

Adoption des emplois soumis à la campagne
2020.

Conseil d'administration du 16 décembre 2019

Délibération 2019/12/CA-136

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 28 ;

Vu l'avis du Conseil Académique du 3 décembre 2019 ;

Vu l'avis du Comité Technique d'Etablissement du 13 décembre 2019 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers adoptent la liste des postes enseignants-chercheurs et BIATSS proposés par les composantes et services pour la campagne d'emplois 2020 ainsi que la liste des demandes de CDIisation à 6 ans (documents joints).

Toulouse, le 16 décembre 2019
La Présidente,




Régine ANDRÉ-OBRECHT

Nombre de membres : 37
Nombre de membres présents ou représentés : 21

Nombre de voix favorables : 21
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

1 - Postes de titulaires à publier

Composante	Type de population	Corps	BAP ou CNU	Emploi type ou profil de poste	Affectation	Affectation recherche pour les EC	Mode de recrutement	Observations
DGS	BIATSS	IGE	J	Directeur des affaires juridiques et institutionnelles	DAJI		mobilité	repyramidage en IGR
DGS	BIATSS	ASI	J	Responsable du service de gestion financière	DPL PS		mobilité	
DGS	BIATSS	Cat C	G	opérateur-trice d'exploitation	DPL PS		mobilité	
DGS	BIATSS	Cat C	G	Opérateur-trice d'exploitation/Maquettiste	DPL PS		mobilité	
DGS	BIATSS	TECH		Technicien-ne chauffage ventilation climatisation	DPL PS		mobilité	repyramidage cat C en B
DGS	BIATSS	ASI	G	Chargé(e) d'exploitation et de travaux de maintenance	DPL PS		mobilité	
DGS	BIATSS	TECH	J	Gestionnaire mobilité internationale	DREIC		concours	repyramidage CDD cat C en tit B
DGS	BIATSS	TECH	J	technicien budgétaire et financier	DFA		mobilité	
DGS	BIATSS	TECH	J	Rédacteur direction des achats	DFA		concours	
DGS	BIATSS	BIBAS		Bibliothécaire adjoint spécialisé - BU santé	SCD		mobilité	
DGS	BIATSS	BIB		Adjoint au responsable de la BU santé, responsable des services au public	SCD		concours	
DGS	BIATSS	Cat B	J	Gestionnaire comptabilité générale	AC		mobilité	repyramidage de CDD C en tit B
DGS	BIATSS	ASI	E	Gestionnaire d'infrastructures système	DSI		concours	
DGS	BIATSS	IGE	E	Ingénieur en ingénierie logicielle	DSI		concours	
DGS	BIATSS	IGE	E	Administrateur-trice des Systèmes d'Information Chargé-e des applications de gestion financière	DSI		concours	
DGS	BIATSS	IGE	E	Administrateur-trice des systèmes d'information chargé-e du système d'information documentaire	DSI		mobilité	
DGS	BIATSS	TECH	E	Technicien-ne d'exploitation, d'assistance et de traitement de l'information	DSI		BOE	
DGS	BIATSS	TECH	F	Assistant de conservation et de direction	SCECCP		concours	
DGS	BIATSS	IGE	J	Responsable du service recrutement accompagnement et environnement du travail	DRH DS		concours	
DGS	BIATSS	ATRF	J	Gestionnaire RH	DRH DS		recrutement direct	
DGS	BIATSS	ATRF	J	Gestionnaire rémunérations accessoires	DRH DS		concours	
DGS	BIATSS	IGE	J	Responsable de la cellule ingénierie des projets de recherche	DSL		concours	
DGS	BIATSS	IGE	J	Responsable du pôle de gestion des stages et des stagiaires	MFCA		concours	
F2SMH	Ens Chercheur	MCF	74	Droit et management du sport	F2SMH	CRESCO	concours	
F2SMH	Ens Chercheur	MCF	74	Histoire du sport, éducation, santé et inégalités	F2SMH	CRESCO	concours	
F2SMH	Ens Chercheur	MCF	74	Biomécanique Mécanismes de prises de décision et stratégies dans les sports collectifs	F2SMH	CRCA	concours	
F2SMH	Ens Chercheur	MCF	74	Neurosciences Neurophysiologie et biomécanique de la motricité saine et altérée	F2SMH	TONIC	concours	
F2SMH	Ens Chercheur	PR	74	Sciences Sociales et Santé	F2SMH	CRESCO	concours	
F2SMH	Ens Chercheur	PR	74	Biomécanique, modélisation du système musculo-squelettique et génération de mouvement des systèmes anthropomorphes	F2SMH	LAAS	concours 4G-3	poste susceptible d'être vacant
F2SMH	BIATSS	Cat B	J	Gestion financière	Service		concours	
F2SMH	BIATSS	ATRF	J	Secrétariat pédagogique	Scolarité		mobilité	

Composante	Type de population	Corps	BAP ou CNU	Emploi type ou profil de poste	Affectation	Affectation recherche pour les EC	Mode de recrutement	Observations
FSI	Ens Chercheur	PR	64	Biochimie – Biologie Moléculaire	Département Biologie & Géosciences	BABS	concours 46-3	
FSI	Ens Chercheur	PR	60	Génie Mécanique, « Usinage des Multimatériaux et Composites »	Département mécanique	ICA	concours 46-3	
FSI	Ens Chercheur	PR	37	Atmosphère, Océan et Climat	Département physique	LA + LEGOS	concours 46-3	
FSI	Ens Chercheur	MCF	26	Statistique	Département mathématique	IMT	concours	
FSI	BIATSS	TECH	J	Assistante de scalarité Responsable de secrétariats pédagogiques	Division de la formation		concours	
FSI	BIATSS	TECH	B	Technicien en chimie et sciences physiques	Département chimie / SPCMIB			
FSI	BIATSS	ATRF	J	Secrétaire pédagogique	Division de la formation		BOE	
FSI	BIATSS	ATRF	J	Secrétaire pédagogique	Division de la formation		concours	
FSI	BIATSS	TECH	J	Secrétariat école doctorale	Ecole doctorale		concours	
FSI	Ens Chercheur			15 mois invités				
FSI	Ens Chercheur			accompagnement loi ORE (225 000 €)				
IUT A	Ens Chercheur	PR	06	Sciences de gestion GRH	Dpt GEA	LGCO	concours 46-3	
IUT A	Ens Chercheur	MCF	06	Contrôle de gestion, stratégie d'entreprise, finances	Auch Dpt GEA	LGCO	concours	
IUT A	Ens Chercheur	MCF	06	Organisation, gestion commerciale, management, stratégie	Castres Dpt TC	LGCO	concours	
IUT A	Ens Chercheur	MCF	06	Stratégie, management et fiscalité	Dpt GEAP	LGCO	concours	
IUT A	Ens Chercheur	MCF	05	Economie générale	Auch Dpt GEA	LEREPS	concours	
IUT A	Ens Chercheur	MCF	27/18	Design d'Interaction web et mobile - UI/UX/Informatique	Castres Dpt MMI	IRIT	concours	
IUT A	Ens Chercheur	MCF	71	Communication des organisations	Dpt GEAR	CERTOP	concours	
IUT A	Ens Chercheur	MCF	60	Mécanique - Ingénierie mécanique	Dpt GMP	ICA	concours	
IUT A	Ens Chercheur	MCF	71	Information document	Dpt Info Com	LERASS	concours	
IUT A	Ens Chercheur	MCF	32	Chimie générale, chimie analytique : méthodes d'analyses physico-chimiques	Dpt MP	IMRCP	concours	
IUT A	BIATSS	IGE	E	Administrateur systèmes et réseaux	CRI		concours	
IUT A	BIATSS	ASI	C	Assistent-e ingénieur-e en instrumentation et techniques expérimentales	dpt HSE	Auch Dpt HSE	concours	
IUT A	BIATSS	ASI	J	RH	Service RH		concours	
IUT A	BIATSS	TECH	E	Exploitation maintenance	CRI		concours	sous réserve (demande annulée si LC validée)
IUT A	BIATSS	TECH	J	Gestion administrative d'un département d'enseignement			concours	
IUT A	BIATSS	ATRF	F	Documentation		CRDOC	recrutement direct	
IUT A	BIATSS	ATRF	J	Gestion administrative			recrutement direct	
IUT A	BIATSS	ATRF	G	Logistique	STIL		recrutement direct	
IUT A	BIATSS	ATRF	J	Gestion administrative			BOE	

Composante	Type de population	Corps	BAP ou CNU	Emploi type ou profil de poste	Affectation	Affectation recherche pour les EC	Mode de recrutement	Observations
IUT TARBES	Ens Chercheur	PR	60	Formulation et optimisation des performances multiphysiques des matériaux agro-sourcés pour la construction	Dpt GCCD	LMDC	concours	
IUT TARBES	Ens Chercheur	MCF	60	Modélisation et simulation numérique des propagations d'ondes acoustiques et thermiques dans des matériaux hétérogènes.	Dpt GMP	ICA	concours	
IUT TARBES	Ens Chercheur	MCF	71/18	Enseignement - Narrations & visualisations numériques sémiologie, communication visuelle. Recherche - Santé et e-santé	Dpt MMI	CERTOP	concours	
IUT TARBES	Ens Chercheur	MCF	71/27	Enseignement - Narrations & visualisations numériques sémiologie, communication visuelle. Recherche - Santé et e-santé	Dpt MMI	LERASS	concours	
OMP	BIATSS	ASI	F	Assistant-e de ressources documentaires et scientifiques			concours	
OMP	BIATSS	TECH	C	Opérateur-ice de maintenance	Pic du midi		concours	
ODONTOLOGIE	BIATSS	ASI	A	A3A42 - Assistant.e ingénieur.e en expérimentation et instrumentation biologiques			concours	repyramidage cat B en A
PHARMACIE	Ens Chercheur	MCF	86	Maître de Conférences en chimie des substances naturelles et d'hémisynthèse (ou Pharmacognosie) ; production (botanique et mycologie) et contrôle de qualité des substances d'origine naturelle pour usage pharmaceutique, dans des médicaments ou utilisées dans des produits de santé	Pharmacognosie, Botanique et Mycologie	Pharmadev	concours	
PHARMACIE	Ens Chercheur	MCF	86	Toxicologie-Sémiologie	Toxicologie, sémiologie	Toxalim	concours	
PHARMACIE	BIATSS	Cat C	J	Gestionnaire financier			mobilité	
POLE SPORT	BIATSS	ATRF	J	Gestion administrative			concours	
POLE SPORT	BIATSS	ATRF	G	Opérateur logistique			concours	
PURPAN	BIATSS	Cat B	A	Assistant pour la recherche		UDEAR	concours	
PURPAN	BIATSS	Cat C	J	Secrétaire pédagogique		scolarité 3ème cycle	mobilité	
RANGUEIL	BIATSS	ASI	G	Adjoint au directeur du STI	STI santé		concours	
RANGUEIL	BIATSS	TECH	J	Chef du service de scolarité	service scolarité		concours	
RANGUEIL	BIATSS	ATRF	G	Opérateur logistique	STI santé		concours	sous réserve (demande annulée si LC validée)
RANGUEIL	BIATSS	ATRF	J	Gestionnaire de scolarité	scolarité PACES/DFGSM		mobilité	
RANGUEIL	BIATSS	ATRF	J	Gestionnaire de scolarité	Service scolarité PACES et DFGSM		concours	
RANGUEIL	BIATSS	ATRF	J	Gestionnaire administratif	Pôle histologie embryologie Larrey		mobilité	
RANGUEIL	BIATSS	ATRF	J	Gestionnaire financier	Service financier		mobilité	

2 - Postes proposés au titre des priorités établissement

Composante	Type de population	Corps	BAP ou CNU	Emploi type ou profil de poste	Domaine	Affectation	Affectation recherche pour	Mode de recrutement	Observations
DGS	BIATSS	IGE	G	Directeur-trice de la logistique	Pilotage / service	DPL PS		mobilité	
DGS	BIATSS	TECH	J	Technicien budgétaire et financier	Recherche	DFA		concours	repyramidage CDD cat C en tit B
DGS	BIATSS	TECH	J	Technicien budgétaire et financier	Recherche	DFA		concours	repyramidage CDD cat C en tit B
DGS	BIATSS	IGR	E	Chef-fe de projet ou expert-e en ingénierie logicielle	Pilotage / service	DSI		mobilité	
DGS	BIATSS	IGE	J	Montage de projets	Recherche	DSL		concours	
FSI	Ens Chercheur	MCF	65/67	Paléogénomique	Recherche / formation	Biologie et Géosciences	AMIS	concours	
FSI	Ens Chercheur	MCF	27	Intelligence artificielle et apprentissage	Recherche / formation	Dpt Informatique	IRIT	concours	
PHARMACIE	Ens Chercheur	PR	85	Chimie physique et chimie inorganique	Recherche / formation	Chimie pharmaceutique	LGC BIOSIM	concours	

3 - Transformations d'emplois

Composante	Type de population	Corps d'origine	BAP ou CNU	Poste	Emploi type ou profil de poste	Affectation	Transformation demandée	Observations
PHARMACIE	EC	PR	81	2350		Chimie thérapeutique - CRCT	transformation en MCU-PH	
PHARMACIE	EC	MCF	87	1283		Biochimie-TONIC	transformation en MCU-PH pour intégration d'un agent	

DEMANDES DE CDISATION A 6 ANS

Composante	Structure affectation	Fonctions	Grade équivalent	BAP	Équivalent catégorie FP	Quotité	Cdisation à 6 ans	Demande de CDisation	
								Plafond d'emploi 1 = Etat / 2 = RP	Moyens mobilisés si plafond 2
FSI	Division de la formation	Secrétaire pédagogique	ATRF	J	C	100%	OUI	1	
IUT A	STIL	Agent entretien	ATRF	G	C	80%	OUI	2	RP
IUT A	GEA Auch	Secrétaire pédagogique	ATRF	J	C	100%	OUI	2	RP
IUT A	STIL	Agent entretien	ATRF	G	C	100%	OUI	1	
IUT A	CRI	Technicien informatique	TECH	E	B	100%	OUI	1	
IUT A	CRIL	Ingénierie pédagogique	TECH	J	B	100%	OUI	2	RP
IUT A	CESBIO AUCH	Ingénieur	IGE recherche	C	A	100%	<i>en attente</i>	1	
IUT A	STIL	Agent entretien	ATRF	G	C	100%	OUI	1	
OMP	Lafara	Ingénieur qualité développement	IGR	C	A	100%	OUI	2	RP
DGS	CATALYSEUR	Chef de projet	IGR	J	A	100%	OUI	2	RP
DGS	CATALYSEUR	Gestionnaire	TECH	J	B	100%	OUI	2	RP
DGS	DFA	Gestionnaire financier	TECH	J	B	100%	OUI	2	RP
DGS	MFCA	Ingénieur formation	IGE	J	A	100%	OUI	2	RP

Plafonds de masse salariale 2019.

Conseil d'administration du 16 décembre 2019

Délibération 2019/12/CA-137

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;
Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;
Vu l'avis du Comité Technique d'Etablissement du 13 décembre 2019 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers décident

Article 1 : le montant global des plafonds répartis par composantes est arrêté à 244 813 484 € pour l'année 2019.

Article 2 : la ventilation des plafonds par composantes pour l'année 2019 est :

	2019		
	Plafond 2019 (CA 08/07/19)	Impact abondement agenda social 2019	Proposition PPR nouveaux plafonds 2019
DGS	24 237 502	225 418	24 462 920
F2SMH	7 626 756	10 504	7 637 260
FSI	100 955 186	166 022	101 121 208
IUT A	41 511 617	76 061	41 587 678
IUT Tarbes	8 406 906	15 256	8 422 162
BIATSS OMP	8 070 977	34 494	8 105 471
CNAP			
BIATSS Odonto	4 461 778	9 305	4 471 083
HU CSERD			
Pharmacie hors HU	8 768 782	16 537	8 785 319
HU Pharmacie			
BIATSS Purpan	18 594 277	33 853	18 628 130
BIATSS Ranguéil	20 214 764	48 234	20 262 998
HU Médecine			
Pôle Sport	1 324 524	4 731	1 329 255
SIMPSS	1 035 734		
	245 208 803	640 415	244 813 484



Toulouse, le 16 décembre 2019
La Présidente,


Régine ANDRÉ-OBRECHT

Nombre de membres : 37

Nombre de membres présents ou représentés : 21

Nombre de voix favorables : 21

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Plafonds de masse salariale 2020.

Conseil d'administration du 16 décembre 2019

Délibération 2019/12/CA-138

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

Vu l'avis du Comité Technique d'Etablissement du 13 décembre 2019 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers décident

Article 1 : le montant global des plafonds répartis par composantes est arrêté à 248 160 502 € pour l'année 2020.

Article 2 : la ventilation des plafonds par composantes pour l'année 2020 est :

	2020							
	Plafonds 2020 votés juillet 2019	Abondement agenda social (RIFSEEP 2 + Contractuels)	PPCR 2020	Répartition 400 000 € "priorités établissement "	Arbitrage enveloppe "priorités établissement"	Divers transferts postes et MS associés	Abondement SPSI	Proposition PPR nouveaux plafonds 2020
DGS	24 768 250 €	358 219 €	88 080,32 €	-48 308 €	260 260 €	28 566 €	120 000 €	25 575 067 €
F2SMH	7 848 750 €	18 024 €	28 978,39 €	-15 308 €		0 €		7 880 444 €
FSI	101 505 186 €	261 526 €	414 366,41 €	-197 975 €	139 360 €	-138 670 €		101 983 793 €
IUT A	41 751 617 €	130 771 €	168 506,79 €	-81 432 €		0 €		41 969 462 €
IUT Tarbes	8 535 736 €	22 885 €	32 522,71 €	-16 648 €		0 €		8 574 495 €
OMP	8 070 977 €	58 091 €	32 228,54 €	-15 742 €		110 104 €		8 255 659 €
Odonto	4 461 778 €	13 403 €	15 494,47 €	-8 702 €		0 €		4 481 973 €
Pharmacie	8 768 782 €	28 056 €	35 195,82 €	-17 103 €	80 000 €	0 €		8 894 931 €
Purpan	18 594 277 €	52 642 €	67 649,42 €	-36 266 €		144 996 €		18 823 298 €
Rangueil	20 214 764 €	74 920 €	73 500,50 €	-39 427 €		0 €		20 323 757 €
Pôle Sport	1 388 870 €	6 541 €	4920,64	-2 709 €		0 €		1 397 623 €
Total	245 908 987 €	1 025 075 €	961 444 €	-479 620 €	479 620 €	144 996 €	120 000 €	248 160 502 €

Article 3 : Une enveloppe complémentaire de 79 620 € abondera les plafonds 2020 au BR1 de 2020.



Toulouse, le 16 décembre 2019
La Présidente,

Régine ANDRÉ-OBRECHT

Nombre de membres : 37
Nombre de membres présents ou représentés : 21

Nombre de voix favorables : 21
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

Bilan social 2018.

Conseil d'administration du 16 décembre 2019

Délibération 2019/12/CA-139

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

Vu l'avis du Comité Technique d'Etablissement du 13 décembre 2019 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers adoptent le bilan social 2018.

Toulouse, le 16 décembre 2019
La Présidente,




Régine ANDRÉ-OBRECHT

Nombre de membres : 37

Nombre de membres présents ou représentés : 21

Nombre de voix favorables : 21

Nombre de voix défavorables : 0

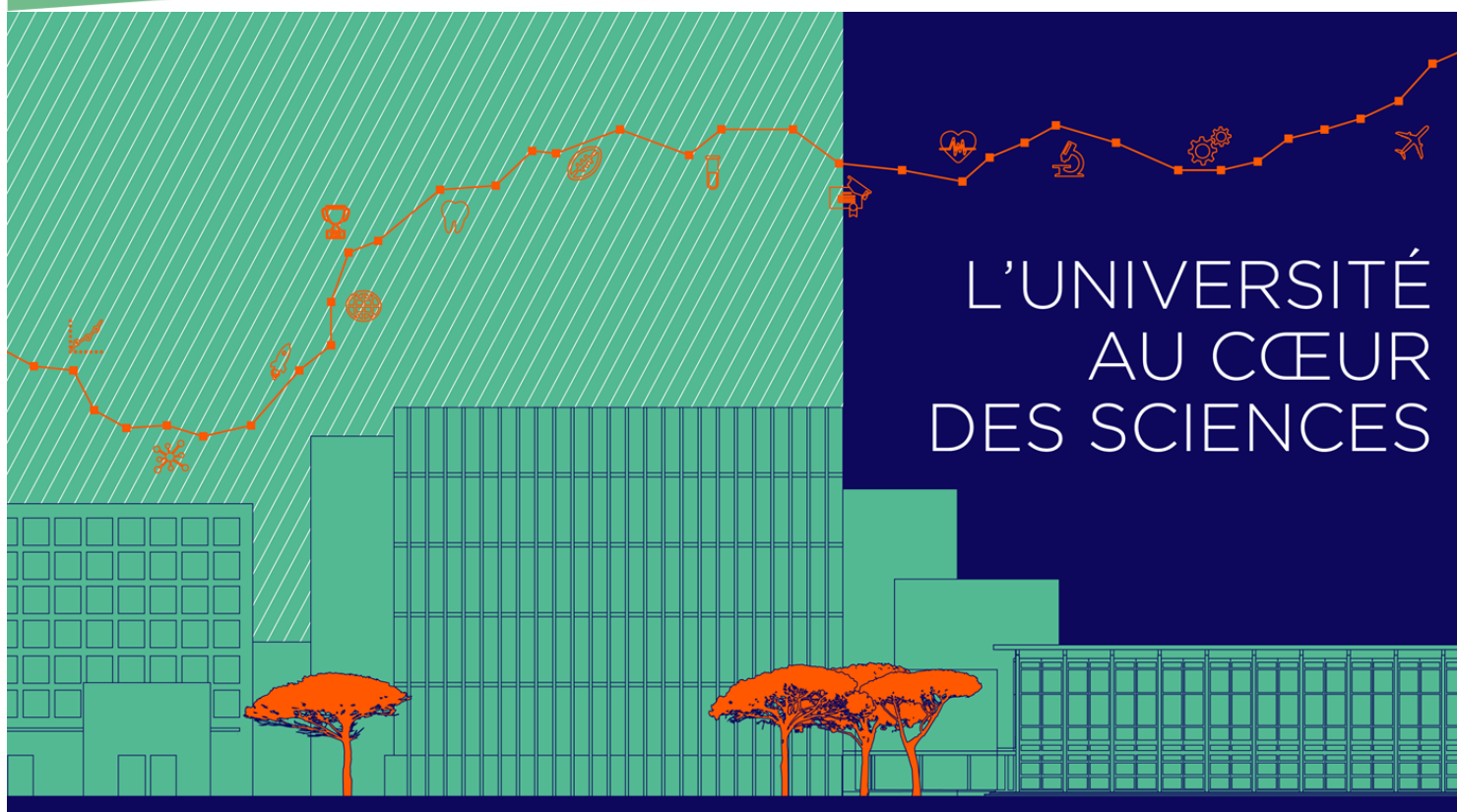
Nombre d'abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

BILAN SOCIAL

Université Toulouse III-Paul Sabatier

Edition 2018



L'UNIVERSITÉ
AU CŒUR
DES SCIENCES



UNIVERSITÉ
TOULOUSE III
PAUL SABATIER



Sommaire

Préambule

Contexte de l'élaboration du bilan social	p.12
Chiffres clés	p.13
Focus sur la déprécarisation	p.19
Focus sur le développement des parcours professionnels	p.20
Focus sur la mise en place du RIFSEEP « 1 »	p.22
Evolution des effectifs depuis 2014	p.23

Partie 1. Effectifs : Caractéristiques générales des agents en activité

1.1. Effectifs des agents titulaires et non titulaires affectés	
1.1.1. <i>Effectifs physiques et ETP des agents affectés par catégorie de personnel, statutaire et par sexe</i>	p.29
1.1.2. <i>Ensemble des agents titulaires et non titulaires affectés répartis par secteur</i>	p.30
1.2. Présentation des effectifs des agents titulaires	
1.2.1. Par sexe	
1.2.1.1. <i>Répartition des agents titulaires par catégorie de personnel, filière et sexe</i>	p.31
1.2.1.2. <i>Effectifs physiques et ETP des agents titulaires répartis par catégorie statutaire et filière et ventilés par corps et sexe</i>	p.32
1.2.1.3. <i>Effectifs physiques et ETP des agents titulaires BIATSS répartis par filière et ventilés par catégorie statutaire et par sexe</i>	p.35
1.2.1.4. <i>Effectifs des agents titulaires à temps partiel répartis par quotité de travail, ventilé par filière et par sexe</i>	p.36
1.2.1.5. <i>Effectifs des agents titulaires à temps partiel répartis par quotité et ventilés par catégorie statutaire et par sexe</i>	p.37
1.2.2. Par tranche d'âge	
1.2.2.1. <i>Age moyen et médian des agents titulaires répartis par catégorie de personnel et ventilés par sexe</i>	p.38
1.2.2.2. <i>Age moyen et médian des agents BIATSS titulaires répartis par catégorie statutaire et ventilés par sexe</i>	p.38
1.2.2.3. <i>Effectifs des agents titulaires ventilés par tranche d'âge</i>	p.38
1.2.2.4. <i>Effectifs des agents BIATSS titulaires selon la catégorie statutaire</i>	p.38
1.2.2.5. <i>Pyramides des âges</i>	p.39
1.2.2.6. <i>Effectifs des agents titulaires répartis par catégorie de personnels et ventilés par filière, corps et tranche d'âge</i>	p.43
1.2.2.7. <i>Effectifs des agents titulaires à temps partiel répartis par quotité et ventilés par sexe et tranche d'âge</i>	p.45

1.3.	Présentation des effectifs des agents non-titulaires	
1.3.1.	Agents non titulaires BIATSS	
1.3.1.1.	Effectifs des agents affectés non titulaires BIATSS répartis par catégorie statutaire et par fonction exercée (grade) ventilés par type de contrat et sexe	p.46
1.3.1.2.	ETP des agents affectés non titulaires BIATSS répartis par catégorie statutaire ventilés par type de contrat	p.48
1.3.1.3.	Effectifs des agents non titulaires BIATSS répartis par catégorie statutaire et par fonction exercée (grade) et ventilés par type de financement et part type de contrat	p.49
1.3.2.	Agents non titulaires enseignants et E/C	p.51
1.3.3.	Par quotité de travail à temps incomplet	
1.3.3.1.	Effectif des agents non titulaires à temps partiels répartis par quotité et ventilés par catégorie statutaire	p.51
1.3.3.2.	Effectifs des agents non titulaires recrutés à temps incomplet répartis par quotité et sexe et ventilés par catégorie statutaire	p.52
1.3.4.	Par tranche d'âge et par sexe	
1.3.4.1.	Age moyen et médian des agents non titulaires répartis par catégorie de personnel et ventilés par sexe	p.53
1.3.4.2.	Age moyen et médian des agents BIATSS non titulaires répartis par catégorie statutaire et ventilés par sexe	p.53
1.3.4.3.	Pyramides des âges	p.54
1.3.4.4.	Effectifs des agents BIATSS non titulaires selon la catégorie statutaire et la tranche d'âge	p.55
1.3.4.5.	Pyramides des âges par catégorie statutaire	p.56
1.3.4.6.	Effectifs des agents non-titulaires recrutés à temps incomplet répartis par tranche d'âge	p.58
1.4.	Les travailleurs handicapés au sein de l'université	
1.4.1.	Effectifs	
1.4.1.1.	Effectifs des agents affectés, déclarés "Travailleurs handicapés", répartis par catégorie statutaire et par corps et ventilés par sexe	p.60
1.4.1.2.	Effectifs des agents titulaires affectés déclarés "Travailleurs handicapés", répartis par filière et ventilés par sexe	p.62
1.4.1.3.	Effectifs des agents affectés déclarés "Travailleurs handicapés", répartis par tranche d'âge et ventilés par sexe	p.63

1.4.2. Recrutement

1.4.2.1. Recrutement de BIATSS au titre du décret n°95-979 du 25 août 1995 répartis par filière et ventilés par sexe	p.63
1.4.2.2. Recrutement de BIATSS déclarés "travailleurs handicapés" par concours répartis par filière et ventilés par modalités de recrutement et sexe	p.63
1.4.2.3. Recrutement de BIATSS déclarés "travailleurs handicapés" par d'autres voie que celle du concours répartis par filière et ventilés par modalité de recrutement et sexe	p.63

Partie 2. Carrière des agents

2.1. Le flux entrant des agents titulaires

2.1.1. Nombre d'agents titulaires recrutés par concours répartis par type de population, filière, et corps ventilés par modalités de recrutement et par sexe	p.67
2.1.2. Nombre d'agents titulaires recrutés par d'autres voies que le concours (ou recrutés après sélection), répartis par type de population, filière, et corps, ventilés par modalités de recrutement et par sexe	p.69
2.1.3. Nombre de candidats rapporté au nombre de postes proposés au recrutement des enseignants chercheurs, répartis par groupes de disciplines et par sexe (ratio)	p.70
2.1.4. Nombre d'agents BIATSS recrutés, rapporté au nombre de postes proposés par concours, répartis par filière, catégorie statutaire et par corps (ratio)	p.71
2.1.5 Nombre de candidats aux concours et examens professionnels	p.72
2.1.6 Jurys de concours et examens professionnels	p.72

2.2. Le flux sortant des agents titulaires

2.2.1. Les départs à la retraite	
2.2.1.1. Effectifs partis à la retraite, répartis par catégorie statutaire, filière, corps et sexe, rapportés aux effectifs de titulaires affectés	p.73
2.2.1.2. Effectifs partis à la retraite, répartis par catégorie statutaire, filière et corps, et ventilés par âge	p.74
2.2.2. Les autres départs définitifs	p.76

2.3.	Le flux des agents non-titulaires	
2.3.1.	Effectifs des agents non titulaires ayant quitté l'établissement en cours d'année répartis par type de contrat et ventilés par catégorie statutaire et par sexe	p.78
2.3.2.	Effectifs des agents non titularisés dans l'établissement répartis par modalité d'accès et ventilés par catégorie statutaire	p.78
2.3.3.	Effectifs des nouveaux agents non titulaires recrutés dans l'établissement répartis par type de contrat ventilés par catégorie statutaire et par sexe	p.79
2.3.4.	Effectifs des agents non titulaires CDIés dans l'année	p.79
2.4.	Le changement de corps des agents titulaires	p.80
2.5.	Le changement de grade des agents titulaires	
2.5.1.	Nombre d'agents titulaires, enseignants et enseignants-chercheurs, promus dans un grade supérieur, répartis par filière et corps et ventilés par sexe	p.81
2.5.2.	Nombre d'agents titulaires, enseignants-chercheurs HU, promus à l'avancement de grade, répartis groupe CNU, corps et grade et ventilés par sexe	p.82
2.5.3.	Nombre d'agents titulaires, enseignants-chercheurs (hors HU), promus à l'avancement de grade, répartis par groupe CNU, corps et grades et ventilés par sexe	p.83
2.5.4.	Nombre d'agents titulaires BIATSS promus dans un grade supérieur répartis filière et corps et ventilés par sexe	p.85
2.5.5.	Nombre d'agents titulaires BIATSS promus dans un grade supérieur, repartis par filière, catégorie statutaire et ventilés par sexe	p.86
2.6.	Nombre de passage de CDD à CDI dans l'année	p.87
2.7.	Nombre total d'agents éligibles à la titularisation au titre de la loi du 12 mars 2012	p.87

Partie 3. Masse salariale

- 3.1. Masse salariale et rémunération
 - 3.1.1. Répartition des dépenses de masse salariale par catégorie de dépenses et éléments de rémunération p.91
 - 3.1.2. Indice moyen des agents titulaires payés répartis par catégorie statutaire et ventilés par filière, corps, grade et sexe p.95
 - 3.1.3. Présentation du coût total employeur des agents titulaires ventilé par catégorie statutaire p.101
 - 3.1.4. Nombre d'agents titulaires bénéficiaires de la "garantie Individuelle du pouvoir d'achat" (GIPA) ventilé par filière p.102
- 3.2. Régimes indemnitaires p.103
- 3.3. Plafond d'emplois p.105

Partie 4. Absence au travail

- 4.1. Les absences des agents pour raisons de santé
 - 4.1.1. Agents titulaires p.109
 - 4.1.2. Agents contractuels p.113
- 4.2. Les absences des agents hors raisons de santé
 - 4.2.1. Agents titulaires p.116
 - 4.2.2. Agents contractuels p.118
- 4.3. Le bilan du compte épargne temps p.120

Partie 5. Formation

- 5.1. Formation statutaire et professionnelle des personnels BIATSS
 - 5.1.1. Nombre de stagiaires et de jours répartis par catégorie statutaire et par sexe p.123
 - 5.1.2. Domaines de formation continue- Nombre de stagiaires BIATSS et de jours répartis par catégorie statutaire et par sexe p.128
- 5.2. Formation statutaire et professionnelles des personnels enseignants p.133
- 5.3. Dépenses de formation
 - 5.3.1. Dépenses pour les personnels BIATSS rapportées à la masse salariale, réparties par type de formation (en €) p.134
 - 5.3.2. Dépenses pour les personnels enseignants rapportées à la masse salariale, réparties par type de formation (en €) p.134

Partie 6. Relations professionnelles

- 6.1. Attributions des moyens syndicaux au sein de l'enseignement supérieur pour les années universitaires 2017/2018 p.137
- 6.2. Répartition par genre des représentants des personnels 2018 p.138
- 6.3. Nombre de réunions des instances représentatives du personnel par type p.139
- 6.4. Les journées d'absences pour grève p.140

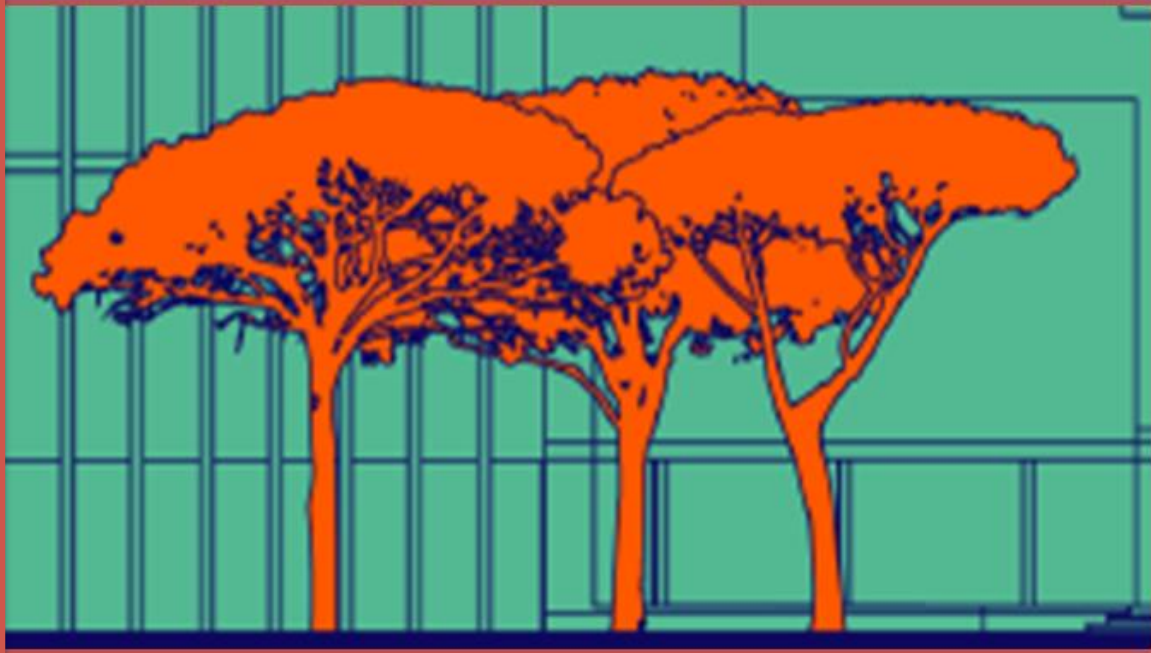
Partie 7. Action médico-sociale (pièces annexées)

- 7.1. Rapport du SPS p.143
- 7.2. Bilan de l'assistante sociale p.201
- 7.3. Bilan de la crèche UPSIMÔMES p.211
- 7.4. Bilan du SCAS p.225
- 7.5. Bilan du SMPP p.229
- 7.6. Bilan médiateur p.235

Bilan social 2018

Chiffres clés

L'UNIVERSITÉ AU CŒUR DES SCIENCES



UNIVERSITÉ
TOULOUSE III
PAUL SABATIER



Contexte de l'élaboration du bilan social 2018

- Rappel réglementaire :
 - ✓ **L'article 37 du décret n°2011-184 du 15 février 2011** fixe les informations qui doivent figurer dans le bilan social.
 - ✓ **L'article L.712-3 du Code de l'éducation modifié par l'article 47 de la loi de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 juillet 2013** prévoit l'approbation du bilan social par le conseil d'administration.
 - ✓ **L'arrêté du 22 décembre 2017 portant modification de l'arrêté du 23 décembre 2013**, précise la liste des indicateurs devant constituer le bilan social des établissements.

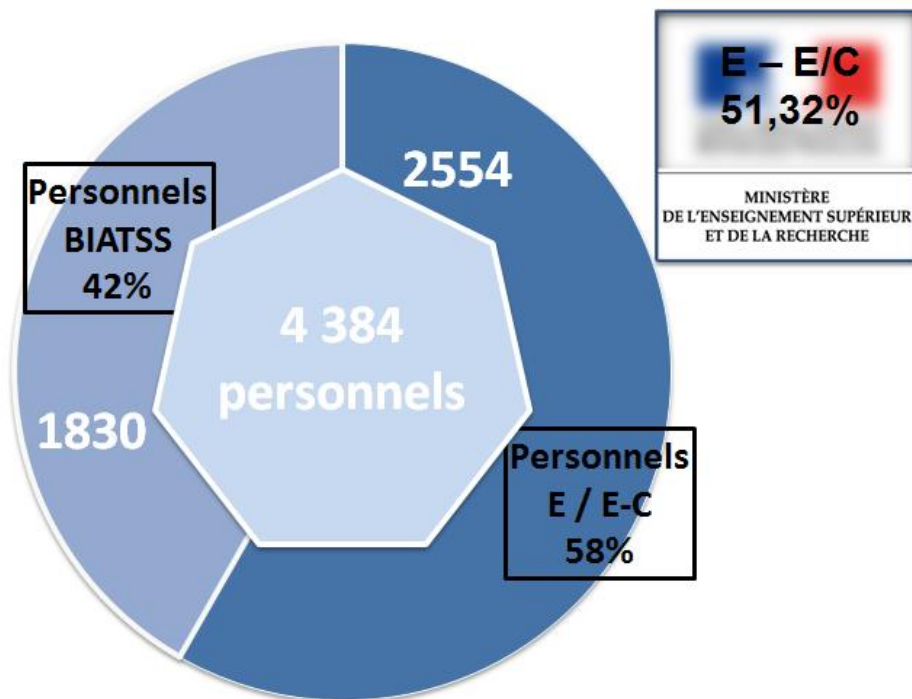
- Les données du bilan social sont extraites :
 - ✓ des informations renseignées dans le SIRH **SIHAM** et **l'entrepôt de données sociales**
 - ✓ des données de formation du personnel dans l'outil **LAGAF**
 - ✓ d'enquêtes et rapports des services de l'université

- Le périmètre
 - ✓ Les indicateurs sociaux concernent les agents **directement employés** par l'université Toulouse 3 Paul Sabatier (hors personnels hébergés).
 - ✓ Les deux grands types de personnels de l'université sont :
 - les **enseignants** et **enseignants-chercheurs (E/E-EC)**
 - les **BIATSS** (personnels des **Bibliothèques**, **Ingénieurs**, **Administratifs**, **Techniques**, **Sociaux** et de **Santé**)
 - ✓ Les personnels relèvent de deux statuts : **fonctionnaires** ou **contractuels**.

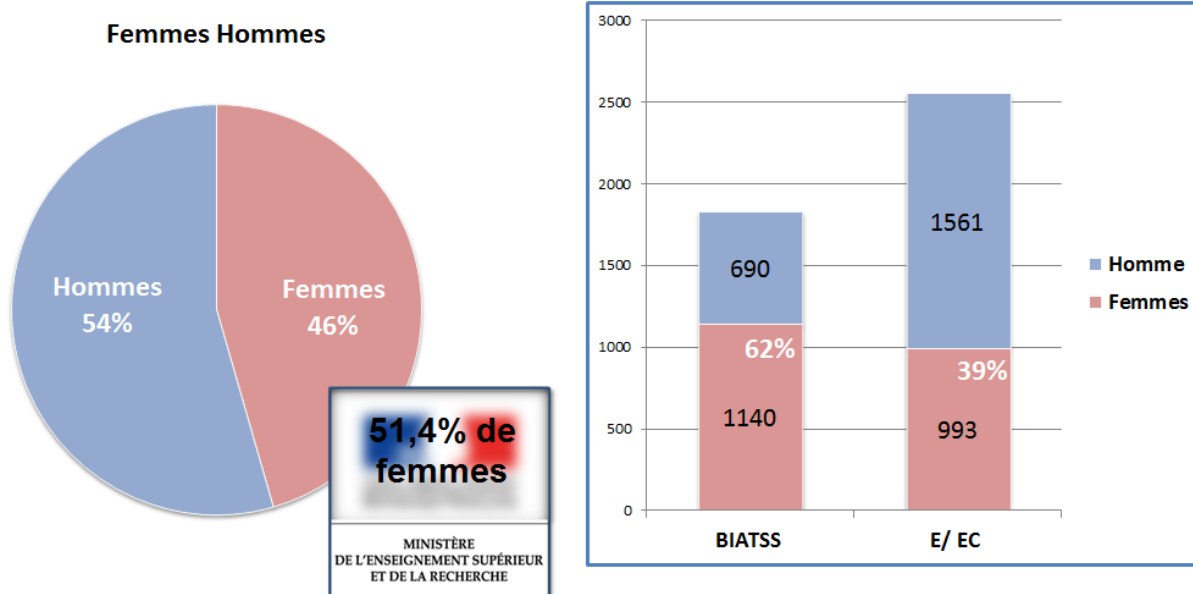
- Base d'observation
 - ✓ Les effectifs présentés correspondent aux personnels en activité et rémunérés au **1^{er} janvier 2018**.
 - ✓ Les données financières portent sur **l'année civile 2018**.

Chiffres clés

➤ Répartition des effectifs

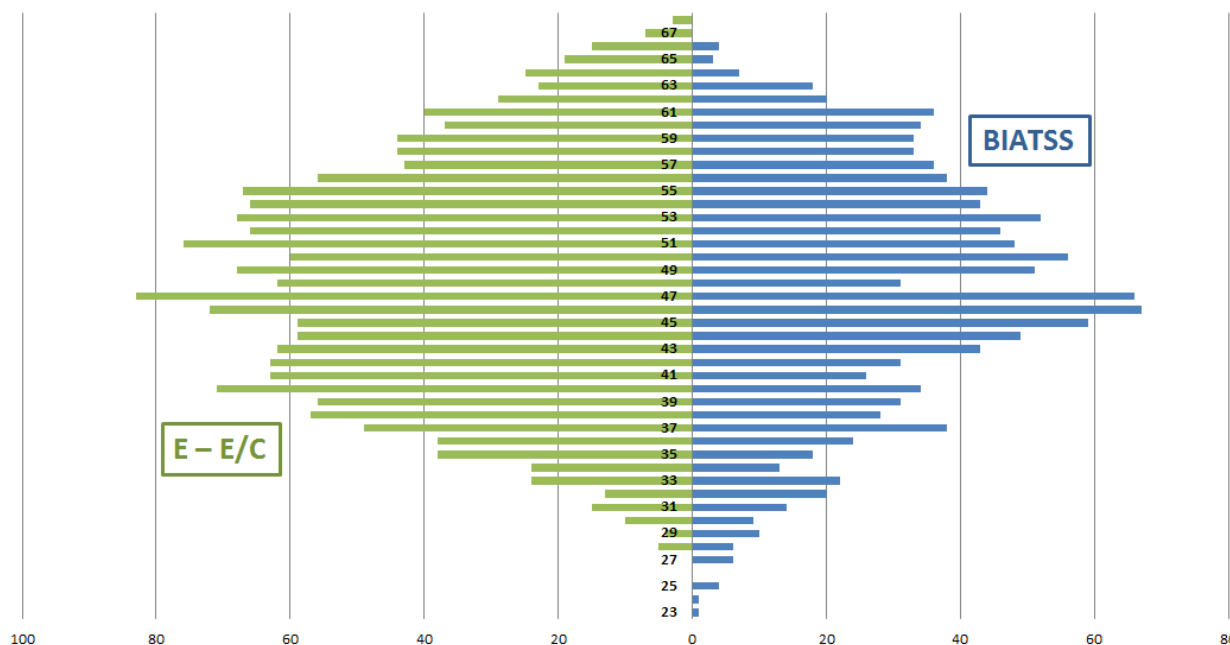


➤ Répartition des effectifs Femmes / Hommes

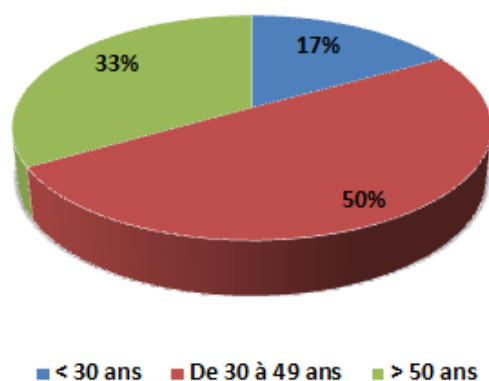
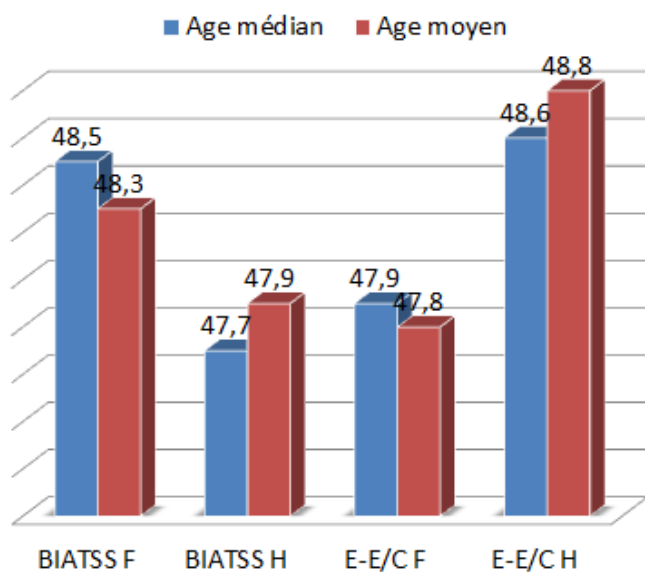


Chiffres clés

➤ Pyramide des âges des personnels titulaires

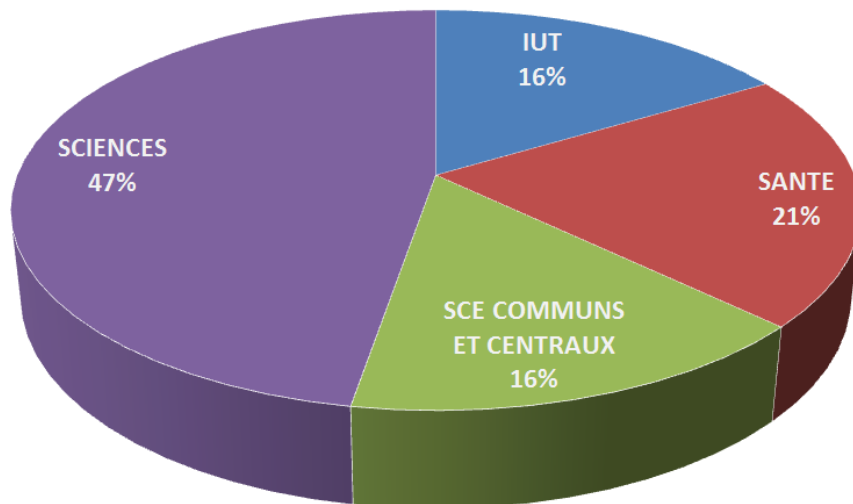


➤ Répartition des effectifs par âges et catégories



Chiffres clés

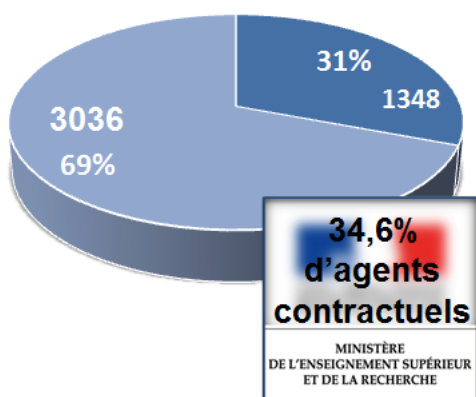
➤ Répartition par secteurs



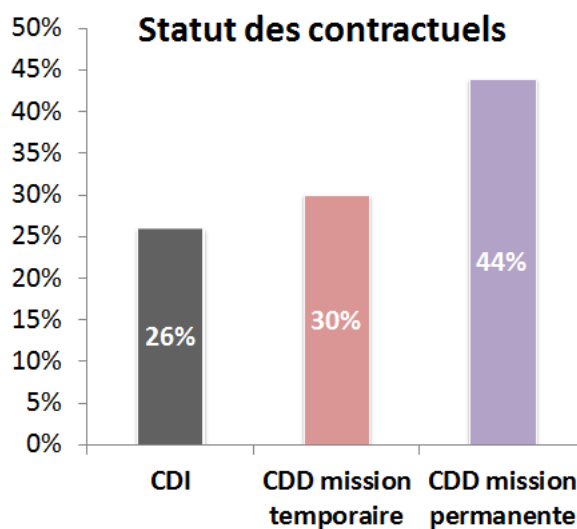
➤ Répartition des effectifs contractuels par type de contrat

Statut des personnels

■ Contractuels ■ Titulaires



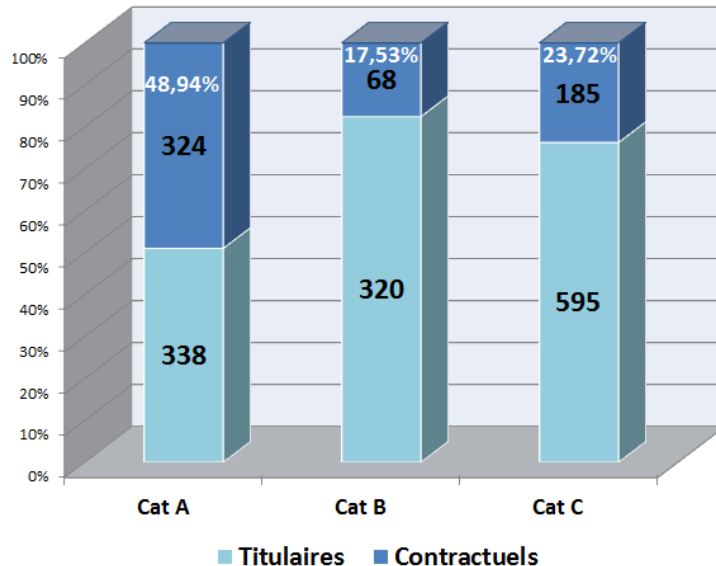
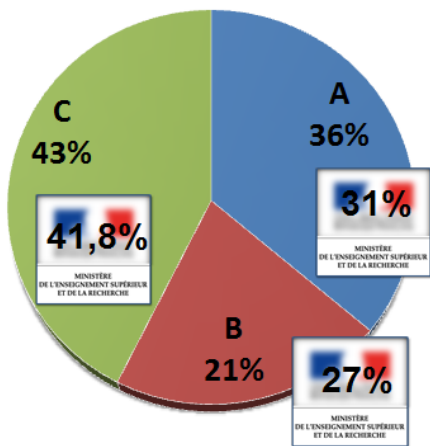
Statut des contractuels



Chiffres clés

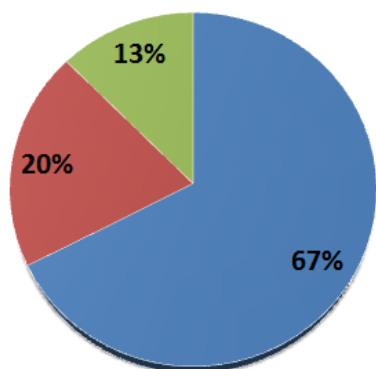
➤ Les personnels BIATSS

Catégories BIATSS

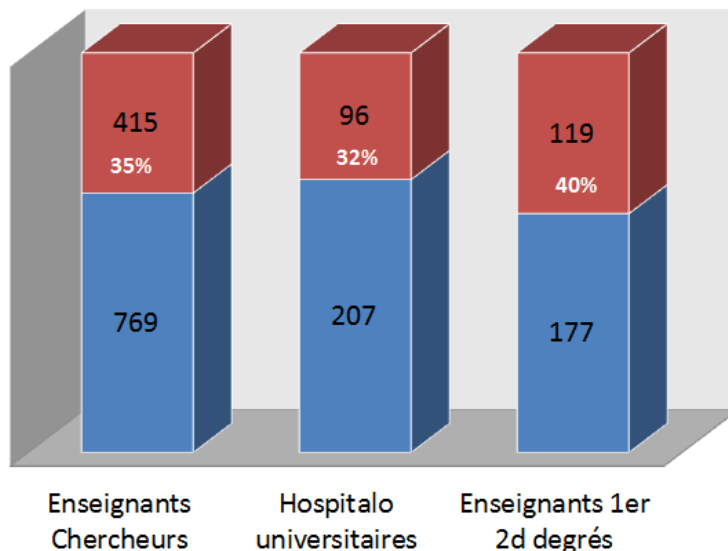


➤ Les Enseignants et Enseignants-Chercheurs

- Enseignants-chercheurs
- Hospitalo-universitaires
- Enseignants 1er/2d degrés

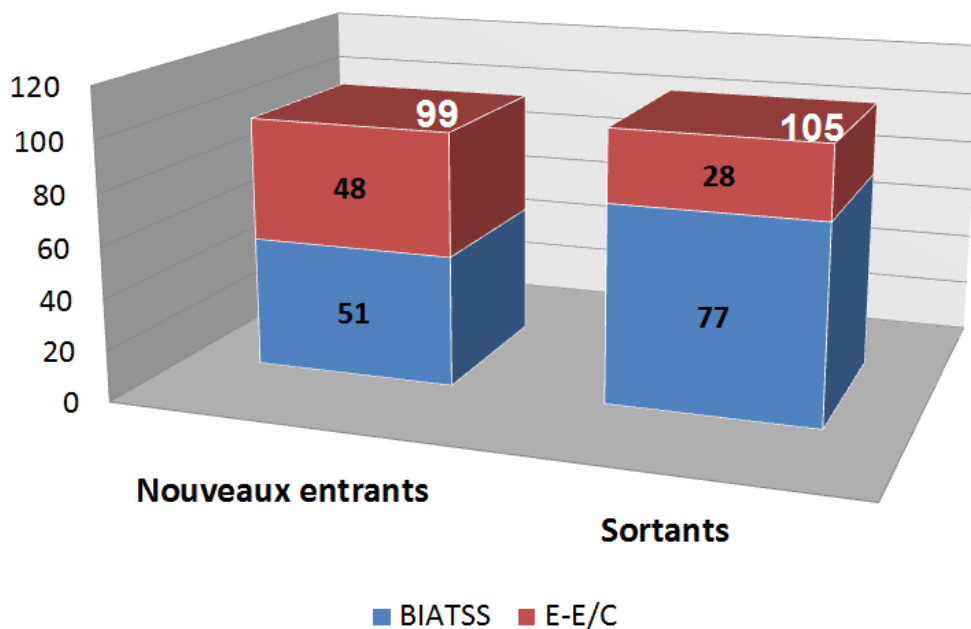


- Homme
- Femme

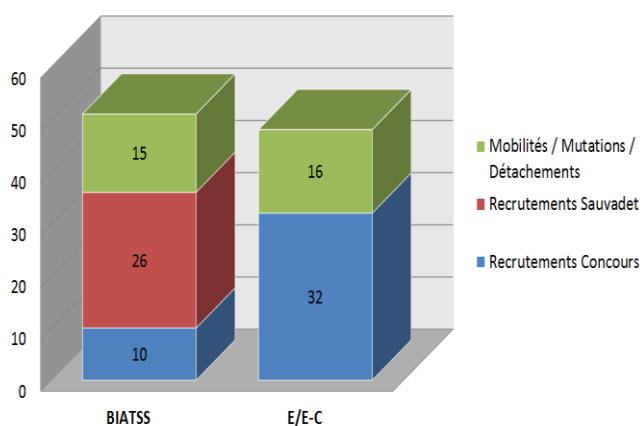


Chiffres clés

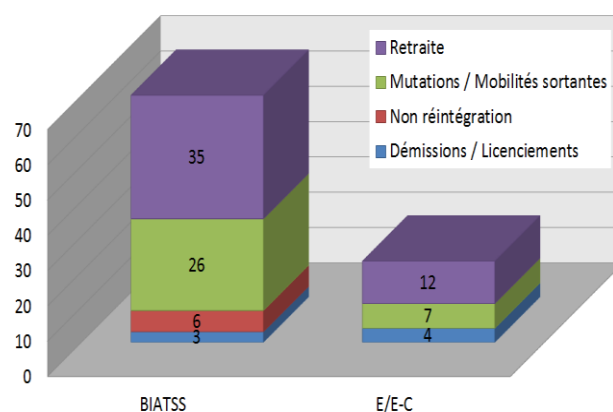
➤ Les entrées / les sorties



➤ Les entrées de titulaires

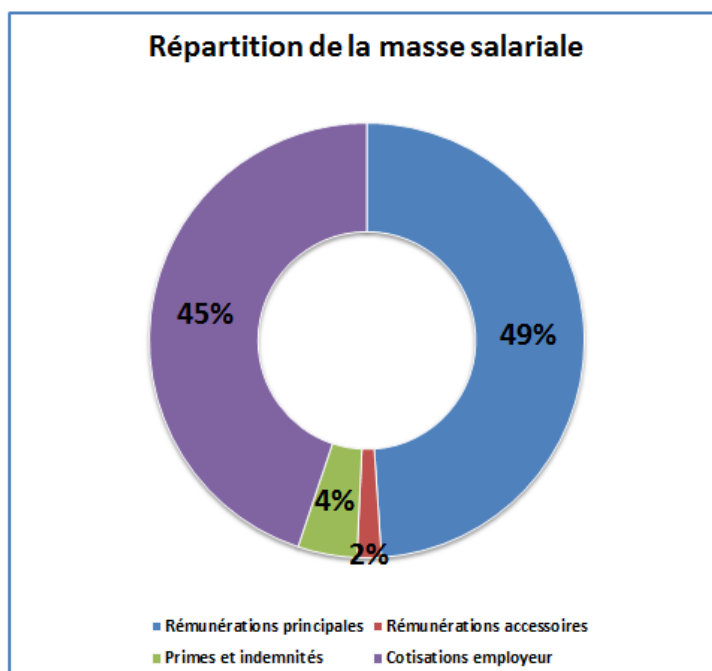
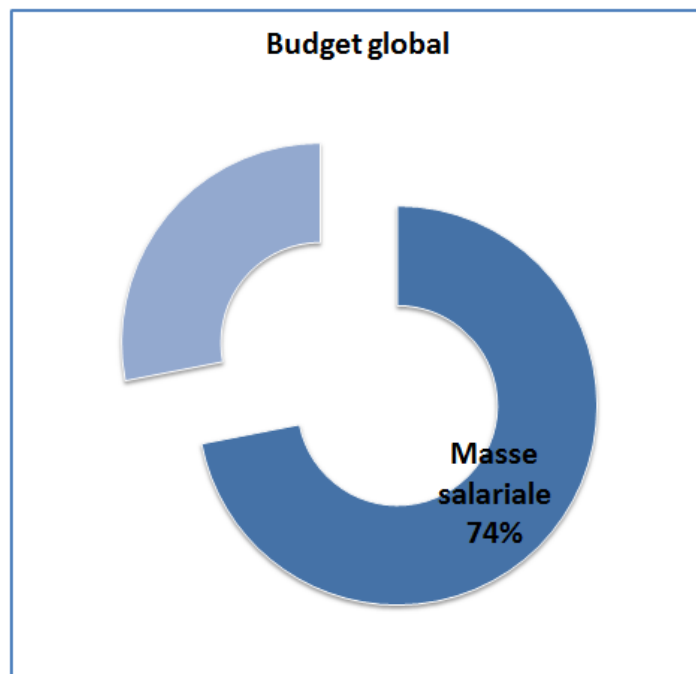


➤ Les sorties de titulaires



Chiffres clés

➤ 287M€ de masse salariale



Focus sur la déprécarisation

➤ Les recrutements réservés « Sauvadet »

La loi du 12 mars 2012, dite "**loi Sauvadet**", visait sur la période 2013 à 2018 à faciliter l'accès au statut de fonctionnaire des agents contractuels et à améliorer leurs conditions d'emploi

Dans un contexte très contraint sur la masse salariale, l'établissement a ouvert **192 possibilités de recrutement** permettant ainsi à tous les agents remplissant les conditions et qui le souhaitent de se positionner

Cette action a permis la titularisation de **123 CDD/CDI (9A ; 16 B ; 98 C)** sur tous les corps (ATRF, Tech, ASI, IGE) et BAP(B, C, E, F, G, J) concernés

➤ Mise en place d'une procédure de « Cdisation »

Objectifs partagés:

- Se **mettre en conformité** avec les dispositions légales contenues dans la loi 84-16
- Répondre aux besoins** en ressources humaines de chaque structure de l'université
- S'inscrire dans une **démarche pluriannuelle de déprécarisation des personnels**, de **transparence** à l'égard de tous les membres de notre communauté et de respect de la soutenabilité financière

Une procédure annuelle en 5 étapes:

1. le **cadrage** de la campagne d'emploi
2. Les dialogues de gestion RH avec les composantes sur **l'analyse des besoins**
3. La **décision du CA** sur la création d'un emploi pérenne en CDI
4. La **commission d'audition** pour évaluer les aptitudes de l'agent contractuel
5. La mise en place d'un CDI dès lors que l'agent aura cumulé **6 ans d'ancienneté**

➡ Sur la campagne d'emploi 2018, cette démarche a ouvert **26 possibilités** de passage en CDI

Focus sur le développement des parcours professionnels

➤ Dispositifs de formation individuelle

Le service Compétences élabore et met en œuvre **le plan de formation** des personnels - BIATSS, enseignants et enseignants-chercheurs, titulaires et contractuels de l'ensemble des composantes, directions et services de l'université.

32 % du budget Formation sont consacrés à la prise en compte de besoins individuels de **développement de compétences** et/ou **d'accompagnement du parcours professionnel**.

*L'entrée en vigueur du **compte personnel de formation** en 2019 devrait entraîner une hausse des réponses aux besoins d'accompagnement des parcours professionnels.*

➤ Formation des maîtres de conférence

En 2018 a été mis en œuvre pour la première fois, le **décret relatif à la formation des maîtres de conférence stagiaires**.

Une offre de formation spécifique a été élaborée et structurée en 2 volets :

- des **modules de formation obligatoires** pour l'ensemble des maîtres de conférence stagiaires pour un total de 84h
- des **modules de formation optionnels** laissés au choix de l'enseignant pour un total de 38h (modules pouvant être suivis pendant les 5 années suivant l'année de stage)

➔ **7 maîtres de conférence stagiaires** ont bénéficié de cet accompagnement pour un total de **248h de formation**

Ce nouveau dispositif est amené à se développer dans les années à venir afin d'accompagner au mieux les maîtres de conférence stagiaires dans leur prise de fonction.

Focus sur le développement des parcours professionnels

➤ Formation des Managers

Ce parcours de formation composé des modules suivants :

- Développer son leadership (3 jours)**
- Manager une équipe et piloter des activités (3 jours)**
- Suivre et évaluer (3 jours)**

Il est proposé aux **nouveaux managers** ainsi qu'aux **managers expérimentés** souhaitant consolider leurs compétences managériales.
Il s'adresse tout autant aux managers **BIATSS ou enseignants-chercheurs**



En 2018, **118 managers** ont suivi un ou plusieurs modules de ce parcours.

Focus sur la mise en place du RIFSEEP « 1 »

L'année 2018 a été marquée par la mise en place du **Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel** (RIFSEEP).
Ce dispositif concerne l'ensemble des personnels **fonctionnaires BIATSS** de l'université.

A cette occasion, plusieurs réévaluations de primes ont été réalisées dans un souci de **transparence et d'harmonisation** des primes et indemnités en tenant compte de:

- ✓ la **réglementation** en vigueur
- ✓ des **engagements** de la présidence
- ✓ **l'équité** de traitement entre les personnels

➔ Passage au RIFSEEP par intégration des différents régimes indemnitaires existant sous la forme de la **garantie indemnitaire**

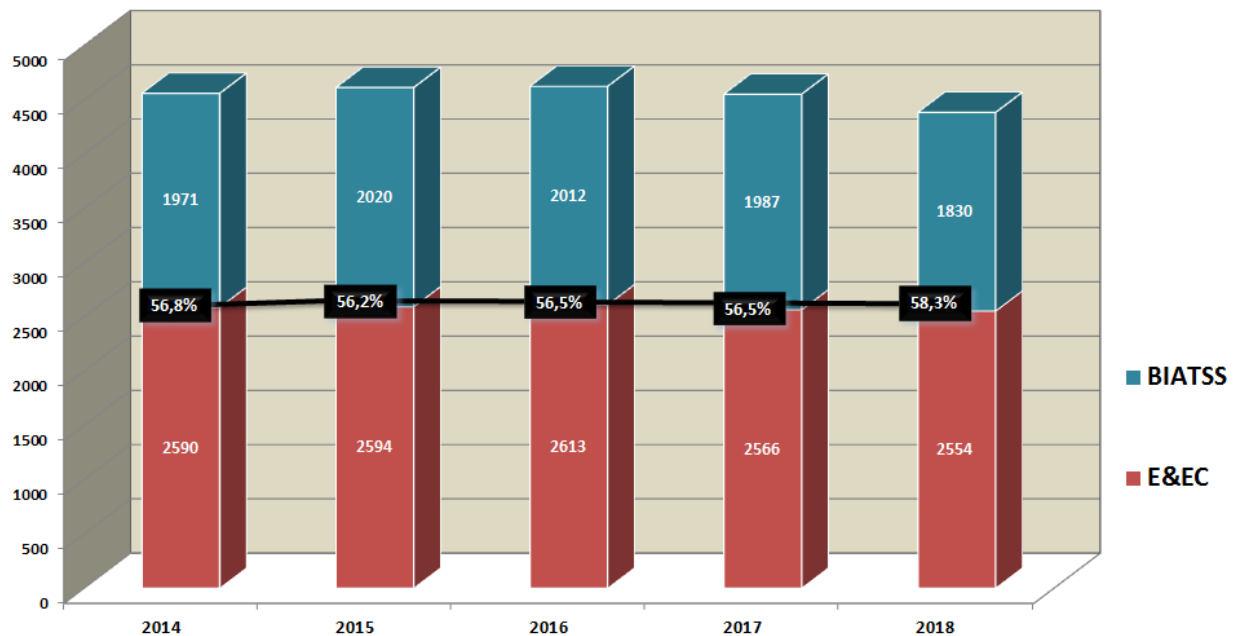
➔ **Réévaluation des primes** des personnels appartenant à des grades fusionnés dans le cadre du Parcours professionnel Carrière et Rémunération

➔ Passage à **100% du taux** applicable à tous les bénéficiaires de la PFI à compter du 1^{er} septembre 2017, conformément aux engagements pris sous la précédente mandature

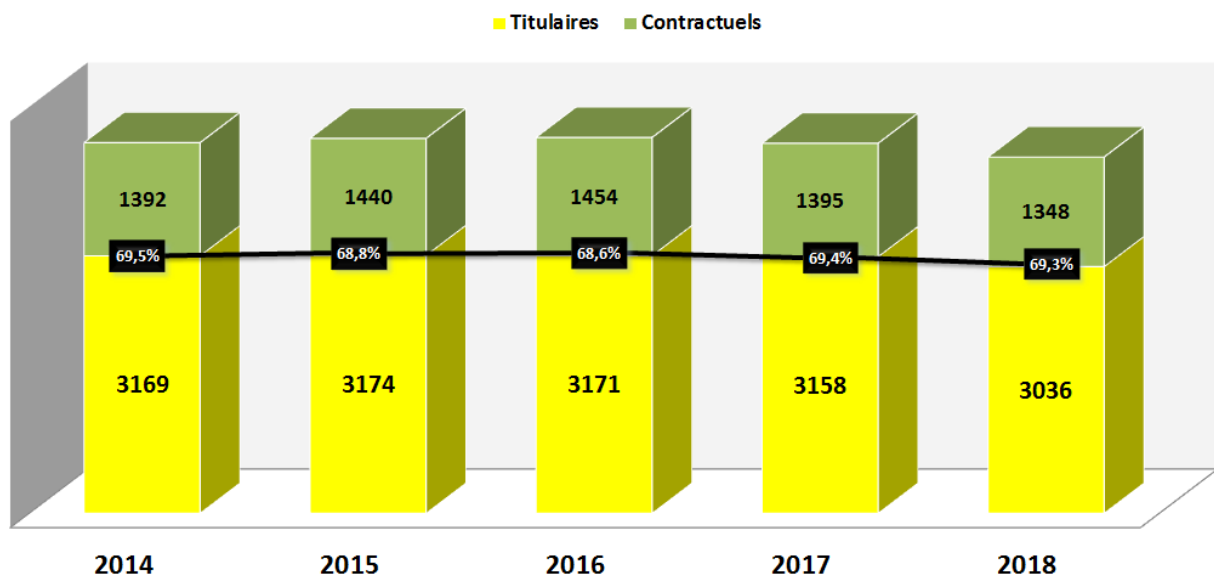
➔ **Alignement du montant** des primes entre les filières de l'AENES et de l'ITRF.

Evolution des effectifs depuis 2014

➤ La répartition par catégorie FP



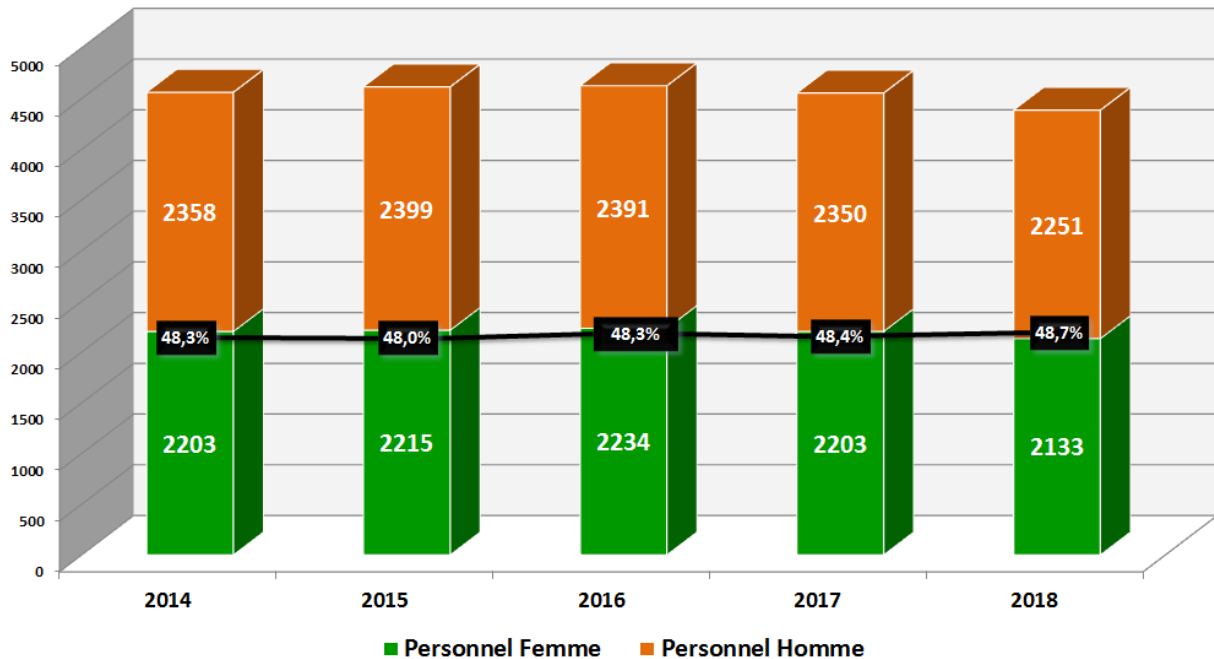
➤ La répartition entre titulaires et contractuels



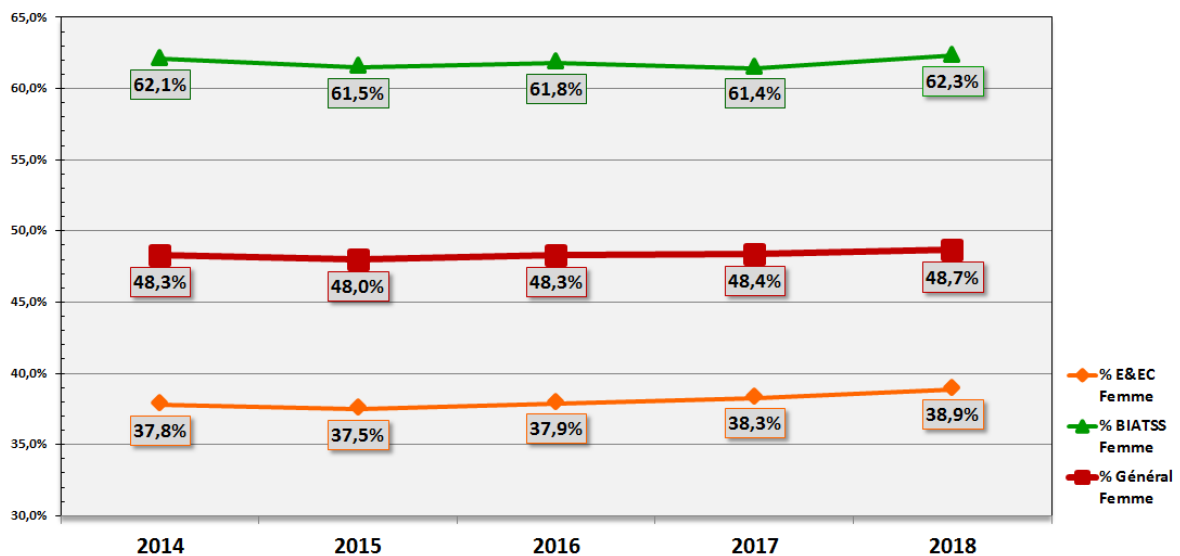
Evolution des effectifs depuis 2014

Le taux de féminisation

➤ La répartition femmes / hommes



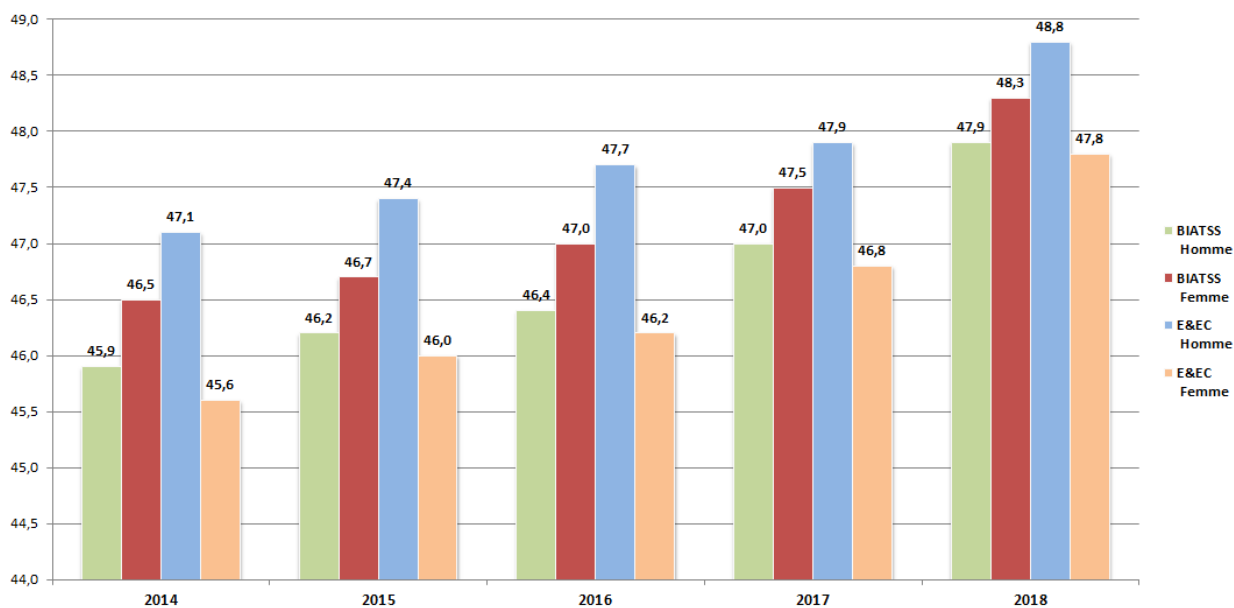
➤ La répartition femmes / hommes par type de population



Evolution des effectifs depuis 2014

L'âge des agents

➤ Evolution de l'âge moyen des titulaires



Partie 1. Effectifs : caractéristiques générales des agents en activité

1.1. Effectifs des agents titulaires et non titulaires affectés

1.2. Présentation des effectifs des agents titulaires

1.3. Présentation des effectifs des agents non-titulaires

1.4. Les travailleurs handicapés au sein de l'université

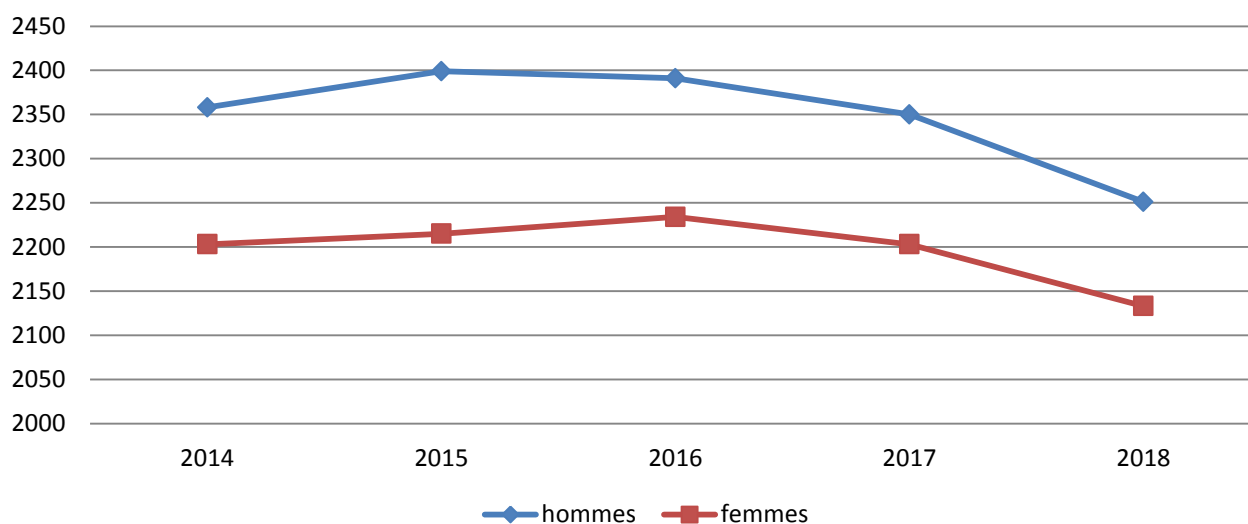


1.1. Effectifs des agents titulaires et non titulaires affectés

1.1.1. Effectifs physiques et ETP des agents affectés par catégorie de personnel, statut et sexe

Catégorie de personnel	Statut de la fonction publique	Femmes	Hommes	Total	ETP	Part des femmes (en %)	Part des agents par statut (en %)
	Titulaires	630	1153	1783	1744,5	35,3%	59%
	Non-titulaires	363	408	771	738,5	47,1%	57%
Enseignants et E/C	Total Enseignants et E/C	993	1561	2554	2483,0	38,9%	58%
	Titulaires	760	493	1253	1189,3	60,7%	41%
	Non-titulaires	380	197	577	547,4	65,9%	43%
BIATSS	Total BIATSS	1140	690	1830	1736,7	62,3%	42%
Ensemble des effectifs des agents titulaires		1390	1646	3036	2933,8	45,8%	69,3%
Ensemble des effectifs des agents non titulaires		743	605	1348	1285,9	55,1%	30,7%
Ensemble des effectifs des agents affectés UPS		2133	2251	4384	4219,7	48,7%	-

Evolution des effectifs par genre entre 2014 et 2018



1.1.2 Ensemble des agents titulaires et non titulaires affectés répartis par secteur

		Enseignants et E/C		Total Enseignants et E/C	BIATSS		Total BIATSS	Total agents UPS
		Titulaires	Non-titulaires		Titulaires	Non-titulaires		
IUTs	Effectifs	457	41	498	177	46	223	721
	Part des femmes (en %)	37,9%	63,40%	40,0%	64,4%	76,1%	66,8%	48,3%
	Part des agents par statut (en %)	91,8%	8,2%		79,4%	20,6%		
Santé	Effectifs	358	277	635	210	60	270	905
	Part des femmes (en %)	37,4%	59,9%	47,2%	64,3%	76,7%	67,0%	53,1%
	Part des agents par statut (en %)	56,4%	43,6%		77,8%	22,2%		
Sces Com. et centraux	Effectifs	14	4	18	451	215	666	684
	Part des femmes (en %)	28,6%	50,0%	33,3%	69,2%	83,7%	73,9%	72,8%
	Part des agents par statut (en %)	77,8%	22,2%		67,7%	32,3%		
Sciences	Effectifs	954	449	1403	415	256	671	2074
	Part des femmes (en %)	33,4%	37,6%	34,8%	48,0%	46,5%	47,4%	38,9%
	Part des agents par statut (en %)	68,0%	32,0%		61,8%	38,2%		
Total agents UPS		1 783	771	2554	1 253	577	1830	4384

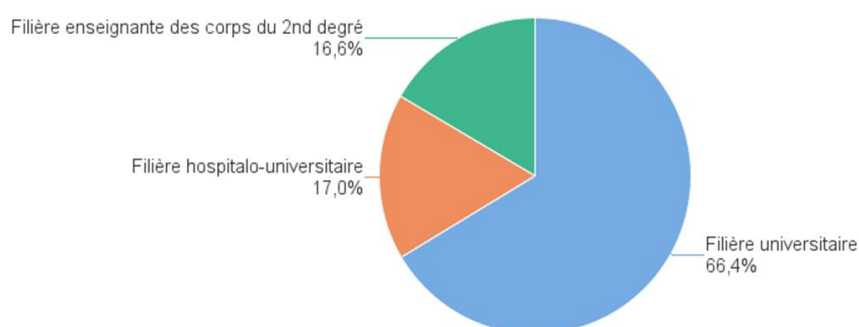
1.2. Présentation des effectifs des agents titulaires affectés par catégorie de personnel, statutaire, filière, corps et quotité de service

1.2.1 Par sexe

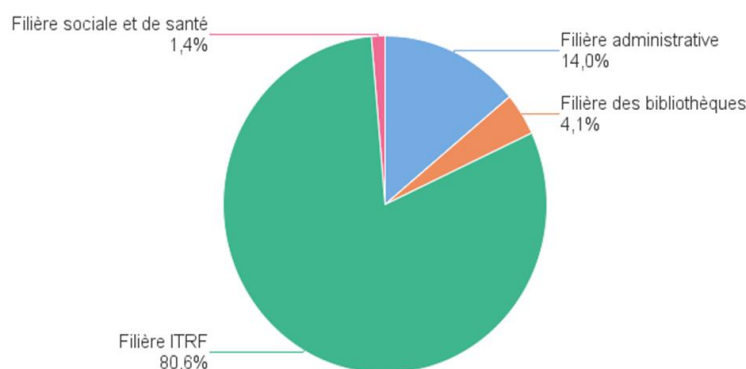
1.2.1.1. Répartition des agents titulaires par catégorie de personnel, par filière et par sexe

Catégorie de personnel	Filière	Femmes	Hommes	Total	ETP	Part des femmes (en %)
	Filière universitaire	415	769	1184	1 152,5	35,1%
	Filière hospitalo-universitaire	96	207	303	299,8	31,7%
	Filière enseignante des corps du 2nd degré	119	177	296	292,2	40,2%
Enseignants et E/C	Total des personnels Enseignants et E/C	630	1153	1783	1 744,5	35,3%
	Filière administrative	157	18	175	166,4	89,7%
	Filière des bibliothèques	38	13	51	48,0	74,5%
	Filière ITRF	548	462	1010	962,0	54,3%
	Filière sociale et de santé	17	0	17	12,9	100,0%
BIATSS	Total des personnels BIATSS	760	493	1253	1 189,3	60,7%
Ensemble des effectifs des agents titulaires affectés		1390	1646	3036	2933,82	45,8%

Personnels Enseignants et E/C Titulaires



Personnels BIATSS Titulaires



1.2.1.2. Effectifs physiques et ETP des agents titulaires répartis par catégorie statutaire et filière et ventilés par corps et sexe

CATEGORIE A+ - Libellé du corps	Femmes	Hommes	Total	ETP	Part des femmes (en %)
Filière universitaire					
ASTRONOME	3	10	13	12,0	23,1%
ASTRONOME ADJOINT	5	8	13	13,0	38,5%
MAITRE DE CONFERENCES	311	475	786	765,6	39,6%
PHYSICIEN	3	2	5	3,8	60,0%
PHYSICIEN ADJOINT	6	8	14	13,3	42,9%
PROFESSEUR DES UNIVERSITES	86	264	350	341,8	24,6%
Sous-Total	414	767	1181	1149,5	35,1%
Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A+ (en %)	66,6%	68,4%	67,8%		35,1%
Filière hospitalo-universitaire					
MAIT. CONF. PRAT. HOSP. DENTAIRE	10	15	25	25,0	40,0%
MAITRE DE CONF UNIV DE MEDECINE GENERALE	2	2	4	4,0	50,0%
MAITRE DE CONF UNIV. - PRATICIEN HOSP.	46	38	84	82,8	54,8%
MCUPH DES DISCIPLINES PHARMACEUTIQUES	5	2	7	7,0	71,4%
PROFESSEUR DES UNIV - PRATICIEN HOSP.	25	136	161	159,0	15,5%
PROFESSEUR UNIVERSITES MEDECINE GENERALE	1	2	3	3,0	33,3%
PROF. UNIV. PRAT. HOSP. DENTAIRE	2	7	9	9,0	22,2%
PUPH DES DISCIPLINES PHARMACEUTIQUES	5	5	10	10,0	50,0%
Sous-Total	96	207	303	299,8	31,7%
Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A+ (en %)	15,4%	18,5%	17,4%		31,7%
Filière enseignante des corps du 2nd degré					
PROFESSEUR AGREGE	71	108	179	177,7	39,7%
Sous-Total	71	108	179	177,7	39,7%
Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A+ (en %)	11,4%	9,6%	10,3%		39,7%
Filière administrative					
ADMINISTRATEUR EN. ES. ET RECHERCHE	2	1	3	3,0	66,7%
AGENT COMPTABLE EPSCP	0	1	1	1,0	0,0%
ATTACHE D'ADMINISTRATION DE L'ETAT	19	6	25	24,6	76,0%
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES EPSCP	0	1	1	1,0	0,0%
Sous-Total	21	9	30	29,6	70,0%
Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A+ (en %)	3,40%	0,80%	1,70%		70,0%
Filière des bibliothèques					
CONSERVATEUR DES BIBLIOTHEQUES (1992)	5	1	6	5,0	83,3%
CONSERVATEUR GENERAL DES BIBLIOTHEQUES	1	1	2	2,0	50,0%
Sous-Total	6	2	8	7,0	75,0%
Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A+ (en %)	1,0%	0,2%	0,5%		75,0%
Filière ITRF					
INGENIEUR DE RECHERCHE RF	14	28	42	41,3	33,3%
Sous-Total	14	28	42	41,3	33,3%
Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A+ (en %)	2,3%	2,5%	2,4%		33,3%
Total titulaires affectés de la catégorie A+	622	1121	1743	1704,9	35,7%

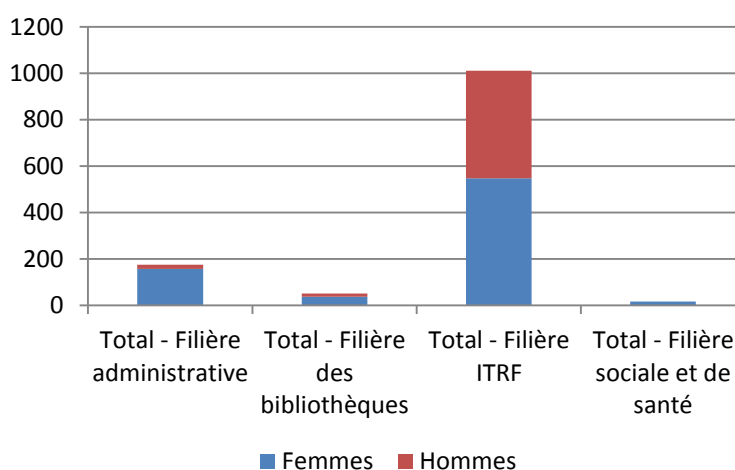
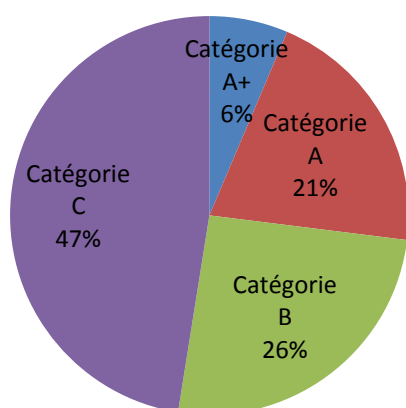
CATEGORIE A - Libellé du corps	Femmes	Hommes	Total	ETP	Part des femmes (en %)
Filière universitaire					
PROFESSEUR DE L'ENSAM	1	2	3	3,0	33,3%
Sous-Total	1	2	3	3,0	33,3%
Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)	0,6%	1,0%	0,8%		33,3%
Filière enseignante des corps du 2nd degré					
PROFESSEUR CERTIFIE	42	50	92	90,7	45,7%
PROFESSEUR D'EPS	3	15	18	16,8	16,7%
PROFESSEUR DES LYCEES PROFESSIONNELS	3	4	7	7,0	42,9%
Sous-Total	48	69	117	114,5	41,0%
Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)	26,5%	35,0%	31,0%		41,0%
Filière des bibliothèques					
BIBLIOTHECAIRE	5	2	7	7,0	71,4%
Sous-Total	5	2	7	7,0	71,4%
Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)	2,8%	1,0%	1,9%		71,4%
Filière ITRF					
ASSISTANT INGENIEUR DE RECH.ET FORMATION	33	54	87	81,9	37,9%
INGENIEUR D'ETUDES (RECH ET FORM)	82	70	152	143,9	53,9%
Sous-Total	115	124	239	225,8	48,1%
Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)	63,5%	62,9%	63,2%		48,1%
Filière sociale et de santé					
CONS TECH DE SERV SOC AE (2012)	1	0	1	0,8	100,0%
INFIRMIERS ENES CATEGORIE A	11	0	11	7,9	100,0%
Sous-Total	12	0	12	8,7	100,0%
Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie A (en %)	6,6%	0,0%	3,2%		100,0%
Total titulaires affectés de la catégorie A	181	197	378	359,0	47,9%

CATEGORIE B - Libellé du corps	Femmes	Hommes	Total	ETP	Part des femmes (en %)
Filière administrative					
SECRETAIRE ADMINISTRATIF 2010	27	4	31	29,7	87,1%
Sous-Total	27	4	31	29,7	87,1%
Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie B (en %)	15,3%	2,8%	9,7%		87,1%
Filière des bibliothèques					
BIB. ASSISTANT SPE (NES)	12	4	16	15,4	75,0%
Sous-Total	12	4	16	15,4	75,0%
Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie B (en %)	6,8%	2,8%	5,0%		75,0%
Filière ITRF					
TECHNICIEN DE RECH ET FORMATION	133	135	268	260,6	49,6%
Sous-Total	133	135	268	260,6	49,6%
Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie B (en %)	75,1%	94,4%	83,8%		49,6%
Filière sociale et de santé					
ASSISTANT SERVICE SOCIAL ADMIN DE L'ETAT	5	0	5	4,2	100,0%
Sous-Total	5	0	5	4,2	100,0%
Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie B (en %)	2,8%	0,0%	1,6%		100,0%
Ensemble des effectifs titulaires affectés de la catégorie B	177	143	320	309,9	55,3%

CATEGORIE C - Libellé du corps	Femmes	Hommes	Total	ETP	Part des femmes (en %)
Filière administrative					
ADJOINT ADM DE L'EN ET DE L'ENS SUP	109	5	114	107,1	95,6%
Sous-Total	109	5	114	107,1	95,6%
Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie C (en %)	26,6%	2,7%	19,2%		95,6%
Filière des bibliothèques					
MAGASINIER DES BIBLIOTHEQUES	15	5	20	18,6	75,0%
Sous-Total	15	5	20	18,6	75,0%
Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie C (en %)	3,7%	2,7%	3,4%		75,0%
Filière ITRF					
ADJ TECHNIQUE DE RECHERCHE ET FORMATION	286	175	461	434,3	62,0%
Sous-Total	286	175	461	434,3	62,0%
Part des effectifs de la filière / Effectifs de la catégorie C (en %)	69,8%	94,6%	77,5%		62,0%
Ensemble des effectifs titulaires affectés de la catégorie C	410	185	461		62,0%
Ensemble des effectifs titulaires affectés	1390	1646	3036	2933,8	45,8%

1.2.1.3. Effectifs physiques et ETP des agents titulaires BIATSS répartis par filière et ventilés par catégorie statutaire et par sexe

	Catégorie statutaire	Femmes	Hommes	Total	ETP	Part des femmes (en %)
Filière administrative	Catégorie A+	21	9	30	29,6	70,0%
	Catégorie B	27	4	31	29,7	87,1%
	Catégorie C	109	5	114	107,1	95,6%
Total - Filière administrative		157	18	175	166,4	89,7%
Filière des bibliothèques	Catégorie A+	6	2	8	7,0	75,0%
	Catégorie A	5	2	7	7,0	71,4%
	Catégorie B	12	4	16	15,4	75,0%
	Catégorie C	15	5	20	18,6	75,0%
Total - Filière des bibliothèques		38	13	51	48,0	74,5%
Filière ITRF	Catégorie A+	14	28	42	41,3	33,3%
	Catégorie A	115	124	239	225,8	48,1%
	Catégorie B	133	135	268	260,6	49,6%
	Catégorie C	286	175	461	434,3	62,0%
Total - Filière ITRF		548	462	1010	962,0	54,3%
Filière sociale et de santé	Catégorie A	12	0	12	8,7	100,0%
	Catégorie B	5	0	5	4,2	100,0%
Total - Filière sociale et de santé		17	0	17	12,9	100,0%
Total titulaires BIATSS en catégorie A+		41	39	80	77,9	51,3%
Total titulaires BIATSS en catégorie A		132	126	258	241,5	51,2%
Total titulaires BIATSS en catégorie B		177	143	320	309,9	55,3%
Total titulaires BIATSS en catégorie C		410	185	595	560,0	68,9%
Total des agents titulaires BIATSS affectés		760	493	1253	1189,3	60,7%



1.2.1.4 Effectifs des agents titulaires à temps partiel répartis par quotité de temps de travail, ventilés par filière et par sexe

Quotité de temps partiel - Agents titulaires	Sexe	Filière universitaire	Filière hospitalo-universitaire	Filière enseignante des corps du 2nd degré	Filière administrative	Filière des bibliothèques	Filière ITRF	Filière sociale et de santé	Total
50 %	Femmes	1			3	1	4	1	10
	Hommes	2		1			5		8
Sous-total		3		1	3	1	9	1	18
Part des effectifs / Effectifs de la filière (en %)		0,3%		0,3%	1,7%	2,0%	0,9%	5,9%	
60 %	Femmes						3		3
	Hommes						1		1
Sous-total							4		4
Part des effectifs / Effectifs de la filière (en %)							0,4%		
70 %	Femmes					1	2		3
	Sous-total					1	2		3
Part des effectifs / Effectifs de la filière (en %)						2,0%	0,2%		
80 %	Femmes	17	1	4	24	6	80	8	140
	Hommes	6		2	1		7		16
Sous-total		23	1	6	25	6	87	8	156
Part des effectifs / Effectifs de la filière (en %)		1,9%	0,3%	2,0%	14,3%	11,8%	8,6%	47,1%	
90 %	Femmes	10			1		11		22
	Hommes	1		1					2
Sous-total		11		1	1		11		24
Part des effectifs / Effectifs de la filière (en %)		0,9%		0,3%	0,6%		1,1%		
Total agents titulaires en temps partiel		37	1	8	29	8	113	9	205
Ensemble des effectifs des agents titulaires		1 184	303	296	175	51	1 010	17	3 036
Part des temps partiel/Effectifs de la filière (en %)		3,1%	0,3%	2,7%	16,6%	15,7%	11,2%	52,9%	6,8%

1.2.1.5. Effectifs des agents titulaires à temps partiel répartis par quotité et ventilés par catégories statutaire et par sexe

Quotité de temps partiel - Agents titulaires en temps partiel	Sexe	A+	A	B	C	Total général
50 %	Femmes	1	2	1	6	10
	Hommes	4	1		3	8
Sous-Total		5	3	1	9	18
Part des effectifs / Effectifs de la cat. stat. (en %)		0,3%	0,8%	0,3%	1,5%	
60%	Femmes		1	1	1	3
	Hommes				1	1
Sous-Total			1	1	2	4
Part des effectifs / Effectifs de la cat. stat. (en %)			0,3%	0,3%	0,3%	
70%	Femmes			1	2	3
	Hommes					
Sous-Total				1	2	3
Part des effectifs / Effectifs de la cat. stat. (en %)				0,3%	0,3%	
80%	Femmes	24	25	28	63	140
	Hommes	7	3	1	5	16
Sous-Total		31	28	29	68	156
Part des effectifs / Effectifs de la cat. stat. (en %)		1,80%	7,40%	9,10%	11,40%	
90%	Femmes	10	4	1	7	22
	Hommes	1	1			2
Sous-Total		11	5	1	7	24
Part des effectifs / Effectifs de la cat. stat. (en %)		0,60%	1,3%	0,3%	1,2%	
Total effectifs des agents titulaires en temps partiel		47	37	33	88	205
Ensemble des effectifs des agents titulaires		1743	378	320	595	3 036
Part des temps partiel/Effectifs de la cat. stat. (en %)		2,70%	9,8%	10,3%	14,8%	6,8%

1.2.2. Par tranche d'âge

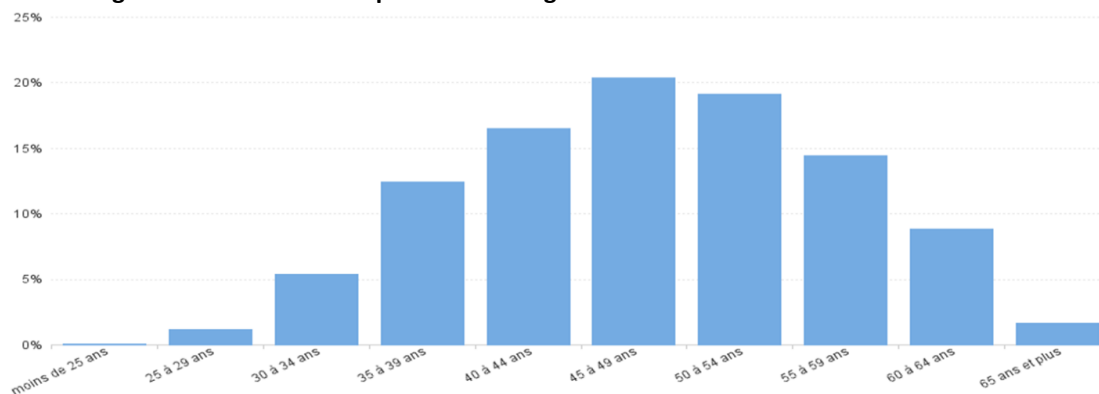
1.2.2.1. Age moyen et médian des agents titulaires répartis par catégorie de personnel et ventilés par sexe

Catégorie de personnel		Femmes	Hommes	Total
Personnels BIATSS	Age moyen	48,3	47,9	48,1
	Age médian	48,5	47,7	48,3
Personnels Enseignants et E/C	Age moyen	47,8	48,8	48,5
	Age médian	47,9	48,6	48,3
Ensemble des effectifs des agents titulaires	Age moyen	48,0	48,6	48,4
	Age médian	48,1	48,4	48,3

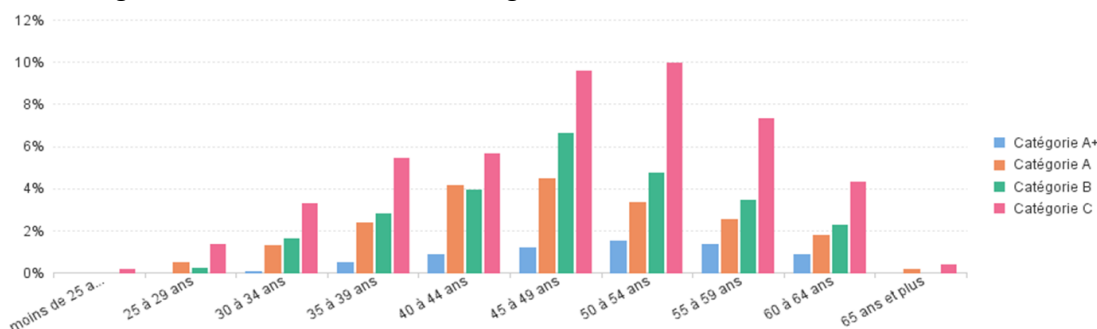
1.2.2.2. Age moyen et médian des agents BIATSS titulaires répartis par catégorie statutaire et ventilés par sexe

Catégorie statutaire		Femmes	Hommes	Total
Catégorie A+	Age moyen	52,2	50,9	51,6
	Age médian	52,9	50,9	52,5
Catégorie A	Age moyen	47,2	47,2	47,2
	Age médian	47,1	46,6	47,0
Catégorie B	Age moyen	48,3	47,6	48,0
	Age médian	48,0	47,6	47,7
Catégorie C	Age moyen	48,2	47,9	48,1
	Age médian	49,2	48,8	49,1
Ensemble des effectifs des agents BIATSS titulaires	Age moyen	48,3	47,9	48,1
	Age médian	48,5	47,7	48,3

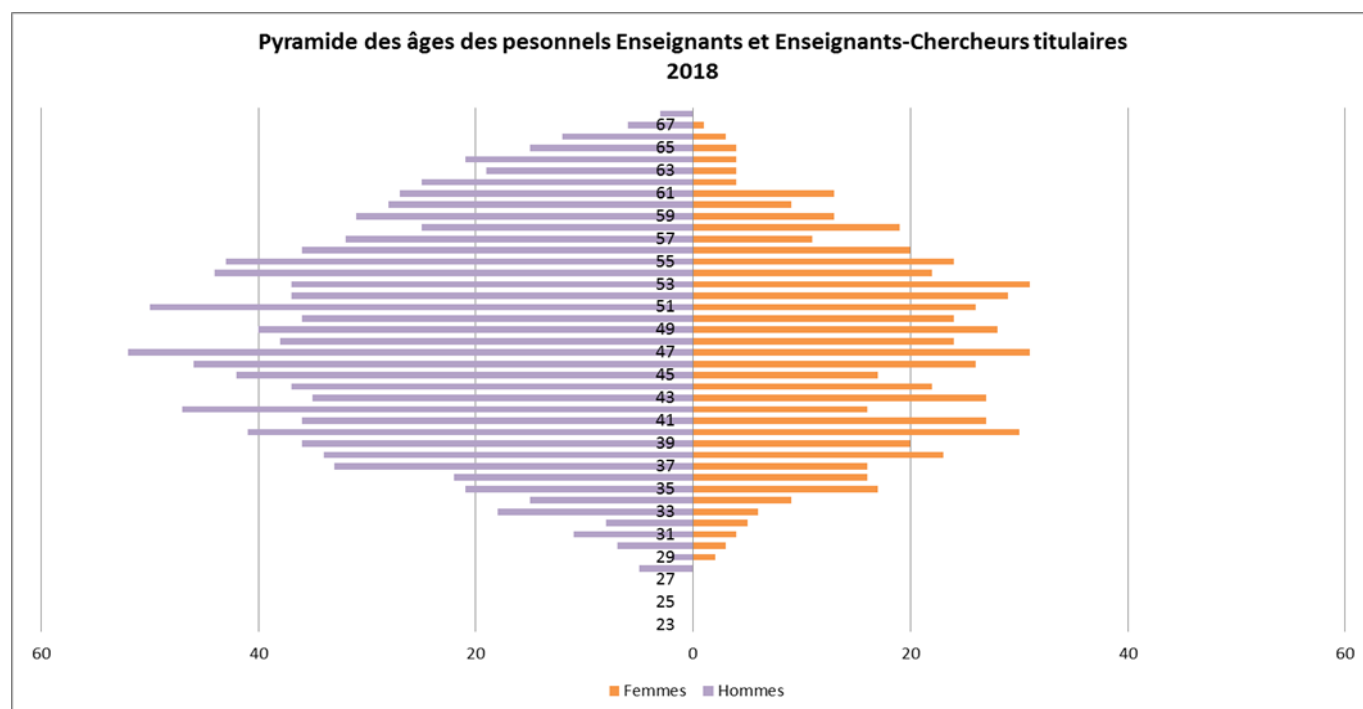
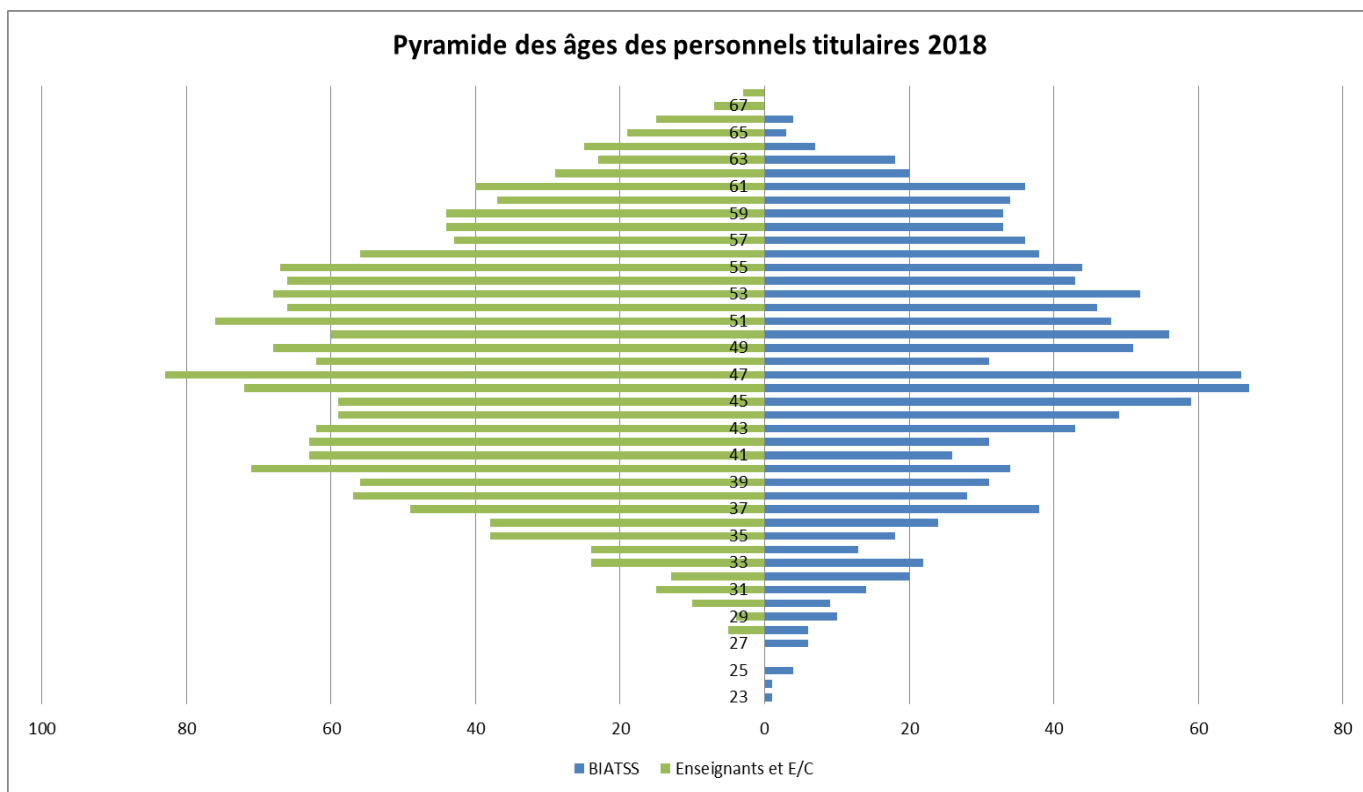
1.2.2.3. Effectifs des agents titulaires ventilés par tranche d'âge

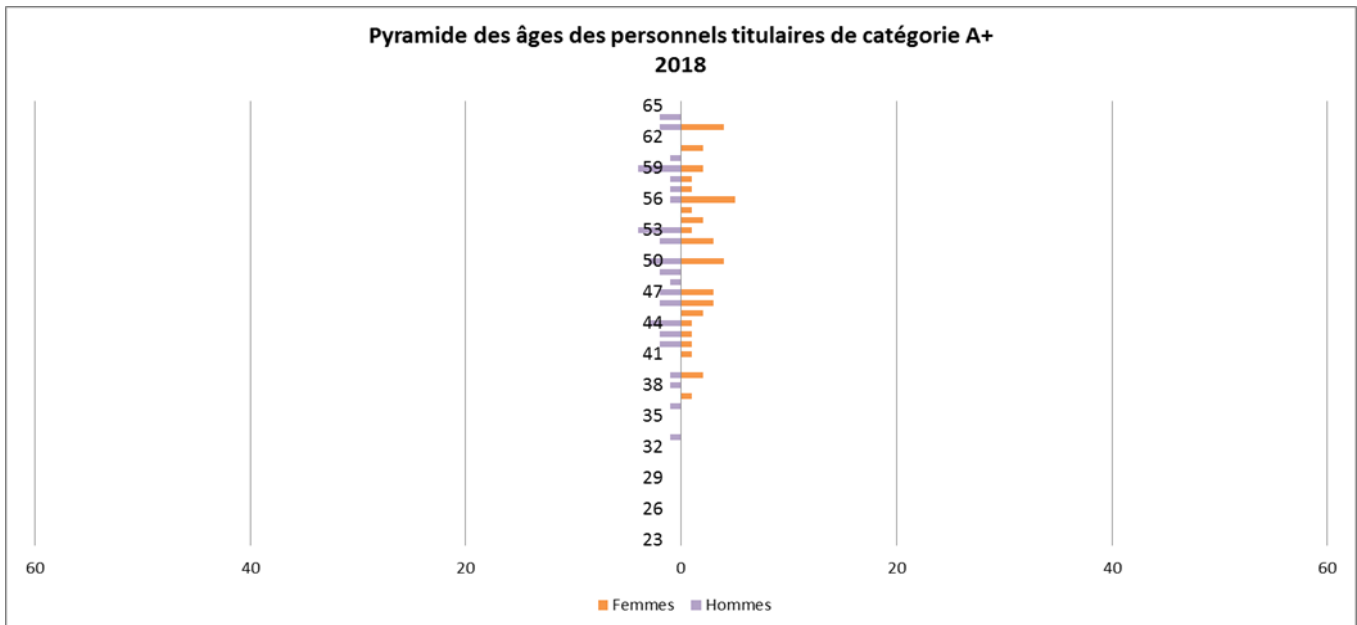
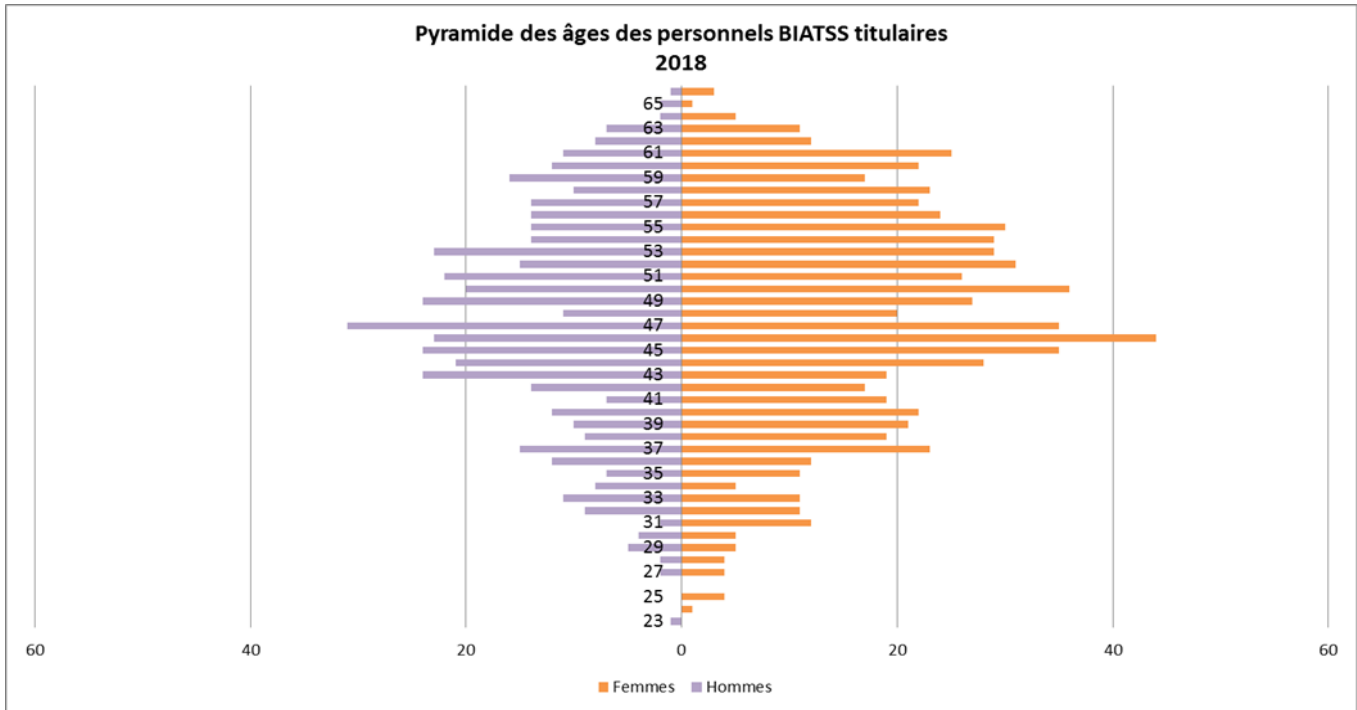


1.2.2.4. Effectifs des agents BIATSS titulaires selon la catégorie statutaire

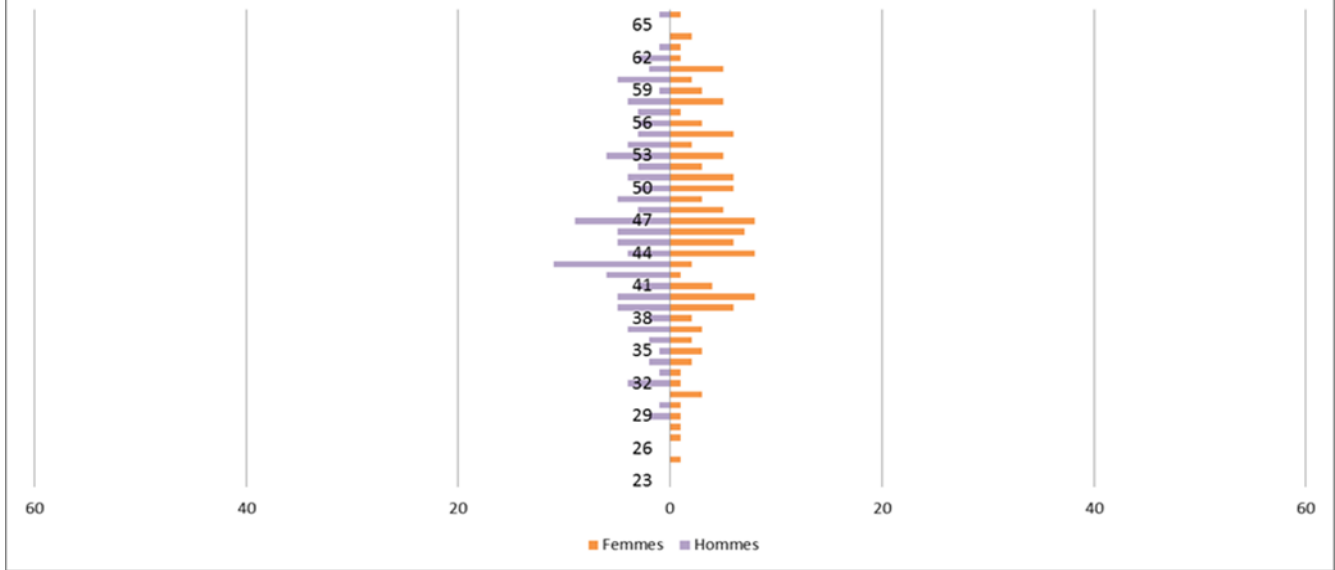


1.2.2.5. Pyramides des âges

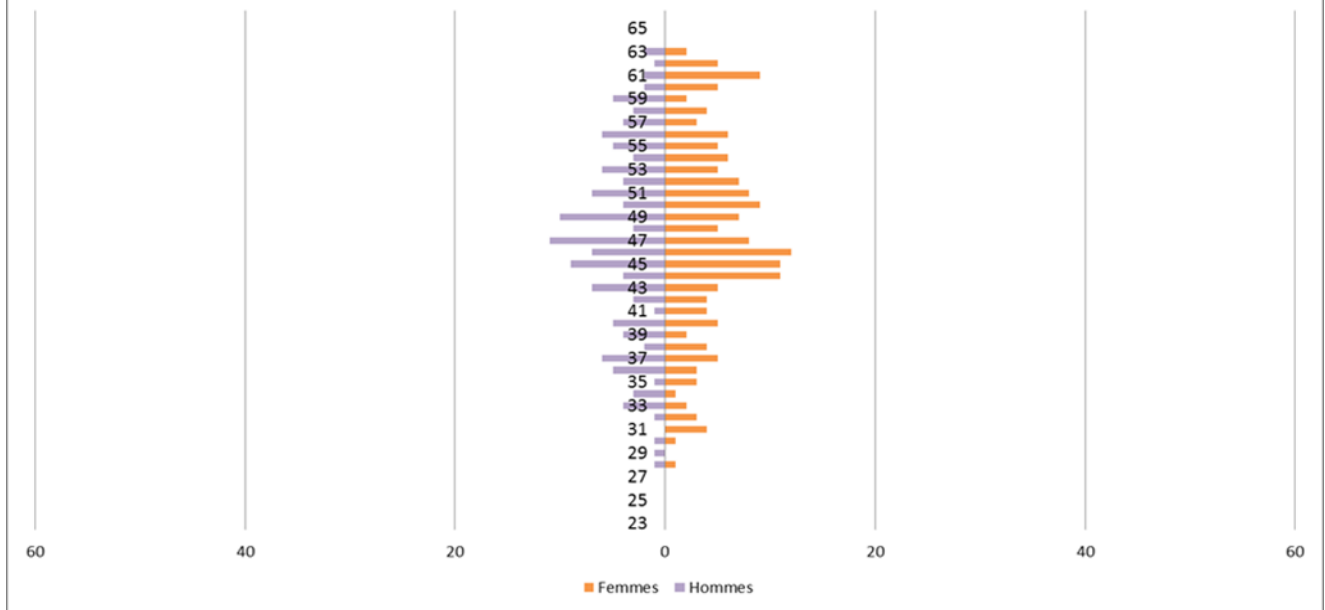




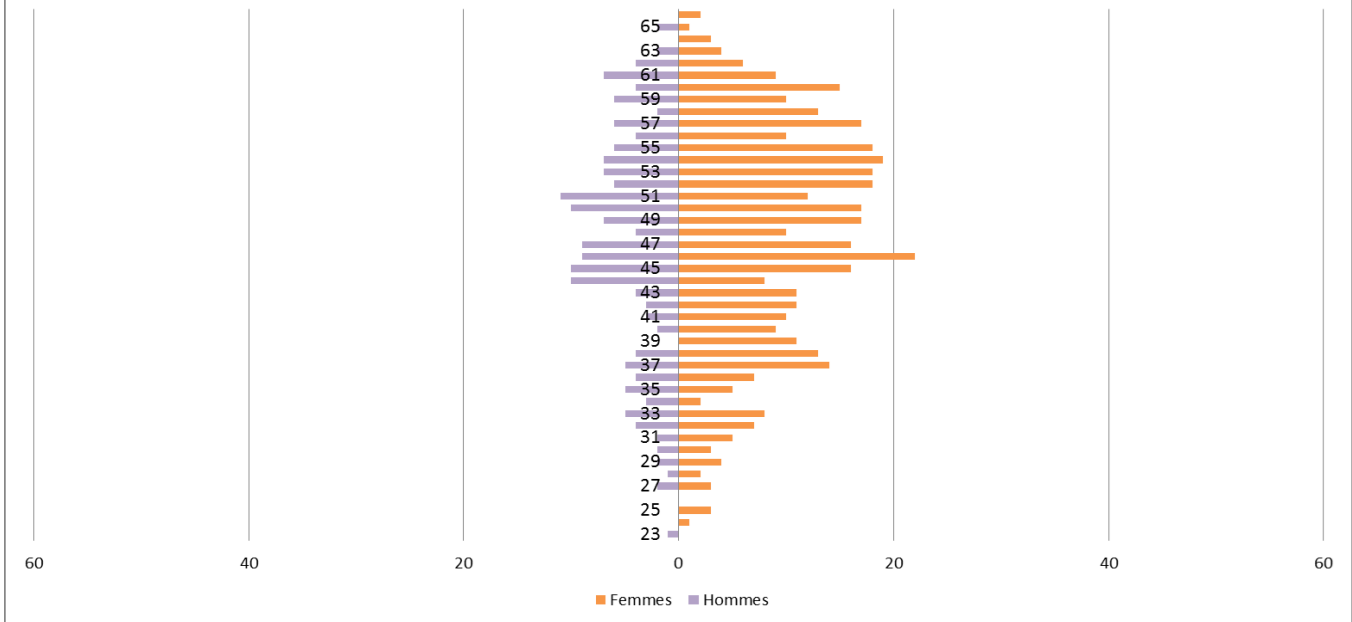
**Pyramide des âges des personnels titulaires de catégorie A
2018**



**Pyramide des âges des personnels titulaires de catégorie B
2018**



Pyramide des âges des personnels titulaires de catégorie C 2018



1.2.2.6. Effectifs des agents titulaires répartis par catégorie de personnels et ventilés par filière, corps et tranche d'âge

Libellé du corps - Enseignants et E/C	moins de 25 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans	45 à 49 ans	50 à 54 ans	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 ans et plus	Total
Filière Universitaire											
ASTRONOME					2	1	2	5		3	13
ASTRONOME ADJOINT			2	3	3	3	1		1		13
MAITRE DE CONFERENCES		4	64	159	179	150	106	84	32	8	786
PHYSICIEN					1	2		2			5
PHYSICIEN ADJOINT				6	5	3					14
PROFESSEUR DE L'ENSAM						1	1	1			3
PROFESSEUR DES UNIVERSITES				7	28	75	113	68	48	11	350
Total de la Filière universitaire		4	66	175	218	235	223	160	81	22	1184
Filière hospitalo-universitaire											
MAIT. CONF. PRAT. HOSP. DENTAIRES			4	5	3	3	2	4	3	1	25
MAITRE DE CONF UNIV DE MEDECINE GENERALE			1					1	1	1	4
MAITRE DE CONF UNIV. - PRATICIEN HOSP.			2	15	29	10	10	9	5	4	84
MCUPH DES DISCIPLINES PHARMACEUTIQUES				2	2	2	1				7
PROFESSEUR DES UNIV - PRATICIEN HOSP.				2	13	30	41	32	29	14	161
PROFESSEUR UNIVERSITES MEDECINE GENERALE				1			1		1		3
PROF. UNIV. PRAT. HOSP. DENTAIRES						3	2	2	1	1	9
PUPH DES DISCIPLINES PHARMACEUTIQUES					1	1	1	5	2		10
Total de la Filière hospitalo-universitaire			7	25	48	49	58	53	42	21	303
Filière enseignante des corps du 2nd degré											
PROFESSEUR AGREGE		1	12	21	27	32	40	28	17	1	179
PROFESSEUR CERTIFIE		3	1	12	19	22	11	11	13		92
PROFESSEUR D'EPS		1		3	5	3	3	2	1		18
PROFESSEUR DES LYCEES PROFESSIONNELS				2	1	3	1				7
Total enseignants des corps du 2nd degré		5	13	38	52	60	55	41	31	1	296
Total Enseignants et E/C		9	86	238	318	344	336	254	154	44	1 783

Libellé du corps - BIATSS	moins de 25 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans	45 à 49 ans	50 à 54 ans	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 ans et plus	Total
Filière administrative											
ADJOINT ADM DE L'EN ET DE L'ENS SUP		1	5	6	14	22	22	25	18	1	114
ADMINISTRATEUR EN. ES. ET RECHERCHE					1	2					3
AGT CPT D'EPCSCP								1			1
ATTACHE D'ADMINISTRATION DE L'ETAT				1	4	4	6	6	4		25
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES EPSCP						1					1
SECRETAIRE ADMINISTRATIF 2010			1	1	3	7	7	6	6		31
Total Filière administrative		1	6	8	22	36	35	38	28	1	175
Filière des bibliothèques											
BIB. ASSISTANT SPE (NES)			1	2	3	2	4	3	1		16
BIBLIOTHECAIRE				1	2			1	3		7
CONSERVATEUR DES BIBLIOTHEQUES (1992)				2		2	2				6
CONSERVATEUR GENERAL DES BIBLIOTHEQUES							1		1		2
MAGASINIER DES BIBLIOTHEQUES			1	3	4	5	3	3	1		20
Total Filière des bibliothèques			2	8	9	9	10	7	6		51
Filière ITRF											
ADJ TECHNIQUE DE RECHERCHE ET FORMATION	2	16	35	59	53	93	100	64	35	4	461
ASSISTANT INGENIEUR DE RECH ET FORMATION		3	7	12	17	16	15	11	6		87
INGENIEUR DE RECHERCHE RF			1	3	6	6	10	10	6		42
INGENIEUR D'ETUDES (RECH ET FORM)		3	9	15	32	40	23	18	11	1	152
TECHNICIEN DE RECH ET FORMATION		3	17	32	43	73	48	32	20		268
Total de la Filière ITRF	2	25	69	121	151	228	196	135	78	5	1010
Filière sociale et de santé											
ASSISTANT SERVICE SOCIAL ADMIN DE L'ETAT			1			1		2	1		5
CONS TECH DE SERV SOC AE				1							1
INFIRMIERS ENES CATEGORIE A				1	1		4	2	2	1	11
Total de la Filière social/santé			1	2	1	1	4	4	3	1	17
Total des personnels BIATSS	2	26	78	139	183	274	245	184	115	7	1 253
Total des agents titulaires affectés	2	35	164	377	501	618	581	438	269	51	3 036

1.2.2.7. Effectifs des agents titulaires à temps partiel répartis par quotité et ventilés par sexe et tranche d'âge

Tranche d'âge	Sexe / Quotité de temps partiel	100%	50 %	60 %	70 %	80 %	90 %	Total général	Part des agents à temps partiel (en %)
moins de 25 ans	Femmes	1						1	
	Hommes	1						1	
	Sous-total	2						2	
25 à 29 ans	Femmes	16				3		19	15,8%
	Hommes	16						16	
	Sous-total	32				3		35	8,6%
30 à 34 ans	Femmes	54	1			16		71	23,9%
	Hommes	92				1		93	1,1%
	Sous-total	146	1			17		164	11,0%
35 à 39 ans	Femmes	142	1			33	2	178	20,2%
	Hommes	191	1	1		6		199	4,0%
	Sous-total	333	2	1		39	2	377	11,7%
40 à 44 ans	Femmes	195		1	1	26	4	227	14,1%
	Hommes	272	1			1		274	0,7%
	Sous-total	467	1	1	1	27	4	501	6,8%
45 à 49 ans	Femmes	254	1		1	25	6	287	11,5%
	Hommes	325	1			4	1	331	1,8%
	Sous-total	579	2		1	29	7	618	6,3%
50 à 54 ans	Femmes	259	3	1	1	15	4	283	8,5%
	Hommes	293	3			2		298	1,7%
	Sous-total	552	6	1	1	17	4	581	5,0%
55 à 59 ans	Femmes	188	2			12	1	203	7,4%
	Hommes	231	2			2		235	1,7%
	Sous-total	419	4			14	1	438	4,3%
60 à 64 ans	Femmes	91	2	1		10	5	109	16,5%
	Hommes	159					1	160	0,6%
	Sous-total	250	2	1		10	6	269	7,1%
65 ans et plus	Femmes	12						12	
	Hommes	39						39	
	Sous-total	51						51	
Ensemble des effectifs des agents titulaires à temps partiel		2831	18	4	3	156	24	3036	7,24%

1.3. Présentation des effectifs des agents non titulaires

1.3.1. Agents non titulaires BIATSS

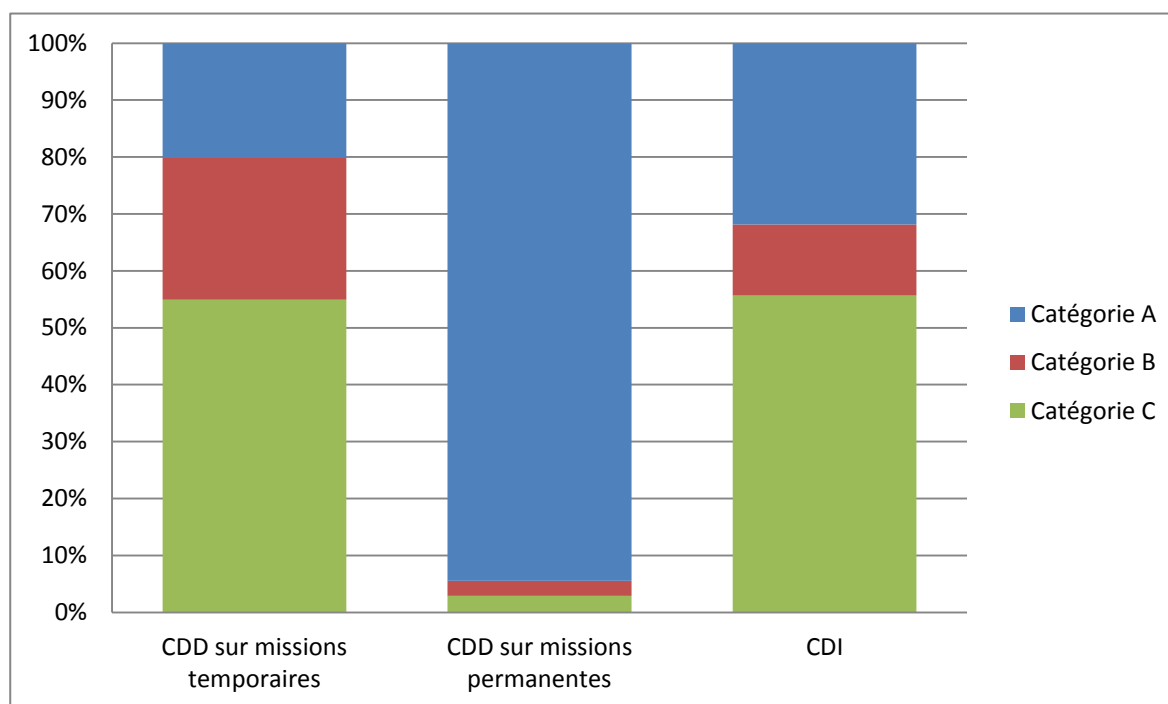
1.3.1.1. Effectifs des agents affectés non titulaires BIATSS répartis par catégorie statutaire et par fonction exercée (grade) ventilés par type de contrat et sexe

Grade par catégorie statutaire	CDD sur missions temporaires		Sous-Total CDD sur missions temporaires	CDD sur missions permanentes		Sous-Total CDD sur missions permanentes	CDI		Sous-Total CDI	Total	Part des femmes (en %)
	Femmes	Hommes		Femmes	Hommes		Femmes	Hommes			
Catégorie A+											
CHARGE DE RECHERCHE 2EME CLASSE							5	6	11	11	45,5%
CHARGE DE RECHERCHE CLASSE NORMALE							2		2	2	100,0%
INGENIEUR DE RECHERCHE RF 1E CLASSE							3		3	3	100,0%
INGENIEUR DE RECHERCHE RF 2E CLASSE		1	1	42	68	110	3	1	4	115	39,1%
INGENIEUR DE RECHERCHE RF HORS CLASSE							1	1	2	2	50,0%
MEDECIN DE L'E.N. 1ERE CLASSE							1		1	1	100,0%
MEDECIN DE L'E.N. 2EME CLASSE				5		5	1		1	6	100,0%
MEDECIN E.N.-CONSEILLER TECHNIQUE G1	1		1							1	100,0%
Total	1	1	2	47	68	115	16	8	24	141	45,4%
part en %	0,7%	2,8%	1,2%	40,2%	51,9%	46,4%	12,4%	26,7%	15,1%	24,4%	
Catégorie A											
ASSISTANT INGENIEUR RF	15	1	16	27	41	68	14	1	15	99	56,6%
INFIRMIERS ENES CN CATEG A	4		4	2		2				6	100,0%
INGENIEUR D'ETUDES CLASSE NORMALE	12	3	15	25	17	42	11	1	12	69	69,6%
INGENIEUR D'ETUDES HORS CLASSE				1		1	1		1	2	100,0%
INGENIEUR D'ETUDES RF 2E CLASSE				3	3	6	1		1	7	57,1%
Total	31	4	35	58	61	119	27	2	29	183	63,4%
part en %	23,1%	13,9%	21,2%	89,7%	98,5%	94,4%	33,3%	33,3%	33,3%	33,3%	

Grade par catégorie statutaire	CDD sur missions temporaires		Sous-Total CDD sur missions temporaires	CDD sur missions permanentes		Sous-Total CDD sur missions permanentes	CDI		Sous-Total CDI	Total	Part des femmes (en %)
	Femmes	Hommes		Femmes	Hommes		Femmes	Hommes			
Catégorie B											
TECHNICIEN DE RECHERCHE ET FORMATION CS							5		5	5	100,0%
TECHNICIEN DE RECHERCHE ET FORMATION CN	23	14	37	4	2	6	10	4	14	57	64,9%
BIB. ASSISTANT SPE. CLASSE NORMALE	1		1					1	1	2	50,0%
ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL AE	3		3	1		1				4	100,0%
Total	27	14	41	5	2	7	15	5	20	68	69,1%
part en %	20,1%	38,9%	24,1%	4,3%	1,5%	2,8%	11,6%	16,7%	12,6%	11,8%	
Catégorie C											
ADJOINT TECHNIQUE RECH ET FORM CL2	2		2							2	100,0%
ADJ TECHNIQUE RECHERCHE ET FORMATION	67	17	84	6		6	62	15	77	167	80,8%
ADJ TECH PRINC DE RECH ET DE FORM DE 1CL				1		1	1		1	2	100,0%
ADJ TECH PRINC DE RECH ET DE FORM DE 2CL	2		2				7		7	9	100,0%
MAGASINIER DES BIBLIOTHEQUES	4		4				1		1	5	100,0%
Total	75	17	92	7	0	7	71	15	86	185	82,7%
part en %	56,0%	47,2%	54,1%	6,0%	0,0%	2,8%	55,0%	50,0%	54,1%	32,1%	
Ensemble des effectifs des	134	36	170	117	131	248	129	30	159	577	65,9%
Part par sexe (en %)	78,8%	21,2%		47,2%	52,8%		81,1%	18,9%			
Part par type de contrat en %			29,5%			43,0%			27,6%		

1.3.1.2. ETP des agents affectés non titulaires BIATSS répartis par catégorie statutaire ventilés par type de contrat

	CDD sur missions temporaires	CDD sur missions permanentes	CDI	Total des ETP
Total de la catégorie A	32,7	228,9	45,4	307,0
<i>Part en % de la catégorie A</i>	6,0%	41,8%	8,3%	56,1%
Total de la catégorie B	40,5	6,5	17,8	64,8
<i>Part en % de la catégorie B</i>	7,4%	1,2%	3,3%	11,8%
Total de la catégorie C	89,2	7,0	79,4	175,6
<i>Part en % de la catégorie C</i>	16,3%	1,3%	14,5%	32,1%
Ensemble des ETP des BIATSS non titulaires affectés	162,4	242,4	142,6	547,4



1.3.1.3. Effectifs des agents non titulaires BIATSS répartis par catégorie statutaire et par fonction exercée (grade) et ventilés par type de financement et part type de contrat

Grade par catégorie statutaire	CDD sur missions temporaires				sous-total CDD sur missions temporaires	CDD sur missions permanentes			sous-total CDD sur missions permanentes	CDI				Sous-total CDI	Total général	Dont Postes Etat	Dont Plafond Etablissement	Dont Ress. Propres
	Postes Etat	Plafond Etablissement	sur Ressources Propres	Autres*		Postes Etat	Plafond Etablissement	sur Ressources Propres		Postes Etat	Plafond Etablissement	sur Ressources Propres	Autres*					
Catégorie A+																		
CHARGE DE RECHERCHE 2EME CLASSE											1	10		11	11	0,0%	9,1%	90,9%
CHARGE DE RECHERCHE CLASSE NORMALE												2		2	2	0,0%	0,0%	100,0%
INGENIEUR DE RECHERCHE RF 1E CLASSE											1	2		3	3	0,0%	33,3%	66,7%
INGENIEUR DE RECHERCHE RF 2E CLASSE			1		1	1	2	107	110		1	3		4	115	0,9%	2,6%	96,5%
INGENIEUR DE RECHERCHE RF HORS CLASSE										1	1			2	2	50,0%	50,0%	0,0%
MEDECIN DE L'E.N. 1ERE CLASSE											1			1	1	0,0%	100,0%	0,0%
MEDECIN DE L'E.N. 2EME CLASSE								5	5			1		1	6	0,0%	0,0%	100,0%
MEDECIN E.N.-CONSEILLER TECHNIQUE G1			1		1										1	0,0%	0,0%	100,0%
Total pour la catégorie	0	0	2	0	2	1	2	112	115	1	5	18	0	24	141			
Part en %	0,0%	0,0%	3,5%	0,0%	1,2%	9,1%	25,0%	48,9%	46,4%	7,1%	5,6%	35,3%	0,0%	15,0%	24,4%			
Catégorie A																		
ASSISTANT INGENIEUR RF	5	3	7	1	15	3		65	68		4	8	3	15	99	8,1%	7,1%	80,8%
INFIRMIERS ENES CN CATEG A	2	1	1		4	1		1	2					6	6	50,0%	16,7%	33,3%
INGENIEUR D'ETUDES CLASSE NORMALE	1	6	8		15	1	5	36	42		4	7	1	12	69	2,9%	21,7%	73,9%
INGENIEUR D'ETUDES HORS CLASSE						1			1			1		1	2	50,0%	0,0%	50,0%
INGENIEUR D'ETUDES RF 2E CLASSE								6	6	1				1	7	14,3%	0,0%	85,7%
Total pour la catégorie	8	10	16	1	34	6	5	108	119	1	8	16	4	29	183			
Part en %	14,0%	18,2%	28,1%	100,0%	20,0%	54,5%	62,5%	47,2%	48,0%	7,1%	9,0%	31,4%	66,7%	18,1%	31,7%			
Catégorie B																		
ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL AE	1		2		3	1			1						4	50,0%	0,0%	50,0%
BIB. ASSISTANT SPE. CLASSE NORMALE	1				1						1			1	2	50,0%	50,0%	0,0%
TECHNICIEN DE RECHERCHE ET FORMATION CN	8	10	19		37	2	1	3	6	2	8	3	1	14	57	21,1%	33,3%	43,9%
TECHNICIEN DE RECHERCHE ET FORMATION CS											4	1		5	5	0,0%	80,0%	20,0%
Total pour la catégorie	10	10	21	0	41	3	1	3	7	2	13	4	1	20	68			
Part en %	17,54%	18,18%	36,84%	0,00%	24,12%	27,27%	12,50%	1,31%	2,82%	14,29%	14,61%	7,84%	16,67%	12,50%	11,79%			

* Correspond aux agents comptabilisés dans les effectifs mais ne percevant pas de rémunération

Grade par catégorie statutaire	CDD sur missions temporaires				sous-total CDD sur missions temporaires	CDD sur missions permanentes			sous-total CDD sur missions permanentes	CDI				Sous-total CDI	Total général	Dont Postes Etat	Dont Plafond Etablissement	Dont Ress. Propres
	Postes Etat	Plafond Etablissement	sur Ressources Propres	Autres*		Postes Etat	Plafond Etablissement	sur Ressources Propres		Postes Etat	Plafond Etablissement	sur Ressources Propres	Autres*					
Catégorie C																		
ADJOINT TECHNIQUE RECH ET FORM CL2		2			2									2	0,0%	100,0%	0,0%	
ADJ TECHNIQUE RECHERCHE ET FORMATION	36	32	16		84	1		5	6	9	58	10	1	78	168	27,5%	53,9%	18,6%
ADJ TECH PRINC DE RECH ET DE FORM DE 1CL								1	1			1		1	2	0,0%	0,0%	100,0%
ADJ TECH PRINC DE RECH ET DE FORM DE 2CL	1	1			3					1	4	2		7	9	22,2%	50,0%	20,0%
MAGASINIER DES BIBLIOTHEQUES	2		2		4						1			1	5	40,0%	20,0%	40,0%
Total	39	35	18	0	93	1	0	6	7	10	63	13	1	87	186			
Part en %	68,4%	63,6%	31,6%	0,0%	54,7%	9,1%	0,0%	2,6%	2,8%	71,4%	70,8%	25,5%	16,7%	54,4%	32,2%			
Ensemble des effectifs des agents non titulaires affectés	57	55	57	1	170	11	8	229	248	14	89	51	6	160	577	65,9%		
Part par type de financement (en %)	33,50%	32,40%	33,50%	0,60%	-	4,40%	3,20%	92,30%	-	8,80%	56,00%	32,10%	3,80%	-				

1.3.2. Agents non titulaires enseignants et enseignants-chercheurs

Catégorie statutaire	Libellé du type de contrat	Femmes	Hommes	Total	Total ETP	Part des femmes (en %)
Catégorie A	Assistant hosp-U des CSERD	12	15	27	27,0	44,4%
	Assistant hosp-U médecine	23	6	29	29,0	79,3%
	Assistant hosp-U pharmacie	3	4	7	7,0	42,9%
	Associé assistant tps plein	1	0	1	1,0	100,0%
	Associé chef clinique tps plein	3	2	5	5,0	60,0%
	Associé MCF	1	0	1	1,0	100,0%
	Associé MCF hosp-U mi-tps	3	5	8	4,0	37,5%
	Associé MCF hosp-U tps plein	1	0	1	1,0	100,0%
	Associé MCF mi-tps	11	16	27	13,5	40,7%
	Associé professeur	0	1	1	1,0	0,0%
	Associé professeur mi-tps	1	5	6	3,0	16,7%
	Associé prof hosp-U mi-tps	2	2	4	2,0	50,0%
	ATER	8	7	15	15,0	53,3%
	Attaché chef clinique	1	0	1	1,0	100,0%
	Chef clinique univ assistant hosp	69	51	120	120,0	57,5%
	Chef clinique univ méd générale	2	2	4	4,0	50,0%
	Contractuel Enseignant Chercheur LRU	0	1	1	0,0	0,0%
	Contractuel Enseignant LRU	5	3	8	7,0	62,5%
	Doctorant EPES/EP recherche sans enseignement	0	1	1	1,0	0,0%
	Doctorant EPES ou EP recherche	196	268	464	462,5	42,2%
	Enseignant invité des établiss. (EPES) et EP	0	1	1	1,0	0,0%
Fonctions/besoins particuliers	4	12	16	16,0	25,0%	
PIP générique	2	0	2	2,0	100,0%	
Professeur 2nd degré	15	6	21	14,5	71,4%	
Ensemble des effectifs des enseignants non permanents		363	408	771	738,5	47,1%
Part par sexe (en %)		47%	53%			

1.3.3. Par quotité de travail à temps incomplet

1.3.3.1. Effectif des agents non titulaires à temps partiels répartis par quotité et ventilés par catégorie statutaire

Quotité de temps partiel - Agents non titulaires en temps partiel	A+	A	B	C	Total général
50%	20	25		3	32
80 %	2	8	4	15	29
90 %			1	1	2
Ensemble des effectifs des agents non titulaires en temps partiel	22	33	5	19	86
Ensemble des effectifs des agents non titulaires	175	920	68	185	1348
Part des temps partiels/Effectifs total (en %)	12,6%	3,6%	7,4%	10,3%	6,4%

1.3.3.2. Effectifs des agents non titulaires recrutés à temps incomplet répartis par quotité et sexe et ventilés par catégorie statutaire

Quotité de recrutement des agents non titulaires recrutés à temps incomplet	Sexe	A+	A	B	C	Total général
30%	Femmes		1			1
	Sous-Total	0	1	0	0	1
Part des effectifs / Effectifs de la catégorie (en %)		0%	5%	0%	0%	2%
40%	Femmes		2			2
	Sous-Total	0	2	0	0	2
Part des effectifs / Effectifs de la catégorie (en %)		0%	9%	0%	0%	4%
50%	Femmes	8	9	2	2	21
	Hommes		2			2
	Sous-Total	8	11	2	2	23
Part des effectifs / Effectifs de la catégorie (en %)		62%	50%	67%	20%	48%
60%	Femmes	2	4		4	10
	Hommes		1			1
	Sous-Total	2	5	0	4	11
Part des effectifs / Effectifs de la catégorie (en %)		15%	23%	0%	40%	23%
70%	Femmes	2	2	1	4	9
	Hommes	1	1			2
	Sous-Total	3	3	1	4	11
Part des effectifs / Effectifs de la catégorie (en %)		23%	14%	33%	40%	23%
Ensemble des effectifs des non titulaires recrutés à temps incomplet		13	22	3	10	48
Ensemble des effectifs des agents non titulaires		175	920	68	185	1348
Part des recrutements à temps incomplet/Effectifs total (en %)		7,4%	2,4%	4,4%	5,4%	3,6%

1.3.4. Par tranche d'âge et par sexe

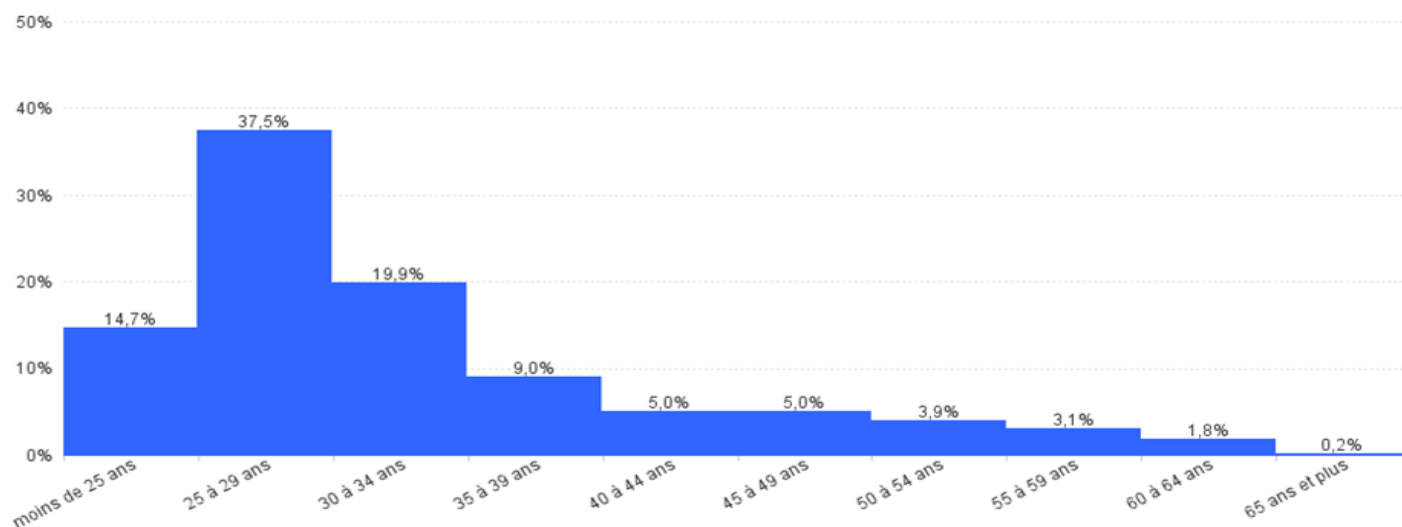
1.3.4.1. Age moyen et médian des agents non titulaires répartis par catégorie de personnel et ventilés par sexe

Catégorie de personnel		Femmes	Hommes	Total
Personnels BIATSS	Age moyen	38,2	34,4	36,9
	Age médian	36,2	30,9	34,6
Personnels Enseignants et E/C	Age moyen	30,4	29,6	30,0
	Age médian	28,1	26,8	27,2
Ensemble des effectifs des agents non titulaires	Age moyen	34,4	31,1	32,9
	Age médian	31,2	27,8	29,5

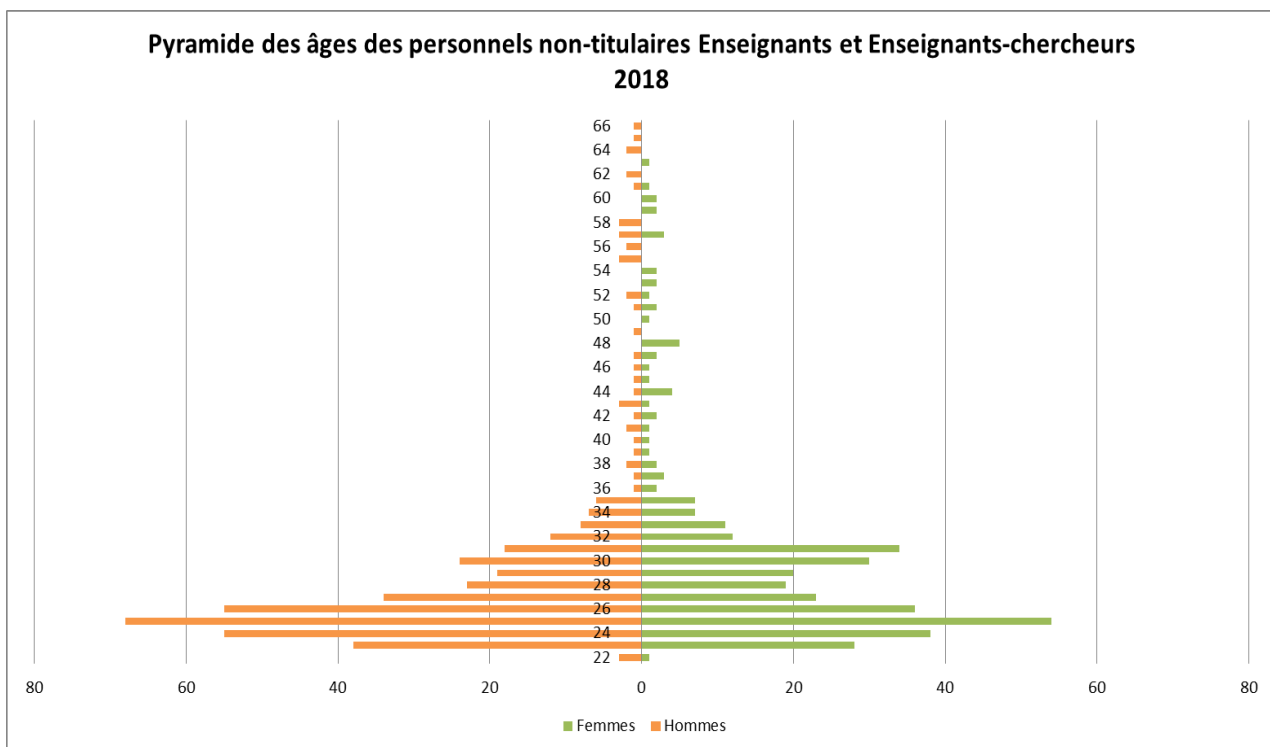
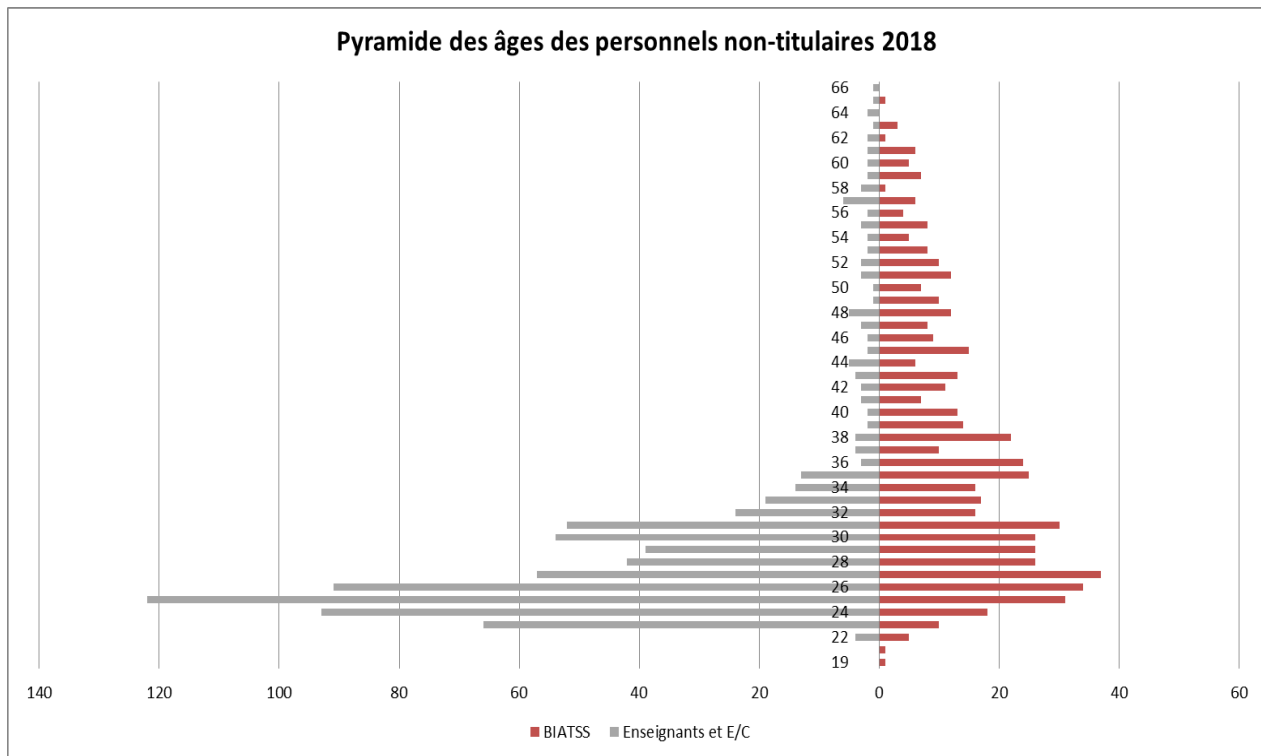
1.3.4.2. Age moyen et médian des agents BIATSS non titulaires répartis par catégorie statutaire et ventilés par sexe

Catégorie statutaire		Femmes	Hommes	Total
Catégorie A+	Age moyen	35,1	33,6	34,3
	Age médian	32,5	32,4	32,4
Catégorie A	Age moyen	35,5	32,1	34,2
	Age médian	33,7	28,0	30,4
Catégorie B	Age moyen	42,4	35,9	40,5
	Age médian	43,2	30,7	40,1
Catégorie C	Age moyen	40,1	40,4	40,2
	Age médian	39,1	41,9	39,8
Ensemble des effectifs des agents BIATSS non titulaires	Age moyen	38,2	34,4	36,9
	Age médian	36,0	30,9	34,6

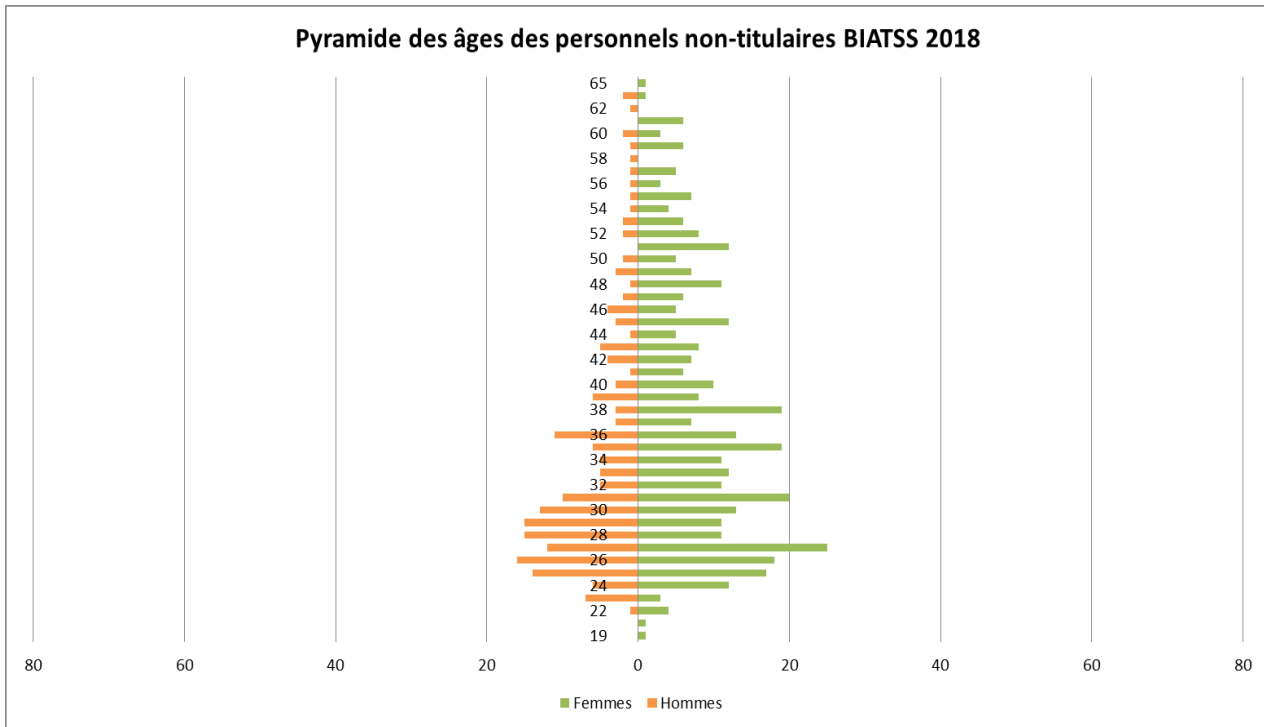
1.3.4.2 Répartition des agents non-titulaires ventilés selon la tranche d'âge



1.3.4.3. Pyramides des âges

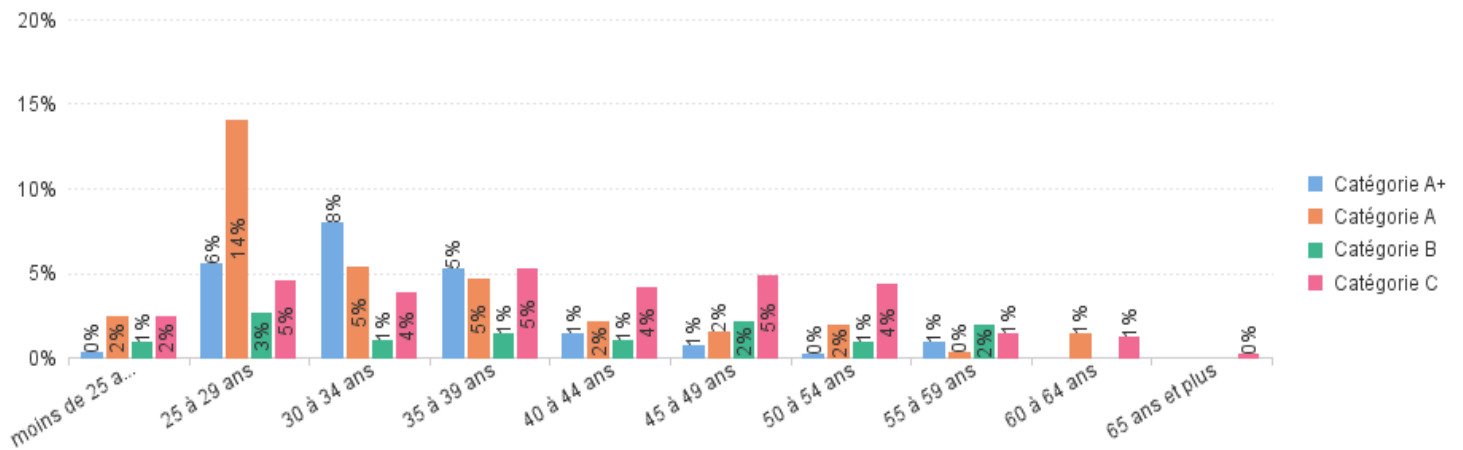


Pyramide des âges des personnels non-titulaires BIATSS 2018

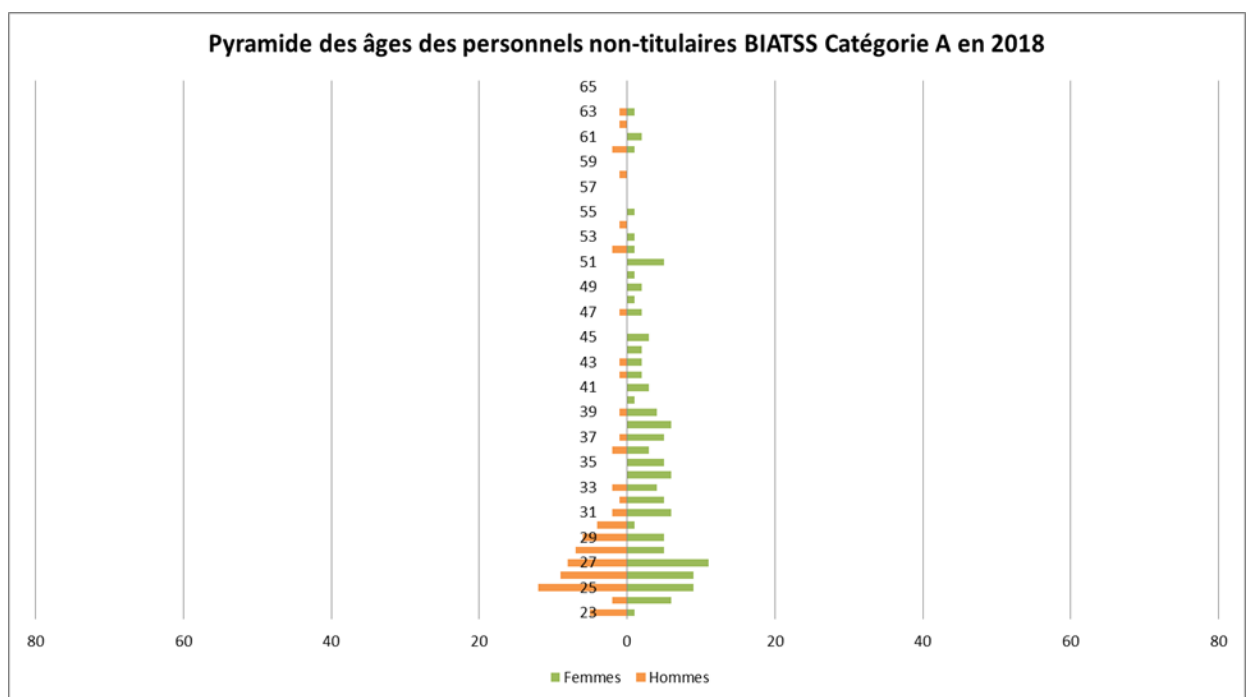
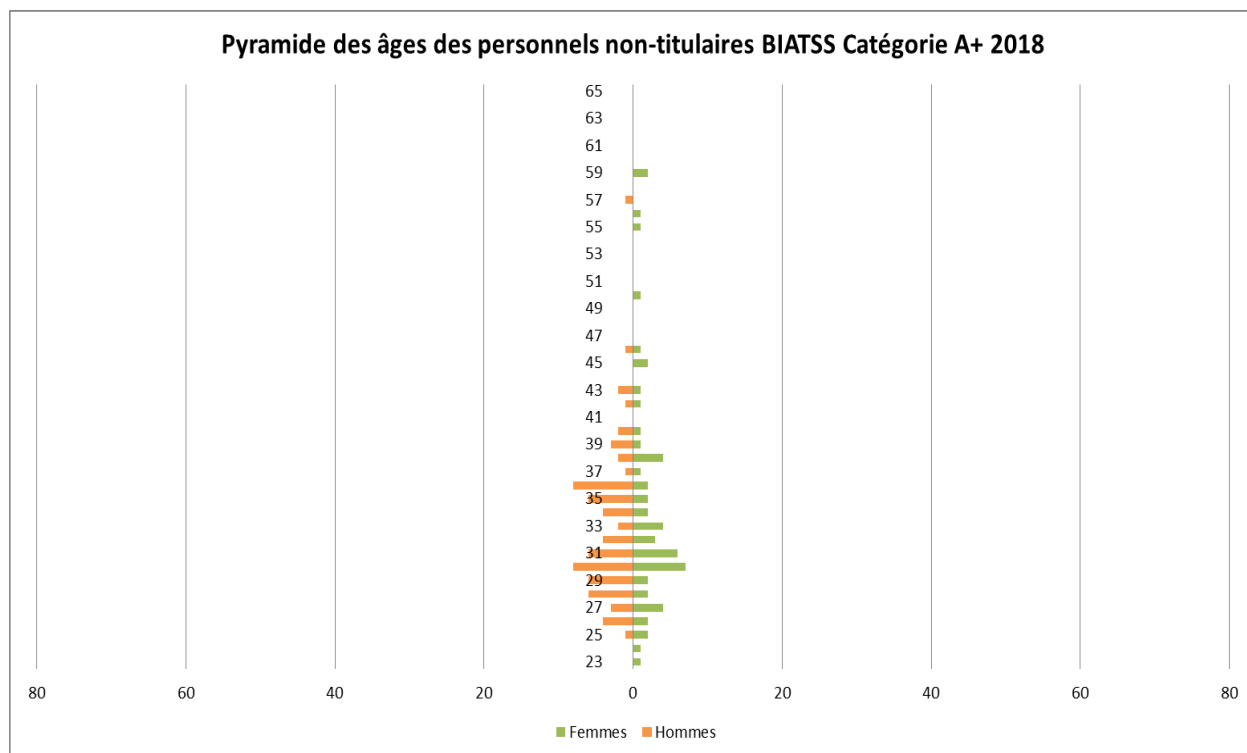


1.3.4.4. Effectifs des agents BIATSS non titulaires selon la catégorie statutaire et la tranche d'âge

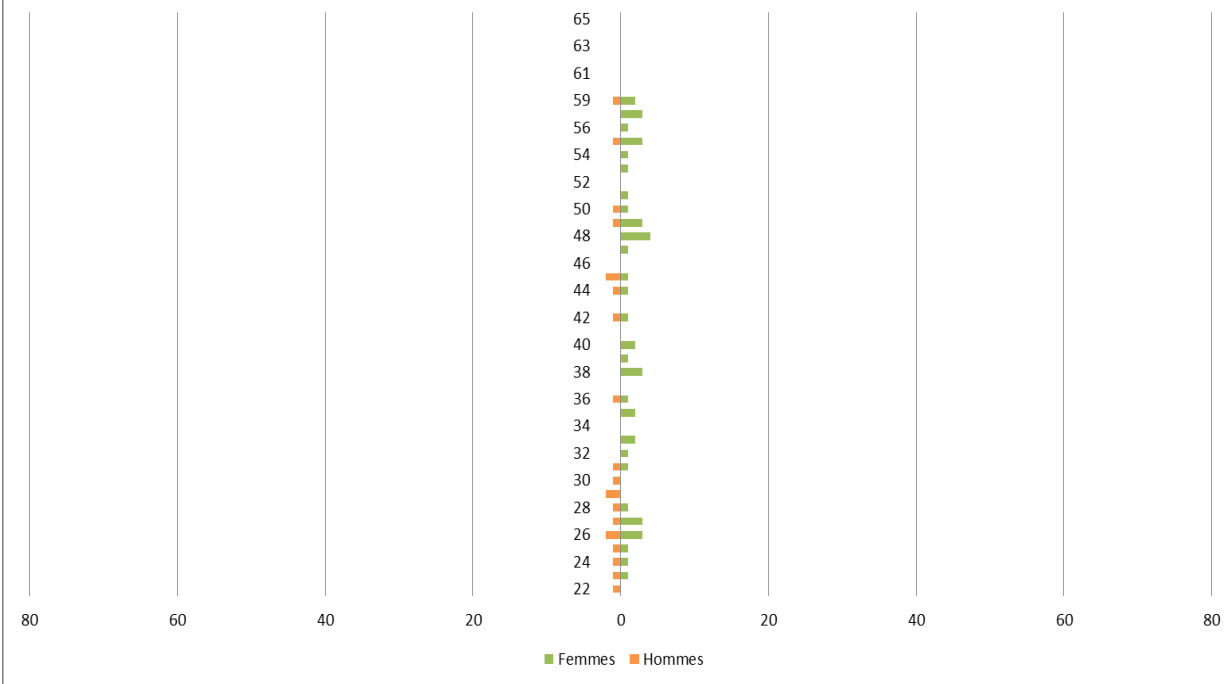
Répartition des agents non-titulaires selon la catégorie statutaire et la tranche d'âge



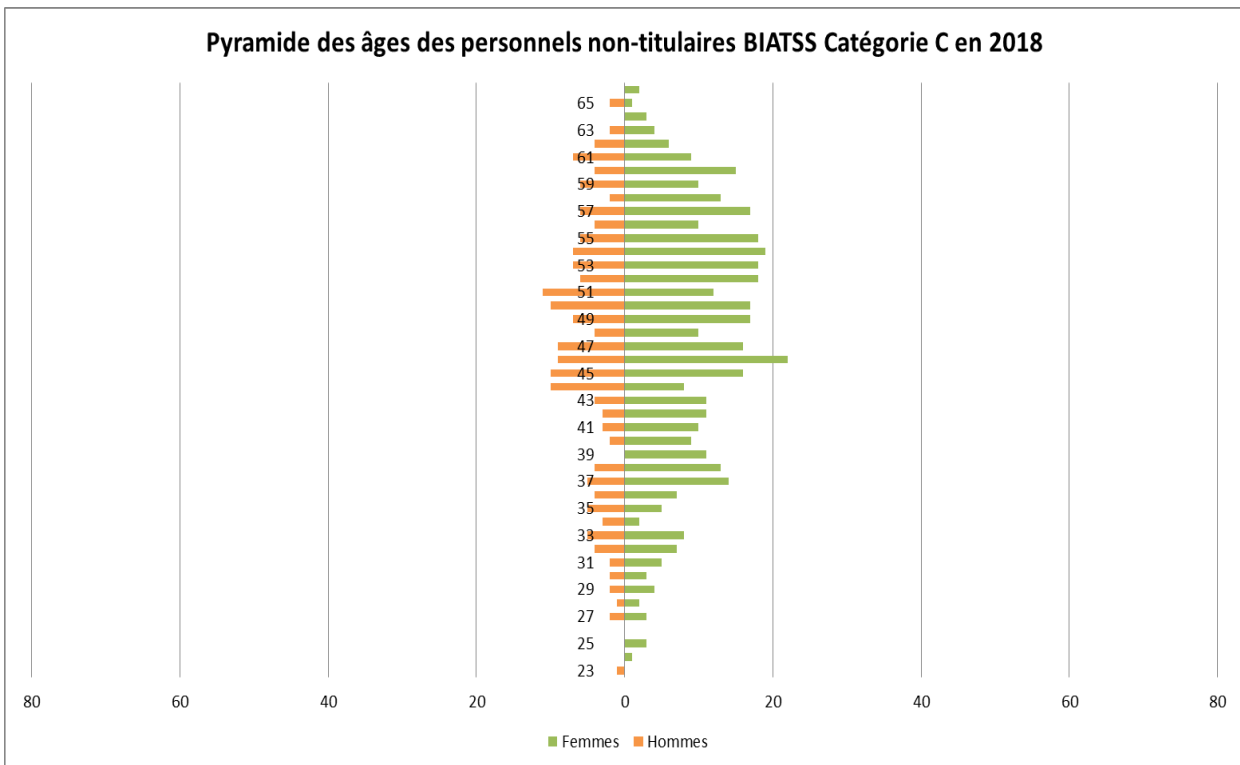
1.3.4.5. Pyramide des âges par catégorie statutaire



Pyramide des âges des personnels non-titulaires BIATSS Catégorie B en 2018



Pyramide des âges des personnels non-titulaires BIATSS Catégorie C en 2018



1.3.4.6. Effectifs des agents non-titulaires recrutés à temps incomplet répartis par tranche d'âge

Quotité de recrutement des agents non titulaires recrutés à temps incomplet		Moins de 25 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans	45 à 49 ans	50 à 54 ans	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 ans et plus	Total
50%	Femmes					4	4	4	4	1		17
	Hommes			1	2	5	3	3	9	4	1	28
	Sous-Total	0	0	1	2	9	7	7	13	5	1	45
Part des effectifs / total catégorie		0,0%	0,0%	2,2%	4,4%	20,0%	15,6%	15,6%	28,9%	11,1%	2,2%	
70%	Femmes		1		1							2
	Sous-Total	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	2
Part des effectifs / total catégorie		0,0%	50,0%	0,0%	50,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
Total non titulaires recrutés à temps incomplet		0	1	1	3	9	7	7	13	5	1	47
Total effectifs des agents non titulaires		198	505	268	121	67	67	53	42	24	3	1348
Part des recrutements à temps incomplet/Effectif total (en %)		14,7%	37,5%	19,9%	9,0%	5,0%	5,0%	3,9%	3,1%	1,8%	0,2%	

Quotité de temps partiel - Agents non titulaires en temps partiel		Moins de 25 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans	45 à 49 ans	50 à 54 ans	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 ans et plus	Total
30%	Femmes				1							1
	Sous-Total	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
Part des effectifs / total catégorie		0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
40%	Femmes						1			1		2
	Sous-Total	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	2
Part des effectifs / total catégorie		0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	50,0%	0,0%	0,0%	50,0%	0,0%	
50%	Femmes	1	3	4	4	4	4	3	2	3		28
	Hommes	2	1	1								4
	Sous-Total	3	4	5	4	4	4	3	2	3	0	32
Part des effectifs / total catégorie		9,4%	12,5%	15,6%	12,5%	12,5%	12,5%	9,4%	6,3%	9,4%	0,0%	
60%	Femmes		3	1			3	2	1			10
	Hommes								1			1
	Sous-Total	0	3	1	0	0	3	2	2	0	0	11
Part des effectifs / total catégorie		0,0%	27,3%	9,1%	0,0%	0,0%	27,3%	18,2%	18,2%	0,0%	0,0%	
70%	Femmes			1		2		1	1	1	1	7
	Hommes		1	1								2
	Sous-Total	0	1	2	0	2	0	1	1	1	1	9
Part des effectifs / total catégorie		0,0%	11,1%	22,2%	0,0%	22,2%	0,0%	11,1%	11,1%	11,1%	11,1%	
80%	Femmes		4	4	9	5		4	2	1		29
	Sous-Total	0	4	4	9	5	0	4	2	1	0	29
Part des effectifs / total catégorie		0,0%	13,8%	13,8%	31,0%	17,2%	0,0%	13,8%	6,9%	3,4%	0,0%	
90%	Femmes				1				1			2
	Sous-Total	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	2
Part des effectifs / total catégorie		0,0%	0,0%	0,0%	50,0%	0,0%	0,0%	0,0%	50,0%	0,0%	0,0%	
Ensemble des effectifs des agents non titulaires en TP		3	12	12	15	11	8	10	8	6	1	86
Ensemble des effectifs des agents non titulaires		198	505	268	121	67	67	53	42	24	3	1348
Part des temps partiel/Effectifs total (en %)		14,7%	37,5%	19,9%	9,0%	5,0%	5,0%	3,9%	3,1%	1,8%	0,2%	

1.4 Les travailleurs handicapés au sein l'université

1.4.1. Effectifs

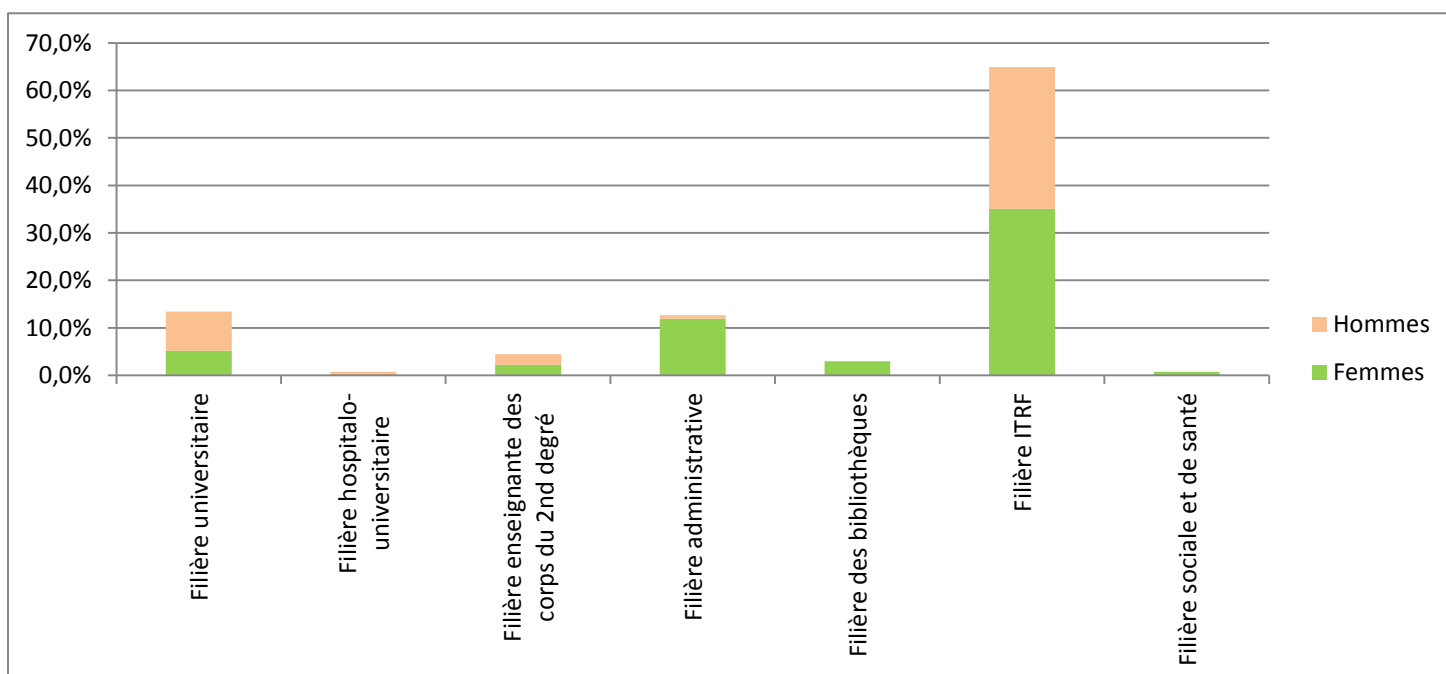
1.4.1.1. Effectifs des agents affectés déclarés "Travailleurs handicapés", répartis par catégorie statutaire et par corps et ventilés par sexe

Libellé du corps ou catégorie de personnel		Femmes	Hommes	Effectifs TH	Effectif total	Part des effectifs TH / Total
Agents Non-titulaires						
Catégorie A+	INGENIEUR DE RECHERCHE RF		1	1	120	0,6%
	MAITRE DE CONFERENCES				36	
	MEDECIN DE L'EDUCATION NATIONALE				7	
	MEDECIN DE L'E N - CONSEILLER TECHNIQUE				1	
	PROFESSEUR AGREGÉ				8	
	PROFESSEUR DES UNIVERSITES				2	
	PROFESSEURS SANS CHAIRE				1	
	Sous-total Catégorie A+		1	1	175	0,6%
	Poids de la catégorie / total des TH - Catégorie A+	0,0%	1,6%	0,6%		
Catégorie A	ADJOINT D'ENSEIGNEMENT		1	1	201	0,6%
	ASSISTANT DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	2	1	3	221	1,9%
	ASSISTANT DE MEDECINE OU D'ODONTOLOGIE				1	
	ASSISTANT INGENIEUR DE RECH ET FORMATION	1	2	3	99	1,9%
	CHARGE D'ENSEIGNEMENT HORS EPS				32	
	CHARGE DE RECHERCHE				13	
	ELEVE PROFESSEUR	1		1	26	0,6%
	INFIRMIERS ENES CATEGORIE A				6	
	INGENIEUR D'ETUDES DE RECH ET FORMATION				7	
	INGENIEUR D'ETUDES (RECH ET FORM)	1		1	71	0,6%
	PROFESSEUR CERTIFIE				15	
	Sous-total Catégorie A	5	4	9	920	5,7%
	Poids de la catégorie / total des TH - Catégorie A	5,3%	6,3%	5,7%		
Catégorie B	ASSISTANT SERVICE SOCIAL ADMIN DE L'ETAT 2012				4	
	BIB. ASSISTANT SPE (NES)				2	
	TECHNICIEN DE RECH ET FORMATION	4		4	62	2,5%
	Sous-total Catégorie B	4		4	68	2,5%
	Poids de la catégorie / total des TH - Catégorie B	4,2%	0,0%	2,5%		
Catégorie C	ADJOINT TECHNIQUE-RECHERCHE ET FORMATION				2	
	ADJ TECHNIQUE DE RECHERCHE ET FORMATION	8	2	10	178	6,3%
	MAGASINIER DES BIBLIOTHEQUES				5	
	Sous-total Catégorie C	8	2	10	185	6,3%
	Poids de la catégorie / total des TH - Catégorie C	8,4%	3,2%	6,3%		

Libellé du corps ou catégorie de personnel		Femmes	Hommes	Effectifs TH	Effectif total	Part des effectifs TH / Total
Agents Titulaires						
Catégorie A+	ADMINISTRATEUR EN ES ET RECHERCHE				3	
	AGENT COMPTABLE EPSCP				1	
	ASTRONOME				13	
	ASTRONOME ADJOINT				13	
	ATTACHE D'ADMINISTRATION DE L'ETAT				25	
	CONSERVATEUR DES BIBLIOTHEQUES (1992)				6	
	CONSERVATEUR GENERAL DES BIBLIOTHEQUES				2	
	DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES EPSCP				1	
	INGENIEUR DE RECHERCHE RF		1	1	42	0,6%
	MAIT CONF PRAT HOSP DENTAIRES				25	
	MAITRE DE CONFERENCES	7	8	15	786	9,5%
	MAITRE DE CONF UNIV DE MEDECINE GENERALE				4	
	MAITRE DE CONF UNIV - PRATICIEN HOSP				84	
	MCUPH DES DISCIPLINES PHARMACEUTIQUES				7	
	PHYSICIEN				5	
	PHYSICIEN ADJOINT				14	
	PROFESSEUR AGREGÉ				179	
	PROFESSEUR DES UNIVERSITES		3	3	350	1,9%
	PROFESSEUR DES UNIV - PRATICIEN HOSP		1	1	161	0,6%
	PROFESSEUR UNIVERSITES MEDECINE GENERALE				3	
	PROF UNIV PRAT HOSP DENTAIRES				9	
PUPH DES DISCIPLINES PHARMACEUTIQUES				10		
Sous-total Catégorie A+	7	13	20	1743	12,7%	
Poids de la catégorie / total des TH - Catégorie A+	7,4%	20,6%	12,7%			
Catégorie A	ASSISTANT INGENIEUR DE RECH ET FORMATION	1	2	3	87	1,9%
	BIBLIOTHECAIRE	1		1	7	0,6%
	CONS TECH DE SERV SOC AE (2012)				1	
	INFIRMIERS ENES CATEGORIE A	1		1	11	0,6%
	INGENIEUR D'ETUDES (RECH ET FORM)	3	1	4	152	2,5%
	PROFESSEUR CERTIFIE	2		2	92	1,3%
	PROFESSEUR DE L'ENSAM				3	
	PROFESSEUR D'EPS	1	3	4	18	2,5%
	PROFESSEUR DES LYCEES PROFESSIONNELS				7	
	Sous-total Catégorie A	9	6	15	378	9,5%
	Poids de la catégorie / total des TH - Catégorie A	9,5%	9,5%	9,5%		
Catégorie B	ASSISTANT SERVICE SOCIAL ADMIN DE L'ETAT 2012				5	
	BIB. ASSISTANT SPE (NES)	1		1	16	0,6%
	SECRETAIRE ADMINISTRATIF 2010	1		1	31	0,6%
	TECHNICIEN DE RECH ET FORMATION	4	11	15	268	9,5%
	Sous-total Catégorie B	6	11	17	320	10,8%
Poids de la catégorie / total des TH - Catégorie B	6,3%	17,5%	10,8%			
Catégorie C	ADJ. ADM DE L'EN ET DE L'ENS SUP	15	1	16	114	10,1%
	ADJOINT TECHNIQUE-RECHERCHE ET FORMATION				6	
	ADJ TECHNIQUE DE RECHERCHE ET FORMATION	39	25	64	455	40,5%
	MAGASINIER DES BIBLIOTHEQUES	2		2	20	1,3%
	Sous-total Catégorie C	56	26	82	595	51,9%
Poids de la catégorie / total des TH - Catégorie C	58,9%	41,3%	51,9%			
Ensemble des personnels affectés en situation de handicap		95	63	158	4384	3,6%

1.4.1.2. Effectifs des agents titulaires affectés déclarés "Travailleurs handicapés", répartis par filière et ventilés par sexe

Filière (uniquement personnels titulaires)	Femmes	Hommes	Effectifs TH	Effectif total	Part des effectifs TH / Total
Filière universitaire	7	11	18	1184	1,5%
Poids de la Filière universitaire	5,2%	8,2%	13,4%		
Filière hospitalo-universitaire		1	1	303	0,3%
Poids de la Filière hospitalo-universitaire		0,7%	0,7%		
Filière enseignante des corps du 2nd degré	3	3	6	296	2,0%
Poids de la Filière enseignante des corps du 2nd degré	2,2%	2,2%	4,5%		
Filière administrative	16	1	17	175	9,7%
Poids de la Filière administrative	11,9%	0,7%	12,7%		
Filière des bibliothèques	4		4	51	7,8%
Poids de la Filière des bibliothèques	3,0%		3,0%		
Filière ITRF	47	40	87	1010	8,6%
Poids de la Filière ITRF	35,1%	29,9%	64,9%		
Filière sociale et de santé	1		1	17	5,9%
Poids de la Filière sociale et de santé	0,7%		0,7%		
Ensemble des personnels titulaires en situation de handicap	78	56	134	3036	4,4%



1.4.1.3. Effectifs des agents affectés déclarés "Travailleurs handicapés", répartis par tranche d'âge et ventilés par sexe

Tranche d'âge	Femmes	Hommes	Effectifs TH	Effectif total	Part des effectifs TH / Total
moins de 25 ans	1	1	2	200	1,0%
25 à 29 ans	3	1	4	540	0,7%
30 à 34 ans	1	3	4	432	0,9%
35 à 39 ans	12	3	15	498	3,0%
40 à 44 ans	16	8	24	568	4,2%
45 à 49 ans	13	10	23	685	3,4%
50 à 54 ans	21	16	37	634	5,8%
55 à 59 ans	19	13	32	480	6,7%
60 à 64 ans	9	7	16	293	5,5%
65 ans et plus		1	1	54	1,9%
Ensemble des personnels en situation de handicap	95	63	158	4384	3,6%

1.4.2. Recrutement

1.4.2.1. Recrutement de BIATSS au titre du décret n°95-979 du 25 août 1995 répartis par filière et ventilés par sexe

Aucun recrutement

1.4.2.2. Recrutement de BIATSS déclarés "travailleurs handicapés" par concours répartis par filière et ventilés par modalité de recrutement et sexe

Aucun recrutement

1.4.2.3. Recrutement de BIATSS déclarés "travailleurs handicapés" par d'autres voies que celle du concours répartis par filière et ventilés par modalité de recrutement et sexe

Aucun recrutement

Partie 2. Carrières des agents

2.1. Le flux entrant des agents titulaires

2.2. Le flux sortant des agents titulaires

2.3. Le flux des agents non-titulaires

2.4. Le changement de corps des agents titulaires

2.5. Le changement de grade des agents titulaires



2.1. Le flux entrant des agents titulaires

2.1.1. Nombre d'agents titulaires recrutés par concours répartis par type de population, filière, et corps ventilés par modalités de recrutement et par sexe

Filière	Libellé du grade d'entrée en tant que nouveau titulaire / Modalité d'accès au corps	Entrée par CONCOURS EXTERNE		Sous-total	Entrée par CONCOURS INTERNE		Sous-total	Total des entrées de titulaires
		F	M		M	F		
Enseignants et E/C								
Filière universitaire	PHYSICIEN ADJOINT		1	1				1
	MAITRE DE CONFERENCES	3	3	6				6
Sous-total de la Filière universitaire		3	4	7				7
Filière hospitalo-universitaire	MAITRE DE CONF UNIV - PRATICIEN HOSP	5	2	7				7
	PROFESSEUR DES UNIV - PRATICIEN HOSP	6	7	13				13
Sous-total de la Filière hospitalo-universitaire		11	9	20				20
Filière enseignante des corps du 2nd degré	PROFESSEUR AGREGE	2	2	4				4
	PROFESSEUR CERTIFIE	1		1				1
Sous-total de la Filière enseignante des corps du 2nd degré		3	2	5				5
Total des Enseignants et E/C		17	15	32				32

Filière	Libellé du grade d'entrée en tant que nouveau titulaire / Modalité d'accès au corps	Entrée par CONCOURS EXTERNE		Sous-total	Entrée par CONCOURS INTERNE		Sous-total	Entrée par RECRUT. DIRECT CONTRACT HANDICAPE 95-979		Sous-total	Entrée par EXAMEN PRO. RESERVE D.2012-631		Sous-total
		F	M		F	M		F	M		F	M	
BIATSS													
Filière ITRF	ADJ TECHNIQUE DE RECHERCHE ET FORMATION	2		2	1		1						
	TECHNICIEN DE RECH ET FORMATION		1	1	1		1						
	ASSISTANT INGENIEUR DE RECH ET FORMATION		1	1									
	INGENIEUR D'ETUDES RF	1		1									
Sous-total de la Filière ITRF				3	2	5	2	0	2				
Filière des Bibliothèques	BIB. ASSISTANT SPE (NES)		1	1									
	MAGASINIER DES BIBLIOTHEQUES	1		1									
Sous-total de la Filière Bibliothèque				1	1	2							
Filière Sociale et de santé	INFIRMIERS ENES CATEGORIE A	1		1									
Sous-total de la Filière Sociale et Santé				1		1							
Total des BIATSS		5	3	8	2	0	2						

Filière	Libellé du grade d'entrée en tant que nouveau titulaire / Modalité d'accès au corps	Entrée par SAUVADET		Sous-total	Entrée par RECRUTEMENT SANS CONCOURS H	Sous-total	Total des entrées de titulaires
		F	M				
BIATSS							
Filière ITRF	ADJ TECHNIQUE DE RECHERCHE ET FORMATION	19	7	26			29
	TECHNICIEN DE RECH ET FORMATION						2
	ASSISTANT INGENIEUR DE RECH ET FORMATION						1
	INGENIEUR D'ETUDES RF						1
Sous-total de la Filière ITRF						33	
Filière des Bibliothèques	BIB. ASSISTANT SPE (NES)						1
	MAGASINIER DES BIBLIOTHEQUES						1
Sous-total de la Filière Bibliothèque						2	
Filière Sociale et de santé	INFIRMIERS ENES CATEGORIE A						1
Sous-total de la Filière Sociale et Santé						1	
Total des BIATSS		19	7	26			36

2.1.2. Nombre d'agents titulaires recrutés par d'autres voies que le concours (ou recrutés après sélection), répartis par type de population, filière, et corps, ventilés par modalités de recrutement et par sexe

Filière	Libellé du grade d'entrée en tant que nouveau titulaire / Modalité d'entrée dans l'établissement	En Détachement à l'UPS		Sous-total	Mutation		Sous-total	Intégration		Sous-total	MAD		Sous-total	Reprise après dispo	Sous-total	Total des autres entrées	Part des femmes (en %)
		F	M		F	M		F	M		F	M					
Enseignants et E/C																	
Filière universitaire	MAITRE DE CONFERENCES	2	10	12								1				13	15%
	PROFESSEUR DES UNIVERSITES		3	3								3				3	0%
Sous-total de la Filière universitaire		2	13	15							0	4	4			16	13%
Total des Enseignants et E/C		2	13	15							0	4	4			16	13%

Filière	Libellé du grade d'entrée en tant que nouveau titulaire / Modalité d'entrée dans l'établissement	En Détachement à l'UPS		Sous-total	Mutation		Sous-total	Intégration		Sous-total	MAD		Sous-total	Reprise après dispo	Sous-total	Total des autres entrées	Part des femmes (en %)
		F	M		F	M		F	M		F	M					
BIATSS																	
Filière administrative	ATTACHE D'ADMINISTRATION DE L'ETAT				1	1	2	1		1						3	67%
Sous-total de la Filière administrative					1	1	2	1	0	1						3	67%
Filière ITRF	ADJ TECHNIQUE DE RECHERCHE ET FORMATION	2		2												2	100%
	INGENIEUR D'ETUDES (RECH ET FORM)		1	1	2		2									3	67%
	TECHNICIEN DE RECH ET FORMATION	1		1		2	2	1		1						4	50%
Sous-total de la Filière ITRF		3	1	4	2	2	4	1	0	1						9	67%
Filière Bibliothèque	CONSERVATEUR DES BIBLIOTHEQUES				1		1									1	100%
Sous-total de la Filière Bibliothèque					1	0	1									1	100%
Filière sociale et de santé	INFIRMIERS ENES CATEGORIE A	2		2												2	100%
Sous-total de la Filière sociale et de santé		2	0	2												2	100%
Total des BIATSS		5	1	6	4	3	7	2	0	2						15	73%

2.1.3. Nombre de candidats rapporté au nombre de postes proposés au recrutement des enseignants chercheurs, répartis par groupes de disciplines et par sexe (ratio)

Maître de Conférence (MCF)

Groupes de disciplines des sections du CNU	Postes publiés	Nombre de candidats			Nombre de candidats/Nombre de postes		
		H	F	Total	H	F	Total
Droit et science politique							
Sciences économiques et de gestion							
Langues et littératures							
Sciences humaines	2	12	12	24	6	6	12
Mathématiques et informatique	2	30	12	42	15	6	21
Physique							
Chimie	1	0	1	1	0	1	1
Sciences de la terre							
Sciences de l'ingénieur	3	39	22	61	13	7	20
Biologie et biochimie							
Interdisciplinaire							
Théologie							
Pharmacie							
TOTAL	8	81	47	128	34	20	54

*Les totaux ne sont pas les sommes des colonnes mais le nombre total de candidats au concours de MCF : en effet un même candidat peut l'être sur plusieurs sections.

Professeur d'Université (PR)

Groupes de disciplines des sections du CNU	Postes publiés	Nombre de candidats			Nombre de candidats/Nombre de postes		
		H	F	Total	H	F	Total
Droit et science politique							
Sciences économiques et de gestion							
Langues et littératures							
Sciences humaines							
Mathématiques et informatique							
Physique							
Chimie							
Sciences de la terre							
Sciences de l'ingénieur							
Biologie et biochimie							
Interdisciplinaire							
Théologie							
Pharmacie	1	1	2	3	1	2	3
TOTAL	1	1	2	3	1	2	3

*Les totaux ne sont pas les sommes des colonnes mais le nombre total de candidats au concours de PR : en effet un même candidat peut l'être sur plusieurs sections.

2.1.4. Nombre d'agents BIATSS recrutés par concours, rapporté au nombre de postes proposés par concours, répartis par filière, catégorie statutaire et par corps (ratio)

Filière	Catégorie statutaire	Libellé du corps	Postes offerts	Postes pourvus par concours	Ratio: postes pourvus/postes offerts (en %)
Filière administrative	A+	Attaché d'administration (AA)			
	B	Secrétaire administratif (Saenes)			
	C	Adjoint administratif (Adjenes)			
	Total des postes de la filière				
Filière des bibliothèques	A+	Conservateur des bibliothèques			
	A	Bibliothécaire			
	B	Bibliothécaire assistant spécialisé			
	C	Magasinier des bibliothèques			
	Total des postes de la filière				
Filière ITRF	A+	Ingénieur de recherche			
	A	Ingénieur d'études	5	5	100%
		Assistant ingénieur	2	2	100%
	B	Technicien de recherche et formation	9	9	100%
	C	Adjoint technique de recherche et formation	5	5	100%
	Total des postes de la filière			21	21
Filière sociale et de santé	A	Conseiller technique de service social AE			
		Infirmier	1	1	100%
	B	Assistant de service social AE			
	Total des postes de la filière			1	1
ENSEMBLE DES RECRUTEMENTS BIATSS PAR CONCOURS			22	22	100%

2.1.5. Nombre de candidats aux concours et examens professionnels (inscrits/présents/admissibles/admis). E/C

Nombre de candidats inscrits		inscrits		présents		admissibles		admis		Total	Part des femmes (en %)
		F	M	F	M	F	M	F	M		
Concours	MCF	59	112	13	34	9	18	3	5	8	37,50%
	PR	2	1	2	1	2	1	1	0	1	100,00%
Total		61	113	15	35	11	19	400,0%	500,0%	900,0%	44,4%
Examen professionnels	NC										
Total											
Total		61	113	15	35	11	19	400,0%	500,0%	900,0%	44,4%

2.1.6 Jurys de concours et examens professionnels.

	corps	spécialité	Part des femmes dans la composition			Part des femmes dans la présidence
			Nombre de femme	Nombre de membre de jury	%	
E/C	MCF - IUT A	26	4	10	40,0%	0%
	MCF -IUT Tarbes	27	6	14	42,8%	0%
	MCF -FSI	32	5	10	50,0%	100%
	MCF -IUT A	60	5	12	41,6%	100%
	MCF -IUT A	60	4	10	40,0%	0%
	MCF -IUT Tarbes	60	4	10	40,0%	0%
	MCF -IUT Tarbes	71	5	10	50,0%	0%
	MCF -IUT A	71	4	10	40,0%	0%
	PR -Pharmacie	86	5	10	50,0%	0%
Total			42	96	43,8%	22%
BIATSS	EXAMEN PRO ATRF		3	6	50,0%	100%
	ATRF	C	4	7	57,1%	100%
	ASI	C	3	6	50,0%	0%
	ASI	C	3	6	50,0%	100%
	EXMANEN PRO ATRF	F	4	7	57,1%	0%
	IGE	E	3	7	42,9%	0%
	IGR	E	3	7	42,9%	100%
	IGR	E	3	7	42,9%	100%
	TECH	F	3	6	50,0%	100%
	RD ATRF	G	1	3	33,3%	0%
Total			30	62	48,4%	60%
Total			72	158	45,6%	42%

2.2. Le flux sortant des agents titulaires

2.2.1. Les départs à la retraite

2.2.1.1. Effectifs partis à la retraite, répartis par catégorie statutaire, filière, corps et sexe, rapportés aux effectifs de titulaires affectés

Filière/Catégorie statutaire	libellé long corps	Effectifs	Départs à la retraite			Ratio : départs à la retraite / Effectifs (en %)
			F	H	total	
Catégorie A +						
Filière universitaire	ASTRONOME	13		3	3	23,1%
	MAITRE DE CONFERENCES	786	2	1	3	0,4%
	PROFESSEUR DES UNIVERSITES	350	1		1	0,3%
Total de la Filière universitaire		1149	3	4	7	0,6%
Filière enseignants du 2nd degré	PROFESSEUR AGREGE	179	1	2	3	1,7%
Total de la Filière enseignante des corps du 2nd degré		179	1	2	3	1,7%
Filière administrative	ATTACHE D'ADMINISTRATION DE L'ETAT	25		1	1	4,0%
Total de la Filière administrative		25		1	1	4,0%
Filière ITRF	INGENIEUR DE RECHERCHE	42		2	2	4,8%
Total de la Filière ITRF		42		2	2	4,8%
Ensemble des effectifs de la catégorie A +		1395	4	9	13	0,9%
Catégorie A						
Filière enseignants du 2nd degré	PROFESSEUR CERTIFIE	92		1	1	1,1%
	PROFESSEUR D'EPS	18		1	1	5,6%
Total de la Filière enseignante des corps du 2nd degré		110		2	2	1,8%
Filière ITRF	ASSISTANT INGENIEUR DE RECH.ET FORMATION	87	1	3	4	4,6%
	INGENIEUR D'ETUDES DE RECH.ET FORMATION	152	2	1	3	2,0%
Total de la Filière ITRF		239	3	4	7	2,9%
Filière sociale et de santé	INFIRMIERS ENES CATEGORIE A	11	4		4	36,4%
Total de la Filière sociale et de santé		11	4		4	36,4%
Ensemble des effectifs de la catégorie A		360	7	6	13	3,6%
Catégorie B						
Filière des bibliothèques	BIB. ASSISTANT SPE (NES)	16	1		1	6,3%
Total de la Filière des bibliothèques		16	1		1	6,3%
Filière ITRF	TECHNICIEN DE RECHERCHE & FORMATION (NES)	268	2	3	5	1,9%
Total de la Filière ITRF		268	2	3	5	1,9%
Ensemble des effectifs de la catégorie B		284	3	3	6	2,1%
Catégorie C						
Filière administrative	ADJOINT ADM DE L'EN ET DE L'ENS SUP	114	4		4	3,5%
Total de la Filière administrative		114	4		4	3,5%
Filière ITRF	ADJOINT TECHNIQUE-RECHERCHE ET FORMATION	461	3	8	11	2,4%
Total de la Filière ITRF		461	3	8	11	2,4%
Ensemble des effectifs de la catégorie C		575	7	8	15	2,6%
Ensemble des effectifs		2614	21	26	47	1,8%

2.2.1.2. Effectifs partis à la retraite, répartis par catégorie statutaire, filière et corps, et ventilés par âge

Filière	libellé long corps	53 ans	60 ans	61 ans	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 ans	67 ans	68 ans	69 ans	Total
Catégorie A+													
Filière universitaire	ASTRONOME									1	1	1	3
	MAITRE DE CONFERENCES					2				1			3
	PROFESSEUR DES UNIVERSITES						1						1
Total de la Filière universitaire						2	1			2	1	1	7
Filière enseignante des corps du 2nd degré	PROFESSEUR AGREGE	1				1		1					3
Total Filière enseignante des corps du 2nd degré		1				1		1					3
Filière administrative	ATTACHE D'ADMINISTRATION DE L'ETAT							1					1
Total de la Filière administrative								1					1
Filière ITRF	INGENIEUR DE RECHERCHE RF		1						1				2
Total de la Filière ITRF			1						1				2
Ensemble des départs en retraite de la catégorie A+		1	1	0	0	3	1	2	1	2	1	1	13
Filière	libellé long corps	53 ans	60 ans	61 ans	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 ans	67 ans	68 ans	69 ans	Total
Catégorie A													
Filière enseignante des corps du 2nd degré	PROFESSEUR CERTIFIE						1						1
	PROFESSEUR D'EPS					1							1
Total Filière enseignante des corps du 2nd degré						1	1						2
Filière ITRF	ASSISTANT INGENIEUR DE RECH ET FORMATION			1	1	2							4
	INGENIEUR D'ETUDES (RECH ET FORM)					1	1		1				3
Total de la Filière ITRF				1	1	3	1		1				7
Filière sociale et de santé	INFIRMIERS ENES CATEGORIE A		1			2				1			4
Total de la Filière sociale et de santé			1			2				1			4
Ensemble des départs en retraite de la catégorie A		0	1	1	1	6	2	0	1	1	0	0	13

Filière	libellé long corps	53 ans	60 ans	61 ans	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 ans	67 ans	68 ans	69 ans	Total
Catégorie B													
Filière ITRF	TECHNICIEN DE RECH ET FORMATION			2		2		1					5
Total de la Filière ITRF				2		2		1					5
Filière des bibliothèques	BIB. ASSISTANT SPE (NES)					1							1
Total de la Filière des bibliothèques						1							1
Ensemble des départs en retraite de la catégorie B		0	0	2	0	3	0	1	0	0	0	0	6

Filière	libellé long corps	53 ans	60 ans	61 ans	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 ans	67 ans	68 ans	69 ans	Total
Catégorie C													
Filière administrative	ADJ. ADM DE L'EN ET DE L'ENS SUP			1		2					1		4
Total de la Filière administrative				1		2					1		4
Filière ITRF	ADJ TECHNIQUE DE RECHERCHE ET FORMATION				1	4	2	1	1	2			11
Total de la Filière ITRF					1	4	2	1	1	2			11
Ensemble des départs en retraite de la catégorie C		0	0	1	1	6	2	1	1	2	1	0	15

Ensemble des départs en retraite	1	2	4	2	18	5	4	3	5	2	1	47
---	----------	----------	----------	----------	-----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	-----------

2.2.2. Les autres départs définitifs

Répartition des départs définitifs autres que les retraites par filière et corps et ventilés par modalité de départ et par sexe

Filière/ catégorie statutaire	Libellé long corps	Démission			Non réintégration			Licenciement suite abandon de poste			Mutation			Nom. après concours			Décès			Total général
		F	H	Sous- total	F	H	Sous- total	F	H	Sous- total	F	H	Sous- total	F	H	Sous- total	F	H	Sous- total	
Catégorie A+																				
Filière universitaire	MAITRE DE CONFERENCES	1		1								3	3							4
	PROFESSEUR DES UNIVERSITES		1	1							1	1	2							3
	PHYSICIEN			0									1	1						
Total de la Filière universitaire		1	1	2							1	5	6							8
Filière hospitalo- universitaire	MAITRE DE CONF UNIV. - PRATICIEN HOSP,		1	1																1
	PROFESSEUR DES UNIV - PRATICIEN HOSP.		1	1																1
Total de la Filière hospitalo-universitaire		0	2	2																2
Filière enseignante des corps du 2nd degré	PROFESSEUR AGREGE											5	5							5
Total de la Filière enseignante des corps du 2nd degré												5	5							5
Filière administrative	ADMINISTRATEUR EN ES ET RECHERCHE										2		2							2
	ATTACHE D'ADMINISTRATION DE L'ETAT										2		2							2
	DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES EPSCP											1	1							1
Total de la Filière administrative											4	1	5							5
Filière ITRF	INGENIEUR DE RECHERCHE RF											1	1							1
Total de la Filière ITRF												1	1							1
Ensemble des départs autre que retraite de la catégorie A+		1	3	4								5	12	17						21
Catégorie A																				
Filière enseignante des corps du 2nd degré	PROFESSEUR CERTIFIE											1		1						1
Total de la Filière enseignante des corps du 2nd degré												1		1						1
Filière ITRF	ASSISTANT INGENIEUR DE RECH ET FORMATION				1		1													1
	INGENIEUR D'ETUDES DE RECH.ET FORMATION		1	1		1	1					1	1		1	1				4
Total de la Filière ITRF			1	1		1	2					1	1		1	1				5
Ensemble des départs autre que retraite de la catégorie A			1	1		1	2					1	1	2		1	1			6

Filière/ catégorie statutaire	Libellé long corps	Démission			Non réintégration			Licenciement suite abandon de poste			Mutation			Nom. après concours			Décès			Total général
		F	H	Sous- total	F	H	Sous- total	F	H	Sous- total	F	H	Sous- total	F	H	Sous- total	F	H	Sous- total	
Catégorie B																				
Filière administrative	SECRETAIRE ADMINISTRATIF 2010										1		1							1
Total de la Filière administrative											1		1							1
Filière ITRF	TECHNICIEN DE RECHERCHE & FORMATION				2	1	3				5	1	6	1		1				10
Total de la Filière ITRF					2	1	3				5	1	6	1		1				10
Filière sociale et santé	ASSISTANTE SERVICE SOCIAL ADM DE L'ETAT 2012										1		1							1
Total de la Filière des bibliothèques											1		1							1
Ensemble des départs autre que retraite de la catégorie B					2	1	3				7	1	8	1		1				12
Catégorie C																				
Filière administrative	ADJOINT ADM DE L'EN ET DE L'ENS SUP										5		5	2		2				7
Total de la Filière administrative											5		5	2		2				7
Filière ITRF	ADJOINT TECHNIQUE-RF					1	1		2	2	3	2	5	1	1	2				10
Total de la Filière ITRF						1	1		2	2	3	2	5	1	1	2				10
Filière des bibliothèques	MAGASINIER										1		1	1		1				2
Total de la Filière des bibliothèques											1		1	1		1				2
Ensemble des départs autre que retraite de la catégorie C						1	1		2	2	9	2	11	4	1	5				19
Ensemble des effectifs		1	4	5	2	3	6	0	2	2	22	16	38	5	2	7	0	0	0	58

2.3. Le flux des agents non titulaires

2.3.1. Effectifs des agents non titulaires ayant quitté l'établissement en cours d'année répartis par type de contrat et ventilés par catégorie statutaire et par sexe

Flux sortant des agents non-titulaires Selon le type de missions	Catégorie A+		Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Total des départs d'agents non-titulaires	Part des femmes (en %)
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes		
CDD sur missions permanentes	24	39	13	14	15	21	3	2	131	41,98%
CDD sur missions temporaires	10	38	49	59	15	7	46	50	274	43,80%
CDI		1	1				2		4	75,00%
Total des départs d'agents non-titulaires	34	78	63	73	30	28	51	52	409	43,52%

2.3.2. Effectifs des agents non titulaires titularisés dans l'établissement répartis par modalité d'accès et ventilés par catégorie statutaire

Dont fin de contrat des agents non-titulaires "devenus" titulaires dans la catégorie	A+	A	B	C	Total des titularisations	Nombre de femmes	Part des femmes (en %)
CONCOURS EXTERNE				3	3	1	33,33%
CONCOURS INTERNE							
EXAMEN PRO. RESERVE D.2012-631							
RECRUT. DIRECT CONTRACT HANDICAPE 95-979							
SAUVADET		1	4	25	30	22	73,33%
Total des titularisations d'agents non-titulaires de l'établissement		1	4	28	33	23	69,70%

2.3.3. Effectifs des nouveaux agents non titulaires recrutés dans l'établissement répartis par type de contrat ventilé par catégorie statutaire et par sexe

Flux entrant d'agents non-titulaires Selon le type de missions	Catégorie A+		Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Total des recrutements d'agents non- titulaires	Part des femmes (en %)
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes		
CDD sur missions permanentes	18	34	26	29			5		112	43,75%
CDD sur missions temporaires	7	36	73	127	20	8	34	16	321	41,74%
Total des recrutements de nouveaux agents non-titulaires	25	70	99	156	20	8	39	16	433	42,26%

2.3.4. Effectifs des agents non titulaires CDIsés dans l'année

1 agent de catégorie B a été CDIsé en 2018.

Il s'agissait d'une femme.

2.4. Le changement de corps des agents titulaires

Nombre d'agents titulaires ayant bénéficié d'un changement de corps répartis par catégorie de personnel, filière et corps et ventilés par modalité d'accès au nouveau corps et sexe

Filière / Catégorie statutaire	Entrée dans le corps des ...	Accès au corps par CONCOURS EXTERNE		Accès au corps par CONCOURS INTERNE		Accès au corps par LISTE D'APTITUDE STATUTAIRE		Total
		F	H	F	H	F	H	
Enseignants et E/C								
Filière universitaire	ASTRONOME			1				1
	MAITRE DE CONFERENCES	1	4					5
	PROFESSEUR DES UNIVERSITES	1						1
Sous-Total de la Filière universitaire		2	4	1				7
Filière hospitalo-universitaire	MAIT CONF PRAT HOSP DENTAIRES	1						1
	MAITRE DE CONF UNIV - PRATICIEN HOSP	4	1					5
	PROFESSEUR DES UNIV - PRATICIEN HOSP	4	6	1				11
	PUPH DES DISCIPLINES PHARMACEUTIQUES	1						1
Sous-Total de la Filière hospitalo-universitaire		10	7	1				18
Enseignant du 2nd degré	PROFESSEUR AGREGE	1						1
	PROFESSEUR CERTIFIE	1						1
Sous-Total de la Filière Enseignant du 2nd degrés		2	0	0				2
Total des Enseignants et E/C		14	11	2				27
BIATSS								
Filière administrative	SECRETARE ADMINISTRATIF 2010					1		1
Sous-Total de la Filière administrative						1		1
Filière ITRF	ADJ TECHNIQUE DE RECHERCHE ET FORMATION		1	1				2
	ASSISTANT INGENIEUR DE RECH ET FORMATION					1	3	4
	INGENIEUR DE RECHERCHE RF						1	1
	INGENIEUR D'ETUDES (RECH ET FORM)			1		3	3	7
	TECHNICIEN DE RECH ET FORMATION			1		3	3	7
Sous-Total de la Filière ITRF			1	3		7	10	21
Total des BIATSS			1	3		8	10	22
Ensemble des effectifs		14	12	5		8	10	49

2.5. Le changement de grade des agents titulaires

2.5.1. Nombre d'agents titulaires, enseignants et enseignants-chercheurs, promus dans un grade supérieur, répartis par filière et corps et ventilés par sexe

Filière	Corps	Promotion dans le grade de ...	F	M	Total	Part des femmes (en %)
Filière universitaire	MAITRE DE CONFERENCES	MCF CL NORM	3	3	6	50,0%
		MCF HC	14	22	36	38,9%
	PROFESSEUR DES UNIVERSITES	PRF UNI 1C	5	10	15	33,3%
		PRF UNI CE	4	12	16	25,0%
Ensemble des promotions de la Filière universitaire			26	47	73	35,62%
Filière hospitalo-universitaire	MAIT CONF PRAT HOSP DENTAIRES	MCF PHO 1C	1	1	2	50,0%
	MAITRE DE CONF UNIV - PRATICIEN HOSP	MCF PH 1CL	5	1	6	83,3%
		MCF PH HORS CL	3		3	100,0%
	MAITRE DE CONF UNIV DE MEDECINE GENERALE	MCF MED GENE 1C		2	2	0,0%
	MCUPH DES DISCIPLINES PHARMACEUTIQUES	MCUPH PHARMA 1CL	1		1	100,0%
	PROF UNIV PRAT HOSP DENTAIRES	PUPHO EX1		1	1	0,0%
	PROFESSEUR DES UNIV - PRATICIEN HOSP	PUPH 1CL			8	8
PUPH CL EX		1		8	9	11,1%
Ensemble des promotions de la Filière hospitalo-universitaire			11	21	32	34,38%
Filière enseignante des corps du 2nd degré	PROFESSEUR AGREGE	AGREGE CE	5	6	11	45,5%
		AGREGE HCL	2	6	8	25,0%
	PROFESSEUR CERTIFIE	CERT CE	3	5	8	37,5%
Ensemble des promotions de la Filière enseignante des corps du 2nd degré			10	17	27	37,0%
Ensemble des promotions des Enseignants et E/C			47	85	132	35,6%

2.5.2. Nombre d'agents titulaires enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires, promus à l'avancement de grade, répartis par groupe CNU, corps et grade et ventilés par sexe.

Groupe CNU	Corps	Promotion dans le grade de ...	Promouvables				Promus				Ratio promus/ promouvables (en %)
			F	M	Total	Part des femmes (en %)	F	M	Total	Part des femmes (en %)	
Médecine	PUPH	PUPH de classe exceptionnelle 2è échelon	3	13	16	18,75%	1	2	3	33,33%	18,75%
		PUPH de classe exceptionnelle 1er échelon	7	46	53	13,21%	1	9	10	10,00%	18,87%
		PUPH de 1ère classe	9	37	46	19,57%	0	9	9	0,00%	19,57%
	MCPH	Maître de conférences -PH - hors classe	5	1	6	83,33%	3	0	3	100,00%	50,00%
		Maître de conférences -PH - 1ère classe	7	8	15	46,67%	5	3	8	62,50%	53,33%
Odontologie	PUPHO	PUPHO classe exceptionnelle 2è échelon									
		PUPHO classe exceptionnelle 1er échelon		2	2	0,00%		1	1	0,00%	50,00%
		PUPHO de 1ère classe	1	4	5	20,00%	0	0	0		0,00%
	MCPHO	MCPHO hors classe	1	3	4	25,00%	0	0	0		0,00%
		MCPHO 1ère classe	3	6	9	33,33%	2	1	3	66,67%	33,33%
Pharmacie	PUPHP	PUPHP de classe exceptionnelle 2è échelon	1	4	5	20,00%	1	0	1	100,00%	20,00%
		PUPHP classe exceptionnelle 1er échelon									
		PUPHP de 1ère classe	3		3	100,00%	0		0		0,00%
	MCPHP	MCPHP hors classe			0						
		MCPHP 1ère classe	2		2	100,00%	1		1	100,00%	50,00%
Total général enseignants- chercheurs HU	PUPH	PUPH de classe exceptionnelle 2è échelon	4	17	21	19,05%	2	2	4	50,00%	19,05%
		PUPH de classe exceptionnelle 1er échelon	7	48	55	12,73%	1	10	11	9,09%	20,00%
		PUPH de 1ère classe	13	41	54	24,07%	0	9	9	0,00%	16,67%
	MCPH	MCPH hors classe	6	4	10	60,00%	3	0	3	100,00%	30,00%
		MCPH 1ère classe	12	14	26	46,15%	8	4	12	66,67%	46,15%
Total PUPH et MCPH			42	124	166	25,30%	14	25	39	35,90%	23,49%

2.5.3. Nombre d'agents titulaires enseignants-chercheurs (hors HU), promus à l'avancement de grade, répartis par groupe CNU, corps et grades et ventilés par sexe.

Groupe CNU	Corps	Promotion dans le grade de ...	Promouvables				candidats				Promus				Ratio promus/ promou- vables (en %)
			M	F	Total	Part des femmes (en %)	M	F	Total	Part des femmes (en %)	M	F	Total	Part des femmes (en %)	
Sciences économiques et de gestion	PR	PR de classe exceptionnelle 2è échelon													
		PR de classe exceptionnelle 1er échelon	1		1	0,0%									0,0%
		PR de 1ère classe	1		1	0,0%									0,0%
	MCF	Maître de conférences hors classe	3	5	8	62,5%		5	5	100,0%		1	1	100,0%	12,5%
		Maître de conférences à l'échelon exceptionnel		2	2	100,0%		2	2	100,0%		2	2	100,0%	100,0%
Langues et littérature	PR	PR de classe exceptionnelle 2è échelon													
		PR de classe exceptionnelle 1er échelon													
		PR de 1ère classe													
	MCF	Maître de conférences hors classe	1	2	3	66,7%		1	1	100,0%		1	1	100,0%	33,3%
		Maître de conférences à l'échelon exceptionnel													
Sciences humaines	PR	PR de classe exceptionnelle 2è échelon													
		PR de classe exceptionnelle 1er échelon													
		PR de 1ère classe													
	MCF	Maître de conférences hors classe		1	1	100,0%		1	1	100,0%					0,0%
		Maître de conférences à l'échelon exceptionnel	1		1	0,0%	1		1	0,0%					0,0%
Mathématiques et informatique	PR	PR de classe exceptionnelle 2è échelon	14		14	0,0%	6		6	0,0%	3		3	0,0%	21,4%
		PR de classe exceptionnelle 1er échelon	21	3	24	12,5%	7	1	8	12,5%	1		1	0,0%	4,2%
		PR de 1ère classe	15	3	18	16,7%	11	1	12	8,3%	2		2	0,0%	11,1%
	MCF	Maître de conférences hors classe	23	8	31	25,8%	7	2	9	22,2%	4	2	6	33,3%	19,4%
		Maître de conférences à l'échelon exceptionnel	17	7	24	29,2%	11	4	15	26,7%	9	2	11	18,2%	45,8%
Physique	PR	PR de classe exceptionnelle 2è échelon	1	1	2	50,0%	1				1		1	0,0%	50,0%
		PR de classe exceptionnelle 1er échelon	12		12	0,0%	2		2	0,0%	1		1	0,0%	8,3%
		PR de 1ère classe	5	2	7	28,6%	1		1	0,0%					0,0%
	MCF	Maître de conférences hors classe	6	1	7	14,3%	2	1	3	33,3%	2		2	0,0%	28,6%
		Maître de conférences à l'échelon exceptionnel		1	1	100,0%		1	1	100,0%					0,0%
Chimie	PR	PR de classe exceptionnelle 2è échelon	6	1	7	14,3%	3		3	0,0%	1		1	0,0%	14,3%
		PR de classe exceptionnelle 1er échelon	4	9	13	69,2%	4		4	0,0%	2		2	0,0%	15,4%
		PR de 1ère classe	9	1	10	10,0%	2	1	3	33,3%	2	1	3	33,3%	30,0%
	MCF	Maître de conférences hors classe	9	10	19	52,6%	3	2	5	40,0%	1		1	0,0%	5,3%
		Maître de conférences à l'échelon exceptionnel	2	5	7	71,4%	1	1	2	50,0%		1	1	100,0%	14,3%

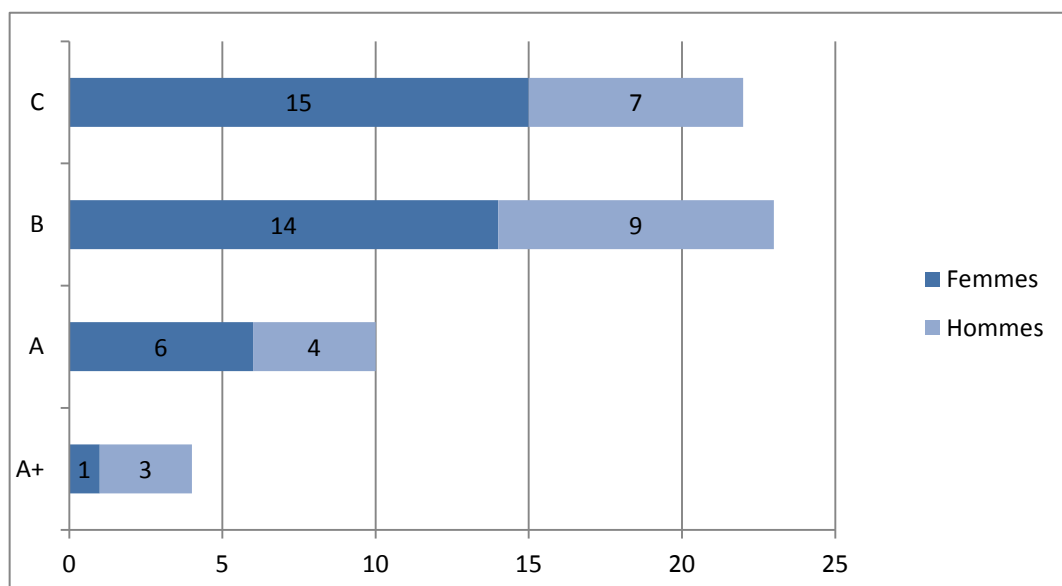
Groupe CNU	Corps	Promotion dans le grade de ...	Promouvables				candidats				Promus				Ratio promus/ promou- vables (en %)
			M	F	Total	Part des femmes (en %)	M	F	Total	Part des femmes (en %)	M	F	Total	Part des femmes (en %)	
Sciences de la terre	PR	PR de classe exceptionnelle 2è échelon	5		5	0,0%	2		2	0,0%					0,0%
		PR de classe exceptionnelle 1er échelon	7		7	0,0%									0,0%
		PR de 1ère classe	10	1	11	9,1%	3		3	0,0%					0,0%
	MCF	Maître de conférences hors classe	11	5	16	31,3%	5	3	8	37,5%	2		2	0,0%	12,5%
		Maître de conférences à l'échelon exceptionnel		2	2	100,0%						2	2	100,0%	100,0%
Sciences de l'ingénieur	PR	PR de classe exceptionnelle 2è échelon	6	1	7	14,3%	5	1	6	16,7%	5		5	0,0%	71,4%
		PR de classe exceptionnelle 1er échelon	24	3	27	11,1%	5	1	6	16,7%	3		3	0,0%	11,1%
		PR de 1ère classe	20	5	25	20,0%	12	1	13	7,7%	2		2	0,0%	8,0%
	MCF	Maître de conférences hors classe	36	8	44	18,2%	14	2	16	12,5%	7		7	0,0%	15,9%
		Maître de conférences à l'échelon exceptionnel	13	3	16	18,8%	9	2	11	18,2%	2	1	3	33,3%	18,8%
Biologie et biochimie	PR	PR de classe exceptionnelle 2è échelon	6	1	7	14,3%	2	1	3	33,3%					0,0%
		PR de classe exceptionnelle 1er échelon	11	9	20	45,0%	4	1	5	20,0%	1	1	2	50,0%	10,0%
		PR de 1ère classe	5	9	14	64,3%	4	1	5	20,0%	1		1	0,0%	7,1%
	MCF	Maître de conférences hors classe	16	26	42	61,9%	5	10	15	66,7%	4	7	11	63,6%	26,2%
		Maître de conférences à l'échelon exceptionnel	5	6	11	54,5%	3	3	6	50,0%	3	1	4	25,0%	36,4%
Pharmacie	PR	PR de classe exceptionnelle 2è échelon	1		1	0,0%	1				1		1	0,0%	100,0%
		PR de classe exceptionnelle 1er échelon	3	6	9	66,7%	1	3	4	75,0%		3	3	100,0%	33,3%
		PR de 1ère classe	1	2	3	66,7%		1	1	100,0%					0,0%
	MCF	Maître de conférences hors classe	3	3	6	50,0%		2	2	100,0%		2	2	100,0%	33,3%
		Maître de conférences à l'échelon exceptionnel	1	1	2	50,0%	1	1	2	50,0%		1	1	100,0%	50,0%
Interdisciplinaire	PR	PR de classe exceptionnelle 2è échelon	1	2	3	66,7%	1		1	0,0%					0,0%
		PR de classe exceptionnelle 1er échelon	1	1	2	50,0%		1	1	100,0%					0,0%
		PR de 1ère classe	1	2	3	66,7%	1	1	2	50,0%	1		1	0,0%	33,3%
	MCF	Maître de conférences hors classe	6	7	13	53,8%	4	3	7	42,9%	2	1	3	33,3%	23,1%
		Maître de conférences à l'échelon exceptionnel	1	2	3	66,7%	1	1	2	50,0%	1		1	0,0%	33,3%
Total général enseignants-chercheurs	PR	PR de classe exceptionnelle 2è échelon	40	6	46	13,0%	21	2	23	8,7%	11	0	11	0,0%	23,9%
		PR de classe exceptionnelle 1er échelon	84	31	115	27,0%	23	7	30	23,3%	8	4	12	33,3%	10,4%
		PR de 1ère classe	67	25	92	27,2%	34	6	40	15,0%	8	1	9	11,1%	9,8%
	MCF	Maître de conférences hors classe	114	76	190	40,0%	40	32	72	44,4%	22	14	36	38,9%	18,9%
		Maître de conférences à l'échelon exceptionnel	40	29	69	42,0%	27	15	42	35,7%	15	10	25	40,0%	36,2%
	Total PR et MCF			345	165	510	32,4%	139	55	194	28,4%	65	28	93	30,1%

2.5.4. Nombre d'agents titulaires BIATSS promus dans un grade supérieur répartis par filière et corps et ventilés par sexe

Filière	Corps	Promotion dans le grade de ...	F	M	Total	Part des femmes (en %)
Filière administrative	ADJOINT ADM DE L'EN ET DE L'ENS SUP	ADJENES P1	4		4	100,0%
		ADJENES P2	1		1	100,0%
	SECRETAIRE ADMINISTRATIF 2010	SAENS CE	1		1	100,0%
		SAENS CS	2		2	100,0%
	ATTACHE D'ADMINISTRATION DE L'ETAT	AAEHC		1	1	0,0%
Ensemble des promotions de la Filière administrative			8	1	9	100,0%
Filière des bibliothèques	BIB. ASSISTANT SPE (NES)	BIBAS CE		1	1	0,0%
Ensemble des promotions de la Filière des bibliothèques				1	1	0,0%
Filière ITRF	ADJOINT TECHNIQUE-RECHERCHE ET FORMATION	ATRF P1	7	4	11	63,6%
		ATRF P2	3	2	5	60,0%
	ASSISTANT INGENIEUR DE RECH ET FORMATION	ASSISTANT INGENIEUR RF		1	1	
	INGENIEUR DE RECHERCHE RF	IGR HC RF		1	1	0,0%
		IGR HC 1C	1	1	1	
	INGENIEUR D'ETUDES DE RECH.ET FORMATION	IGE HC RF	5	3	8	62,5%
	TECHNICIEN DE RECHERCHE & FORMATION(NES)	TEC RF CE	3	4	4	75,0%
		TEC RF CS	8	5	7	114,3%
Ensemble des promotions de la Filière ITRF			27	21	48	56,3%
Filière sociale et de santé	INFIRMIERS ENES CATEGORIE A	INFIRMIERS ENES CS CATEG A	1		1	100,0%
Ensemble des promotions de la Filière Santé et sciale			1	0	1	100,0%
Ensemble des promotions des BIATSS			36	23	59	

2.5.5. Nombre d'agents titulaires BIATSS promus dans un grade supérieur répartis par filière, catégorie statutaire et ventilés par sexe

Filière	Nombre de promotion de corps par catégorie statutaire	F	M	Total	Part des femmes (en %)
Filière administrative	A+		1	1	
	A				
	B	3		3	100,0%
	C	5		5	
Ensemble des promotions de la Filière administrative		8	1	9	100,0%
Filière des bibliothèques	A+				
	A				
	B				
	C		1	1	0,0%
Ensemble des promotions de la Filière des bibliothèques			1	1	0,0%
Filière ITRF	A+	1	2	3	33,3%
	A	5	4	9	55,6%
	B	11	9	20	55,0%
	C	10	6	16	62,5%
Ensemble des promotions de la Filière ITRF		27	21	48	56,3%
Filière sociale et de santé	A+				
	A	1		1	100,0%
	B				
	C				
Ensemble des promotions de la Filière sociale et de santé		1		1	100,0%
Ensemble des promotions des BIATSS		36	23	59	61,0%



2.6 Nombre de passage de CDD à CDI dans l'année

Filière	Cat	grade	F	M	total	Part des femmes (en %)
Filière administrative	A+					
	A					
	B					
	C					
Ensemble des promotions de la Filière administrative						
Filière des bibliothèques	A+					
	A					
	B					
	C					
Ensemble des promotions de la Filière des bibliothèques						
Filière ITRF	A+					
	A					
	B	TECH CN	1		1	100%
	C					
Ensemble des promotions de la Filière ITRF			1		1	100%
Filière sociale et de santé	A+					
	A					
	B					
	C					
Ensemble des promotions de la Filière sociale et de santé						
Ensemble des promotions des BIATSS			1		1	100%

2.7 Nombre total d'agents éligibles à la titularisation au titre de la loi du 12 mars 2012

Filière	Cat	GRADE	F	M	total	Part des femmes (en %)
Filière administrative	A+					
	A					
	B					
	C					
Ensemble des promotions de la Filière administrative						
Filière des bibliothèques	A+					
	A					
	B	BIB CN		1	1	0%
	C	MAG		1	1	0%
Ensemble des promotions de la Filière des bibliothèques				2	2	0%
Filière ITRF	A+					
	A	IGE CN	3	1	4	75%
	B	TECH CN	2	1	3	67%
	C	ATRF	27	5	32	84%
Ensemble des promotions de la Filière ITRF			32	7	39	82%
Filière sociale et de santé	A+					
	A					
	B					
	C	Auxiliere Puericulture	3		3	100%
Ensemble des promotions de la Filière sociale et de santé			3		3	100%
Ensemble des promotions des BIATSS			35	9	44	80%

Partie 3. Masse salariale

3.1. Masse salariale et rémunération

3.2. Régimes indemnitaires

3.3. Plafond d'emplois



3.1. Masse salariale et rémunérations

3.1.1. Répartition des dépenses de masse salariale par catégorie de dépenses et éléments de rémunération

Rémunérations hors ARE				
Elements de rémunération	F	M	Total	%
ABATTEMENT INDEMNITAIRE	-241393,00	-282396,00	-523789,00	-0,18%
B.M.C. - ALLOC. MOBILITE	15780,00	6280,00	22060,00	0,01%
B.M.C. - IND. DE SEJOUR	148510,00	69388,00	217898,00	0,08%
B.M.C. - PR. DE MOBILITE	8180,00	7820,00	16000,00	0,01%
B.M.C.- FAMILY ALLOWANCE	2896,00	4545,00	7442,00	0,00%
C. COMPLEM. ENSEIGN. SUP.	3219303,00	4903473,00	8122776,00	2,83%
COMPLEMENT INDEMNITAIRE	14950,00	13009,00	27959,00	0,01%
COMPLEMENT REMUNERATION	3398,00	20949,00	24347,00	0,01%
CPLT REM.DOCTOR.CONTRACT.	188084,00	334595,00	522679,00	0,18%
GARANTIE INDEMNITAIRE	1189663,00	1067350,00	2257013,00	0,79%
GARANTIE POUVOIR D ACHAT	25760,00	38314,00	64074,00	0,02%
GARANTIE POUVOIR D ACHAT	5669,00	4418,00	10086,00	0,00%
I.F.S.E.	19490,00	103307,00	122797,00	0,04%
IND DIFFERENTIELLE SMIC	5740,00	4488,00	10228,00	0,00%
IND SUJ SPECIALES CHARGES	81128,00	157552,00	238680,00	0,08%
IND. ADM. ET TECHNICITE	135585,00	12362,00	147947,00	0,05%
IND. CAISSE ET RESPONSAB.		5380,00	5380,00	0,00%
IND. COMPENSATRICE CSG	538372,00	702834,00	1241205,00	0,43%
IND. COMPENSATRICE CSG	6543,00	3230,00	9773,00	0,00%
IND. CONGES NON PRIS	6500,00	15750,00	22250,00	0,01%
IND. CONGES NON PRIS	3440,00	1600,00	5040,00	0,00%
IND. CONGES NON PRIS	910,00	3800,00	4710,00	0,00%
IND. D ADMINISTRATION	78741,00	40404,00	119145,00	0,04%
IND. FORMATION CONTINUE	136737,00	186177,00	322915,00	0,11%
IND. HABILLEMENT CHAUSSUR	428,00	196,00	625,00	0,00%
IND. RESID. A L ETRANGER		78796,00	78796,00	0,03%
IND. RESPONS. REGISSEUR.	2263,00	237,00	2500,00	0,00%
IND. SORTIES EN MER		81,00	81,00	0,00%
IND. SUJETIONS SPE.	5568,00	1410,00	6979,00	0,00%
IND. TRAV. DANG. OU SALIS	12337,00	25733,00	38071,00	0,01%
IND.FORF.REPRES.SUJETIONS	9355,00		9355,00	0,00%
IND.FORF.TRAV.SUPPL.	75449,00	10163,00	85612,00	0,03%
IND.JURY.CONC.EXAM.- SUP.	33749,00	9311,00	43060,00	0,02%
IND.SPECIALE	13287,00	2552,00	15838,00	0,01%
INDEMNITE D ELOIGNEMENT		13176,00	13176,00	0,00%
INDEMNITE DE COMMISSION	37343,00	70914,00	108256,00	0,04%
INDEMNITE DEGRESSIVE	5464,00	11140,00	16604,00	0,01%
INDEXATION REUNION.		9177,00	9177,00	0,00%
JOURS CET A OPTION RAFF	2625,00	1247,00	3872,00	0,00%
JOURS CET B OPTION RAFF		42,00	42,00	0,00%

Rémunérations hors ARE				
Elements de rémunération	F	M	Total	%
MAJ.COM (73%)		6821,00	6821,00	0,00%
MAJO. TIERCE PERSONNE.		7423,00	7423,00	0,00%
MAJORATION TRAITEMENT 35%		18674,00	18674,00	0,01%
MAJORATION TRAITEMENT 40%		947,00	947,00	0,00%
PART. RECH. SUR CONTRATS	5250,00	15565,00	20815,00	0,01%
PFR - PART FONCTIONS	38066,00	4952,00	43017,00	0,01%
PFR - PART RESULTATS	19477,00	3450,00	22927,00	0,01%
PFR - VERST EXCEPTIONNEL	4683,00		4683,00	0,00%
PR. EXCELLENCE SCIENTIF.	399125,00	1250248,00	1649373,00	0,57%
PR.INVENTION/ INT. BREVET	29831,00	70190,00	100021,00	0,03%
PR.PART.RECH.SCIENTIFIQUE	893721,00	850440,00	1744162,00	0,61%
PR.PART.RECH.SCIENTIFIQUE	-2397,00	-5700,00	-8097,00	0,00%
PRIME ART. L954-2 C.EDUC.	34433,00	19720,00	54153,00	0,02%
PRIME D ADMINISTRATION		52163,00	52163,00	0,02%
PRIME DE RENDEMENT	5101,00	5583,00	10684,00	0,00%
PRIME ENCADR.DOCT.RECHER.	8000,00	13750,00	21750,00	0,01%
PRIME FONCT. INFORMATIQUE	76166,00	175604,00	251771,00	0,09%
PRIME RECH.ENSEIGN.SUP.	659401,00	1177819,00	1837219,00	0,64%
PRIME RESP.PEDAGOGIQUES	9818,00	4418,00	14237,00	0,00%
PRIME TECHNICITE FORF BIB	9910,00	3836,00	13746,00	0,00%
REM. DOCTOR. CONTRACTUEL	3976551,00	5561221,00	9537773,00	3,32%
REM.ACTI.FORM.CONTINUE EN	13746,00	9509,00	23255,00	0,01%
SUPP FAMILIAL TRAITEMENT	620930,00	915656,00	1536585,00	0,54%
TRAIT PERS HOSPITALO UNIV	1837748,00	1474440,00	3312188,00	1,15%
TRAITEMENT BRUT	54608714,00	76049886,00	130658600,00	45,54%
TRAITEMENT BRUT	167372,00	62799,00	230171,00	0,08%
TRAITEMENT BRUT N.B.I.	85476,00	64144,00	149620,00	0,05%
VACATIONS	287979,00	156480,00	444459,00	0,15%
VACATIONS	51562,00	25483,00	77044,00	0,03%
Rémunérations hors ARE	69632518,00	95654328,00	165286846,00	57,60%

Cotisations et contributions sociales

Elements de rémunération	F	M	Total	%
CONT SOLIDARITE AUTONOMIE	136010,00	207779,00	343789,00	0,12%
CONT SOLIDARITE AUTONOMIE	30420,00	32594,00	63014,00	0,02%
CONT SOLIDARITE AUTONOMIE	13657,00	8483,00	22141,00	0,01%
CONT SOLIDARITE AUTONOMIE	1413,00	982,00	2395,00	0,00%
CONT SOLIDARITE AUTONOMIE	11,00	94,00	104,00	0,00%
CONT SOLIDARITE AUTONOMIE	614,00	1253,00	1867,00	0,00%
CONT SOLIDARITE AUTONOMIE	5484,00	4339,00	9822,00	0,00%
CONTRIB.PC	33640268,00	51400987,00	85041255,00	29,64%
CONTRIB.PC	5722,00		5722,00	0,00%
CONTRIB.PC NBI	62365,00	46393,00	108758,00	0,04%
CONTRIBUTION ATI	145518,00	221810,00	367328,00	0,13%
CONTRIBUTION CNRACL	30237,00	15951,00	46188,00	0,02%
CONTRIBUTION CNRACL NBI	325,00	431,00	756,00	0,00%
COT PAT ASS CHOMAGE C.S.	115453,00	111603,00	227056,00	0,08%
COT PAT FNAL DEPLAFONNEE	226694,00	346333,00	573027,00	0,20%
COT PAT FNAL DEPLAFONNEE	50700,00	54322,00	105022,00	0,04%
COT PAT FNAL DEPLAFONNEE	22763,00	14139,00	36902,00	0,01%
COT PAT FNAL DEPLAFONNEE	2355,00	1637,00	3992,00	0,00%
COT PAT FNAL DEPLAFONNEE	18,00	156,00	173,00	0,00%
COT PAT FNAL DEPLAFONNEE	1023,00	2088,00	3111,00	0,00%
COT PAT FNAL DEPLAFONNEE	9138,00	7229,00	16367,00	0,01%
COT PAT IRCANTEC TR.A	703263,00	644553,00	1347815,00	0,47%
COT PAT IRCANTEC TR.B	41161,00	63415,00	104577,00	0,04%
COT PAT MALADIE DEPLAFON	4397636,00	6718506,00	11116142,00	3,87%
COT PAT MALADIE DEPLAFON	1318156,00	1412310,00	2730466,00	0,95%
COT PAT MALADIE DEPLAFON	591827,00	367613,00	959440,00	0,33%
COT PAT MALADIE DEPLAFON	61227,00	42568,00	103795,00	0,04%
COT PAT MALADIE DEPLAFON	26598,00	54290,00	80888,00	0,03%
COT PAT MALADIE DEPLAFON	237603,00	187972,00	425575,00	0,15%
COT PAT RAFFP	272596,00	387366,00	659962,00	0,23%
COT PAT RAFFP	39,00		39,00	0,00%
COT PAT RAFFP CET	2375,00	1166,00	3541,00	0,00%
COT PAT VIEILLESSE DEPLAF	192698,00	206410,00	399108,00	0,14%
COT PAT VIEILLESSE DEPLAF	86498,00	53728,00	140226,00	0,05%
COT PAT VIEILLESSE DEPLAF	8949,00	6221,00	15170,00	0,01%
COT PAT VIEILLESSE DEPLAF	3887,00	7935,00	11822,00	0,00%
COT PAT VIEILLESSE DEPLAF	34728,00	27474,00	62202,00	0,02%
COT PAT VIEILLESSE PLAF	855871,00	921978,00	1777849,00	0,62%
COT PAT VIEILLESSE PLAF	388421,00	237558,00	625979,00	0,22%
COT PAT VIEILLESSE PLAF	40231,00	27866,00	68098,00	0,02%
COT PAT VIEILLESSE PLAF	109480,00	86611,00	196091,00	0,07%
COT PAT VST TRANSPORT	1230426,00	1673993,00	2904420,00	1,01%

Cotisations et contributions sociales

Elements de rémunération	F	M	Total	%
COT PATR ACCIDENT TRAVAIL	54630,00	33933,00	88563,00	0,03%
COT PATR ACCIDENT TRAVAIL	5652,00	3929,00	9581,00	0,00%
COT PATR ACCIDENT TRAVAIL	43,00	374,00	416,00	0,00%
COT PATR ACCIDENT TRAVAIL	2455,00	5011,00	7466,00	0,00%
COT PATR ACCIDENT TRAVAIL	21929,00	17348,00	39277,00	0,01%
COTIS PATRON. ALLOC FAMIL	2380153,00	3633157,00	6013310,00	2,10%
COTIS PATRON. ALLOC FAMIL	532333,00	570356,00	1102689,00	0,38%
COTIS PATRON. ALLOC FAMIL	239007,00	148459,00	387465,00	0,14%
COTIS PATRON. ALLOC FAMIL	24726,00	17191,00	41917,00	0,01%
COTIS PATRON. ALLOC FAMIL	10741,00	21925,00	32666,00	0,01%
COTIS PATRON. ALLOC FAMIL	95956,00	75912,00	171868,00	0,06%
RESTIT.COTIS.SOCIALES		218,00	218,00	0,00%
Cotisations et contributions sociales	48471481,00	70135949,00	118607430,00	41,34%

Prestations sociales

Elements de rémunération	F	M	Total	%
A.J.A.P.F.V		447,00	447,00	0,00%
A.R.C.E	32099,00	5199,00	37298,00	0,01%
ALLOC AIDE RETOUR EMPLOI	1417070,00	1340042,00	2757112,00	0,96%
PREST. ESPECES AS.MALADIE	16832,00	25698,00	42530,00	0,01%
PRESTATION ASS.INVALIDITE	6906,00		6906,00	0,00%
REMBT DOMICILE-TRAVAIL	95878,00	90000,00	185878,00	0,06%
RENTE ACCIDENT DU TRAVAIL	7688,00	8106,00	15794,00	0,01%
Prestations sociales	1576473,00	1469493,00	3045966,00	1,06%

Total Masse salariale 2018	119680472,50	167259769,20	286940241,70	100,00%
-----------------------------------	---------------------	---------------------	---------------------	----------------

3.1.2. Indice moyen des agents titulaires payés répartis par catégorie statutaire et ventilés par filière, corps, grade et sexe

Personnels de catégorie A +

Libellé du corps	Libellé du grade	Sexe	Indice majoré moyen des agents rémunérés à ce grade en 2018	Rémunération moyenne en € (conversion de l'indice majoré moyen par la valeur du point)
Filière universitaire				
ASTRONOME	ASTRONOME 1ERE CLASSE	M	1079	60675
	ASTRONOME 2EME CLASSE	F	768	43172
		M	862	48472
	ASTRONOME CLASSE EXCEPTIONNELLE	F	1244	69925
M		1295	72821	
ASTRONOME ADJOINT	ASTRONOME ADJOINT CL NORMALE	F	675	37934
		M	658	36987
	ASTRONOME ADJOINT HORS CLASSE	M	896	50398
MAITRE DE CONFERENCES	MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE	F	682	38329
		M	672	37777
	MAITRE DE CONFERENCES H. CL.	F	888	49922
		M	888	49922
PHYSICIEN	PHYSICIEN 1ERE CLASSE	F	984	55304
		M	1075	60468
	PHYSICIEN 2EME CLASSE	F	909	51093
		M	1008	56701
PHYSICIEN ADJOINT	PHYSICIEN ADJOINT CL NORMALE	F	624	35108
		M	718	40397
	PHYSICIEN ADJOINT HORS CLASSE	M	825	46392
PROFESSEUR DES UNIVERSITES	PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.	F	1023	57526
		M	1035	58213
	PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.	F	894	50293
		M	896	50363
	PROFESSEUR DES UNIVERSITES CL.EX.	F	1204	67713
		M	1161	65279

Libellé du corps	Libellé du grade	Sexe	Indice majoré moyen des agents rémunérés à ce grade en 2018	Rémunération moyenne en € (conversion de l'indice majoré moyen par la valeur du point)
Filière hospitalo-universitaire				
MAIT CONF PRAT HOSP DENTAIRE	MAITRE DE CONF PRAT HOSP CSERD 1E CL	F	656	36879
		M	703	39507
	MAITRE DE CONF PRAT HOSP CSERD 2E CL	F	514	28885
		M	514	28885
	MAITRE DE CONF PRAT HOSP CSERD H. CL.	F	794	44630
		M	896	50398
MAITRE DE CONF UNIV DE MEDECINE GENERALE	MAITRE DE CONF UNIV MED GENERALE 1E CL.	F	627	35258
		M	542	30450
	MAITRE DE CONF UNIV MED GENERALE 2E CL.	F	514	28885
		M	515	28960
MAITRE DE CONF UNIV - PRATICIEN HOSP	MAITRE DE CONF.-PRATICIEN HOSP. 1ERE CL	F	670	37660
		M	670	37653
	MAITRE DE CONF.-PRATICIEN HOSP. 2EME CL	F	514	28885
		M	553	31119
	MAITRE DE CONF.-PRATICIEN HOSP. HORS CL	F	864	48599
		M	896	50398
MCUPH DES DISCIPLINES PHARMACEUTIQUES	MCUPH DISCIPLINES PHARMACEUTIQUES 1E CL	F	677	38069
		M	700	39363
	MCUPH DISCIPLINES PHARMACEUTIQUES 2E CL	F	568	31940
	MCUPH DISCIPLINES PHARMACEUTIQUES H CL	F	823	46279
PROFESSEUR DES UNIV - PRATICIEN HOSP	PROFESSEUR UNIV.-PRATICIEN HOSP. 1ERE CL	F	1056	59370
		M	1019	57280
	PROFESSEUR UNIV.-PRATICIEN HOSP. 2EME CL	F	772	43418
		M	746	41945
	PROFESSEUR UNIV.-PRATICIEN HOSP. CL EXC.	F	1216	68393
		M	1222	68716
PROFESSEUR UNIVERSITES MEDECINE GENERALE	PROFESSEUR UNIV MED GENERALE 1E CL.	M	1004	56457
	PROFESSEUR UNIV MED GENERALE 2E CL.	F	700	39363
		M	719	40431
PROF UNIV PRAT HOSP DENTAIRE	PROF UNIV-PRAT. HOSP CSERD CL.EX 1 ECH	M	1191	66945
	PROF UNIV-PRATICIEN HOSP CSERD 1E CL	F	984	55304
		M	1068	60028
	PROF UNIV-PRATICIEN HOSP CSERD 2E CL	F	825	46392
		M	776	43636
	PUPH DES DISCIPLINES PHARMACEUTIQUES	PUPH DES DISCIPLINES PHARMACEUTIQUES 1C	F	877
PUPH DES DISCIPLINES PHARMACEUTIQUES 2C		F	820	46110
PUPH DES DISCIPLINES PHARMACEUTIQUES CE		F	1270	71415
		M	1295	72821

Libellé du corps	Libellé du grade	Sexe	Indice majoré moyen des agents rémunérés à ce grade en 2018	Rémunération moyenne en € (conversion de l'indice majoré moyen par la valeur du point)
Filière enseignante des corps du 2nd degré				
PROFESSEUR AGREGE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE EXCEPTIONNELLE	F	972	54669
		M	945	53131
	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	F	676	38020
		M	675	37972
	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	F	894	50272
		M	894	50244
Filière administrative				
ADMINISTRATEUR EN ES ET RECHERCHE	ADM. DE L'EN. DE L'ENS SUP ET DE LA RECH	F	789	44367
		M	677	38069
AGENT COMP PUBLI SCIE CULT PROF	AGENT COMPTABLE EPSCP GROUPE SUP	M	961	54039
AGENT COMPTABLE EPSCP		M	1004	56457
ATTACHE D'ADMINISTRATION DE L'ETAT	ATTACHE D'ADMINISTRATION DE L'ETAT (CN)	F	532	29937
		M	561	31535
	ATTACHE D'ADMINISTRATION DE L'ETAT (HC)	F	810	45520
		M	810	45520
	ATTACHE PRINCIPAL D'ADMINISTRATION DE L'ETAT	F	701	39419
		M	640	35961
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES EPSCP	DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES GR SUP	M	916	51509
Filère des bibliothèques				
CONSERVATEUR DES BIBLIOTHEQUES (1992)	CONSERVATEUR DES BIBLIOTHEQUES	F	602	33833
		M	591	33233
	CONSERVATEUR EN CHEF DES BIBLIOTHEQUES	F	658	37001
CONSERVATEUR GENERAL DES BIBLIOTHEQUES	CONSERVATEUR GENERAL DES BIBLIOTHEQUES	F	1031	57976
		M	1164	65454
Filère ITRF				
INGENIEUR DE RECHERCHE RF	INGENIEUR DE RECHERCHE RF 1E CLASSE	F	704	39599
		M	745	41871
	INGENIEUR DE RECHERCHE RF 2E CLASSE	F	660	37113
		M	593	33367
	INGENIEUR DE RECHERCHE RF HORS CLASSE	F	878	49372
		M	840	47242

Personnels de catégorie A

Libellé du corps	Libellé du grade	Sexe	Indice majoré moyen des agents rémunérés à ce grade en 2018	Rémunération moyenne en € (conversion de l'indice majoré moyen par la valeur du point)
Filière universitaire				
ASSISTANT DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	ASSISTANT DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	F	682	38350
PROFESSEUR DE L'ENSAM	PROFESSEUR DE L'ENSAM CLASSE NORMALE	M	695	39081
	PROFESSEUR DE L'ENSAM HORS CLASSE	F	745	41893
		M	963	54152
Filière enseignante des corps du 2nd degré				
PROFESSEUR CERTIFIE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	F	544	30562
		M	537	30217
	PROFESSEUR CERTIFIE CL EXCEPTIONNELLE	F	763	42877
		M	780	43861
	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	F	725	40782
		M	725	40782
PROFESSEUR D'EPS	PROFESSEUR D'EPS CLASSE EXCEPTIONNELLE	F	810	45520
		M	835	46935
	PROFESSEUR D'EPS CLASSE NORMALE	F	542	30478
		M	537	30185
	PROFESSEUR D'EPS HORS CLASSE	F	793	44592
		M	728	40937
PROFESSEUR DES LYCEES PROFESSIONNELS	PROFESSEUR DES LYCEES PROF. CL. NORMALE	F	560	31490
		M	528	29691
	PROFESSEUR DES LYCEES PROF. HORS CL.	F	728	40937
Filière des bibliothèques				
BIBLIOTHECAIRE	BIBLIOTHECAIRE	F	576	32371
		M	489	27469
	BIBLIOTHECAIRE HORS CLASSE	F	691	38828
Filière ITRF				
ASSISTANT INGENIEUR DE RECH ET FORMATION	ASSISTANT INGENIEUR RF	F	484	27190
		M	492	27685
INGENIEUR D'ETUDES DE RECH ET FORMATION	INGENIEUR D'ETUDES RF 2E CLASSE	F	386	21706
INGENIEUR D'ETUDES (RECH ET FORM)	INGENIEUR D'ETUDES CLASSE NORMALE	F	513	28819
		M	521	29317
	INGENIEUR D'ETUDES HORS CLASSE	F	633	35618
		M	656	36879
Filière sociale et de santé				
CONS TECH DE SERV SOC AE (2012)	CONS TECH DE SERV SOC AE (2012)	F	506	28454
INFIRMIERS ENES CATEGORIE A	INFIRMIERS ENES CN CATEG A	F	468	26317
	INFIRMIERS ENES CS CATEG A	F	519	29166
	INFIRMIERS ENES HC CATEG A	F	614	34527

Personnels de catégorie B

Libellé du corps	Libellé du grade	Sexe	Indice majoré moyen des agents rémunérés à ce grade en 2018	Rémunération moyenne en € (conversion de l'indice majoré moyen par la valeur du point)
Filière administrative				
SECRETAIRE ADMINISTRATIF 2010	SECRETAIRE ADMINISTRATIF CE	F	476	26778
	SECRETAIRE ADMINISTRATIF CN	F	409	22990
		M	385	21621
	SECRETAIRE ADMINISTRATIF CS	F	432	24264
		M	431	24208
Filière des bibliothèques				
BIB. ASSISTANT SPE (NES)	BIB. ASSISTANT SPE. CLASSE EXCEPTIONNELLE	F	439	24658
		M	485	27282
	BIB. ASSISTANT SPE. CLASSE NORMALE	F	406	22849
		M	370	20778
	BIB. ASSISTANT SPE. CLASSE SUPERIEURE	F	394	22146
Filière ITRF				
TECHNICIEN DE RECH ET FORMATION	TECHNICIEN DE RECHERCHE ET FORMATION CE	F	468	26303
		M	473	26606
	TECHNICIEN DE RECHERCHE ET FORMATION CN	F	393	22074
		M	399	22463
	TECHNICIEN DE RECHERCHE ET FORMATION CS	F	427	24015
		M	429	24144
Filière sociale et de santé				
ASSISTANT SERVICE SOCIAL ADMIN DE L'ETAT 2012	ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL AE	F	356	20019
	ASSISTANT PRINCIPAL DE SERVICE SOCIAL AE	F	561	31565

Personnels de catégorie C

Libellé du corps	Libellé du grade	Sexe	Indice majoré moyen des agents rémunérés à ce grade en 2018	Rémunération moyenne en € (conversion de l'indice majoré moyen par la valeur du point)
Filière administrative				
ADJ. ADM DE L'EN ET DE L'ENS SUP	ADJOINT ADMINISTRATIF	F	329	18500
	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1CL	F	416	23418
	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2CL	F	348	19545
		M	343	19302
ADJ. ADM DES ADMINISTRATIONS DE L'ETAT	ADJOINT ADMINISTRATIF	F	329	18519
	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1CL	F	419	23533
	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2CL	F	364	20446
		M	341	19175
ADJOINT ADM DE L'EN ET DE L'ENS SUP	ADJ. ADM DE L'EN ET DE L'ENS SUP CL 1	F	354	19878
	ADJ. ADM DE L'EN ET DE L'ENS SUP PR C2	F	430	24180
Filière des bibliothèques				
MAGASINIER DES BIBLIOTHEQUES	MAGASINIER DES BIBLIOTHEQUES	F	328	18458
		M	329	18500
	MAG PRINCIPAL DES BIBLIOTHEQUES DE 1CL	F	389	21856
		M	429	24124
	MAG PRINCIPAL DES BIBLIOTHEQUES DE 2CL	F	355	19940
		M	361	20300
Filière ITRF				
ADJOINT TECHNIQUE-RECHERCHE ET FORMATION	ADJOINT TECHNIQUE RECH ET FORM CL1	F	343	19288
	ADJOINT TECHNIQUE RECH ET FORM CL2	F	334	18768
		M	330	18557
	ADJOINT TECHNIQUE RECH ET FORM PR CL1	F	445	25023
ADJ TECHNIQUE DE RECHERCHE ET FORMATION	ADJ TECHNIQUE RECHERCHE ET FORMATION	F	334	18792
		M	333	18743
	ADJ TECH PRINC DE RECH ET DE FORM DE 1CL	F	389	21879
		M	397	22316
	ADJ TECH PRINC DE RECH ET DE FORM DE 2CL	F	355	19987
		M	363	20434

3.1.3. Présentation du coût total employeur des agents titulaires ventilé par catégorie statutaire

Type de rémunération	F/H	A+	A	B	C	Total (€)
Rémunérations principales	F	28 237 241	5 551 948	4 159 335	8 054 666	46 003 190
	H	56 526 538	6 407 237	3 550 347	3 679 940	70 164 062
Rémunérations accessoires	F	1 190 953	339 587	-25 538	-41 571	1 463 430
	H	2 285 391	582 092	-22 850	-21 447	2 823 186
Primes et gratifications	F	1 426 050	718 713	584 295	961 699	3 690 756
	H	3 021 675	825 528	676 720	464 640	4 988 562
Indemnités et avantages divers	F	363 377	81 825	77 661	147 505	670 368
	H	861 026	118 781	43 524	60 598	1 083 930
Impôts sur rémunération	F	689 149	133 874	99 677	194 080	1 116 781
	H	1 376 161	153 785	86 426	89 490	1 705 862
CAS Pension et ATI	F	20 825 400	4 043 010	3 032 732	5 854 627	33 755 769
	H	41 593 693	4 683 155	2 594 336	2 709 003	51 580 188
autres cotisations	F	4 399 230	892 974	670 019	1 266 050	7 228 273
	H	8 778 860	1 029 630	574 687	586 151	10 969 329
Autres	F	20 450	7 950	12 878	46 292	87 570
	H	34 738	39 010	12 367	13 216	99 332
Dépenses de Masse salariale - Agents titulaires		171 629 932	25 609 100	16 126 614	24 064 940	237 430 586

3.1.4. Nombre d'agents titulaires bénéficiaires de la "garantie individuelle du pouvoir d'achat" (GIPA) ventilé par filière

La GIPA au titre de 2018 a été versée en 2019

Catégorie de personnel	Filière		Nombre de bénéficiaires de la GIPA	Montant moyen versé par bénéficiaire (en €)
Enseignants et E/C	Enseignants Chercheurs	F	8	75
		M	34	94
	Enseignants Hospitalo-universitaires	M	14	75
	Enseignant du 2nd degré	F	ETP <4	36
		M	5	36
	Total des bénéficiaires Enseignants et E/C			63
BIATSS	Filère des bibliothèques	H	ETP <4	90
	Filière ITRF	F	ETP <4	36
		M	ETP <4	30
	Total des bénéficiaires BIATSS			5
Ensemble des agents titulaires bénéficiaires de la "garantie individuelle du pouvoir d'achat" (GIPA)			68	78

3.2 - Régime indemnitaire des agents titulaires

Filière	Libellé du corps	Sexe	Montant moyen du régime indemnitaire
Catégorie A +			
Filière universitaire	ASTRONOME	F	ETP inférieur à 4
		H	14631
	ASTRONOME ADJOINT	F	1552
		H	2146
	MAITRE DE CONFERENCES	F	2757
		H	3219
	PHYSICIEN	F	ETP inférieur à 4
		H	ETP inférieur à 4
	PHYSICIEN ADJOINT	F	1514
		H	2026
	PROFESSEUR DES UNIVERSITES	F	3814
		H	4419
Filière hospitalo-universitaire	MAIT CONF PRAT HOSP DENTAIRES	F	837
		H	634
	MAITRE DE CONF UNIV DE MEDECINE GENERALE	F	ETP inférieur à 4
		H	ETP inférieur à 4
	MAITRE DE CONF UNIV - PRATICIEN HOSP	F	710
		H	426
	MCUPH DES DISCIPLINES PHARMACEUTIQUES	F	353
		H	ETP inférieur à 4
	PROFESSEUR DES UNIV - PRATICIEN HOSP	F	1710
		H	2172
	PROFESSEUR UNIVERSITES MEDECINE GENERALE	F	ETP inférieur à 4
		H	ETP inférieur à 4
PROF UNIV PRAT HOSP DENTAIRES	F	ETP inférieur à 4	
	H	2553	
PUPH DES DISCIPLINES PHARMACEUTIQUES	F	2148	
	H	5532	
Filière enseignante des corps du 2nd degré	PROFESSEUR AGREGE	F	1937
		H	2177
Filière administrative	ADMINISTRATEUR ENSR	F	ETP inférieur à 4
	ADMINISTRATEUR ENSR	H	ETP inférieur à 4
	AGENT COMP PUBLI SCIE CULT PROF	H	ETP inférieur à 4
	AGENT COMPTABLE EPSCP	H	ETP inférieur à 4
	ATTACHE D'ADMINISTRATION DE L'ETAT	F	7423
		H	7122
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES EPSCP	H	ETP inférieur à 4	
Filière des bibliothèques	CONSERVATEUR DES BIBLIOTHEQUES (1992)	F	6470
		H	ETP inférieur à 4
	CONSERVATEUR GENERAL DES BIBLIOTHEQUES	F	ETP inférieur à 4
		H	ETP inférieur à 4
Filière ITRF	INGENIEUR DE RECHERCHE RF	F	13264
		H	11147

Filière	Libellé du corps	Sexe	Montant moyen du régime indemnitaire
Catégorie A			
Filière universitaire	PROFESSEUR DE L'ENSAM	F	ETP inférieur à 4
		H	ETP inférieur à 4
Filière enseignante des corps du 2nd degré	PROFESSEUR CERTIFIE	F	1736
		H	2259
	PROFESSEUR D'EPS	F	ETP inférieur à 4
		H	2974
	PROFESSEUR DES LYCEES PROFESSIONNELS	F	ETP inférieur à 4
		H	1285
Filière des bibliothèques	BIBLIOTHECAIRE	F	4647
		H	ETP inférieur à 4
Filière ITRF	ASSISTANT INGENIEUR DE RECH ET FORMATION	F	4183
		H	5497
	INGENIEUR D'ETUDES DE RECH ET FORMATION	F	6693
		H	7502
Filière sociale et de santé	CONS TECH DE SERV SOC AE (2012)	F	ETP inférieur à 4
	INFIRMIERS ENES CATEGORIE A	F	3651

Catégorie B			
Filière administrative	SECRETAIRE ADMINISTRATIF	F	4015
		H	3951
Filière des bibliothèques	BIB. ASSISTANT SPE (NES)	F	3556
		H	3657
Filière ITRF	TECHNICIEN DE RECHERCHE & FORMATION	F	4073
		H	5140
Filière sociale et de santé	ASSISTANT SERVICE SOCIAL ADMIN DE L'ETAT 2012	F	ETP inférieur à 4

Catégorie C			
Filière administrative	ADJ. ADM DE L'EN ET DE L'ENS SUP	F	2747
		H	ETP inférieur à 4
Filière des bibliothèques	MAGASINIER DES BIBLIOTHEQUES	F	2874
		H	2626
Filière ITRF	ADJOINT TECHNIQUE-RECHERCHE ET FORMATION	F	2874
		H	3056

Montant moyen indemnitaire de l'ensemble des agents titulaires affectés

3.3 Plafond d'emplois

Après avoir délibéré, les conseillers adoptent les plafonds d'emplois - Budget 2018 :

Emplois ous plafond Etat	3 942 ETPT
Emplois sur ressources propres	630 ETPT
TOTAL	4 572 ETPT

Partie 4. Absence au travail

4.1. Les absences des agents pour raisons de santé

4.2. Les absences des agents hors raisons de santé

4.3. Le bilan du compte épargne temps



4.1 - Les absences des agents pour raisons de santé

4.1.1. Les agents titulaires

Personnels de catégorie A

Filière	Sexe	Motif de l'absence au travail	Nombre d'agents concernés	Nombre total de jours d'absence	
Enseignants et E/C					
Filière universitaire	Femmes	CLM suite à requalification CMO	2	68	
		Congé de maladie ordinaire	47	985	
		Congé longue durée - A	1	70	
		Congé longue maladie	3	320	
		Congé suite accident de service ou de trajet	3	58	
	Femmes			56	1 501
	Hommes	CLD suite à requalification CLM	1	120	
		CLM suite à requalification CMO	1	15	
		Congé de maladie ordinaire	34	943	
		Congé longue maladie	2	497	
Congé suite accident de service ou de trajet		1	4		
Hommes			39	1579	
Filière universitaire			95	3080	
Filière hospitalo-universitaire	Femmes	CLM suite à requalification CMO	1	178	
		Congé de maladie ordinaire	11	305	
		Congé longue maladie	1	183	
	Femmes			13	666
	Hommes	Congé de maladie ordinaire	6	153	
Hommes			6	153	
Filière hospitalo-universitaire			19	819	
Filière enseignante des corps du 2nd degré	Femmes	Congé de maladie ordinaire	24	475	
		Congé longue durée - A	1	365	
		Congé longue maladie	1	185	
	Femmes			26	1025
	Hommes	CLD - reprise uniquement	1	147	
		CLD suite à requalification CLM	1	365	
		CLM suite à requalification CMO	1	251	
		Congé de maladie ordinaire	16	287	
Hommes			1	247	
Hommes			20	1297	
Filière enseignante des corps du 2nd degré			46	2322	
Total des absences des personnels enseignants et E/C			160	6 221	

Filière	Sexe	Motif de l'absence au travail	Nombre d'agents concernés	Nombre total de jours d'absence
BIATSS				
Filière administrative	Femmes	Congé de maladie ordinaire	6	33
	Femmes		6	33
	Hommes	Congé de maladie ordinaire	2	35
	Hommes		2	35
Filière administrative			8	68
Filière des bibliothèques	Femmes	Congé de maladie ordinaire	8	85
	Femmes		8	85
	Hommes	Congé de maladie ordinaire	1	9
	Hommes		1	9
Filière des bibliothèques			9	94
Filière ITRF	Femmes	CLM suite à requalification CMO	1	316
		Congé de maladie ordinaire	43	748
	Femmes		44	1064
	Hommes	CLM suite à requalification CMO	2	385
		Congé de maladie ordinaire	28	644
	Hommes		30	1029
Filière ITRF			74	2093
Filière sociale et de santé	Femmes	Congé de maladie ordinaire	7	51
	Femmes		7	51
Filière sociale et de santé			7	51
Total des absences des personnels BIATSS			98	2 306
Total des absences des personnels de catégorie A			258	8 527

Personnels de catégorie B

Filière	Sexe	Motif de l'absence au travail	Nombre d'agents concernés	Nombre total de jours d'absence
BIATSS				
Filière administrative	Femmes	Congé de maladie ordinaire	14	242
		Congé longue maladie	1	365
	Femmes		15	607
	Hommes	Congé de maladie ordinaire	1	2
		Hommes		1
Filière administrative			16	609
Filière des bibliothèques	Femmes	CLM suite à requalification CMO	1	140
		Congé de maladie ordinaire	3	83
		Congé longue maladie	1	232
		Congé suite accident de service ou de trajet	1	33
	Femmes		6	488
	Hommes	Congé de maladie ordinaire	2	10
		Hommes		2
Filière des bibliothèques			8	498
Filière ITRF	Femmes	CLD suite à requalification CLM	1	365
		Congé de maladie ordinaire	52	1016
	Femmes		53	1381
	Hommes	CLD - reprise uniquement	1	245
		Congé de maladie ordinaire	30	444
		Congé longue maladie	1	275
		Congé suite accident de service ou de trajet	2	23
Hommes		34	987	
Filière ITRF			87	2368
Filière sociale et de santé	Femmes	CLD - reprise uniquement	1	365
		Congé de maladie ordinaire	3	70
	Femmes		4	435
Filière sociale et de santé			4	435
Total des absences des personnels BIATSS			115	3 910
Total des absences des personnels de catégorie B			115	3 910

Personnels de catégorie C

Filière	Sexe	Motif de l'absence au travail	Nombre d'agents concernés	Nombre total de jours d'absence	
BIATSS					
Filière administrative	Femmes	CLD - reprise uniquement	3	684	
		CLD suite à requalification CLM	2	601	
		CLM suite à requalification CMO	1	49	
		Congé de maladie ordinaire	51	1564	
		Congé longue maladie	2	340	
	Femmes			59	3238
	Hommes	Congé de maladie ordinaire	1	68	
Hommes			1	68	
Filière administrative			60	3306	
Filière des bibliothèques	Femmes	Congé de maladie ordinaire	11	504	
		Congé longue maladie	1	218	
		Congé suite accident de service ou de trajet	1	189	
	Femmes			13	911
	Hommes	Congé de maladie ordinaire	3	38	
	Hommes			3	38
Filière des bibliothèques			16	949	
Filière ITRF	Femmes	CLD - reprise uniquement	6	1860	
		CLD suite à requalification CLM	5	1683	
		CLM suite à requalification CMO	1	213	
		Congé de maladie ordinaire	140	3368	
		Congé longue maladie	1	44	
		Congé suite accident de service ou de trajet	5	350	
		Maladie professionnelle ou imputable au serv.	5	955	
	Femmes			163	8473
	Hommes	CLD - reprise uniquement	1	350	
		CLD suite à requalification CLM	1	340	
		Congé de maladie ordinaire	70	2109	
Congé longue maladie		1	44		
Hommes			2	45	
Hommes			75	2888	
Filière ITRF			238	11361	
Total des absences des personnels BIATSS			314	15 616	
Total des absences des personnels de catégorie C			314	15 616	
Total des absences des personnels titulaires affectés			687	28 053	

4.1.2. Les agents contractuels

Personnels de catégorie A

Filière	Sexe	Motif de l'absence au travail	Nombre d'agents concernés	Nombre total de jours d'absence
Enseignants et E/C				
CDI	Femmes	Congé de maladie ordinaire	2	33
			Femmes	2
	Hommes	Congé de maladie ordinaire	2	11
			Hommes	2
			CDI	4
				44
CDD sur missions permanentes	Femmes	Congé de maladie ordinaire	3	15
			Femmes	3
			CDD sur missions permanentes	3
				15
CDD sur missions temporaires	Femmes	Congé de maladie hospitalo-universitaire	9	198
		Congé de maladie ordinaire	12	590
			Femmes	21
	Hommes	Congé de maladie ordinaire	5	306
				Hommes
				CDD sur missions temporaires
				1094
Total des absences des personnels enseignants et E/C			33	1 153

Filière	Sexe	Motif de l'absence au travail	Nombre d'agents concernés	Nombre total de jours d'absence
BIATSS				
CDI	Femmes	Congé de maladie ordinaire	11	135
			Femmes	11
	Hommes	Congé de maladie ordinaire	2	52
			Hommes	2
			CDI	13
				187
CDD sur missions permanentes	Femmes	Congé de maladie ordinaire	18	283
			Femmes	18
	Hommes	Congé de maladie ordinaire	6	85
		Congé suite accident de service ou de trajet	1	1
			Hommes	7
			CDD sur missions permanentes	25
				369
CDI sur missions temporaires	Femmes	Congé de maladie ordinaire	9	128
			Femmes	9
	Hommes	Congé de maladie ordinaire	1	53
			Hommes	1
			CDI sur missions temporaires	10
				181
Total des absences des personnels BIATSS			48	737

Total des absences des personnels de catégorie A	81	1 890
---	-----------	--------------

Personnels de catégorie B

Filière	Sexe	Motif de l'absence au travail	Nombre d'agents concernés	Nombre total de jours d'absence
BIATSS				
CDI	Femmes	Congé de maladie ordinaire	4	112
		Femmes	4	112
		CDI	4	112
CDD sur missions permanentes	Femmes	Congé de maladie ordinaire	3	42
		Femmes	3	42
	Hommes	Congé de maladie ordinaire	1	2
		Hommes	1	2
CDD sur missions permanentes			4	44
CDD sur missions temporaires	Femmes	Congé de maladie ordinaire	10	96
		Congé suite accident de service ou de trajet	2	151
		Femmes	12	247
CDD sur missions temporaires			12	247
Total des absences des personnels BIATSS			20	403
Total des absences des personnels de catégorie B			20	403

Personnels de catégorie C

Filière	Sexe	Motif de l'absence au travail	Nombre d'agents concernés	Nombre total de jours d'absence
BIATSS				
CDI	Femmes	Congé de maladie ordinaire	29	726
		Congé grave maladie	3	505
		Congé suite accident de service ou de trajet	3	25
	Femmes		35	1256
	Hommes	Congé de maladie ordinaire	5	109
		Hommes		5
CDI			40	1365
CDD sur missions permanentes	Femmes	Congé de maladie ordinaire	7	153
	Femmes		7	153
CDD sur missions permanentes			7	153
CDD sur missions temporaires	Femmes	Congé de maladie ordinaire	37	424
		Congé grave maladie	1	119
		Congé suite accident de service ou de trajet	1	3
	Femmes		39	546
	Hommes	Congé de maladie ordinaire	6	46
		Hommes		6
CDD sur missions temporaires			45	592
Total des absences des personnels BIATSS			92	2 110
Total des absences des personnels de catégorie C			92	2 110
Total des absences des personnels contractuels affectés			193	4 403
Total des absences des personnels pour raison de santé			880	32 456

4.2 - Les absences des agents hors raisons de santé

4.2.1. Les agents titulaires

Personnels de catégorie A

Filière	Sexe	Motif de l'absence au travail	Nombre d'agents concernés	Nombre total de jours d'absence	
Enseignants et E/C					
Filière universitaire	Femmes	Congé maternité	18	1610	
		CRCT au titre d'une section CNU	3	149	
		CRCT au titre de l'établissement	6	969	
		Grossesse pathologique	6	85	
			Femmes	33	2 813
	Hommes	Congé bonifié	1	14	
		Congé de paternité	13	143	
		Congé de solidarité familiale	1	8	
		CRCT au titre d'une section CNU	2	350	
		CRCT au titre de l'établissement	12	1752	
		Hommes	29	2267	
Filière universitaire			62	5 080	
Filière hospitalo-universitaire	Femmes	Congé maternité	2	36	
			Femmes	2	36
	Hommes	Congé de paternité et d'accueil de l'enfant	1	11	
			Hommes	1	11
Filière hospitalo-universitaire			3	47	
Filière enseignante des corps du 2nd degré	Femmes	Congé maternité	3	336	
		Grossesse pathologique	1	14	
			Femmes	4	350
	Hommes	Congé bonifié	1	22	
		Congé de paternité	1	11	
			Hommes	2	33
Filière enseignante des corps du 2nd degré			6	383	
Total des absences des personnels enseignants et E/C			71	5 510	

Filière	Sexe	Motif de l'absence au travail	Nombre d'agents concernés	Nombre total de jours d'absence
BIATSS				
Filière ITRF	Femmes	Congé maternité	3	163
		Grossesse pathologique	1	14
			Femmes	4
Filière ITRF			4	177
Total des absences des personnels BIATSS			4	177

Total des absences des personnels de catégorie A			75	5 687
---	--	--	-----------	--------------

Personnels de catégorie B

Filière	Sexe	Motif de l'absence au travail	Nombre d'agents concernés	Nombre total de jours d'absence
BIATSS				
Filière des bibliothèques	Femmes	Congé maternité	1	112
		Femmes	1	112
Filière des bibliothèques			1	112
Filière ITRF	Femmes	Congé maternité	2	119
		Grossesse pathologique	1	14
		Femmes	3	133
Filière ITRF			3	133
Total des absences des personnels BIATSS			4	245
Total des absences des personnels de catégorie B			4	245

Personnels de catégorie C

Filière	Sexe	Motif de l'absence au travail	Nombre d'agents concernés	Nombre total de jours d'absence
BIATSS				
Filière administrative	Femmes	Congé maternité	3	229
		Couche pathologique	1	28
		Femmes	4	257
Filière administrative			4	257
Filière ITRF	Femmes	Autorisation d'absence garde d'enfant malade	1	1
		Congé maternité	5	438
		Couche pathologique	1	29
		Grossesse pathologique	2	24
		Femmes	9	492
Filière ITRF			9	492
Total des absences des personnels BIATSS			13	749
Total des absences des personnels de catégorie C			13	749

Total des absences des personnels titulaires affectés

92

6 681

4.2.2. Les agents contractuels

Personnels de catégorie A

Filière	Sexe	Motif de l'absence au travail	Nombre d'agents concernés	Nombre total de jours d'absence
Enseignants et E/C				
CDD sur missions permanentes	Femmes	Congé maternité	1	100
	Femmes		1	100
CDD sur missions permanentes			1	100
CDD sur missions temporaires	Femmes	Congé maternité	29	2177
		Couche pathologique	1	4
		Grossesse pathologique	5	53
	Femmes		35	2234
	Hommes	Congé de paternité	2	114
	Hommes		2	114
CDD sur missions temporaires			37	2 348
Total des absences des personnels enseignants et E/C			38	2 448

Filière	Sexe	Motif de l'absence au travail	Nombre d'agents concernés	Nombre total de jours d'absence
BIATSS				
CDD sur missions permanentes	Femmes	Congé maternité	6	654
		Grossesse pathologique	4	56
	Femmes		10	710
	Hommes	Congé de paternité	3	30
	Hommes		3	30
CDD sur missions permanentes			13	740
CDD sur missions temporaires	Femmes	Congé maternité	2	159
		Grossesse pathologique	1	14
	Femmes		3	173
	Hommes	Congé de paternité	1	11
	Hommes		1	11
CDD sur missions temporaires			4	184
Total des absences des personnels BIATSS			17	924

Total des absences des personnels de catégorie A			55	3 372
---	--	--	-----------	--------------

Personnels de catégorie B

Filière	Sexe	Motif de l'absence au travail	Nombre d'agents concernés	Nombre total de jours d'absence
BIATSS				
CDD sur missions permanentes	Femmes	Congé maternité	1	10
		Femmes	1	10
CDD sur missions permanentes			1	10
Total des absences des personnels BIATSS			1	10
Total des absences des personnels de catégorie B			1	10

Personnels de catégorie C

Filière	Sexe	Motif de l'absence au travail	Nombre d'agents concernés	Nombre total de jours d'absence
BIATSS				
CDI	Femmes	Congé maternité	3	265
		Couche pathologique	1	24
		Grossesse pathologique	2	27
Femmes			6	316
CDI			6	316
CDD sur missions permanentes	Femmes	Congé maternité	1	113
		Grossesse pathologique	1	15
Femmes			2	128
CDD sur missions permanentes			2	128
CDD sur missions temporaires	Femmes	Congé maternité	3	260
		Couche pathologique	1	27
		Grossesse pathologique	1	14
Femmes			5	301
Hommes		Congé de paternité	1	11
Hommes			1	11
CDD sur missions temporaires			6	312
Total des absences des personnels BIATSS			14	756
Total des absences des personnels de catégorie C			14	756
Total des absences des personnels contractuels affectés			70	4 138
Total des absences des personnels hors raison de santé			162	10 819

4.3 - Le bilan du compte épargne temps

	SERVICE RH UNIVERSITE						SERVICE RH IUT "A" TOULOUSE						SERVICE RH IUT TARBES						SERVICE RH OMP						TOTAL
	A		B		C		A		B		C		A		B		C		A		B		C		
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	
Nombre total de CET ouvert au 31/12	38	49	15	19	30	19	4	9	2	5	4	3	1						1	6	0	2	1	1	209
↳ Dont nombre de CET ouvert au cours de l'année	1			1	2	2	0	0	0	0	2	0							0	1	0	1	0	0	10
Nombre d'agents ayant déposé des jours de CET dans l'année	13	20		4	8	6	1	2	2	1	2	0	1						1	6	0	1	1	1	70
↳ Dont nombre de jours versés au cours de l'année	120	214		33	62	76	1	5	8	2	5	0							18	68	0	13	3	12	640
Nombre total de jours consommés au cours de l'année	105	123		24	35	66	0	30	8	10	0	0	3						7	68	0	0	0	17	496
↳ Sous forme d'indemnisation	105	88		15	25	39	0	30	8	10	0	0							7	73	0	0	0	17	417
↳ Sous forme de prise en compte au titre de la RAFP		15		9	10	27	0	0	0	0	0	0							0	0	0	0	0	0	61
↳ Sous forme d'utilisation de jours de congés		20					0	0	0	0	0	0	3						0	0	0	18	50	0	91
Nombre de jours restant stockés au 31/12	508	833	118	276	358	224	41	135	40	68	23	51	0						15	73	0	46	12	15	2836

Partie 5. Formation

5.1. Formation statutaire et professionnelle des personnels BIATSS

5.2. Formation statutaire et professionnelles des personnels enseignants

5.3. Dépenses de formation



5.1 - Formation statutaire et professionnelle des personnels BIATSS

5.1.1. Nombre de stagiaires et de jours répartis par catégorie statutaire et par sexe

Type de formation : à voir selon la nomenclature UPS	Nombre de stagiaires et de jours	Catégorie A+		
		Hommes	Femmes	S/Total
Formation statutaire hors Pacte	Effectif			
	Nombre de jours			
Formation statutaire : Pacte	Effectif			
	Nombre de jours			
Total formation statutaire	Total effectif			
	Total nombre de jours			
	%effectif/tot.g.			
	% nombre de jours/tot.g.			
Formation professionnelle continue au titre de l'adaptation immédiate au poste de travail (type 1)	Effectif	4	9	13
	Nombre de jours	9	11	20
Formation professionnelle continue au titre de l'adaptation à l'évolution prévisible des métiers (type 2)	Effectif	4	3	7
	Nombre de jours	7	5	12
Formation professionnelle continue au titre du développement des qualifications ou l'acquisition de nouvelles qualifications (type 3)	Effectif	9	4	13
	Nombre de jours	1	4	5
Total formation professionnelle continue	Total effectif	17	16	33
	Total nombre de jours	17	16	33
	% effectif/tot.g.	100,00%	100,00%	100%
	% nombre de jours/tot.g.	100,00%	100,00%	100%
Formation professionnelle : prépa examens concours	Effectif			
	Nombre de jours			
Formation professionnelle : professionnalisation	Effectif			
	Nombre de jours			
Formation professionnelle : congé de formation	Effectif			
	Nombre de jours indemnisés			
	Jours non indemnisés			
Formation professionnelle : valorisation des acquis de l'expérience (VAE)	Effectif			
	Nombre de jours			
Formation professionnelle : bilan de compétences	Effectif			
	Nombre de jours			
Formation professionnelle : dont hors temps de travail	Effectif			
	Nombre de jours			
Total formation professionnelle hors formation continue	Total effectif			
	Total nombre de jours			
	% effectif/tot.g.			
	% nombre de jours/tot.g.			
Ensemble des formations statutaire et professionnelle	Total effectif	17	16	33
	Part par sexe (%)	51,52%	48,48%	100,00%
	Total nombre de jours	17	16	33
	Part par sexe (%)	51,52%	48,48%	100,00%

Type de formation : à voir selon la nomenclature UPS	Nombre de stagiaires et de jours	Catégorie A		
		Hommes	Femmes	S/Total
Formation statutaire hors Pacte	Effectif			
	Nombre de jours			
Formation statutaire : Pacte	Effectif			
	Nombre de jours			
Total formation statutaire	Total effectif			
	Total nombre de jours			
	%effectif/tot.g.			
	% nombre de jours/tot.g.			
Formation professionnelle continue au titre de l'adaptation immédiate au poste de travail (type 1)	Effectif	138	446	584
	Nombre de jours	143	525	668
Formation professionnelle continue au titre de l'adaptation à l'évolution prévisible des métiers (type 2)	Effectif	20	41	61
	Nombre de jours	34	64	98
Formation professionnelle continue au titre du développement des qualifications ou l'acquisition de nouvelles qualifications (type 3)	Effectif	4	75	79
	Nombre de jours	34	109	143
Total formation professionnelle continue	Total effectif	162	562	724
	Total nombre de jours	211	698	909
	% effectif/tot.g.	92,57%	95,58%	94,89%
	% nombre de jours/tot.g.	92,54%	96,28%	95,38%
Formation professionnelle : prépa examens concours	Effectif	13	25	38
	Nombre de jours	17	23	40
Formation professionnelle : professionnalisation	Effectif	0	0	0
	Nombre de jours	0	0	0
Formation professionnelle : congé de formation	Effectif	0	0	0
	Nombre de jours indemnisés	0	0	0
	Jours non indemnisés	0	0	0
Formation professionnelle : valorisation des acquis de l'expérience (VAE)	Effectif	0	0	0
	Nombre de jours	0	0	0
Formation professionnelle : bilan de compétences	Effectif	0	1	1
	Nombre de jours	0	4	4
Formation professionnelle : dont hors temps de travail	Effectif	0	0	0
	Nombre de jours	0	0	0
Total formation professionnelle hors formation continue	Total effectif	13	26	39
	Total nombre de jours	17	27	44
	% effectif/tot.g.	7,43%	4,42%	5,11%
	% nombre de jours/tot.g.	7,46%	3,72%	4,62%
Ensemble des formations statutaire et professionnelle	Total effectif	175	588	763
	Part par sexe (%)	22,94%	77,06%	100,00%
	Total nombre de jours	228	725	953
	Part par sexe (%)	23,92%	76,08%	100,00%

Type de formation : à voir selon la nomenclature UPS	Nombre de stagiaires et de jours	Catégorie B		
		Hommes	Femmes	S/Total
Formation statutaire hors Pacte	Effectif			
	Nombre de jours			
Formation statutaire : Pacte	Effectif			
	Nombre de jours			
Total formation statutaire	Total effectif			
	Total nombre de jours			
	%effectif/tot.g.			
	% nombre de jours/tot.g.			
Formation professionnelle continue au titre de l'adaptation immédiate au poste de travail (type 1)	Effectif	86	346	432
	Nombre de jours	121	380	501
Formation professionnelle continue au titre de l'adaptation à l'évolution prévisible des métiers (type 2)	Effectif	7	14	21
	Nombre de jours	12	16	28
Formation professionnelle continue au titre du développement des qualifications ou l'acquisition de nouvelles qualifications (type 3)	Effectif	3	40	43
	Nombre de jours	2	56	58
Total formation professionnelle continue	Total effectif	96	400	496
	Total nombre de jours	135	452	587
	% effectif/tot.g.	82,76%	88,11%	87,02%
	% nombre de jours/tot.g.	83,33%	88,11%	86,96%
Formation professionnelle : prépa examens concours	Effectif	19	52	71
	Nombre de jours	23	53	76
Formation professionnelle : professionnalisation	Effectif	0	0	0
	Nombre de jours	0	0	0
Formation professionnelle : congé de formation	Effectif	0	0	0
	Nombre de jours indemnisés	0	0	0
	Jours non indemnisés	0	0	0
Formation professionnelle : valorisation des acquis de l'expérience (VAE)	Effectif	1	0	1
	Nombre de jours	4	0	4
Formation professionnelle : bilan de compétences	Effectif	0	2	2
	Nombre de jours	0	8	8
Formation professionnelle : dont hors temps de travail	Effectif	0	0	0
	Nombre de jours	0	0	0
Total formation professionnelle hors formation continue	Total effectif	20	54	74
	Total nombre de jours	27	61	88
	% effectif/tot.g.	17,24%	11,89%	12,98%
	% nombre de jours/tot.g.	16,67%	11,89%	13,04%
Ensemble des formations statutaire et professionnelle	Total effectif	116	454	570
	Part par sexe (%)	20,35%	79,65%	100,00%
	Total nombre de jours	162	513	675
	Part par sexe (%)	24,00%	76,00%	100,00%

Type de formation : à voir selon la nomenclature UPS	Nombre de stagiaires et de jours	Catégorie C		
		Hommes	Femmes	S/Total
Formation statutaire hors Pacte	Effectif			
	Nombre de jours			
Formation statutaire : Pacte	Effectif			
	Nombre de jours			
Total formation statutaire	Total effectif			
	Total nombre de jours			
	%effectif/tot.g.			
	% nombre de jours/tot.g.			
Formation professionnelle continue au titre de l'adaptation immédiate au poste de travail (type 1)	Effectif	386	840	1 226
	Nombre de jours	465	871	1 336
Formation professionnelle continue au titre de l'adaptation à l'évolution prévisible des métiers (type 2)	Effectif	6	42	48
	Nombre de jours	8	30	38
Formation professionnelle continue au titre du développement des qualifications ou l'acquisition de nouvelles qualifications (type 3)	Effectif	6	138	144
	Nombre de jours	2	137	139
Total formation professionnelle continue	Total effectif	398	1 020	1 418
	Total nombre de jours	475	1 038	1 513
	% effectif/tot.g.	93,4%	84,2%	86,6%
	% nombre de jours/tot.g.	91,9%	82,5%	85,2%
Formation professionnelle : prépa examens concours	Effectif	27	189	216
	Nombre de jours	38	220	258
Formation professionnelle : professionnalisation	Effectif	0	0	0
	Nombre de jours	0	0	0
Formation professionnelle : congé de formation	Effectif	0	0	0
	Nombre de jours indemnisés	0	0	0
	Jours non indemnisés	0	0	0
Formation professionnelle : valorisation des acquis de l'expérience (VAE)	Effectif	0	2	2
	Nombre de jours	0	0	0
Formation professionnelle : bilan de compétences	Effectif	1	0	1
	Nombre de jours	4	0	4
Formation professionnelle : dont hors temps de travail	Effectif	0	0	0
	Nombre de jours	0	0	0
Total formation professionnelle hors formation continue	Total effectif	28	191	219
	Total nombre de jours	42	220	262
	% effectif/tot.g.	6,6%	15,8%	13,4%
	% nombre de jours/tot.g.	8,1%	17,5%	14,8%
Ensemble des formations statutaire et professionnelle	Total effectif	426	1 211	1 637
	Part par sexe (%)	26,0%	74,0%	100,0%
	Total nombre de jours	517	1 258	1 775
	Part par sexe (%)	29,1%	70,9%	100,0%

Type de formation : à voir selon la nomenclature UPS	Nombre de stagiaires et de jours	Ensemble			
		Hommes	Femmes	S/Total	part des femmes
Formation statutaire hors Pacte	Effectif				
	Nombre de jours				
Formation statutaire : Pacte	Effectif				
	Nombre de jours				
Total formation statutaire	Total effectif				
	Total nombre de jours				
	%effectif/tot.g.				
	% nombre de jours/tot.g.				
Formation professionnelle continue au titre de l'adaptation immédiate au poste de travail (type 1)	Effectif	640	1 713	2 353	73%
	Nombre de jours	791	1 889	2 680	71%
Formation professionnelle continue au titre de l'adaptation à l'évolution prévisible des métiers (type 2)	Effectif	42	101	143	71%
	Nombre de jours	58	109	167	65%
Formation professionnelle continue au titre du développement des qualifications ou l'acquisition de nouvelles qualifications (type 3)	Effectif	23	263	286	92%
	Nombre de jours	39	307	346	89%
Total formation professionnelle continue	Total effectif	705	2 077	2 782	75%
	Total nombre de jours	888	2 305	3 193	72%
	% effectif/tot.g.	96,0%	91,5%	92,6%	
	% nombre de jours/tot.g.	96,1%	91,8%	92,9%	
Formation professionnelle : prépa examens concours	Effectif	27	188	215	87%
	Nombre de jours	32	183	215	85%
Formation professionnelle : professionnalisation	Effectif	0	0	0	
	Nombre de jours	0	0	0	
Formation professionnelle : congé de formation	Effectif	0	0	0	
	Nombre de jours indemnisés	0	0	0	
	Jours non indemnisés	0	0	0	
Formation professionnelle : valorisation des acquis de l'expérience (VAE)	Effectif	1	2	3	67%
	Nombre de jours	0	16	16	100%
Formation professionnelle : bilan de compétences	Effectif	1	2	3	67%
	Nombre de jours	4	8	12	67%
Formation professionnelle : dont hors temps de travail	Effectif	0	0	0	
	Nombre de jours	0	0	0	
Total formation professionnelle hors formation continue	Total effectif	29	192	221	87%
	Total nombre de jours	36	207	243	85%
	% effectif/tot.g.	4,0%	8,5%	7,4%	
	% nombre de jours/tot.g.	3,9%	8,2%	7,1%	
Ensemble des formations statutaire et professionnelle	Total effectif	734	2 269	3 003	76%
	Part par sexe (%)	24,4%	75,6%	100,0%	
	Total nombre de jours	924	2 512	3 436	73%
	Part par sexe (%)	26,9%	73,1%	100,0%	

5.1.2. Domaines de formation continue- Nombre de stagiaires BIATSS et de jours répartis par catégorie statutaire et par sexe

Domaine de formation : à voir selon la nomenclature UPS	Nombre de stagiaires et de jours	Catégorie A+		
		Hommes	Femmes	S/Total
Accueil -Sensibilisation à l'environnement professionnel	Effectif	0	0	0
	Nombre de jours	0	0	0
Management-Gestion des ressources humaines	Effectif	13	12	25
	Nombre de jours	13	12	25
Achats publics	Effectif	0	0	0
	Nombre de jours	0	0	0
Techniques juridiques	Effectif	1	1	2
	Nombre de jours	1	1	2
Techniques administratives et bureautique	Effectif	0	0	0
	Nombre de jours	0	0	0
Informatique	Effectif	0	0	0
	Nombre de jours	0	0	0
Formations linguistiques	Effectif	0	0	0
	Nombre de jours	0	0	0
Développement durable	Effectif	0	0	0
	Nombre de jours	0	0	0
Formations techniques spécifiques aux missions de chaque ministère	Effectif	3	3	6
	Nombre de jours	3	3	6
Service aux usagers	Effectif	0	0	0
	Nombre de jours	0	0	0
Ensemble des domaines de formation	Total effectif	17	16	33
	Part par sexe (%)	51,52%	48,48%	100,00%
	Total nombre de jours	17	16	33
	Part par sexe (%)	51,52%	48,48%	100,00%

Domaine de formation : à voir selon la nomenclature UPS	Nombre de stagiaires et de jours	Catégorie A		
		Hommes	Femmes	S/Total
Accueil -Sensibilisation à l'environnement professionnel	Effectif	13	75	88
	Nombre de jours	18	60	78
Management-Gestion des ressources humaines	Effectif	12	31	43
	Nombre de jours	30	67	97
Achats publics	Effectif	0	0	0
	Nombre de jours	0	0	0
Techniques juridiques	Effectif	3	14	17
	Nombre de jours	3	19	22
Techniques administratives et bureautique	Effectif	10	148	158
	Nombre de jours	16	14	30
Informatique	Effectif	4	11	15
	Nombre de jours	4	13	17
Formations linguistiques	Effectif	0	1	1
	Nombre de jours	0	5	5
Développement durable	Effectif	0	0	0
	Nombre de jours	0	0	0
Formations techniques spécifiques aux missions de chaque ministère	Effectif	235	471	706
	Nombre de jours	276	525	801
Service aux usagers	Effectif	0	1	1
	Nombre de jours	0	1	1
Ensemble des domaines de formation	Total effectif	277	752	1 029
	Part par sexe (%)	26,92%	73,08%	100,00%
	Total nombre de jours	347	704	1 051
	Part par sexe (%)	33,02%	66,98%	100,00%

Domaine de formation : à voir selon la nomenclature UPS	Nombre de stagiaires et de jours	Catégorie B		
		Hommes	Femmes	S/Total
Accueil -Sensibilisation à l'environnement professionnel	Effectif	3	35	38
	Nombre de jours	2	32	34
Management-Gestion des ressources humaines	Effectif	5	23	28
	Nombre de jours	9	28	37
Achats publics	Effectif	0	2	2
	Nombre de jours	0	2	2
Techniques juridiques	Effectif	0	9	9
	Nombre de jours	0	8	8
Techniques administratives et bureautique	Effectif	4	30	34
	Nombre de jours	6	57	63
Informatique	Effectif	1	0	1
	Nombre de jours	5	0	5
Formations linguistiques	Effectif	0	0	0
	Nombre de jours	0	0	0
Développement durable	Effectif	0	0	0
	Nombre de jours	0	0	0
Formations techniques spécifiques aux missions de chaque ministère	Effectif	150	331	481
	Nombre de jours	215	369	584
Service aux usagers	Effectif	0	0	0
	Nombre de jours	0	0	0
Ensemble des domaines de formation	Total effectif	163	430	593
	Part par sexe (%)	27,49%	72,51%	100,00%
	Total nombre de jours	237	496	733
	Part par sexe (%)	32,3%	67,7%	100,0%

Domaine de formation : à voir selon la nomenclature UPS	Nombre de stagiaires et de jours	Catégorie C		
		Hommes	Femmes	S/Total
Accueil -Sensibilisation à l'environnement professionnel	Effectif	4	122	126
	Nombre de jours	1	85	86
Management-Gestion des ressources humaines	Effectif	10	12	22
	Nombre de jours	20	20	40
Achats publics	Effectif	0	0	0
	Nombre de jours	0	0	0
Techniques juridiques	Effectif	2	25	27
	Nombre de jours	2	16	18
Techniques administratives et bureautique	Effectif	15	77	92
	Nombre de jours	25	132	157
Informatique	Effectif	0	2	2
	Nombre de jours	0	1	1
Formations linguistiques	Effectif	0	1	1
	Nombre de jours	0	6	6
Développement durable	Effectif	0	0	0
	Nombre de jours	0	0	0
Formations techniques spécifiques aux missions de chaque ministère	Effectif	250	838	1 088
	Nombre de jours	262	920	1 182
Service aux usagers	Effectif	0	1	1
	Nombre de jours	0	1	1
Ensemble des domaines de formation	Total effectif	281	1 078	1 359
	Part par sexe (%)	20,68%	79,32%	100,00%
	Total nombre de jours	310	1 181	1 491
	Part par sexe (%)	20,8%	79,2%	100,0%

Domaine de formation : à voir selon la nomenclature UPS	Nombre de stagiaires et de jours	Ensemble			Part des femmes (%)
		Hommes	Femmes	S/Total	
Accueil -Sensibilisation à l'environnement professionnel	Effectif	20	193	213	90,61%
	Nombre de jours	10	135	145	93,10%
Management-Gestion des ressources humaines	Effectif	40	78	118	66,10%
	Nombre de jours	72	128	200	64,00%
Achats publics	Effectif	0	2	2	100,00%
	Nombre de jours	0	2	2	100,00%
Techniques juridiques	Effectif	6	49	55	89,09%
	Nombre de jours	7	44	51	86,27%
Techniques administratives et bureautique	Effectif	22	148	170	87,06%
	Nombre de jours	53	263	316	83,23%
Informatique	Effectif	5	13	18	72,22%
	Nombre de jours	5	13	18	72,22%
Formations linguistiques	Effectif	0	2	2	100,00%
	Nombre de jours	0	11	11	100,00%
Développement durable	Effectif	0	0	0	
	Nombre de jours	0	0	0	
Formations techniques spécifiques aux missions de chaque ministère	Effectif	645	1 789	2 434	73,50%
	Nombre de jours	764	1 799	2 563	70,19%
Service aux usagers	Effectif	0	2	2	100,00%
	Nombre de jours	0	2	2	100,00%
Ensemble des domaines de formation	Total effectif	738	2 276	3 014	75,51%
	Part par sexe (%)	24,49%	75,51%	100,00%	75,51%
	Total nombre de jours	911	2 397	3 308	72,46%
	Part par sexe (%)	27,54%	72,46%	100,00%	72,46%

5.2 - Formation statutaire et professionnelle des personnels enseignants

Filière	Statut Fonction publique	Corps	Effectifs	Hommes	Femmes
Filière universitaire et hospitalo-universitaire	Agent titulaire	Professeur des universités	41	29	12
		Maître de conférences des universités	185	75	110
	Agent non titulaire	ATER/Doctorants	45	13	32
Filière enseignante des corps du 2nd degré	Agent titulaire	Professeur agrégé	61	28	33
		Professeur certifié	18	11	7
		Professeur de lycée professionnel	0	0	0
TOTAL EFFECTIFS			350	156	194

5.3 - Les dépenses de formation

5.3.1 Dépenses pour les personnels BIATSS rapportées à la masse salariale, réparties par type de formation (en €)

Type de formation	Dépenses hors rémunération des stagiaires	Dépenses de rémunération des stagiaires	Total des dépenses liées à la formation
Formation statutaire	0	0	0
Formation professionnelle continue et prépa examens concours	260 724	837 731	1 098 455
Formation professionnelle : professionnalisation	0	0	0
Formation professionnelle : bilan de compétences	4 900	3 344	8 244
Formation professionnelle: congé de formation	0	0	0
Formation professionnelle: VAE	1 578	549	2 127
Formation des membre du CHSCT	0	0	0
TOTAL FORMATION PROFESSIONNELLE	267 202	841 624	1 108 826
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	267 202	841 624	1 108 826

5.3.2 Dépenses pour les personnels enseignants rapportées à la masse salariale, réparties par type de formation (en €)

Type de formation	Dépenses hors rémunération des stagiaires	Dépenses de rémunération des stagiaires	Total des dépenses liées à la formation
Formation statutaire	0	0	0
Formation professionnelle continue et prépa examens concours	95 186	354 787	449 973
Formation professionnelle : professionnalisation	0	0	0
Formation professionnelle : bilan de compétences	0	0	0
Formation professionnelle: congé de formation	0	0	0
Formation professionnelle: VAE	0	0	0
Formation des membre du CHSCT	0	0	0
TOTAL FORMATION PROFESSIONNELLE	95 186	354 787	449 973
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	95 186	354 787	449 973

Partie 6. Relations professionnelles

6.1. Attributions des moyens syndicaux

6.2. Répartition par genre des représentants des personnels

6.3. Nombre de réunions des instances représentatives du personnel par type

6.4. Décharges syndicales

6.1 - Attribution des moyens syndicaux au sein de l'enseignement supérieur pour les années universitaires 2017/2018

Décharges de service attribuées par le ministère

Organisations Syndicales	Cumul des heures	ETP
FERC SUP CGT	2068	2,33
FSU	1240	0,86
SNPTES	786	0,49
SUD EDUCATION	103	0,06
UNSA	160	0,10
SNESUP-FSU	19	0,10
SNPREES-FO	19	0,10
TOTAL	4395	4,04

Locaux des organisations syndicales des personnels

Syndicat	Surface
SUD EDUCATION	16.36 m ²
UNSA	16.36 m ²
FO	16.74 m ²
CFDT	16.49 m ²
SNPTES	16.49 m ²
FSU	16.49 m ²
CGT	16.49 m ²

6.2 - Répartition par genre des représentants du personnel 2018

Comité technique d'établissement (CTE)

	Hommes	Femmes
Titulaires	6	4
Suppléants	7	3

Comité d'hygiène de sécurité et de conditions de travail (CHSCT)

	Hommes	Femmes
Titulaires	6	3
Suppléants	3	6

Commission paritaire d'établissement (CPE)

	Hommes	Femmes
Titulaires	7	10
Suppléants	7	8

Commission consultative paritaire des agents non titulaires (CCPANT)

	Hommes	Femmes
Titulaires	2	4
Suppléants	0	1

Commission consultative paritaire des doctorants contractuels (CCDC) :

	Hommes	Femmes
Titulaires	2	0
Suppléants	0	0

6.3 - Les réunions des instances représentatives du personnel :

Nombre de réunions des instances représentatives du personnel par type

Comité technique d'établissement (CTE) : **8**

Nombre de reconvoctions du CTE rendues nécessaires à la suite d'un défaut de quorum ou d'un vote défavorable unanime des représentants du personnel : **0**

Comité hygiène et sécurité et conditions de travail (CHSCT) : **7**

Commission paritaire d'établissement (CPE) : **21**

Commission consultative paritaire des agents non titulaires (CCPANT) : **2**

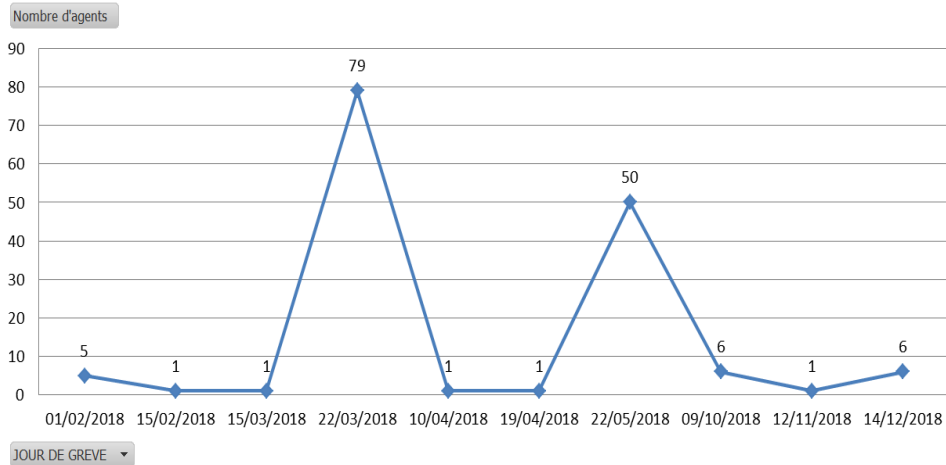
Commission consultative des doctorants contractuels (CCDC) : **1**

Comptabilisation des votes favorables et des votes défavorables au CTE :

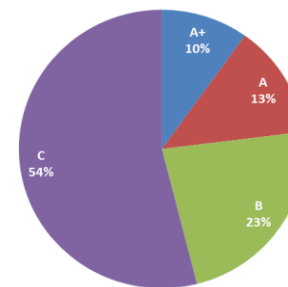
DATE	Nombre de séances	Nombre de points soumis à vote	FAVORABLES	DEFAVORABLES
3 avril 2018		7	49	6
23 mai 2018		0		
17 juillet 2018		4	24	0
19 septembre 2018		3	16	3
17 octobre 2018		4	29	5
30 octobre 2018		0		
27 novembre 2018		1	1	3
5 décembre 2018		1	5	5
TOTAL	8	20	124	22

6.4 - Les journées d'absences pour grève

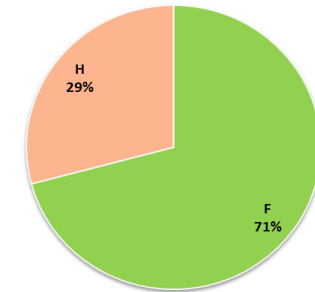
		BIATSS															E/C			TOTAL 2018		
		A+			A			B			C			TOTAL			A+			Effectif total	NB Grévisistes	Taux
		Effectif total	NB Grévisistes	Taux	Effectif total	NB Grévisistes	Taux	Effectif total	NB Grévisistes	Taux	Effectif total	NB Grévisistes	Taux	Effectif total	NB Grévisistes	Taux	Effectif total	NB Grévisistes	Taux			
Contractuel	F	57			122			47	2	4,26%	154	9	5,84%	380	11	2,89%	363	1	0,28%	1123	12	1,07%
	H	71			73			21			32			197			408			802	0	0,00%
TOTAL		128			195			68	2	2,94%	186	9	4,84%	577	11	1,91%	771	1	0,13%	1925	12	0,62%
Titulaire	F	41	4	9,76%	132	11	8,33%	177	21	11,86%	410	55	13,41%	760	91	11,97%	630	4	0,63%	2150	95	4,42%
	H	39			126	9	7,14%	143	12	8,39%	185	18	9,73%	493	39	7,91%	1153	5	0,43%	2139	44	2,06%
TOTAL		80	4	5,00%	258	20	7,75%	320	33	10,31%	595	73	12,27%	1253	130	10,38%	1783	9	0,50%	4289	139	3,24%
TOTAL GENERAL		208	4	1,92%	453	20	4,42%	388	35	9,02%	781	82	10,50%	1830	141	7,70%	2554	10	0,39%	6214	151	2,43%



Nombre d'agents par catégorie FP



Répartition Femme - Homme



Partie 7. Action médico sociale (pièces annexées)

1. Rapport du SPS
2. Bilan de l'assistante sociale
3. Bilan de la crèche UPSIMÔMES
4. Bilan du SCAS
5. Bilan du SMPP
6. Bilan médiateur

RAPPORT ANNUEL DE PREVENTION

Université Toulouse III - Paul Sabatier

Bilan de l'année 2018

Perspectives pour l'année 2019

Document présenté et approuvé au CHSCT du 28 mai 2019



SOMMAIRE

I – Les acteurs de la prévention	4
II – Bilan des actions menées par l'UPS	7
a) Animation du réseau des Assistants de Prévention	7
b) Organisation des exercices d'évacuation.....	7
c) Risques psychosociaux (RPS).....	7
d) Rayonnement ionisant	8
e) Déchets chimiques	12
f) Incidents / accidents ayant fait l'objet d'un rapport d'analyse	12
g) Participation aux inspections et visites des autorités	13
h) Transport de marchandises dangereuses (TMD)	13
i) Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).....	14
j) Principales Dépenses :	15
k) Organisation des CHSCT	15
l) Collaboration avec les partenaires (CNRS, INSERM, INSA,...).....	15
m) Actes de malveillance.....	15
n) Marchés publics	16
o) Règlement intérieur (RI).....	17
p) Manifestations exceptionnelles.....	17
q) Consignes de sécurité.....	17
r) Bilan agréments OGM, animaleries, nanos, lasers	17
s) Travail isolé.....	17
t) Interventions de secours à personne par le PC sécurité.....	18
u) Didacticiel des risques	18
III – Bilan des formations sécurité et santé au travail.....	19
a) Les types de formations réalisées en 2018	19
b) Les Effectifs	21
IV – Registres	22
a) Registre santé et sécurité au travail.....	22
b) Registre de déclaration des dangers graves et imminents	22
V – Bilan des accidents de service (AS) / maladies professionnelles (MP)	24
VI – Bilan des Evaluations des Risques Professionnels (EvRP).....	25

VII - Gestion de crise.....	26
a) Plan ETARE.....	26
b) Plan particuliers de mise en sûreté (PPMS) ou gestion de crise risques majeurs	26
c) Plan de continuité	26
VIII – Programme Annuel de Prévention (PAP).....	27
a) Bilan du PAP 2018 de l'établissement.....	27
1. Orientations Stratégiques du ministère 2017-2018	27
2. Mise en œuvre à l'UPS : PAP 2018.....	27
b) MESRI : Orientations stratégiques 2019.....	29
c) PAP 2019 de l'établissement	29
ANNEXES	30
Annexe 1 : les acteurs de la prévention	30
Annexe 2 : organisation des exercices incendie	35
Annexe 3 : Rayonnements ionisants.....	35
Annexe 4 : Déchets chimiques	40
Annexe 5 : Bilan des avis des commissions de sécurité bâtiments.....	41
Annexe 6 : Transport de Marchandises Dangereuses.....	42
Annexe 7 : Actes de malveillance	43
Annexe 8 : Registre SST	48
Annexe 9 : AS / MP	50
Annexe 10 : EVRP.....	57

I – Les acteurs de la prévention

1) Comité hygiène sécurité et conditions de travail (CHSCT)	Voir composition du CHSCT en Annexe 1										
2) Personnels en situation d'encadrement (doyens, directeurs d'IUT, directeurs d'unité, ...)	Voir règlement intérieur Art. 9 + tout agent en situation d'encadrement.										
3) Assistants de prévention (« AP ») Les Assistants de prévention (AP) identifiés dans les structures hébergées par l'UPS : Représentativité des AP dans les locaux UPS : Nombre d'AP UPS dans des locaux non hébergés par l'UPS Formation des AP employés par l'UPS en 2018	<table border="1" data-bbox="699 631 1520 705"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>2018</th> <th>2017</th> <th>2016</th> <th>2015</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nb AP dans les locaux UPS</td> <td>114</td> <td>128</td> <td>126</td> <td>121</td> </tr> </tbody> </table> Répartition par employeur : UPS : 89 CNRS : 20 IRD : 3 INSA : 1 INSERM : 1 Répartition par catégorie : Catégorie A: 40 Catégorie B : 36 Catégorie C : 38 Répartition par corps : Chercheur : 3 Enseignant-Chercheur : 7 Enseignant : 3 Ingénieur de Recherche : 3 Ingénieur d'Etude : 14 Assistant Ingénieur : 10 Technicien : 36 Adjoint technique : 34 Magasinier: 1 ADJENES et SAENES: 3 Locaux CNRS : 3 Locaux INSERM : 15 Locaux INSA : 1 Locaux INP : 1 Locaux CHU : 1 Nombre d'AP en formation initiale : 9 Nombre d'AP en formation continue : 70	Année	2018	2017	2016	2015	Nb AP dans les locaux UPS	114	128	126	121
Année	2018	2017	2016	2015							
Nb AP dans les locaux UPS	114	128	126	121							
4) Direction de la Sureté, de la prévention et de la sécurité	Voir organigramme en Annexe 1										

<p>5) DRH :</p> <p>Pôle Gestion Individuel des Personnels (PGIP)</p> <p>Pôle Accompagnement et Développement Professionnel (PADP)</p>	<p>Voir organigramme en Annexe 1</p> <p>Pour le suivi des AT/MP</p> <p>Pour le suivi et la mise en œuvre des formations sécurité et santé au travail</p>										
<p>6) Personne compétente en radioprotection (PCR) désignée</p>	<p><u>Locaux propres UPS</u> PCR UPS : 14 PCR autres statuts : 5 (+1 PCR autre statut par rapport à 2017)</p> <p><u>Locaux autres tutelles</u> PCR UPS : 4 PCR autres statuts : 14 (dont 1 formée en 2018) (Stable par rapport à 2017)</p>										
<p>7) Direction du patrimoine et de la logistique. Service études et constructions Services techniques immobiliers</p>	<p>Voir organigramme en Annexe 1 + les services techniques des composantes</p>										
<p>8) Services de médecine de prévention des personnels</p>	<p>Voir organigramme en Annexe 1 + les services de médecine de prévention des sites délocalisés.</p>										
<p>9) Inspection sécurité et santé au travail du MENESR (dernière visite : 2014)</p>	<p style="text-align: center;"><u>Point sur les conclusions du rapport de 2014</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Désigner des personnes exerçant la fonction de chef de service et clarifier leurs attributions et responsabilités dans le domaine de la prévention des risques professionnels. ✓ Renforcer le service de médecine de prévention ✓ Mettre en place des procédures pour améliorer la transmission de l'information entre la DRH et le service de médecine de prévention ✓ Mettre à jour le document unique et les plans d'actions associés ✓ S'assurer du contrôle de l'ensemble des installations et des équipements soumis et de la traçabilité de la mise en œuvre des mesures correctives ✓ Rédiger des plans de prévention quand cela est nécessaire ✓ Poursuivre la prévention des risques psychosociaux (prévention primaire). L'intégrer dans les EVRP. <p style="text-align: center;"><u>Mesures immédiates de l'inspection de 2011 encore actives en 2016</u></p> <p>- Toutes les vérifications techniques réglementaires et les levées associées ne sont pas assurées faute de budget.</p>										
<p>10) Autres</p> <p>Sauveteurs secouristes du travail</p>	<p>Existence d'annuaires mis en ligne dans la rubrique « prévention sécurité ».</p> <table border="1" data-bbox="746 1921 1481 1989"> <thead> <tr> <th>2018</th> <th>2017</th> <th>2016</th> <th>2015</th> <th>2014</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>608</td> <td>588</td> <td>574</td> <td>491</td> <td>396</td> </tr> </tbody> </table>	2018	2017	2016	2015	2014	608	588	574	491	396
2018	2017	2016	2015	2014							
608	588	574	491	396							

<p>Chargés d'évacuation</p> <p>Equipiers 1^{ère} intervention (EPI)</p>	<p>Des chargés d'évacuation sont identifiés par les services / laboratoires généralement dans tous les bâtiments. Par défaut, le service prévention sécurité profite de l'envoi systématiquement du PV d'exercice pour sensibiliser sur la nécessité de désigner des chargés d'évacuation et communiquons les consignes qui leurs sont destinées.</p> <p>« L'évacuation » est l'un des modules de la formation « sécurité incendie et manipulation des extincteurs sur feu réel » (cf. ci-après) et du didacticiel, module « sécurité incendie ».</p> <table border="1" data-bbox="719 600 1501 734"> <thead> <tr> <th>2018</th> <th>2017</th> <th>2016</th> <th>2015</th> <th>2014</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1002 (soit 65 pers formées pour 2018)</td> <td>937 (soit 51 pers formées pour 2017)</td> <td>880 (soit 58 pers. formées en 2016)</td> <td>822</td> <td>833</td> </tr> </tbody> </table> <p>*hors EPI des autres tutelles des UMR</p> <p><u>Perspective 2019 :</u> Poursuivre la formation EPI malgré le départ en retraite du chef du PC Sécurité. Continuer le travail de mise à jour de la liste des SST, des équipiers de 1^{ère} intervention (départ, mutation, retraite,...).</p>	2018	2017	2016	2015	2014	1002 (soit 65 pers formées pour 2018)	937 (soit 51 pers formées pour 2017)	880 (soit 58 pers. formées en 2016)	822	833
2018	2017	2016	2015	2014							
1002 (soit 65 pers formées pour 2018)	937 (soit 51 pers formées pour 2017)	880 (soit 58 pers. formées en 2016)	822	833							

II – Bilan des actions menées par l'UPS

a) Animation du réseau des Assistants de Prévention

Formation continue : Le 13/12/2018

- matinée d'information et d'échange (bilan des EvRP, intervention d'un ergonome, réponse aux questions)
- après-midi sous forme d'atelier pratique (atelier EVRP, atelier Plan de prévention, atelier ergonomie)

Formation initiale : Formation initiale les 14, 15 et 16 mars 2018 et 28, 29 et 30 mars 2018 organisée par l'UPS et le CNRS.

Perspectives 2019 :

- Une session de formation initiale est programmée les 13, 14 et 15 mars 2019 et 27, 28 et 29 mars 2019.
- Une ½ journée de formation continue se déroulera le 13 mars 2019 après-midi. Intervention d'un Inspecteur Santé Sécurité au Travail (veille réglementaire, déroulé d'une inspection)
- En fonction du retour sur les ateliers mis en place à la formation initiale, proposer les mêmes ateliers (Plan de prévention / Evrp)
- Organiser des formations continues pour réaliser une EVRP à un poste de travail tertiaire

b) Organisation des exercices d'évacuation

La réglementation impose que l'établissement réalise au moins 2 exercices d'évacuation dans l'année, dont le 1^{er} dans le mois qui suit la rentrée universitaire. Cette réglementation est valable dans les établissements recevant du public (ERP).

Dans les bâtiments classés code du travail (ERT), l'établissement doit réaliser un exercice semestriellement (rappel par l'inspection SST en avril 2014).

Conformément aux perspectives 2017 et 2018, on observe une nette progression dans la réalisation des exercices.

97% des ERP ont réalisé le 1^{er} exercice ; 83.58 % ont réalisé aussi le 2^{ème} exercice. Le point de vigilance reste l'IUT de Tarbes (départ de l'agent en charge des exercices d'évacuation)

Concernant les ERT : 95.83% ont réalisé 1 exercice ; 70.83% les 2 exercices.

Voir détail en annexe 2.

Perspective année universitaire 2018-2019 : Mise en place d'un pilotage central pour le suivi des exercices d'évacuation + point de vigilance sur le campus sciences avec le départ en retraite du chef du PC Sécurité qui planifie les exercices d'évacuation pour les bâtiments du campus sciences.

c) Risques psychosociaux (RPS)

Alerte RPS

Deux dispositifs pour aider les personnels en difficulté ou en souffrance au travail votés et validés par le CHSCT du 22 mars 2016 ont été mis en place.

Pour l'année 2018, 10 alertes RPS, dont 2 collectives et 8 individuelles ont été comptabilisées.

En sus, le groupe de travail a poursuivi son action conduisant à identifier des mesures de prévention des RPS. Le groupe de travail avait pour mission d'impulser une dynamique dans la proposition et la mise en œuvre des moyens de prévention primaire et secondaire adaptés au contexte et à l'organisation en place à l'université. Le groupe s'est réuni 10 fois (16/05/17, 26/06/17, 17/07/17, 20/09/17, 18/10/17, 27/11/17, 18/12/17, 24/01/18, 06/02/18 et 02/05/18) et était piloté le psychologue du travail qui a apporté son expertise et la méthodologie de travail qui ont permis d'aboutir à un regroupement de 12 actions en 3 thématiques. Les conclusions ont été rendues au président le 06 juin 2018. La mise en œuvre pratique de ces actions sera inclus dans le projet global d'amélioration des conditions de travail dit Agenda Social.

Harcèlement / Discrimination

L'Université s'est engagée à lutter contre le harcèlement et les discriminations. Deux dispositifs de lutte ont été mis en place : un contre le harcèlement sexuel et un contre les harcèlements et les discriminations.

	Année 2018	Année 2017
Nb de signalements enregistrés	7	3 dont 2 signalés en 2018
via fiche de signalement	3	3
via @mail dédiée	4	0

d) Rayonnement ionisant

1- Personnels UPS manipulant des rayonnements ionisants

Article R4451-72 du code du travail

Au moins une fois par an, l'employeur présente au comité social et économique, un bilan statistique de la surveillance de l'exposition des travailleurs et de son évolution, sous une forme excluant toute identification nominative des travailleurs.

1-1 Bilan statistique des contrôles d'ambiance

Une estimation de l'ambiance travail (niveau d'exposition aux rayonnements ionisants) est effectuée par la PCR pour chaque zone de travail dans lesquelles sont manipulées ou stockées des sources de rayonnements ionisants. Selon le niveau d'exposition sur chaque zone de travail, un classement est attribué, conformément à la réglementation en vigueur (*Arrêté du 15 mai 2006 relatif aux conditions de délimitation et de signalisation des zones surveillées et contrôlées et des zones spécialement réglementées ou interdites compte tenu de l'exposition aux rayonnements ionisants, ainsi qu'aux règles d'hygiène, de sécurité et d'entretien qui y sont imposées*).

Ce niveau d'exposition est confirmé, ou réajusté le cas échéant, en fonction des contrôles techniques de radioprotection et d'ambiance effectués tout au long de l'année.

Au regard des contrôles d'ambiance effectués sur chacune des installations dans lesquelles sont présentes des sources de rayonnements ionisants, **il apparait que le classement de chaque zone, tel que prévu dans le zonage réalisé par les PCR est conforme. Il n'y a pas eu de dépassement des seuils prévus.**

Le niveau d'exposition radiologique de chacune de ces zones est disponible en annexe 3.

1-2 Bilan du classement des personnels manipulant des rayonnements ionisants

L'employeur, après l'étude de poste effectuée par la PCR et avis du médecin de prévention, doit classer le personnel selon son exposition professionnelle aux rayonnements ionisants.

Ce classement est effectué après estimation de la dose radiologique reçue par chaque travailleur exposé aux rayonnements ionisants.

Le classement est une aide à la détermination des conditions de surveillance radiologique et médicale.

Les dosimétries mesurées ont confirmé le classement des personnels tel que déclaré dans les autorisations délivrées par l'autorité de sûreté nucléaire et défini avec le service de médecine de prévention. Il n'y a pas eu de dépassement des seuils.

Le détail du nombre de personnels universitaires exposés aux rayonnements ionisants, au sein des locaux universitaires ou locaux de nos partenaires est disponible en annexe 3.

Le Système d'Information de la Surveillance de l'Exposition aux Rayonnements Ionisants (SISERI) est une application informatique, qui permet de centraliser, vérifier et conserver l'ensemble des résultats des mesures individuelles de l'exposition des travailleurs aux rayonnements ionisants. Cette application est gérée par l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN). Ce système, via un accès internet sécurisé, met à disposition des médecins de prévention et des personnes compétentes en radioprotection (PCR), les données dosimétriques des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants. A ce jour, 5 sites concernés (sur 8) par ce système ont fait les démarches nécessaires pour que les résultats parviennent au médecin de prévention.

2- Situation administrative 2018

Au 31 décembre 2018, 14 sites universitaires font l'objet d'une autorisation (en cours de validité), ou d'une déclaration auprès de l'autorité de sûreté nucléaire pour détenir et utiliser des sources de rayonnements ionisants.

3 autres sites universitaires ont dépassés la date limite de leur autorisation délivrée par l'ASN pour la détention et l'utilisation de source de rayonnements ionisants. Les démarches pour renouveler leur autorisation sont en cours.

Au sein des locaux partenaires hébergeant du personnel universitaire (unité mixte de recherche ou unité de service), 8 autorisations ASN sont en cours de validité.

Au cours de l'année 2018, un site universitaire (la soute de stockage du bâtiment 3R2), ainsi que deux sites partenaires hébergeant du personnel universitaire (Centre de Biologie Intégrative et le Centre de Physiopathologie de Toulouse-Purpan U1043/UMR5282) ont fait l'objet d'une inspection par l'Autorité de Sûreté Nucléaire.

Le détail des différents sites qui font l'objet d'une autorisation ou d'une déclaration auprès de l'autorité de sûreté nucléaire est disponible en annexe 3.

3- Nominations des PCR en 2018 :

Article R4451-112 du code du travail

L'employeur désigne au moins un conseiller en radioprotection pour la mise en œuvre des mesures et moyens de prévention prévus au présent chapitre. Ce conseiller est :

- 1° Soit une personne physique, dénommée « personne compétente en radioprotection », salariée de l'établissement ou à défaut de l'entreprise ;*
- 2° Soit une personne morale, dénommée « organisme compétent en radioprotection ».*

Article R4451-120 du code du travail

Le comité social et économique est consulté sur l'organisation mise en place par l'employeur pour l'application des dispositions de la présente section.

Article R4451-125 du code du travail

Pour être désigné conseiller en radioprotection est requis :

- 1° Pour la personne compétente en radioprotection, un certificat de formation délivré par un organisme de formation certifié par un organisme certificateur accrédité par le Comité français d'accréditation ou par tout autre organisme mentionné à l'article R. 4724-1 ;*
- 2° Pour l'organisme compétent en radioprotection, une certification délivrée par un organisme certificateur accrédité par le Comité français d'accréditation ou par tout autre organisme mentionné à l'article R. 4724-1*
- 3° Pour le pôle de compétences en radioprotection, une approbation, selon le cas, de l'Autorité de sûreté nucléaire ou du délégué à la sûreté nucléaire et à la radioprotection pour les installations et activités intéressant la défense.*

En pratique, les décisions de nomination des PCR sont soumises à l'avis de Commission Locale Hygiène et Sécurité si elle existe, du Conseil de Laboratoire ou du Conseil de Département du site concerné selon le cas.

Récapitulatif des Personnes Compétentes en Radioprotection désignées, au 31 décembre 2018 :

Locaux UPS		Locaux Partenaires (INP, INSERM, CNRS)	
Statut UPS	Autres Statuts	Statut UPS	Autres Statuts
14	5	4	14

Evolution depuis 2017 : +1 PCR dans locaux UPS, stable dans les locaux partenaires

4.1 - Administratives

- Renouvellement de l'autorisation de la soude de stockage du 3R2 (évacuation des sources et déchets radioactifs)
- Modification de l'autorisation de l'IRAP – UMR5277
- Modification de l'autorisation du LGC UMR5503
- Renouvellement de l'autorisation du LRSV – UMR5546
- Renouvellement de l'autorisation ASN du CBD – UMR5547 (*Attente de la réponse de l'ASN*)
- Nomination de 5 PCR (suite au recyclage de leur certificat)

4.2 - Inspections

- Soute de stockage du bâtiment 3R2 : 1 manquement au respect de l'article R1333-161 du code de la santé publique

4.3 - Formations

Co-Organisation (avec le CNRS) et animation de 2 journées de formation pour les PCR :

- Le 15 février 2018
- Le 23 novembre 2018
- Didacticiel des risques professionnels : Module Risque Radiologique
Nombre de personnes inscrites au module : 10 (2 personnels, 4 étudiants et 4 autres)
Nombre de personnes ayant validé le module : 9 (2 personnels, 4 étudiants et 3 autres)

4.4 - Autre

- Mise en place d'une étude dosimétrique sur l'exposition au radon des personnels du Pic du midi (UMS831)

4.5 - Mouvement de sources de rayonnements ionisants (voir détail en annexe 3)

☞ Achats :

- 10 sources non scellées pour le CBD
- 3 sources non scellées pour le LRSV

☞ Evacuations :

- 22 sources scellées pour les services techniques du Campus Sciences (détecteurs de fumée à chambre d'ionisation du MHT)
- 4 sources scellées pour la soute de stockage du bâtiment 3R2

Perspective pour 2019 :

5.1 - Administratives

- Suivre le renouvellement/modification des autorisations ASN
 - ☞ Pharamdev-UMR152
 - ☞ Laplace UMR5213
 - ☞ LA-UMR5560
 - ☞ Soute 3R2 (juin 2019)
 - ☞ CIRIMAT (Aout 2019)
 - ☞ IRAP (Octobre 2019)
- Suivre la demande d'autorisation ASN du département de chimie de la FSI
- Suivre les dossiers de demande de reprise des sources scellées radioactives du 3R2
- Suivre le dossier d'évacuation des déchets radioactifs du 3R2
- Obtenir l'autorisation ASN pour le Laboratoire d'aérodologie UMR5560 (Pic du midi), puis achat et utilisation de source scellée (Radium 226)
- Effectuer la déclaration du générateur de rayons X auprès de l'ASN pour le LNCMI
- Dynamiser les démarches nécessaires à l'utilisation de SISERI pour les sites qui ne l'utilisent pas encore

5.2 - Formations

- Animation du module « Risque lié aux rayonnements ionisants » lors de la formation initiale des assistants de prévention.
- Co-organisation avec le CNRS d'une journée PCR (Veille réglementaire, échanges entre les participants etc.).

5.3 - Projets d'évacuation et achat de sources de rayonnements ionisants

- 3R2 :
 - ☞ Evacuation des sources scellées
 - ☞ Evacuation des déchets radioactifs via l'Agence Nationale de gestion des Déchets Radioactifs (ANDRA)
- Laboratoire Histologie et embryologie :
 - ☞ Evacuation d'une source scellée de Cobalt 60 via le CEA
- LCAR-UMR5589 :
 - ☞ Evacuation de la source scellée de tritium via le CEA (sous réserve de mise en place d'une filière)
- LA-UMR5560 (site du pic du midi)
 - ☞ Achat d'un générateur de radon (source radium 226)
- LNCMI
 - ☞ Achat d'un générateur de rayons X

e) Déchets chimiques

Bilan : 24,7 tonnes de produits évacués pour un montant d'47 810,69€. (Voir détail en annexe 4)

Perspectives 2019 :

- ✓ Continuer l'amélioration du tri et de l'étiquetage des déchets.
- ✓ Fermeture du service de la réserve de chimie au 01/01/2019 :
 - Mettre en place d'une nouvelle procédure de collecte de déchets chimiques avec la possibilité pour les différents services de l'université d'une collecte des déchets une fois par semaine.
 - Faire évacuer les déchets restant dans le bâtiment Réserve de Chimie

f) Incidents / accidents ayant fait l'objet d'un rapport d'analyse

ACCIDENT - INCIDENT	DATE DE L'EVENEMENT	DATE DU RAPPORT D'ANALYSE	OBSERVATIONS
GET (UMR 5563) Info par registre SST papier Explosion réacteur hydrothermal avec projection de liquides (suspension aqueuse de prototalc et d'acétate de sodium) et éjection du réacteur. Spectaculaire (bruit) mais sans conséquence ni de blessé	16/02/2018 à 12h15	13/03/2018	Analyse avec l'ensemble des acteurs, direction du labo et partenaire CNRS. Dysfonctionnement technique, préconisations, mode opératoire, consignes y compris dans l'ensemble de l'unité

g) Participation aux inspections et visites des autorités

Le service prévention sécurité est systématiquement présent lors de la visite d'une autorité administrative (commission de sécurité, DREAL, autorité de sûreté nucléaire ASN, etc.).

Bilan des avis des commissions de sécurité des bâtiments classés ERP. (Voir détail en Annexe 5)

	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Avis favorables	37	37	37	37	38	38
Avis défavorables	22	22	22	26	23	23
Sans avis	2 (5 ^{ème} catégorie)	2 (5 ^{ème} catégorie)	2 (5 ^{ème} catégorie)	2 (5 ^{ème} catégorie)	2 (5 ^{ème} catégorie)	2 (5 ^{ème} catégorie)

9 visites des commissions de sécurité en 2018 : 6 avis favorables ; 3 avis défavorables. Suite aux travaux d'aménagement de locaux de stockage, l'avis défavorable du U2 a été levé ; en revanche, la CCS a émis un avis défavorable à la poursuite de l'exploitation du 1A (initialement sous avis favorable) au regard du défaut de formation des agents du PC Sécurité, des défauts dans l'organisation globale du bâtiment (utilisation du bâtiment), de passage de gaines et de câbles non rebouchés, de rideaux métalliques manipulables par l'ensemble des utilisateurs. Les avis sur la poursuite d'exploitation des autres bâtiments ayant fait l'objet d'une commission restent identiques à l'avis précédent.

Le **bilan des inspections de l'autorité de sûreté nucléaire** dans les locaux UPS est présenté §II. e) : 1 inspection en 2018 (soute du 3R2).

Le **bilan de l'inspection sécurité et santé au travail** qui s'est déroulée du 14 au 17 avril 2014 est présenté §I.8)

h) Transport de marchandises dangereuses (TMD)

1- Bilan 2018 :

1.1- Formations :

- Formation des personnels expédiant ou réceptionnant des marchandises dangereuses sur route :
 - le 8 novembre 2018 (7 personnes)
- Didacticiel des risques professionnels : Module TMD
 - Nombre de personnes inscrites au module : 35 (1 personnel, 19 étudiants et 15 autres)
 - Nombre de personnes ayant validé le module : 28 (1 personnel, 18 étudiants et 9 autres)

1.2- Actions :

- Rédaction du rapport annuel 2017 par le Conseiller Sécurité Transport Matières Dangereuses et sa collaboratrice
- Accompagnement des acteurs de la prévention dans la rédaction et la mise en place des protocoles de sécurité.
- Réalisation de 10 audits TMD sur les différents sites de l'université par le conseiller TMD en vue de la rédaction du rapport annuel 2016 (De novembre 2016 à janvier 2017). Le récapitulatif des sites universitaires audités est disponible en annexe 6.

2- Perspective 2019 :

- Mise en place d'outils et d'actions permettant de lever les non conformités relevées dans le rapport annuel 2018
- Formation du (des) nouveau(x) personnel(s) impliqués dans les opérations de chargement, transport et réception de marchandises dangereuses. 2 sessions de prévues les 19 et 21 février 2019
- Mise à jour des statistiques du module TMD du didacticiel et du taux de réussite à l'évaluation.
- Recherche/conception d'une méthode pour obtenir la liste exhaustive des produits entrants-transportés-sortants.
- Poursuite de l'action d'accompagnement des acteurs de la prévention dans la rédaction et la mise en place des protocoles de sécurité.
- Réalisation d'une série d'audits TMD sur les différents sites de l'université par le conseiller TMD (dernier trimestre 2019).
- Finalisation et mise en place d'un plan de sureté à l'IRAP UMR5277 (site Belin).

i) Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

Campus sciences

Rubriques 1111.2, 1131.2, 1432-2-b = Toxiques et inflammables à la réserve de chimie (mai 2009)
Rubrique 2921 = 2 tours aéroréfrigérées : DSI et ADM (dépôt le 20/04/11) – TAR ADM définitivement fermée.
Sur le campus sciences : chaufferie du SGE (rectorat)

IUT Paul Sabatier

Rubrique 2560 = atelier de travail sur métaux en GMP – site de Rangueil _ P= 349.7kW (dépôt 20/04/11)
Rubrique 2921 = 1 tour aéroréfrigérée au département GCGP (dépôt le 15/06/12)

IUT Tarbes

Rubrique 2560 = atelier de travail sur métaux (dépôt le 15/06/2012)

OMP

Rubrique 1141 = stockage de HCL ~200kg (dépôt 22/11/10)

Bilan 2018 :

Tours aéroréfrigérantes IUT Paul Sabatier et DSI :

- ✓ Aucun dépassement du seuil de légionnelle n'a eu lieu sur 2018.
- ✓ Suite à des cas groupés de légionellose, la DREAL a demandé des analyses complémentaires qui n'ont révélé aucune anomalie sur les TAR de l'université, écartant ainsi l'université comme étant la source de contamination.
- ✓ 1 Agent de la DSPS formé aux risques liés aux légionnelles.

Perspective 2019 :

- ✓ Poursuivre la levée des non-conformités mineures relevées lors des contrôles périodiques initiaux de 2016.

j) Principales Dépenses :

La liste des dépenses de sécurité n'est pas exhaustive.

Marché Extincteurs (marché CHRONOFEU)

2018	2017	2016	2015	2014	2013
25 678.98€ HT	19 936,51€ HT	102 799€ HT	35 250,19€ HT	72 499€ HT	73 181€ HT

Remarque : les fluctuations des sommes engagées annuellement ne sont pas dues à une baisse des budgets mais à une baisse de renouvellement d'extincteurs neufs. En effet, l'UPS doit changer ses extincteurs suivant une périodicité fournie par les données constructeurs.

k) Organisation des CHSCT

7 CHSCT se sont déroulés en 2018 : les 06/03, 24/05, 14/06 (exceptionnel), 28/06 (exceptionnel) 5/07, 27/09 (exceptionnel), 29/11. C'est la DSPS qui assure actuellement la logistique et le secrétariat administratif.

En 2018, a été mis en place une plateforme de partage SCOUT des documents associés aux CHSCT (séances, fonctionnement, etc...) pour l'ensemble des membres.

Perspective 2019 :

- ✓ Consultation du CHSCT sur les projets immobiliers importants
- ✓ Implication du CHSCT dans les enquêtes d'accidents et de maladies professionnelles graves ou à caractère répété
- ✓ Ajout des comptes rendus des CLHSCT sur la plateforme de partage SCOUT

l) Collaboration avec les partenaires (CNRS, INSERM, INSA,...)

Plusieurs points par an avec l'ensemble des conseillers de prévention des partenaires pour échanger sur les avancées et les outils mis en œuvre ou en projet et voir dans quelle mesure ces outils peuvent être mutualisés.

Les thématiques essentielles abordées avec nos partenaires principaux cette année sont :

- ✓ amélioration de la formation initiale des assistants de prévention : ajout d'un module TMD, mise en place d'un atelier plan de prévention, refonte du module sur le document unique d'évaluation des risques avec un nouvel atelier pratique sur la méthodologie,
- ✓ une refonte de la journée de formation continue des assistants de prévention avec ½ journée de présentation de bilans et ½ journée d'ateliers pratiques (3 : EVRP / Plan de prévention / ergonomie),
- ✓ la création d'une plaquette sur la gestion de crise

m) Actes de malveillance

Cette synthèse est réalisée à partir des fiches événements enregistrés par le PC sécurité. Tous les événements ne sont probablement pas remontés. Sont également recensés des actes de malveillance sur les secteurs du CROUS (non pris en compte dans le tableau ci-après) où le PC Sécurité est parfois amenés à intervenir. (Voir détails en annexe 7).

Nature de faits	2018	2017	2016	2015	2014
Agression physique/verbale	10	11	16	18	1
Vol à l'arracher	0	1	1	2	0
Dégradation	35	19	24	46	6
Vol	11	3	11	30	13
Rodéo	3	1	2	1	0
Incendie	2	3	2	9	1
Vol à la roulotte	2	1	10	6	10
Cambriolage					
Tentative	0	2	4	5	5 (1 hall géo, 2 IRAP, 1 CESBIO, 1 A3) 2
Vol de vélo	16	6	18	5	10
Vol pièces sur véhicule	2	1	10	1	2
Vol véhicule	2	1	2	0	0
Exhibitionniste	0	5	2	3	1
Colis suspect	1	1			
Autres	20	20			

n) Marchés publics

Bilan 2018 des marchés et accords-cadres dit réguliers (conclus pour 1 an avec possible tacite reconduction par 3 fois) :

- Poursuite du Marché à bon de commande pour le nettoyage des blouses
- Poursuite du Marché « enlèvement et de traitement des DASRI »
- Renouvellement de l'accord cadre « déchets chimiques »
- Poursuite du marché « surveillance de la qualité de l'eau »
- Poursuite du marché « extincteurs »
- Poursuite du marché de maintenance des équipements de surveillance
- Poursuite et avenant complémentaire pour le marché de sécurité des sites toulousains
- Poursuite du marché « Maintenance corrective des installations de laboratoire type sorbonne »
- Poursuite du marché « Vérifications Techniques Règlementaires des équipements de Laboratoires et salles TP »
- Poursuite du marché Nettoyage locaux UT3

Perspective 2019 :

- ✓ Renouvellement marché DASRI
- ✓ Renouvellement marché surveillance de la qualité de l'eau
- ✓ Renouvellement marché extincteurs
- ✓ Renouvellement marché gardiennage
- ✓ Mise en place d'un marché pour le contrôle externe de radioprotection au 3R2

o) Règlement intérieur (RI)

Pas de modification en 2018 en matière de sécurité et santé au travail.

p) Manifestations exceptionnelles

L'organisation des manifestations exceptionnelles est une activité très chronophage pour la DSPS qui se voit en permanence solliciter pour rappeler systématiquement les mêmes règles sur le campus sciences et se voit parfois aussi déléguer la charge de coordonner au-delà des aspects « sécurité » certaines de ces manifestations.

L'identification d'un futur assistant de prévention au sein de la direction de la communication, de la culture et des événements et sa formation en 2019 devrait permettre aux services concernés d'avoir un conseil de proximité et d'harmoniser les procédures en place.

Il n'y a pas de suivi sur cette mission.

q) Consignes de sécurité

Bilan 2018 : Mise à jour régulière des consignes Vigipirate.

r) Bilan agréments OGM, animaleries, nanos, lasers

La DSPS tient un référencement des agréments OGM et animalerie.

La déclaration « nanos » a été réalisée en 2018.

En 2015, la DSPS a commencé un référencement des Lasers (lasers classes 3B et 4) avec dénomination du référent laser associé.

En 2018, début d'un partenariat avec le CNRS pour recensement et formation des référents laser.

Perspective 2019 :

- ✓ Réaliser la déclaration annuelle « nanos » en lien avec les co-tutelles hébergées : La déclaration se fait à année civile échue et avant le 1er mai de l'année N+1
- ✓ Revoir les cartographies animaleries et OGM suite aux travaux/déménagements d'équipes et laboratoires.
- ✓ Continuer la cartographie Lasers.
- ✓ Continuer le partenariat avec le CNRS.

s) Travail isolé

63 PTI raccordés au PC sécurité pour l'université.

2 PTI GSM géolocalisables (Pharmacie)

Chaque PTI est vérifié annuellement par un agent du PC sécurité.

Aucun déclenchement avéré en 2018

t) Interventions de secours à personne par le PC sécurité

2018	2017	2016	2015	2014
100	84	75	80	67

	2018	2017	2016	2015	2014
Malaise simple	74	45	31	48	32
Plaie superficielle	13	2	6		8
Plaie importante	4	3	2		1
Chute de personne	6	3	15		7
Malaise grave	12	12	5	2	2
Accident voie publique	2	4	1		1
Fracture / déformation	2	7	6		6
Brûlure	1	1	1		
Autres	9	7	4		3

	2018	2017	2016	2015	2014
Personnels	24	20	20	12	11
Enseignants	2		5	1	6
Etudiants	63	51	42	62	39
Autres	11	13	8	5	11

u) Didacticiel des risques

L'Université Toulouse III - Paul Sabatier a développé un didacticiel des risques destiné aux nouveaux arrivants, aux personnes potentiellement exposées aux risques et à tous ceux qui souhaitent en savoir plus.



Le didacticiel proposé en novembre 2013 comportait 6 modules. Il en comporte aujourd'hui 12.

- ☞ risque incendie (2013)
- ☞ risque chimique niveau 1 (2013), niveau 2 (2015), liquides cryogéniques (2015) et bouteilles de gaz (2015)
- ☞ risque biologique (2013)
- ☞ risque radiologique (2013)
- ☞ risque électrique (2013)
- ☞ transport de matières dangereuses (2013)
- ☞ missions (2014)
- ☞ risque lasers (2014)
- ☞ nanos (2015)

Le didacticiel est accessible sur le lien : <https://ilias.univ-tlse3.fr>

Chaque personne peut y accéder avec son login et son mot de passe d'Intranet et doit ensuite s'inscrire à chaque module, un par un.

Tous les collègues de l'Université, ceux des autres tutelles (CNRS, INSERM,...) travaillant dans des unités mixtes de recherche et les étudiants (du L1 au doctorant) sont déjà préinscrits.

A noter que ce didacticiel a également un intérêt pour former les étudiants avant de manipuler en travaux pratiques dans leur structure d'enseignement.

Bilan 2018 (au 27/01/2019) :

	Inscriptions 2018			Total Inscriptions
	Nb Agents	Nb étudiants	Total	
Risque Incendie	9	886	895	3537
Risque Chimique niv 1	10	733	743	2759
Risque Chimique niv 2	12	79	91	361
Risque Chimique Liquide Cryo et Bouteilles de Gaz	3	31	34	132
Initiation TMD	1	34	35	220
Risque électrique	4	163	167	679
Risque Biologique	8	42	50	187
Risque Radiologique	2	8	10	162
Risque Laser	1	4	5	53
Risque Nanos	1	3	4	29
TOTAL	51	1983	2034	8119

Total : 2019 modules terminés*

* *évaluation réussie*

Perspectives 2019 :

- ✓ Transfert du didacticiel de la plateforme ILIAS à la plateforme MOODLE
- ✓ Rafraîchir certains modules comme celui des « missions »
- ✓ Assurer la veille réglementaire pour les mises à jour
- ✓ Faire la promotion du didacticiel auprès des enseignants, des AP, des directeurs, doyens, etc.

III – Bilan des formations sécurité et santé au travail

Ces informations sont fournies par le Pôle accompagnement et développement professionnel / Service développement des compétences de la DRH.

a) Les types de formations réalisées en 2018

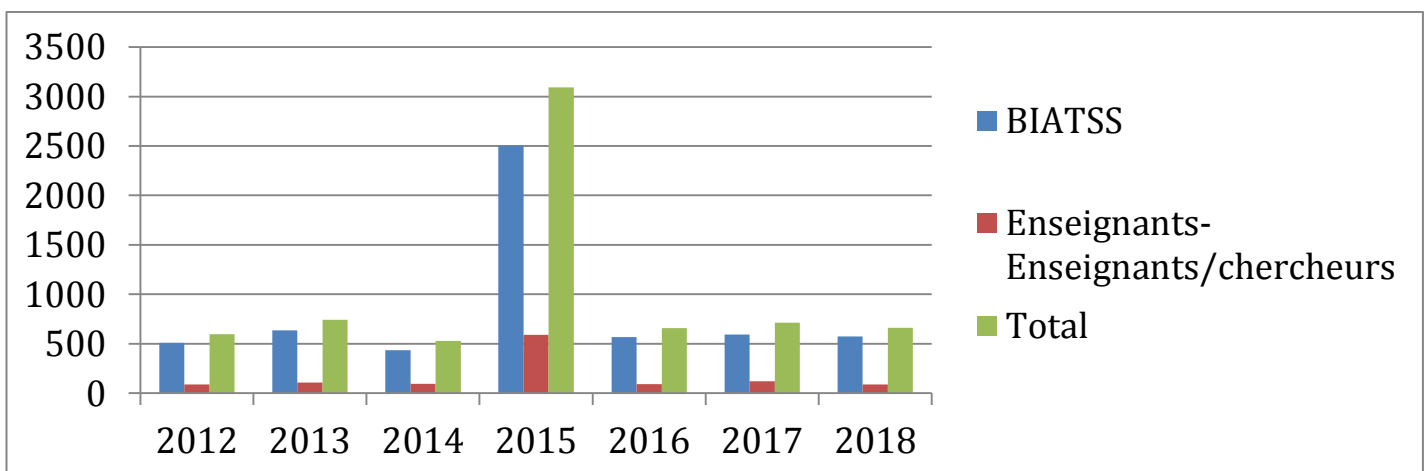
- Sauveteur secouriste du travail
 - *formation initiale et recyclage*
 - *Formateur (recyclage)*
- Premiers secours en équipe (niveaux 1 et 2)
 - *formation initiale et recyclage*
- Gestes et soins d'urgence (initiale et recyclage)
- Gestes d'urgence, secteur petite enfance

- Prévention et secours civiques de niveau 1 (pour les volontaires du service public)
- Prévention des risques liés à l'activité physique « Acteur PRAP IBC » (initiale et recyclage)
- Sécurité incendie et manipulation des extincteurs
- CACES (nacelles / chariots élévateurs)
- Conduite en sécurité des ponts roulants
- Travail en hauteur et en suspension
- Travail en hauteur, port du harnais
- Pratique du soudage / procédé brasage capillaire fort et/ou soudobrasage
- Utilisation de la chaise pour personne à mobilité réduite
- Echafaudages roulants : montage, , utilisation, démontage, vérification
- P.C.R. (personne compétente en radio protection) :
 - *sources scellées/ sources non scellées*
 - *secteur industrie et recherche*
- Habilitations électriques
 - *non-électricien/ électricien*
 - *basse tension/ haute tension*
- Risques en laboratoire, initiation (chimique niveaux 1 et 2, chimique liquides cryogéniques et bouteilles de gaz, biologique, radiologique niveau 1, laser, nanos)
- Réception et expédition des marchandises dangereuses
- Habilitation à la conduite d'autoclave
- Acquérir des bases en prévention des risques professionnels (e-learning)
- Formation des nouveaux fonctionnaires sécurité défense
- Assistant de prévention
 - *formation initiale*
 - *Formation continue (communication, journée...)*
- Intervention en présence d'amiante (recyclage) : opérateur
- Interventions des entreprises extérieures
- Journée référents sécurité laser
- S.S.I.A.P. niveau 1 (initiale, recyclage et remise à niveau)

- S.S.I.A.P. niveau 2 (initiale et remise à niveau)
- Risques chimiques
- Risques Legionella : Tour aérofrigorantes et réseaux d'eau chaude sanitaire

b) Les Effectifs

L'écart des effectifs formés entre 2015 et 2016 s'explique par le fait qu'en 2015 il avait été impossible de distinguer les personnels des étudiants formés avec le didacticiel ; cette distinction a pu être réalisée pour les années suivantes.



	2016	2017	2018
Nombre agents formés	659 92 enseignants et 567 BIATSS	713 120 enseignants et 593 BIATSS	661 87 enseignants et 574 BIATSS
Budget	78 700€	55 768€	47 378€

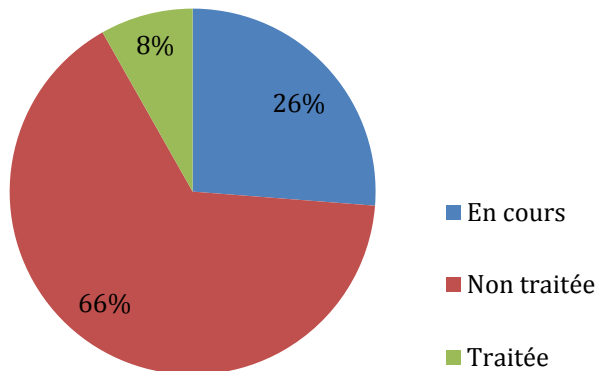
Perspectives 2019 : Réaliser des formations PRAP par un formateur interne.

IV – Registres

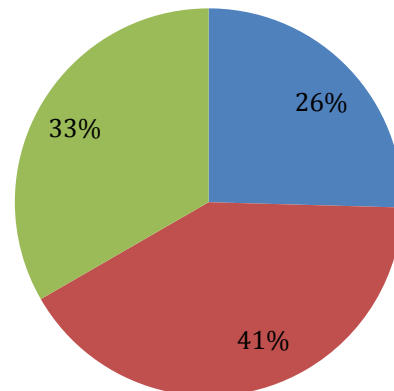
a) *Registre santé et sécurité au travail*

En 2018, 61 observations (hors test de l'application) ont été saisies dans le registre santé sécurité au travail numérique.

Bilan des fiches remontées en 2018



Bilan des fiches remontées dans le registre au 31/12/2018



Voir en annexe 8 le détail des fiches remontées dans le registre.

Le registre a été mis en ligne en juin 2015 sous forme de test. Un certain nombre de modifications et d'améliorations sont à mener avant de pouvoir étendre son utilisation (DSI). Il est utilisé pour déposer des observations essentiellement par les assistants de prévention ; en revanche le suivi et les actions entreprises pour lever les anomalies sont peu renseignés.

La culture de la sécurité à l'université, c'est-à-dire l'ensemble des valeurs partagées et des pratiques appliquées par l'ensemble des agents pour maîtriser les risques de leur activité, n'est actuellement ni intégrée dans le fonctionnement de tous les agents ni partagée par tous ce qui explique des registres assez peu utilisés.

b) *Registre de déclaration des dangers graves et imminents*

Le RDGI a été saisi le 22/06/2018 pour une souffrance au travail de l'ensemble des personnels de l'IUT d'Auch.

Suite à l'inscription opérée sur le registre des dangers graves et imminents, sans alerter l'autorité administrative compétente, une étude administrative a été menée par le président auprès des directions de l'université, notamment la direction de l'IUT Paul Sabatier et de son site d'Auch, la DRH, la DSPS et aucune n'était informée d'une situation de danger grave et imminent. Aussi, conformément à la procédure en vigueur, le président a procédé à une enquête avec les représentants qui ont signalé le danger leur demandant de préciser les éléments qui leur avaient permis de constater qu'il existait une cause de danger grave et imminent, au travers d'un courriel et d'une convocation à un CHSCT extraordinaire. Ceux-ci ne se sont pas présentés au CHSCT extraordinaire, et ont fait état, par retour de mail, d'une « *situation problématique à Auch vieille de près de dix années* », d'un « *signalement (...)[au registre SST] de février 2018* » et ont conclu à ne pas s'engager « *à compléter (...)[nos] connaissances* ». Aussi à l'unanimité, lors de sa séance extraordinaire, le CHSCT a voté la poursuite de

l'enquête au travers d'« *une réunion avec les représentants qui ont saisi le RDGI avant le prochain CHSCT pour qu'ils expriment les éléments éventuellement nouveaux et factuels qui concrétiseraient cette saisine, éventuellement accompagnés de membres du CHSCT pour qu'ils entendent ces éléments* » puis de « *Rediscuter de cela à la prochaine séance* ». Lors de cette réunion qui s'est tenue le 4 juillet 2018, les signataires de la saisine, interrogés, n'ont apporté aucun élément ni factuel ni circonstancié permettant de caractériser la gravité ou l'imminence du danger ou précisant de quelque manière la teneur de leur signalement, permettant de poursuivre par une enquête de proximité auprès des agents concernés.

Cependant, lors de la séance du CHSCT du 5 juillet 2018, ont été avancés des propos rapportés par certains agents, non identifiés, faisant état d'une souffrance morale et de tendances potentiellement suicidaires.

Conformément aux dispositions votées par le CHSCT, le président a donc mené une investigation complémentaire auprès de Madame le médecin de prévention compétent à l'IUT Paul Sabatier, site d'Auch. Celle-ci lui a confirmé qu'elle ne disposait d'aucun élément d'information de cette nature, malgré la procédure de signalement largement diffusée au sein de l'IUT Paul Sabatier, site d'Auch. Elle n'a identifié aucune situation présentant de tels risques.

Aussi, ne disposant toujours d'aucun élément permettant de qualifier ce signalement de danger de grave et imminent, l'université a considéré l'instruction, de ce point de vue, close.

En revanche des difficultés identifiées de relations de travail et de risques psychosociaux ont été constatées et font l'objet d'une action spécifique de la DRH et de l'IUT Paul Sabatier ainsi que d'un suivi et d'un maintien de la vigilance auxquels le CHSCT sera associé comme convenu lors de la plénière du 5 juillet 2018.

V – Bilan des accidents de service (AS) / maladies professionnelles (MP)

Ces informations sont collectées et synthétisées par le département pilotage des moyens et gestion individuelle des personnels de la DRH.

Pour l'année 2018, les données suivantes ont été enregistrées : (voir détail en annexe 9).

	AS	Trajet	AS + Trajet
Nombre Total d'accidents	30	30	60
Nombre d'agents en arrêt	9	17	26
Nombre de jours d'arrêt	155	469	624

1 maladie professionnelle déclarée en 2018 a été reconnue ; elle dépend du tableau 57A (Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail - Epaule)

Pour la deuxième année consécutive, on enregistre pour l'année 2018 une nette baisse du nombre d'accidents avec arrêt de service (-64%). De même, la moyenne des arrêts enregistrés est moins longue pour les accidents de service (17 jours en 2018 - 27 jours en 2017 et 21 en 2016) mais a augmenté pour les accidents de trajet (28 jours en 2018 - 21,5 jours en 2017 et 13,5 en 2016).

Les déclarations d'accidents sont transmises à la DSPS qui déclenche si besoin une analyse (éventuellement par arbre des causes) sur place avec les interlocuteurs concernés, afin de prévenir un éventuel accident similaire.

Ce bilan ne concerne que les agents employés par l'université ; en revanche les analyses des accidents et événements sont réalisées en partenariat avec l'ensemble des tutelles concernées.

Les accidents sans arrêt (tels que coupures et brûlures légères) sont généralement peu déclarés car ils sont considérés comme « bénins » par les agents. De plus, des trousse de secours sont positionnées dans la plupart des locaux avec une présence importante de sauveteurs secouristes du travail (SST) qui assurent la prise charge des accidents « bénins ». Ces soins (utilisation des trousse de secours sans déclaration d'accident) sont supposés apparaître dans les registres santé et sécurité au travail (registres SST).

Enfin, la lourdeur des démarches administratives (par ailleurs réglementaires) et la nécessité de se rendre chez son médecin traitant peut expliquer également le choix des agents de ne pas déclarer les accidents sans arrêt.

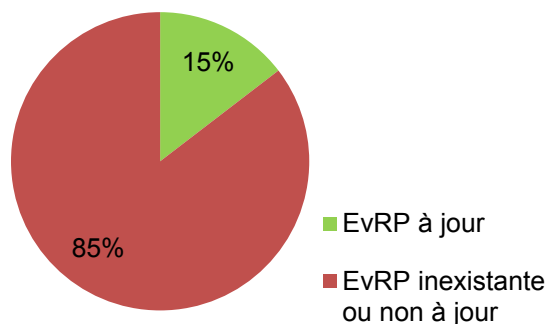
Perspectives 2019 :

- ✓ Développer et structurer l'analyse des accidents
- ✓ Impliquer le CHSCT dans les enquêtes d'accidents et de maladies professionnelles graves ou à caractère répété

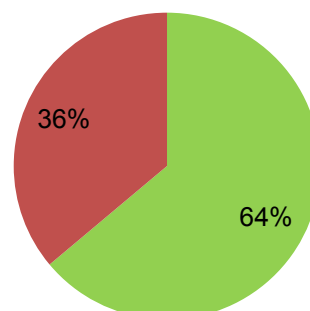
VI – Bilan des Evaluations des Risques Professionnels (EvRP)

Voir détail en annexe 10

Bilan des EvRP des services et directions de l'université



Bilan des EvRP des structures de recherche



Locaux UPS								
	2018		2017	2016	2015	2014	2013	2012
Nb entités recensées	96*	168**	162	179	149	149	147	142
EvRP à jour	14*	60**	64	34	57	76	54	56
EvRP inexistante (et non à jour pour 2018)	82*	108**	33	17	10	13	19	40

* (hors structures de recherche)

** y compris toutes les structures de recherche

Structures de Recherche	
	2018
Nb entités recensées	72
EvRP à jour	46
EvRP inexistante ou non à jour	26

Après une première phase de lancement des EvRP dans les lieux où les risques avaient été évalués les plus élevés (structures de recherche essentiellement) ; l'effort est à poursuivre sur la mise à jour et sur la création des EvRP pour les autres entités.

En 2018, l'accent a été porté sur la sensibilisation des directeurs à la nécessaire réalisation des Evrp, le renforcement du maillage des assistants de prévention et la formation pratique des assistants de

prévention en poste. Après avoir été sensibilisées, les directions ont identifié leurs futurs assistants de prévention qui ont été formés en mars 2019. Le module concernant la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels a été entièrement revu pour inclure un atelier pratique sur la démarche à mettre en œuvre pour le réaliser. Lors de la journée de formation continue des assistants de prévention en 2018, un atelier pratique « EvRP au poste de travail tertiaire » a été mis en place. Enfin, l'outil informatique d'aide à la rédaction de l'EvRP a été revu et automatisé. Des sessions de formation spécifique à son utilisation sont organisées le 21/05/2019.

Perspectives 2019 :

- ✓ Relancer la dynamique du document unique : Encourager les mises à jour annuelles des évaluations des risques professionnels en responsabilisant et en soutenant plus activement les acteurs (directeurs, assistants de prévention) ; Donner de l'intérêt à la rédaction et au suivi des programmes d'actions.
- ✓ Poursuivre le développement du maillage des assistants de prévention
- ✓ Proposer un accompagnement renforcé pour réaliser les EvRP des structures ayant une activité tertiaire.

VII - Gestion de crise

a) Plan ETARE

Les plans ETARE de l'UPS sont mis à jour aussi souvent que nécessaire. Les dernières mises à jour datent de 2012. Une nouvelle mise à jour a été commencée fin 2017 pour prendre en compte les restructurations de certains bâtiments du campus sciences suite aux travaux de mise en conformité. La mise à jour du plan ETARE de médecine Rangueil a été faite en 2015.

b) Plan particuliers de mise en sûreté (PPMS) ou gestion de crise risques majeurs

Une mise à jour a été lancée fin 2017 avec le lancement du diagnostic de sûreté de l'université. Les visites des différents sites de l'université permettant le diagnostic de sûreté sont en cours.

c) Plan de continuité

L'annuaire est réactualisé annuellement. Le secrétariat de la DSPPS est chargé de ces mises à jour annuelles.

Perspectives 2019 :

- Poursuivre la mise à jour de l'ensemble des plans PPMS, plan ETARE, plan de continuité.
- Créer avec le soutien du pôle communication une cartographie des locaux de repli à diffuser largement

VIII – Programme Annuel de Prévention (PAP)

a) Bilan du PAP 2018 de l'établissement

1. Orientations Stratégiques du ministère 2017-2018

- A. Développer une culture de la prévention au sein des établissements
- B. Renforcer le rôle des acteurs opérationnels et des instances de concertation centrales et locales
- C. Agir de manière prospective sur les changements organisationnels

2. Mise en œuvre à l'UPS : PAP 2018

A. Développer une culture de la prévention au sein des établissements

1. Améliorer le pilotage de la politique de santé et de sécurité au travail au sein des services

Action	Responsable du suivi	Date	Avancement
1. Déployer les lettres de missions en matière de santé et sécurité au travail et en matière de sécurité incendie aux directeurs d'unités de recherche et au DGS	Présidence / SPS	2018	Différents exemplaires ont été recensés. Travail à faire pour établir si possible une lettre de mission commune avec les co-tutelles

2. Former les équipes d'encadrement à la prise en compte de la santé et de la sécurité des personnels

Action	Responsable du suivi	Date	Avancement
2.1 Intégrer un module « prévention / conditions de travail et responsabilité du manager » dans le parcours de management	DRH (pôle ADP)	2018 - 2019	A travailler avec le futur prestataire du marché pour les formations de la rentrée de septembre 2019
2.2 Poursuivre l'ouverture des modules réglementaires de la formation initiale des assistants de prévention aux doyens / directeurs d'unité / responsables administratifs / chefs de services qui en font la demande	DRH (pôle ADP) / SPS	2018 - 2019	Les modules étaient ouverts, mais pas de demandes recensées

3. Sensibiliser l'ensemble de la communauté de travail

Action	Responsable du suivi	Date	Avancement
3. Réaliser une communication individualisée aux nouveaux entrants	SPS	2018	Non réalisé en 2018 - changement de format de la journée d'accueil en 2019 permettant une communication aux nouveaux entrants sur les aspects prévention et sécurité

4. Mobiliser les chefs de services dans la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

Action	Responsable du suivi	Date	Avancement
4.1 Dans le but de finaliser le DUER, poursuivre le renforcement du maillage des assistants de prévention	Tous les services de l'UPS / SPS	2018 - 2019	Réalisé : une session annuelle de formation initiale des AP organisées en partenariat avec les tutelles, le CROUS, l'UFT-MiP (33 agents ont suivi la formation des AP en 2018 et 55 en 2019) A finaliser et à pérenniser.
4.2 Proposer des formations spécifiques pour la réalisation des évaluations des risques professionnels	DRH (pôle ADP) / SPS	2018 - 2019	Réalisé : ateliers proposés à la formation initiale de mars 2019 + à la formation continue de décembre 2018 + formation spécifique planifiée le 21/05/19
4.3 Mise en place de mesures de prévention des RPS s'appuyant sur les axes de prévention et son plan d'actions associé, produit et proposé pour l'université par le groupe de travail sur les RPS	Présidence	2018 - 2019	En cours : mise en place d'actions proposées dans le cadre de l'agenda social

B. Renforcer le rôle des acteurs opérationnels et des instances de concertation centrales et locales

5. Le CHSCT

Action	Responsable du suivi	Date	Avancement
5.1 Revoir la logistique du CHSCT pour améliorer son fonctionnement en facilitant l'accès aux documents	SPS	2018 - 2019	Réalisé : mise en place d'une plateforme de partage de documents
5.2 Améliorer l'établissement de l'ordre du jour	SPS	2018 - 2019	Réalisé : l'établissement des ordres du jour se fait désormais directement avec le président

6. Consolider la chaîne des acteurs de la prévention

Action	Responsable du suivi	Date	Avancement
6. Formaliser la désignation des conseillers de prévention (CP) au travers de lettres de cadrage	Présidence / DRH	2018 - 2019	A finaliser : la précédente lettre de cadrage du CP est à remettre à jour en conformité avec le modèle du guide d'application du décret.

7. Renforcer les services de médecine de prévention

Action	Responsable du suivi	Date	Avancement
7.1 Renforcer le service de médecine de prévention par le recrutement d'agents supplémentaires (médecin, infirmier, équipe pluridisciplinaire)	SMPP / DRH	2018 - 2019	Pas de candidature sur le poste de médecin de prévention. Recrutement en cours pour le poste d'infirmier
7.2 Formaliser la coordination par le Dr Laguerre des différentes médecines de prévention de l'UPS comprenant notamment la consolidation d'un rapport commun d'activité de toutes les médecines de prévention de l'UPS	SMPP / DRH	2018 - 2019	Travail en cours sur la réécriture des conventions
7.3 Mise en place d'une procédure pour l'établissement des fiches individuelles d'exposition des agents UPS	SMPP / SPS	2018 - 2019	En cours : le circuit est défini. Le processus est rappelé lors des CLHSCT. Reste à le formaliser sous la forme d'une procédure.

C. Agir de manière prospective sur les changements organisationnels

Action	Responsable de suivi	Date	Avancement
8. Dans le cadre du PRISSME, mise en place de la mission « observations des conditions de travail » aux différentes étapes de réalisation du projet	Présidence / DGS	2018	Travaux de l'ARACT en cours avec suivi des travaux par un comité paritaire

b) MESRI : Orientations stratégiques 2019

4 axes prioritaires :

1. Intégrer la santé et la sécurité au travail dans la stratégie de gouvernance des établissements
2. Développer les démarches participatives d'évaluation des risques professionnels
3. Professionnaliser les acteurs de la prévention
4. Faciliter l'exercice des médecins de prévention

Ces axes constituent des priorités nationales que chaque établissement doit intégrer dans son programme annuel de prévention.

Elles s'inscrivent dans le prolongement des orientations stratégiques définies les années précédentes. Elles ne s'y substituent pas.

c) PAP 2019 de l'établissement – Sera défini en fonction du présent rapport.

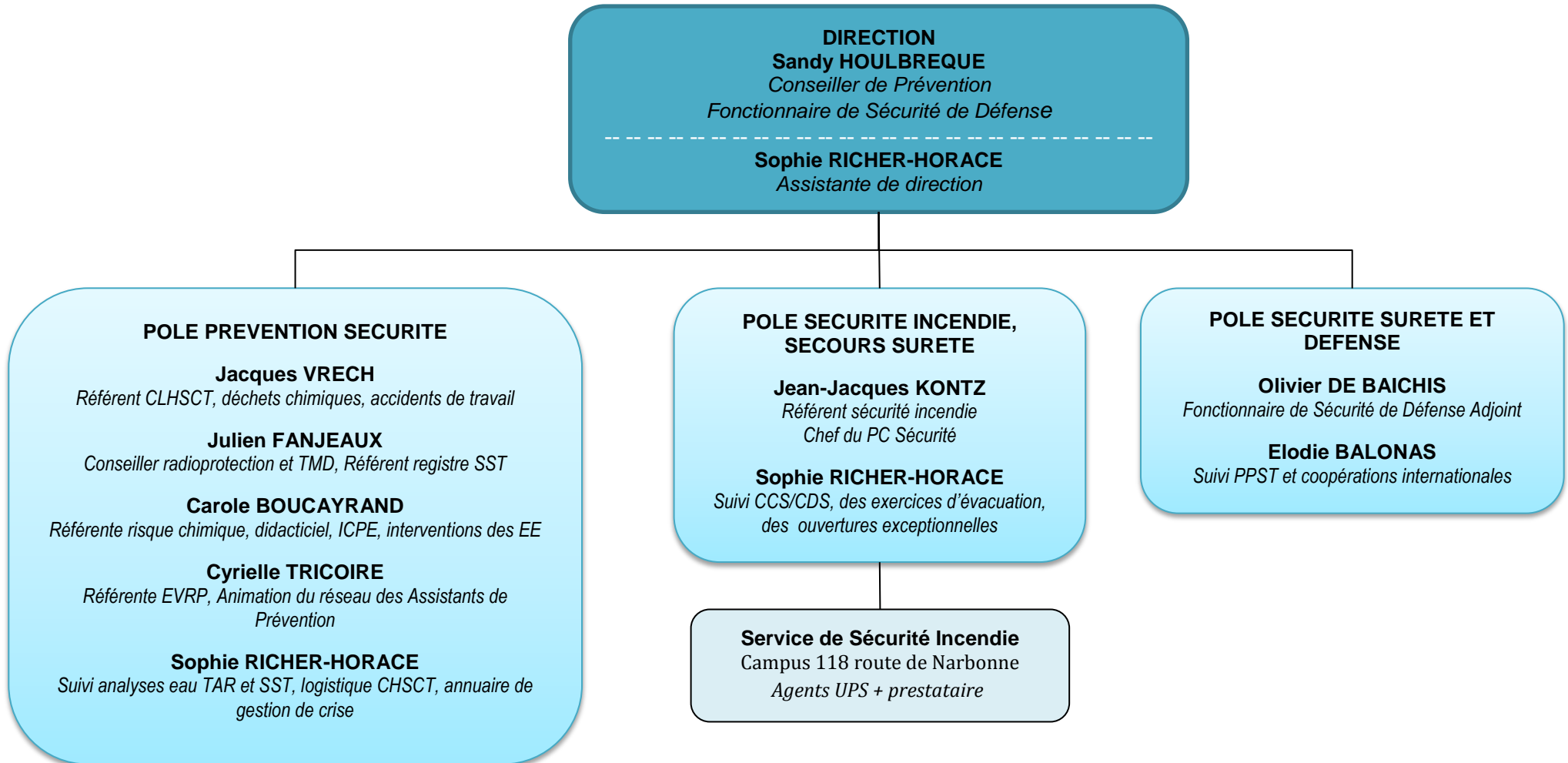
ANNEXES

Annexe 1 : les acteurs de la prévention

(COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL)

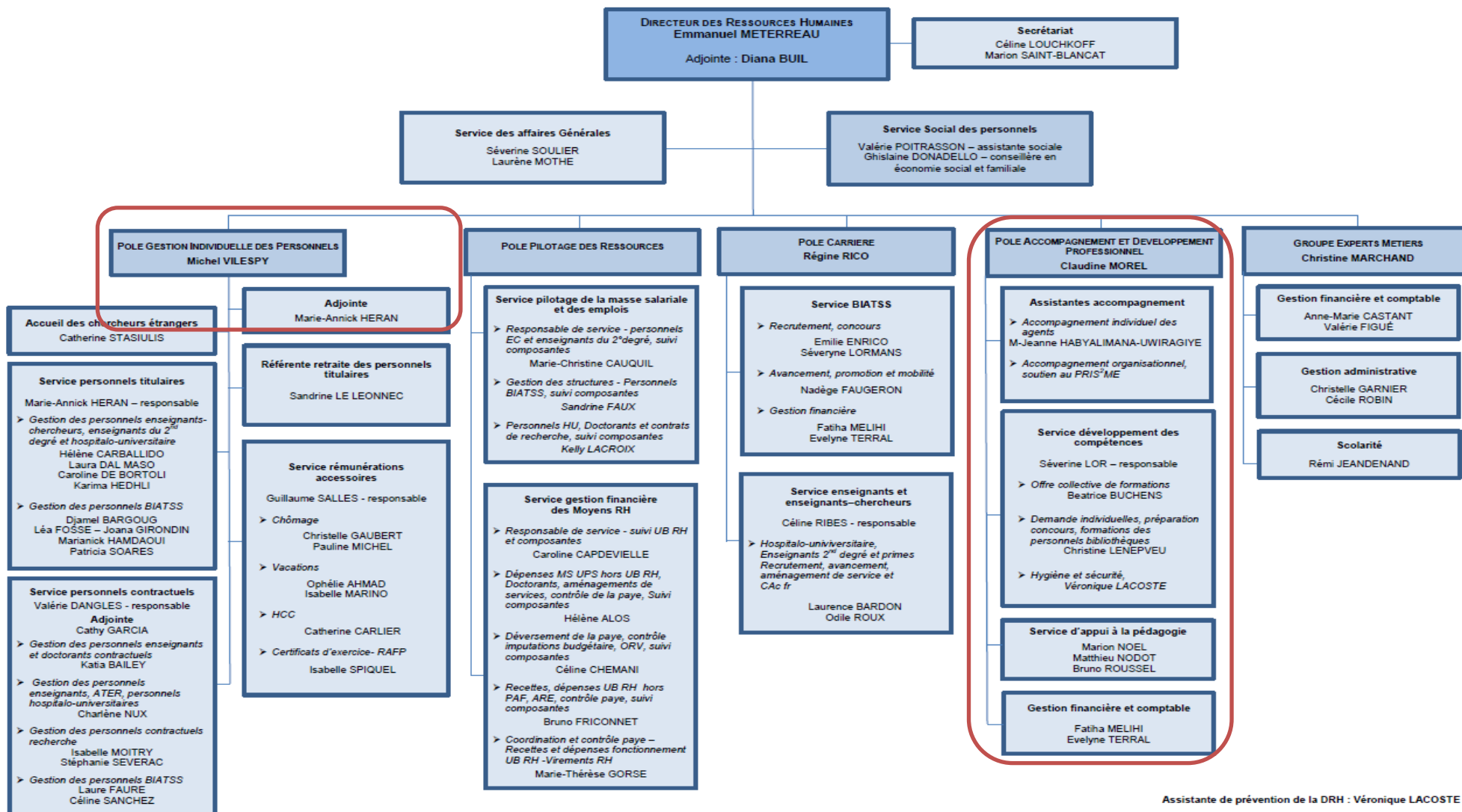
COMPOSITION - MEMBRES DU COMITE		
REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION		
- Président de l'Université	- Pr Jean-Pierre VINEL	
- Directeur Général des Services	- Stéphane MINABERRY	
REPRESENTANTS DES PERSONNELS (9) 6 décembre 2018 au 5 décembre 2022	TITULAIRES	SUPPLEANTS
- <i>SNPTES</i> : 3 sièges	- Alexandra HANIN - Grégory SEINE - Jean-Louis SOURROUILLE	- Michel ATTIOGBÉ - Véronique LEROUX-GENTÉ - Marie PÉNARY
- <i>FERC-CGT</i> : 2 sièges	- Jérôme RABAYROL - Cécile GAUDRU	- Florent NAVARRE - Patrick BERMUDES
- <i>FSU</i> : 2 sièges	- François MARTIN - Stéphane MAZIÈRES	- Émilie GUIRAUD-BEUGIN - Florence LEGENDRE-CLÉRO
- <i>SGEN-CFDT</i> : 1 siège	- Ludivine BONADÉI	- Émilie FERRAND
- <i>SNPREES-FO</i> : 1 siège	- Damien CONNÉTABLE	- Soraya BERKOUK
En formation élargie aux représentants des usagers		
REPRESENTANTS DES USAGERS (3)		
- <i>Bouge ta fac</i> : 2 sièges	-	-
- <i>UNEF et assos étudiantes</i> : 1 siège	-	-

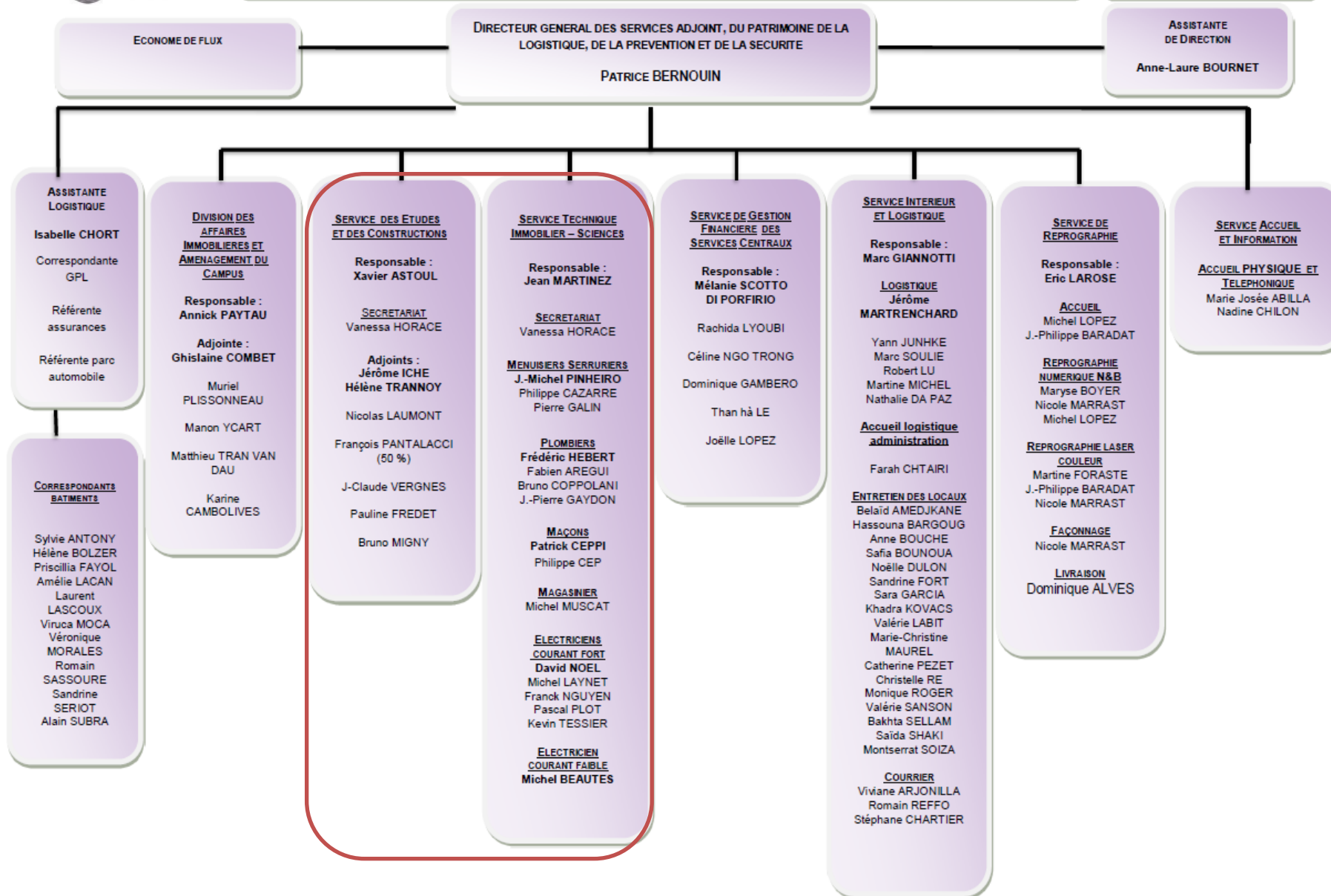
DIRECTION de la SURETE, de la PREVENTION et de la SECURITE - DSPS



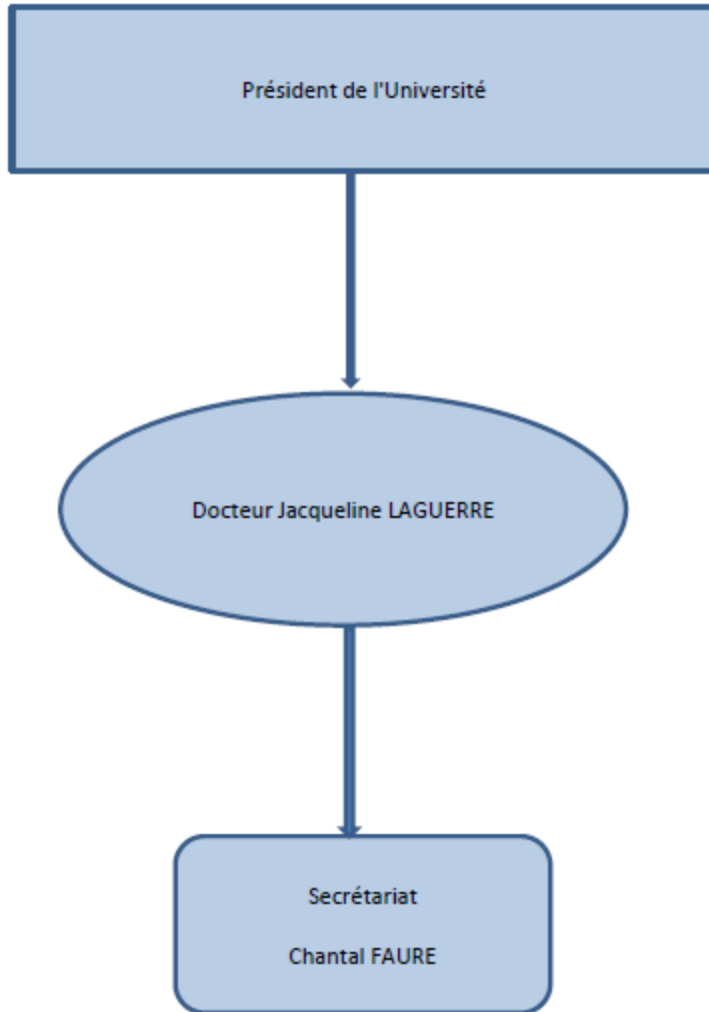
ORGANIGRAMME – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Janvier 2019





ORGANIGRAMME DU SERVICE DE MEDECINE DE PREVENTION DU PERSONNEL



Annexe 2 : organisation des exercices incendie

L'UPS s'était donné comme objectif de réaliser par année universitaire, au moins 2 exercices dans les ERP et 1 exercice dans les ERT jusqu'en 2014-2015

Année universitaire	2017/2018	2016/2017	2015/2016	2014/2015	2013/2014	2012/2013
Pourcentage d'exercices réalisés	88.46%	68.68%	69.30%	91.1 %	71.5%	78.1%

Annexe 3 : Rayonnements ionisants

Niveau d'exposition radiologique de chacune des zones :

Laboratoire ou département	Contrôle d'ambiance
ICT FRE2599	Bâtiment 2R1 - pièce 055 : < 200 μ Sv/mois
LAPLACE UMR5213	Bâtiment 3R3 - pièce 135 : < 74 μ Sv/mois
LBCMCP UMR5088	Pas de manipulation dans leurs locaux
CBD UMR5547	Bâtiment 4R3 – pièce 319 : Pas de contrôle d'ambiance (Non nécessaire) Bâtiment 4R3 – pièce 017 (Non nécessaire) Bâtiment 4R3 – Soute déchet (Non nécessaire)
LGC UMR5503	Bâtiment 2R1 – pièces 004 : 59 μ Sv/mois
LA UMR5560	Bâtiment OMP - pièce A03 : 160 μ Sv/ μ mois
IRAP UMR5277	Non répondu
GET UMR5563	Bâtiment OMP Pièce F029 : 50 μ Sv/mois
Soute 3R2	Pièce 025 : 35500 μ Sv/mois Pièce 024 : 1570 μ Sv/mois
LRSV UMR5546	Pièce 77 : < 50 μ Sv/mois
Pharmadev UMR152	Pas de manipulation en 2018
CIRIMAT UMR 5085	Bâtiment CIRIMAT salle 12 : < 80 μ Sv/mois Bâtiment 2R1 salle 02 : < 80 μ Sv/mois
IUT A - Dpt Mesures Physique	Bâtiment Mesures Physiques - Pièce MP53 : < 80 μ Sv/mois
FSI - Dpt Physique	Bâtiment 3TP1-H6 – salle du coffre : 69 μ Sv/mois
	Bâtiment 3TP1-H6- Salle de travaux pratiques : 29 μ Sv/mois
	Bâtiment U3 - 302 - Coffre : 42 μ Sv/mois Bâtiment U3 - Salle de travaux pratiques: 33 μ Sv/mois
FSI TP Matériaux	Bâtiment 2TP1 Salle D2 : 70 μ Sv/mois Bâtiment 2TP1 Salle 15 : 40 μ Sv/mois
CRITT – Espace Clément ADER	Non répondu
CBI	IBCG - pièce 004 : < 200 μ Sv/mois IBCG - pièce 211 : < 200 μ Sv/mois IBCG - pièce 206 : < 200 μ Sv/mois IBCG - pièce 110 : < 200 μ Sv/mois IBCG - pièce 117 : < 200 μ Sv/mois IBCG - pièce 310 : < 200 μ Sv/mois
CEFRE Rangueil	Irradiateur : 18 μ Sv/mois

Laboratoire ou département	Contrôle d'ambiance
IPBS UMR5089	Non répondu
CRCT U1037	Laverie : < 50 µSv/mois local déchets : < 50 µSv/mois Pièce 51Cr : < 50 µSv/mois Pièce iodes : < 50 µSv/mois Pièce radio 32P : < 50 µSv/mois pièce radio 3H : < 50 µSv/mois
Ecolab UMR5245	ENSAT Bâtiment A – salle 220 : < 50 µSv/mois
I2MC U1048	Bâtiment L4 Pièce 3401 (32P) : < 50 µSv/mois
	Bâtiment L4 Pièce 3609 (125I) : < 50 µSv/mois
TONIC U1214	Manipulation dans les locaux du CHU
CPTP U1043 / UMR5282	Pièce 101B : <50 µSv/mois
	Pièce 002B : <50 µSv/mois

Détail du nombre de personnels universitaires exposés aux rayonnements ionisants, au sein des locaux universitaires ou locaux de nos partenaires

		Nb de Personnels UPS				Nb de Personnels d'autres statuts (CNRS, INSERM, IRD, INP,...)			
		Cat A	Cat B	Non classé (avec suivi dosimétrique)	Non classé (sans suivi dosimétrique)	Cat A	Cat B	Non classé (avec suivi dosimétrique)	Non classé (sans suivi dosimétrique)
Locaux UPS	ICT FRE2599	-	-	-	-	-	2	-	-
	LAPLACE UMR5213				1				1
	LBCMCP UMR5088	Non répondu							
	CBD UMR5547	-	4	2	-	-	2	-	-
	LGC UMR5503	-	-	-	3	-	-	-	-
	LA UMR5560	-	-	-	3	-	-	-	-
	IRAP UMR5277	Non répondu							
	GET UMR5563	-	-	1	-	-	-	-	-
	Bâtiment 3R2 – soute de stockage	-	1	-	-	-	-	-	-
	LRSV UMR5546	-	-	1	-	-	1	-	-
	Pharmadev UMR152	Pas de manipulation en 2018							
	CIRIMAT UMR 5085	-	-	-	45	-	-	-	15
	CRITT – Espace clément								
	IUT A - Dpt Mesures Physique	-	-	-	7	-	-	-	-
	FSI - Dpt Physique	-	1	-	11	-	-	-	-
FSI TP Matériaux	-	-	-	10	-	-	-	-	
Locaux Partenaires	CBI	-	-	24	-	-	27	-	
	CPTP U1043 UMR5282	-	4	-	-	11	-	-	
	CREFFE Oncopole	Pas de travailleur UPS exposé							
	CREFFE Rangueil	-	1	-	-	-	14	-	-
	IPBS UMR5089	Non répondu							
	CRCT U1037	-	11	-	-	-	31	-	-
	Ecolab UMR5245	-	-	-	-	-	-	-	1
	I2MC U1048	-	8	-	-	-	28	-	-
TONIC U1214	-	-	-	-	-	1	-	-	
TOXALIM UMR1331	Pas de travailleur UPS exposé								
Total	0	30	28	80		90	27	17	

Aucun dépassement de doses prévisionnelles

Détail des différents sites qui font l'objet d'une autorisation ou d'une déclaration auprès de l'autorité de sureté nucléaire :

	Locaux propres (UPS)	Locaux partenaires (INSERM, INP, CNRS, INRA,...)
Autorisation/déclaration auprès de l'ASN <i>(en cours de validité au 31 décembre 2018)</i>	<p style="text-align: center;">14</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ ICT FRE2599 ☞ FSI Département de chimie ☞ LBCMCP UMR5088 ☞ CBD UMR5547 ☞ LGC UMR5503 (<i>modification</i>) ☞ IRAP UMR5277 (<i>modification</i>) ☞ LRSV UMR5546 (<i>renouvellement</i>) ☞ IUT A Département Mesures Physiques ☞ FSI Département de Physique ☞ CIRIMAT-UMR5085 ☞ GET UMR5563 ☞ Soute 3R2 (<i>renouvellement</i>) ☞ CRITT ☞ OMP - LAFARA 	<p style="text-align: center;">8</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Toxalim UMR1331 (<i>renouvellement</i>) ☞ I2MC U1048 ☞ IPBS UMR5089 (<i>renouvellement</i>) ☞ TONIC UMR1214 ☞ CBI (ex IBCG) (<i>renouvellement</i>) ☞ CPTP U1043/UMR5282 ☞ CREFFE US006 ☞ CRCT U1037
Démarches en cours <i>(renouvellement/modification)</i>	<p style="text-align: center;">4</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ LAPLACE UMR5213 (<i>date limite échue</i>) ☞ LA UMR5560 (<i>date limite échue</i>) ☞ PharmaDev- UMR152 (<i>date limite échue</i>) ☞ CBD UMR5547 (<i>renouvellement</i>) 	<p style="text-align: center;">1</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Ecolab UM 5245 (<i>date limite échue</i>)
Abrogation		
Inspection	<p style="text-align: center;">1</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Soute 3R2 	<p style="text-align: center;">2</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ CPTP U1043/UMR5282 ☞ Centre Biologie Intégrative

Détails du Mouvement de sources de rayonnements ionisants

Achats :

	Radioélément	Activité	Date	Laboratoire/Service
Sources non scellées	³⁵ S	18,5MBq	14-févr.-18	CBD UMR5547
	³⁵ S	18,5MBq	19-mars-18	
	³⁵ S	18,5MBq	23-mars-18	
	³⁵ S	18,5MBq	9-avr.-18	
	³⁵ S	9,25MBq	6-août-18	
	³⁵ S	9,25MBq	13-août-18	
	³⁵ S	18,5MBq	19-nov.-18	
	³⁵ S	18,5MBq	7-déc.-18	
	³² P	37MBq	14-juin-18	
	³² P	37MBq	4-juil.-18	LRSV UMR5546
	³² P	37MBq	14-avr.-18	
	³² P	18,5MBq	14-avr.-18	
	³² P	18,5MBq	2-juin-18	

Evacuations :

	Radioélément	Activité	Date	Laboratoire/Service
Sources scellées	⁹⁰ Sr	134 MBq	19-juin-18	DSPS (Soute 3R2)
	¹³⁷ Cs	33 MBq	19-juin-18	DSPS (Soute 3R2)
	³ H	3685238 Bq	10-juil-18	DSPS (Soute 3R2)
	¹⁴ C	45510 KBq	10-juil-18	DSPS (Soute 3R2)
	²⁴¹ Am	732,6 KBq	05-oct-18	Services Techniques du Campus sciences (Module Haute Technologie)

Annexe 4 : Déchets chimiques

aff. suivie par Jacques VRECH
Service Prévention et Sécurité
Tlse, le 13/02/2019
BILAN DECHETS CHIMIQUES 2018

tel 0561558834

Nom du fo	Compte gé	Document d'a	Date du docu	Désignation	Cde HT	Cde TTC	Type déchet	Poids en t
EOVAL			31/01/2018	Déchets chimiques	4 147,52	4 977,02	DID	2,84
EOVAL			31/01/2018	Bouteille H2S	1 643,48	1 972,18	DID	0,03
EOVAL			28/02/2018	Déchets chimiques	4 164,42	4 997,30	DID	2,62
EOVAL			16/03/2018	Tubes fluorescents (solde)	399,25	479,10	DID	0,32
EOVAL			19/03/2018	Déchets chimiques	2 381,99	2 858,39	DID	1,47
EOVAL			23/04/2018	Déchets chimiques	3 470,29	4 164,35	DID	1,82
CARCANO			01/04/2018	Containers verre 2R1 et 4R3	475,00	570,00	Spécial	
EOVAL			18/05/2018	Déchets chimiques	4 704,93	5 645,92	DID	3,25
EOVAL			31/05/2018	Déchets chimiques	4 412,96	5 295,55	DID	2,98
EOVAL			30/06/2018	Déchets chimiques	2 124,01	2 548,81	DID	1,30
CARCANO			01/10/2018	Containers verre 2R1 et 4R3			Spécial	
EOVAL			20/07/2018	Déchets chimiques	3 047,67	3 657,20	DID	2,62
EOVAL			20/07/2018	D Chim IUT Tarbes	828,05	993,66	DID	0,29
EOVAL			31/07/2018	D Chim IUT Auch	1 775,55	2 130,66	DID	0,95
EOVAL			31/07/2018	Déchets chimiques	2 538,12	3 045,74	DID	1,45
EOVAL			30/09/2018	Déchets chimiques	1 917,61	2 301,13	DID	1,42
EOVAL			24/10/2018	Déchets chimiques	1 811,40	2 173,68	DID	1,35
				TOTAL	39 842,25	47 810,69		24,70

Budget annuel : 70 000 € TTC

Pour mémoire :

2017 : 41 279,34 € TTC - 22,43 t
2016 : 48 827,50 € TTC - 34,38 t
2015 : 64 410,28 € TTC - 25,955 t
2014 : 55 972,46 € TTC - 25,865 t
2013 : 63 053,70 € TTC - 24,759 t
2012 : 81 188,72 € TTC - 29,032 t

DID : Déchets Industriels Diffus (bidons, seaux...)

DDD: Déchets Dangereux Diffus (produits de laboratoires)

Annexe 5 : Bilan des avis des commissions de sécurité bâtiments

Nom d'usage du bâtiment	Avis (F, DF, SA)	Date dernier avis	Nom d'usage du bâtiment	Avis (F, DF, SA)	Date dernier avis	Nom d'usage du bâtiment	Avis (F, DF, SA)	Date dernier avis
		29/01/18	1 A	DF	02/07/2018	crèche- Upsilonômes	SA	-
2TP1-2-3	F	et 16/02/2018	1 TP 1	DF	25/06/2015	E4	SA	-
2A	F	22/02/2017	4 TP 4	DF	24/02/2017			
ADM	F	27/03/2017	Staps	DF	14/01/2015			
Upsidum	F	03/12/2015	3 A	DF	05/09/2016			
SALLES S (S1 à S28)	F	10/09/2018	3 TP 1	DF	19/09/2016			
y compris ex-algecos IUFM	F		4 TP 1	DF	26/09/2003			
U 4	F	20/11/2018	Géotechnique	DF	10/01/2018			
Bibliothèque sciences	F	21/07/2016	bât.GMP	DF	26/03/2018			
Halle de sport	F	03/10/2016	bât.Bloc central-Info com	DF	24/03/2017			
Pôle sportif	F	27/07/2006	bât.GEA Informatique	DF	16/11/2016			
CAP	F	27/02/2017	bât. Tech de co	DF	28/01/2016			
U 1	F	14/12/2017	bât.GEII	DF	18/04/2017			
U 2	F	20/09/2018	bât.M.P	DF	22/09/2017			
U 3	F	06/11/2018	Coque A	DF	10/06/2015			
PREFABRIQUE STAPS	F	14/01/2015	bât.Amphithéâtres	DF	17,20 et 26/11/2015			
Gymnases	F	29/06/2016	Bât A0	DF	12/06/2015			
Halle de tennis	F	26/05/2003	Bât A1	DF	12/06/2015			
3 TP 2	F	29/06/2016	CHU-Bât L1	DF	24/12/2014			
4 A	F	01/04/2016	BU vallon	DF	24/03/2015			
4 TP 2	F	09/03/2017	F. Continue	DF	16/10/2003			
FORUM	F	29/03/2016	Purpan-ADM (y compris BU)	DF	06 et 11/05/2015			
Stand de Tir	F	24/05/1995						
bât.GCGP	F	06/05/2010						
bât.BC-GEA-Informatique	F	25/03/2016						
bât.Génie Civil	F	13/04/2016						
bât.Départmt Chimie	F	18/09/2013						
bât.SERECOM	F	18/09/2013						
bât.GCE	F	18/09/2013						
bât.Biologie A	F	15/05/2013						
bât.GEA B	F	15/05/2013						
bât.CRD	F	12/12/2013						
bât.Département HSE C	F	15/05/2013						
Bât A6	F	04/12/2018						
CHU-Amphis	F	07/11/2013						
Bât.Pic du midi	F	06/08/2013						
bât.omp-Licence Tarbes	F	22/03/2010						
bât.GEA	F	24/06/2011						
bât.SERECOM	F	24/06/2011						

Annexe 6 : Transport de Marchandises Dangereuses

Récapitulatif des sites universitaires audités

Site audités	Date
Faculté de médecine Purpan	9 novembre 2018
Bâtiment 4R1	15 novembre 2018
Bâtiment 4TP1/4TP4	29 novembre 2018
Site de Tarbes	3 décembre 2018
Bâtiment 2R1	6 décembre 2018
IUT Auch	11 décembre 2018
Faculté de Pharmacie	20 décembre 2018
Réserve de chimie	21 décembre 2018
IUT Castres	9 janvier 2019
Service cryogénie	25 janvier 2019

Annexe 7 : Actes de malveillance

Dates	Horaires	Nature des faits	Lieu exact	Description des faits (victime, objets, descriptif des individus, immatriculation, etc.)
entre le 04/10 et 05/01/18	entre 17h et 14h	Vol de pièce sur véhicules	parking du MHT	La victime de présenté au PC afin de signaler le vol des 4 roues de son véhicule, une Citroën DS3 de couleur noir et blanc immatriculée CD36396.
10/01/2018		Vol de vélo	parking vélo ZA	Un vélo a été déposé sur le parking du ZA le 20/12/2017. Son retour le 09/01/2018, celui-ci avait disparu.
10/01/2018	entre 10h et 20h	Dégradation sur véhicule motorisé	parking rugby	Polo Volkswagen blanche garée sur le parking rugby, est retrouvée dégradée par son propriétaire.
15/01/2018	14h30	Vol divers	amphi Vandel U2	Arrivée à 13h30 dans l'amphi, la victime a accroché sa veste au porte manteau à côté de sa place. A son départ vers 14h30, le manteau avait disparu.
nuît du 15 au 16/01/18	entre 20h et 07h30	Dégradation sur véhicule motorisé	Parking OMP	Le véhicule est stationné sur le parking de l'OMP, avec les autres véhicules de service. Il s'agit d'un Peugeot 208, immatriculé DL-203-WA, que nous louons (marché UGAP). Le 16 janvier matin, en arrivant sur site, nous avons trouvé le véhicule sur un cric et posé sur une roue sous le véhicule. Celui-ci a été déposé de ses 4 roues, le déflecteur conducteur a été brisé afin d'accéder à la manette d'ouverture du capot, et le capot a été volé.
18/01/2018	entre 7h et 7h15	Agression à caractère sexuelle	ZA	La victime se trouvait dans le bâtiment ZA pour passer un orni, lorsqu'un homme l'a attrapé par les épaules, tout en se collant à elle, la victime a senti ses parties génitales. Elle pensait que c'était un camarade de fac. Elle s'est retournée et a vu un homme avec une capuche et une doublure noiepartir en courant. La victime n'est pas en capacité de l'identifier.
18/01/2018	07h15	Agression à caractère sexuelle	extérieur au U2 côté voie de bus	La victime sortait du tripoche C et se dirigeait vers le U2. A hauteur du gymnase, elle a entendu des pas rapides, comme si quelqu'un courrait derrière elle pour avoir son bus. Elle a également accéléré le pas, le bruit des pas derrière elle se faisant plus pressant et dans la seconde, l'homme l'a ceinturé par l'arrière se frottant à elle en érection. La victime lui a crié derrière. Il l'a soulevé du sol et est parti en courant, la victime est tombé au sol sur la fesse droite (elle a un hématome). Le protagoniste ne lui a pas adressé la parole, il s'est dirigé vers le ZA vers un endroit sombre pour ne pas être vu. Le protagoniste était vêtu d'une doublure sombre avec capuche.
20/01/2018	17h30	Dégradation	Local chauffage SUAPS	Une dizaine de jeunes en trottinette se sont introduit dans le local chauffage du SUAPS et ont volé un extincteur (ABC n°1753) qu'ils ont vidé dans le couloir du SUAPS. A l'arrivée des agents, les jeunes avaient disparu. SGE avisé.
21/01/2018	19h25	Agression à caractère sexuelle	entre le tripoche C et A	La victime a quitté sa chambre étudiante pour aller jeter sa poubelle devant rejoindre un ami vers le Tripoche A. Elle était au téléphone avec son copain, elle n'a pas remarqué que quelqu'un la suivait puis elle a aperçu une ombre qui est venue se coller à elle. La victime a été surprise, elle a sursauté et va continuer à marcher. Quelques mètres plus loin, l'individu est arrivé derrière elle, se serrant contre elle, il lui a touché la poitrine et son sexe à travers ses vêtements. La victime n'est pas en mesure de dire si le protagoniste était en érection. La victime a crié très fort, elle s'est débattue en lui assénant des coups de coudes, le protagoniste l'a alors lâché et s'est enfui en courant vers le Tripoche C. La victime a contacté son collègue ainsi que son copain qui a entendu les faits par téléphone. La victime précise que le protagoniste n'a pas prononcé un mot. Description: type caucasien, 20/30 ans, 1,70m, corpulence mince, cheveux châtain foncé, vêtu d'un pantalon de jogging court blanc avec une grosse bande noire et un sweat à capuche de couleur noir.
23/01/2018	entre 13h15 et 16h15	Vol de vélo	IRL, rangement vélos)	La victime est arrivée le 23/01 à 13h15 en vélo, qu'il a attaché au niveau du IRL. En sortant à 16h15, celui-ci avait disparu.
entre 22/01 et le 24/01/18		Dégradation sur véhicule motorisé	parking RUI	La victime s'est garée le lundi 22/01 à 9h, quand elle est venue pour récupérer son véhicule la serrure avait été fracturée.
26/01/2018	11h30	Vol de vélo	devant association Comput	La victime a laissé son vélo le nuit du 25/01 à minuit et a constaté sa disparition le 26/01 au matin à 11h30.
29/01/2018	20h	Dégradation sur véhicule motorisé	Parking INCM	Arrivée de la victime sur les lieux aux alentours de 15h, lors de son départ les caches de ses rétroviseurs n'y étaient plus.
30/01/2018	entre 15h et 20h15	Dégradation sur véhicule motorisé	parking face 4-1	
30/01/2018	11h49	Autres	2R1 S/561	En changeant les poubelles, la victime s'est piquée le pouce gauche avec aiguille (soit soit dissolvant). Porte 1096
30/01/2018	12h45	Collis suspect	U4	Suite l'appel d'un agent du U4 pour une valise abandonnée, les agents du PCS se rendent sur les lieux. Les agents font évacuer le bâtiment et mettent en place un périmètre de sécurité dans l'attente de la venue de la Police. La propriétaire de la valise s'est présentée à la Police, les forces de l'ordre ont pu quitter le site après vérification de son identité. Les agents ont pu réarmer le DM.
31/01/2018	18h47	Vol de vélo	devant la MRV	La victime a déposé son vélo dans le local à vélo et attaché. Quand il est revenu, celui-ci avait disparu, l'antivol avait été sectionné.
02/02/2018	01h	Dégradation	Salle S n°5	Lors d'une ronde, les agents ont constaté la dégradation d'une vitre de la salle n°5. Des éclats de verre ont été dispensés dans la salle. Par sécurité, la salle ne saura pas ouverte à 6h.
02/02/2018	06h20	Dégradation	piète d'athlétisme	Lors de leur ronde, les agents ont constaté, que le grillage de la piste d'athlétisme a été forcé.
02/02/2018	9h	Incendie véhicule motorisé	parking de la crèche	Après une altercation verbale entre la victime et le protagoniste, sur le parking de la crèche pour une acte d'incivilité (jet d'un paquet de cigarettes et d'une boîte de jus de fruits). Lorsque la victime est allée vers la crèche pour y déposer son enfant, il a vu le protagoniste s'approcher de sa voiture. Quand il est revenu vers celle-ci quelques minutes plus tard, il a constaté que le pneu avant gauche était crevé avec une enclume de 3cm.
07/02/2018	01h	Autres	entre la MRV et le CIRMIAT	La victime contacte le PCS pour leur signaler qu'il a failli être mordu par un chien
07/02/2018	09h55	Agression physique	au niveau du ZA	Appel au PCS pour une altercation devant le ZA.
08/02/2018	entre 02h14 et 02h16	Dégradation sur véhicule motorisé	devant chez Paul côté STI	Véhicule stationné devant chez Paul côté STI, dégradé, ce matin. Après visionnage vidéo véhicule visible, accidenté sur le toit (dôme 23 et 24) entre 02h14 et 02h16 feux allumés. Après cela plusieurs individus sur place (au départ deux puis 4). Le véhicule a été remis sur les roues par ces mêmes individus.
09/02/2018	entre 15h50 et 16h	Dégradation sur véhicule motorisé	rond point devant barrière entrée ADM	Arrivé sur le rond point, la victime voulait tourner à gauche. Il mit son clignotant à gauche, quand derrière lui un forgon blanc peugeot est arrivé à très vive allure et lui a foncé tout le flanc gauche de son véhicule. La victime est sortie, pour prendre en photo la plaque du fourgon. Le protagoniste lui a indiqué qu'il était livreur et il est parti en se représentant 02h plus tard.
09/02/2018	19h30	Autres	tripoche B - laverie	A 20h03, passage de la Police nationale au PC pour recueillir des informations sur la gestion de la caméra qui se trouve à l'intérieur du tripoche B. Suite à une intervention pour de jeunes qui squattent la laverie du bâtiment. La Police a été avisée par le personnel du bâtiment./ Le PCS a prit attache auprès du SGE : cette caméra est seulement pour dissuasion elle ne fonctionne pas.
09/02/2018	19h50	Dégradation	amphi shanon - U4	A 19h50, Mme GALLY sous directrice de la formation STI ou U4, appelle le PCS pour dégradation de la porte de l'amphi shanon au U4. Les agents se rendent sur place et constatent la dégradation de la porte n°70 face au U3 et que le rideau et le triangle sont rattachés. Les agents ont pu fermer la porte.

Dates	Horaires	Nature des faits	Lieu exact	Descriptif des faits (victime, objets, descriptif des individus, immatriculation, etc.)
10/02/2018	01h01	Rodéo	pelouse entre le 2A et le 27P2 (donne 21)	Intervention des agents au parking du MHT pour un véhicule Peugeot 206 qui fait un rodéo sur la pelouse entre le 2A et le 27P2 accompagné d'une BMW. Le groupe de jeunes est constitué d'une dizaine de personnes de type nord-africain âgé d'environ 20 ans. Les 4 jeunes de la Peugeot 206 commencent à devenir agressifs envers les agents de sécurité, ils refusent d'effectuer un constat pour les dégradations occasionnées. Ils quittent les lieux quelques minutes plus tard. Les agents de sécurité visent M, Doyde ainsi que le SOE.
11/02/2018	18h	Autres	gymnase	18h10, arrivé d'un camion de secours au PC, les agents l'accompagnent jusqu'au gymnase pour une personne blessée. Lors d'un exercice, une gymnaste de l'association "Les volves Toulouse Cheerleading" est tombée sur son bras et s'est luxée le coude gauche. Les pompiers l'ont prise en charge et l'évacue au CHU de Purpan.
13/02/2018	13h	Autres	4A	Appel d'une personne pour signaler un individu porteur d'un gros couteau. Départ de deux agents sur place, après renseignements auprès du personnel en question, il s'agit d'un SDF, qui squatte dans les boquets derrière le 4A. Il se serait fait calibasser par des lycéens de René Bonnet. Arrivée de la Police pour prise en charge du SDF.
16/02/2018	14h57	Vol divers	3R1	Appel du secrétariat de direction de la FSJ, pour signaler un vol dans le bureau 367. En effet, la victime a déposé son sac à 12h20 et s'est dirigé à l'étage supérieur pour faire réchauffer son déjeuner. A son retour à 12h30, il a constaté la disparition de son sac (portable, portefeuille, chèques, lunette de soleil...) le bureau était resté ouvert.
16/02/2018	15h40	Agression physique	entre le U2 et 725MH	Lors d'un cours de marketing, le protagoniste n°1 s'est senti humilié par l'une des étudiantes de cours. Il a trouvé que son attitude en vers lui lors de sa présentation à l'oral du cours, était respectueuse. Apparemment, ce n'est pas la première fois, que le protagoniste n°2 a un comportement hostile vis à vis du protagoniste n°1. A la fin du cours, le protagoniste n°1 est allé questionner le protagoniste n°2 sur son comportement envers lui, celle-ci lui aurait répondu qu'il n'était rien et que si elle le souhaitait, elle pouvait lui dire qu'il était nul et qu'elle le droit de dire ce qu'elle veut. Le protagoniste n°1 l'a alors traité de "Méchante", c'est alors que le protagoniste n°2 l'aurait poussé. Le protagoniste n°1 s'est alors énermé et lui a donné une gifle, en riposte le protagoniste n°2 lui aurait tiré les cheveux et le protagoniste n°1 en a fait de même. BAS à la vidéo.
16/02/2018	15h40	Agression physique	entre le U2 et 725MH	Sortant de son cours, le protagoniste n°2 a été interpellé par le protagoniste n°1, en lui demandant pourquoi, elle l'avait contredité durant les débats en cours. La protagoniste n°2 lui a répondu, qu'elle était dans droit et qu'elle avait le droit de ne pas avoir le même avis que lui. La protagoniste n°2 partait pour rejoindre ses amis, quand le protagoniste n°1 l'interpelle à nouveau, avec plus de fermeté et lui demande de le laisser tranquille. Au moment où la protagoniste n°2 se retourne, le protagoniste n°1, lui aurait attrapé la manche, le protagoniste n°2 lui aurait dit " ferme ta gueule et casse toi", et à ce moment là elle respn une gifle sur la joue gauche. Elle a été saisie par le haut des cheveux, tirée au sol sur 2 mètres, a reçu un coup de genou dans le visage sur la paumette gauche et des griffures au niveau du torse supérieur. La protagoniste n°2 précise qu'elle n'a pas riposté, elle précise que le protagoniste n°1 est un garçon, qui se donne l'apparence d'un fille mais qui a la force d'un homme. Plusieurs élèves peuvent témoigner des faits.
17/02/2018	entre 16h10 et 16h30	Rodéo	les intégrales	Un individu au volant d'une mégane blanche immatriculée CG 322 HW, conduite dangereuse sur le campus a été interpellé par l'équipe du PC. Celui-ci s'est montré très méprisant envers les agents (vidéo n°62).
18/02/2018	entre 9h19 et 10h16	Dégradation sur véhicule motorisé	parking rug face au 1R3	Lors de sa prise de service à la salle vidéo, un agent du PC a constaté que le véhicule une 205 blanche avait été vandalisée : jantes, capot... (immatriculation 856MWSJ). SGE averti.
19/02/2018		Dégradation sur véhicule motorisé	parking face à la MRV	La victime a déposé son véhicule à 06h du matin pour partir en covotage avec une autre collègue sur Montpellier. A son retour, elle a constaté les dommages occasionnés sur son véhicule. (déflecteur gauche brisé, enjoliveur volé...).
25/02/2018	entre 02h50 et 04h45	Rodéo	parking CAP + parking MHT	Un groupe d'environ 9 personnes, dont une fille entre 18 et 25 ans, sont arrivés sur le site en Toyota Yaris et golf noir, musique très forte et comportement très agité sur le parking du CAP. Les agents se rendent sur place une première fois, et leur demande de se calmer, puis une seconde fois leur demandant de quitter le site. Les personnes ont refusé et ce sont dirigés à vive allure sur le parking du MHT, suivis par les agents. Un appel à la Police a été fait, les agents retournent au PC en attente de l'arrivée de la police. A 04h45 les personnes repartent, la Police ne s'est pas présentée.
01/03/2018	04h	Vol de véhicule	garage à vélo Marjpe Bastié	Vers 04h du matin, 2 hommes capuchés se sont introduits dans le garage à vélo et ont dérobé le scooter de la victime. Celui-ci s'est rendu compte de ce vol à l'aide d'une caméra personnel placé dans le box.
05/03/2018	fermeture février	Autres	3R1 - R+1 - bureau 168	Un agent de la DRH a constaté une trace de pas et de main à l'angle de la fenêtre. De plus, la planchette de bois qui limite le courant d'air de cette fenêtre a été enlevé en totalité. (pas de vol constaté) Les collègues présentent que leurs boîtes à dossier ont été ouvertes et que des moustaches ont été faites sur des photos personnelles présentes sur leurs bureaux.
05/03/2018	04h40	Dégradation	1TP1 - mur côté porte 20 de la salle B07	Lors d'une ronde, les agents ont constaté la présence de TAG sur le mur de la porte 20 de la salle B07 du bâtiment 1TP1.
09/03/2018	18h30	Autres	sentier Vera Cruz	Aux environs de 18h30, le témoin et membre de l'association Vera Cruz, informe le PC que deux hommes (environ 20 ans) se sont enfilés à son arrivée. A l'endroit de leur présence, se trouve un trou d'environ largeur 1m70 et 1m50 de profondeur. En face de ce trou, un arbre avec une importante partie du tronc brûlé, ainsi qu'un foyer de bois et de brindilles, sur le côté et une tente. La levée de doute a été effectuée et confirmée, les agents ont balisé l'implantement et prévenu la Police. A son arrivée, la police a pris des photos. Celle-ci a autorisé que le trou soit rebouché (SGE avisé). A la demande de la police, le PC, contacte le témoin, afin, qu'elle effectue une main courante au commissariat. Des rondes dans la soirée seront effectuées par les agents.
11/03/2018	22h24	Autres	MRV	Un homme d'environ 25 ans, en état d'ébriété s'est dirigé du PC vers la MRV, accompagné par deux agents, l'un à pied l'autre en véhicule. L'individu ne répond à aucune question des agents ou rétorque des injures. Il trébuche et tombe à plusieurs reprises sur la route (les agents sécurisent la voie et l'arrivent des voitures). Un appel aux secours d'urgence a été effectué, il demande aux agents de contacter la Police. L'individu tombe violemment et se blesse à la joue, celui-ci continue de refuser l'aide des agents sur place. Appel des secours, qui propose de faire le lien avec la Police. L'un des agents sur place, retourne au PC, pour accompagner la Police sur les lieux, tandis que le second reste sur place avec l'individu. L'individu ne cesse de se lever, de se coucher et marche en titubant, il se rend sur le parking du CROUS, puis vers la cité HLM. Départ de l'agent sur place. Les agents rappellent la Police et les informe de la situation.

Dates	Horaires	Nature des faits	Lieu exact	Descriptif des faits (victime, objets, descriptif des individus, immatriculation, etc.)
14/03/2018	7h50	Agression à caractère sexuelle	parking CIRIMAT	La victime a quitté son domicile à 07h30, et s'est dirigée à pied en direction de l'UPS, elle a emprunté les parkings à hauteur du bâtiment CIRIMAT, la victime a senti un individu arrivant par derrière et l'a attrapé au niveau des épaules et du torse. Il a posé sa main sur le sexe de la victime en la frottant. Il a donné des coups de bassin d'arrière en avant. Il s'est accroché. La victime a réussi à passer un coude et a réussi à se dégager et s'est retournée. Le protagoniste s'est enfui en courant en direction du chemin des maraichers. Il a d'abord zigzagué, il est passé derrière les arbres côté crèche. Il a vu que la victime était au téléphone. Il a accéléré le pas, la victime a contacté la Police qui est arrivée rapidement sur place. Ils se sont dirigés vers le PC, qui a une caméra sur place, le PC tient les images à la disposition de la Police. L'individu de type maghrébin, environ 15/18 ans, 1m65, corpulence normale, cheveux noirs et court, pas de barbe, mâté de peau, baskets blanches, sac à dos de style eastpack de couleur gris foncé, veste noire, pas d'accents ni d'odeur particulière. la victime serait peut-être en mesure de le reconnaître.
17/03/2018	02h58	Dégradation	salle S17 porte 34	Lors de leur ronde, les agents ont constaté, que la porte 34 de la salle S17 avait été forcée. A l'intérieur de la salle le mobilier avait été déplacé et un extincteur déplaçable et utilisé. Il y a des traces d'alcool et de red-bull sur les tables, ainsi que des écritures faites à la craie sur un rideau et le tableau. Après visionnage Caméra 24 et 13 en tre 02h58 et 03h, on voit un groupe de 4 à 5 personnes.
19/03/2018	entre 16/03 à 16h30 et le 19/03 à 13h30	Dégradation sur véhicule motorisé	parking côté SACIM	En prenant le véhicule de service laissé le vendredi 16/03 à 16h30 et sans dégâts, l'agent a constaté une dégradation à l'arrière du véhicule le lundi 19/03 vers 13h30. A l'ouverture de la porte arrière, il a constaté une résistance. Le pare choc est cassé autour du réflecteur et de la seconde charnière droite de la porte arrière.
19/03/2018	06h05	Dégradation	devant le PC	Le véhicule de la société de nettoyage a fait une embardée et a roulé sur le trottoir. Il a écrasé les 3 poteaux situés devant le PC. Le véhicule a poursuivi sa route et a été intercepté en face du IR1 par le PC. Le chauffeur a été ramené au PC pour faire un constat. Il a été cherché son père à qui le véhicule appartenait (Sté ELIOR).
28/03/2018	17h15	Dégradation	Entrée principale BU sciences	Les agents du PC interceptent un JH en train de taguer une porte de la BU sciences. Il lui a été fait un rappel à l'ordre.
09/04/2018	08h50	Autres	Devant l'IRIT	La victime, un étudiant s'est fait renverser au niveau de l'IRIT par un motard. Deux agents du PC se sont rendus sur place, la victime souffre d'une plaie au visage, grosse douleur au poignet gauche. Arrivé des pompiers, la victime est pris en charge et évacuée vers purpan.
11/04/2018	en soirée	Vol à la roulotte	Voie vers villa MATOS/entre Marçay Bastié	La victime a garé sa voiture à 22h30 de retour à son véhicule son ordinateur (marque DELL) avait disparu à 07h.
17/04/2018	18h50	Vol de vélo	IRIT - parc à vélo	La victime s'est fait voler son vélo dans le parc à vélo de l'IRIT, de la marque BT WIN RIVER ROAD.
21/04/2018	02h	Autres	Parking P6	Quatre individus ont été interpellés alors qu'ils escadaient la grue du chantier au niveau du 4R4.
12/05/2018	17h53	Dégradation	barrière pompier entre chez paul et salle 5	Les agents du PC se sont aperçus par la vidéo que la barrière pompier entre les salles 5 et Chez Paul était dégradée. Il a été procédé à un visionnage sur caméra (dôme 23). Il a été constaté à 17h53 la présence de 4 personnes avec une peugeot 106 blanche (5 portes) face à la barrière et un fourgon blanc et un autre véhicule non identifiable de couleur bordeaux. Le SGE a été avisé.
16/05/2018	16h	Vol de vélo	entre le IR2 et le 1TP1	La Victime a déposé son vélo à 12h15, à son retour à 16h celui-ci avait disparu. Coût du vélo : 28€
16/05/2018	18h30	Dégradation	Dernière la cage de foot côté forum	Sur le terrain de foot du côté de tisséo, une partie du grillage (derrière la cage de foot du côté du forum) est en mauvais état, ce qui a créé un passage.
17/05/2018	16h	Dégradation sur véhicule motorisé	parking IUT Rangueil	La victime a retrouvé son véhicule dégradé à 16h après l'avoir garé vers 13h30 sur le parking de l'IUT GEA. Partie droite principalement fracturée.
19/05/2018	13h10	Dégradation	salles 503 et S17	Lors de la ronde véhiculaire, les agents du PC ont constaté que la vitre droite côté porte d'entrée de la salle 503 et une vitre de la salle S17 étaient cassées. A noter qu'un impact de la cassure et faite par une pierre.
23/05/2018	02h	Autres	bouche d'accès technique tisséo face au SGE	Un groupe d'intervention de Police (cajoulé et armé) a traversé le campus en provenance du métro UPS, afin de déloger un groupe de jeunes (informations données lorsque les agents du PC sont allés à leur rencontre).
03/06/2018	01h23	Dégradation	U3	Après un appel reçu au PC concernant une intrusion : un groupe de jeunes dans le bâtiment U3 par la porte en bois cage escalier face E4 (porte en dysfonctionnement de fermeture), les agents ont constaté des dégradations dans la salle 101 (chaise renversée, table cassée, inscription à la craie sur tableau et tables).
03/06/2018	21h04	Dégradation		Les agents du PC ont constaté lors de leur ronde, un tag au feutre noir sur le mur du U2 et le U3 ainsi que sur les portes du U3 et U4 côté de la voie de bus tisséo.
04/06/2018		Vois divers	U2	Suite au Festival Dub your Fac en place entre les bâtiments U1 et U2. Il a été signalé lundi matin, que des vols de produits chimiques avaient perpétrés dans la salle 206 du U2.
09/06/2018	01h30	Autres	salle Le CAP	Suite à l'appel du régisseur du CAP, les agents se rendent sur place pour une personne qui a contacté une entorse à la cheville droite. Les agents ont posé une poche de glace et bandage de la cheville. La personne a été évacuée à l'hôpital Rangueil.
09/06/2018	05h36	Autres	entre les table en béton face au U1	Lors d'une ronde simple sur le campus, les agents ont interpellé des étudiants qui faisaient un feu sur le béton entre les tables face au U1. Ils leur ont donné l'ordre de nettoyer la zone. Risques de propagation endigués par les agents. Prise des noms grâce aux cartes étudiantes.
16/06/2018	21h00	Dégradation	salle S n°13	Pendant une ronde véhiculaire, les agents ont constaté une vitre cassée dans la salle S n°13.
20/06/2018	10h30	Vol de vélo	Face au U2 côté BU sciences	La victime a déposé son vélo côté U2 vers 8h30, à son retour vers 10h30 le vélo pourtant attaché avait disparu. VTT rouge COMMENCAL
20 au 26/06/18		Vois divers	Bureau P3 - 14 avenue E. Belin	Vol de disque dur attaché en USB à l'ordinateur. Le vol s'est déroulé entre 20 et le 26 juin 2018, sans effraction.
18/07/2018	entre 12h 11 et 12h35	Vois divers	bureau 156 1er étage	La victime a laissé sur son bureau son téléphone portable, le temps d'aller au photocopieur, celui-ci avait disparu.
25/07/2018	10h48	Incendie poubelles	403 BA	10h48 alarme incendie au 4R3, feu confirmé sur la toiture. 10h51 arrivée de deux agents sur place, le feu a déjà été maîtrisé avec l'aide d'un extincteur EPA n°04/1919 situé au R-4 dans la salle de pause. 11h15 fin d'intervention.
25/07/2018	13h55	Dégradation	Devant Le CAP	Porte-char de couleur jaune visible sur dome 36 à 13h13 / dome 13 à 13h35 et dome 62 à 13h29 (plaque lisible) a dégardé un poteau vert devant la salle Le CAP.
27/07/2018		Autres	4R1 machine à café	Argent du distributeur de café du 4R1 a été volé, environ 33,90€.
29/08/2018	entre 8h et 10h	Vol de vélo	1R3	La victime a déposé son vélo cadenas à 8h dans le local vélo, à son retour vers 17h, son vélo avait disparu.
31/08/2018	07h43	Autres	4A	Appel d'un correspondant du 4TP2 pour signaler une personne allongée dans la courside du 4A. Après vérification, il s'agit de "Youssef" connu de nos services. Plus interné à l'hôpital, les agents lui demande de quitter les lieux.

Dates	Horaires	Nature des faits	Lieu exact	Descriptif des faits (victime, objets, descriptif des individus, immatriculation, etc.)
02/09/2018	03h	Agression physique	parking des STAPS	La victime s'est présentée au PC à 3h20 pour signaler une agression sur sa personne. La victime se promenait sur le campus. Il s'est dirigé vers un groupe de 5 personnes pour "discuter" avec eux. Sans comprendre, la victime a reçu des gifles, un coup de poing ce qui lui a provoqué un œil au beurre noir. L'un des agresseurs avait un couteau et un autre a tenté de frapper avec son véhicule. La victime stipule qu'ils sont violents et dangereux. Les agents en place, ont effectué une ronde et ce sont dirigés pour tenter de localiser les agresseurs. Ils ont constaté une Audi Q2 noire, le PC a prévenu la Police de la présence des individus, la Police recommande de déposer plainte mais ne se déplace pas. Après avoir réalisé un premier bilan d'urgence sur la victime. Les secours ont pris en charge la victime très choquée et l'ont évacué sur l'hôpital Rangueil. Fin d'intervention 04h58.
05/09/2018	entre 8h et 16h	Dégradation sur véhicule motorisé	face au 3R1	Bris de la vitre avant conducteur de son véhicule personnel.
01/08/2018		Vois divers	OMP	CF dépôt de plainte pour vol de matériels informatiques au sein de l'OMP.
06/09/2018	de 13h30 à 15h30		entre U1 et U2	Vol de vélo, un rocklader 520s (rouge et noir)
07/09/2018	03h46	Autres	parking P11	Un véhicule type mégane roule a contre sens sur le parking du gymnase et propulse une twingo qui était garée. Le conducteur abandonne son véhicule.
07/09/2018	17h	Autres	HLM	La victime s'est fait bloquer sur le parking HLM en face de la creche, les 4 individus étaient armés d'un pistolet.
08/09/2018	constaté à 16h15	Dégradation	U4	Lors d'une ronde une dégradation a été constatée sur la porte vitrée du U4 côté route en partant du U3.
14/09/2018	13h30-15h30	Dégradation sur véhicule motorisé	SCUIO face à l'IRIT	Voiture de marque Renault modèle Clio 3 de couleur blanche, fortement rayée côté droit.
14/09/2018	11h à 13h	Dégradation sur véhicule motorisé	Parking vélo U3	Vol de vélo gris de marque Bitwin.
17/09/2018		Dégradation	en face du bât 3A	Véhicule endommagé, porte arrière.
19/09/2018	8h45	Agression verbale / altercation	passage piéton entre le tripoide C et tripoide B	La victime a traversé le passage piéton entre les tripoide C et l'UT Rangueil, une voiture à vive allure a pillé, sur le passage le ton est monté et le conducteur est sorti avec une batte de baseball. La victime lui a indiqué qu'il faisait n'importe quoi. La victime est partie à son bâtiment.
20/09/2018	07h30 à 11h30	Dégradation sur véhicule motorisé	Parking rugby entre les 2 entrées	Arrivée sur place à 11h30 et constate que la Peugeot 207 bleu foncée est dégradée sur l'aile avant droite ainsi qu'une trace blanche.
21/09/2018	entre 13h35 et 15h30	Vol de vélo	à gauche SCUIO	La victime a déposé son vélo à 13h35, et quand il est revenu vers 15h30, celui-ci avait disparu.
24/09/2018	entre 9h30 et 12h	Vois divers	Local matériel sentier nature	Entre le samedi 15/09 et le lundi24/09/18, disparition d'une troncienneuse (présente le 15/09), la porte et la vitre ont été cassées dans le local de l'Association Vétéracuz.
26/09/2018	entre 9h30 et 12h	Vol de vélo	STAPS	Vol de vélo NAKUMURA noir et bleu.
01/10/2018	18h30	Dégradation	Salle 54 porte 7	Pendant une ronde de pré-fermeture les agents ont constaté que la salle 54, porte 7 avait été détériorée (tables + chaises retournées) et aussi un extincteur n°4 a été vidé au sol.
02/10/2018	entre 16h et 18h	Vol de vélo	côté nord 3TP2	La victime a garé et attaché son vélo à 16h, puis quand il est revenu vers 18h celui-ci avait disparu.
02/10/2018	entre 22h30 et 23h	Dégradation	amphi Mathis	Pendant la ronde de fermeture les agents ont constaté que dans l'amphi Mathis, un extincteur le n°11 a été vidé et mélangé avec des boissons alcoolisées. Il y a de la mousse dans un quart de la salle.
03/10/2018	02h15	Vois divers	virage à côté du portail ESPE	Vers 02h15, la victime est venue récupérer une chargeuse, quand il est allé la récupérer, il a constaté que les portes étaient ouvertes et que les clés avaient disparu. Il s'est présenté au PC, les agents ce sont rendus sur place et n'ont constaté aucunes dégradations hormis les portes ouvertes.
03/10/2018	07h	Vol de pièce sur véhicules	portail accès P4	La victime, un employé de la société COUAS se présente au PC pour indiquer le vol d'un girophare sur une pelleuse de marque Caterpillar.
03/10/2018	23h55	Dégradation	terrain d'athlétisme entre le pôle sportif et la hall des sports	A 23h55 l'agent du PC a contacté l'agent du secteur 34 pour une intervention sur 5 individus grimpaux sur un lampadaire et essayant de rentrer sur le terrain d'athlétisme. Quand l'agent est arrivé sur place, le portail du terrain avait été forcé (aucunes dégradations). L'agent en place a pu récupérer 2 PJ, les deux individus identifiés sont étudiants à l'UPS.
04/10/2018		Vol à la roulotte	parking visiteur face terrain de rugby	Vol d'un sac de sport dans son véhicule.
05/10/2018	02h43	Autres	parking STAPS	Lors d'une ronde les agents passaient devant le parking du STAPS et aperçoivent un groupe de jeune, un feu allumé, les agents s'arrêtaient, les jeunes éteignent le feu avec une bouteille d'eau. Deux plaques ont été relevées une Fiat 500 (EX-876-FM) et une Polo Volkswagen (EY-911-DR).
05/10/2018	03h30	Autres	Upsidum	Les agents partis en ronde, sont appelés par le PC afin de leur signaler une alarme intrusion au niveau du bâtiment Upsidum. Les agents se rendent sur place, et croisent des jeunes venant de la direction de l'Upsidum. Les agents se dirigent vers eux et les jeunes partent encourant, les agents réussissent à rattraper 1 jeune sur le groupe de 4. Après une discussion de 15min la personne donne deux noms.
05/10/2018	11h20	Vol de vélo	parking à vélo U1 face au 3A	Lors d'une ronde, les agents croisent le protagoniste, dans un premier temps à pieds devant le forum. Ils ont ensuite aperçu le protagoniste sortir du U1 avant de diriger vers le parking à vélo face au 3A et partir avec l'un d'entre eux. Les agents l'ont interpellé avant de rendre compte au PC et avant l'arrivée d'une patrouille de police présente dans le secteur.
05/10/2018	12h20	Autres	arrêt métro forum	La victime s'est fait accoster par une femme pour soit disant lui "donner de l'argent pour les enfants pauvres et handicapés". Véhicule Mercedes type vélo immatriculé D2-788-IM
10/10/2018	11h25 à 11h35	Vois divers	2TP1	La victime s'est absentée 10min, un livreur est passé entre temps, à son retour son disque dur externe avait disparu. (Disque dur noir MY PASSPORT 500 GO).
16/10/2018	00h28	Vois divers	U3	Lors d'un visionnage vidéo (en direct) sur les jeunes qui squattent le parking de STAPS, on aperçoit un jeune se dirigeant vers le U3 (dôme 12) à 23h52 et rentre dans le bâtiment U3, il en ressort avec 2 chaises. Appel des agents à la Police, qui se présente à 00h37 au PC, à ce moment là, une golf 7 immatriculée FAS46AV passe devant le PC et la police. L'agent leur stipule que ce véhicule fait parti du groupe de jeunes squatteurs. La policière suite, cf. la main courante événement 70539.
16/10/2018	17h57	Vol de véhicule	parking rugby face bât IR3	La victime a garé son scooter au bât rugby IR3, à son retour celui-ci avait disparu, marque Peugeot Djangoo 5 noir 50cm3.
18/10/2018	8h30 à 17h	Vol de vélo	parking IUT GMP	La victime a déposé son vélo et attaché le matin vers 8h30, à son retour celui avait disparu avec l'antivol.
19/10/2018		Vol de vélo	entre le U3 et le U4	vol de vélo (rouge)
28/10/2018	18h30	Agression physique	résidence Thales	En sortant de la résidence thales, une quinzaine d'hommes avec des couteaux et des chaînes agressent verbalement et physiquement les deux victimes. Un maître chien et un agent de sécurité leur ont porté assistance. En attente du dépôt de plainte.

Dates	Horaires	Nature des faits	Lieu exact	Descriptif des faits (victime, objets, descriptif des individus, immatriculation, etc.)
07/11/2018		Vol divers	forum/salle archive DREIC	Le 19/10/18, la victime s'est rendue compte qu'il manquait un colis dans la salle d'archives du Bureau Europe. C'est là que le matériel livré dans le cadre du projet MADEIH est stocké. Le colis contenant un scanner 3D Sense Z cubify.
08/11/2018	17h15	Vol de vélo	garage à vélo 2A	La victime a déposé son vélo le matin avant d'aller travailler à son retour à 17h15 celui-ci avait disparu.
16/11/2018	16h50	Accident	virage des intégrales	La voiture une Mercedes immatriculée ES-498-GS a fait une sortie de route au niveau du virage des intégrales. Deux agents du PC se rendent sur place pour fluidifier la circulation en attendant l'arrivée de la Police, qui prend en charge le conducteur du véhicule qui se trouve en état d'ébriété.
19/11/2018	12h17	Accident	parking 11	accident de la route impliquant un scooter et une voiture. Police nationale sur place aucun visé caméra.
20/12/2018		Dégradation sur véhicule motorisé	Parking rugby	

Annexe 8 : Registre SST

Fiche	Résumé	Date saisie
OBS0000704	Aptitude à travailler sur un autre lieu que l'IUT de Castres	17/12/2018
OBS0000703	Coupure	13/12/2018
OBS0000702	Signalisation présence agents les samedis	07/12/2018
OBS0000701	Toilettes du RDC bat 1R1	30/11/2018
OBS0000698	Déclenchement Alarme "Anoxie" U2-202	28/11/2018
OBS0000695	Accident étudiant 26-11-18 à 14h50	26/11/2018
OBS0000694	Réaction allégorique stagiaire	16/11/2018
OBS0000693	Accident de trajet	09/11/2018
OBS0000692	Inondation au pool thermodynamique	09/11/2018
OBS0000691	Malaise étudiante_U1-103	06/11/2018
OBS0000690	Demande urgente. Attente d'accompagnement spécifique par un psychologue pour groupe d'enseignants chercheurs en Neurosciences	29/10/2018
OBS0000689	vol de disque dur externe le 10 octobre 2018 bâtiment 2TP1 salle D1 MATERIAUX	19/10/2018
OBS0000686	risques d'incidents entre étudiants et personnels dve	11/10/2018
OBS0000685	URGENT : hotte qui ne marche plus en salle de TP de chimie bâtiment 2TP1 salle D2	05/10/2018
OBS0000683	problèmes avec les pigeons	28/09/2018
OBS0000680	Malaise d'une enseignante de TC: Clara VILLANUEVA le 11.09.2018 vers 14h30	11/09/2018
OBS0000679	moustiques	27/08/2018
OBS0000676	Non conformité des issues de secours Halle géotechnique.	21/08/2018
OBS0000675	Système d'aspiration de vapeurs en panne	19/07/2018
OBS0000674	Blessure sur lieu de travail : Forum - Université Paul Sabatier	12/07/2018
OBS0000673	Chariot d'entretien imposant entreposé dans couloir bâtiment du courrier - Didactique - côté DSL	09/07/2018
OBS0000656	Chaleur et souffrance au travail	04/07/2018
OBS0000653	PB chaleur dans les bureaux	03/07/2018
OBS0000652	Chaleur	02/07/2018
OBS0000651	Accident de service	25/06/2018
OBS0000650	chute de plaques de plâtre dans la salle F10, bâtiment 2TP3	22/06/2018
OBS0000649	odeurs insupportable	22/06/2018
OBS0000648	AT - Traumatisme Doigt droit	20/06/2018
OBS0000647	Accident de service	15/06/2018
OBS0000646	Disparition de produits chimiques U2-206	07/06/2018
OBS0000645	Fourmis	07/06/2018
OBS0000644	Accident de trajet	04/06/2018
OBS0000643	Coup à la tête	31/05/2018
OBS0000642	Manque pancartes point de rassemblement	24/05/2018
OBS0000641	intrusion d'un individu au PPV	26/04/2018
OBS0000640	protéger 3 fils électriques sur le sol - DSL - Bâtiment adm central - 2ème étage	20/04/2018
OBS0000639	Faux contact sur interrupteur lumière - DSL - 2ème étage Bâtiment adm central	20/04/2018
OBS0000638	Vitres brisées - bât adm central - couloir 2ème étage	20/04/2018
OBS0000637	Blessure à la tête	23/03/2018
OBS0000636	chute sur le lieu de travail	16/02/2018
OBS0000635	Accident de service	16/02/2018
OBS0000634	Nuissances et dégradations à la salle BMIG au 1TP1	15/02/2018
OBS0000631	chute sur le trajet du travail	09/02/2018
OBS0000630	piqure accidentelle	31/01/2018
OBS0000629	Piqure accidentelle par une aiguille présente dans les poubelles	31/01/2018
OBS0000627	Constat d'un fumeur dans bureau du bâtiment 3R1	26/01/2018
OBS0000626	Nettoyage du bâtiment 1R1 2ème étage	25/01/2018

Fiche	Résumé	Date saisie
OBS0000624	Allergie - Rhinite Chronique	23/01/2018
OBS0000623	Allergie - Rhinite Chronique	23/01/2018
OBS0000622	Rapport incident Alié/Khadaroo	18/01/2018
OBS0000621	Rapport incident avec Mme Alié	18/01/2018
OBS0000620	intervention des pompiers	17/01/2018
OBS0000619	intervention des pompiers	17/01/2018
OBS0000618	3 mois sans ménage des salle i1, i3 , 12 et i4 du Bâtiment 3TP2	17/01/2018
OBS0000615	U2 : Etudiant blessé	17/01/2018
OBS0000614	Agression violente verbale : insulte d'un collègue de travail M R. Khadaroo	11/01/2018
OBS0000613	Agression violente verbale : insulte d'un collègue de travail M R. Khadaroo	11/01/2018
OBS0000610	U2 : incidents amphi VANDEL avec photo... Merci de supprimer les deux derniers tickets	11/01/2018
OBS0000608	U2: incidents amphi Vandel	11/01/2018
OBS0000606	U2 : incidents amphi VANDEL	11/01/2018
OBS0000605	incident malaise d'un agent le mardi 19 décembre 2017	04/01/2018

Annexe 9 : AS / MP

Statut des personnels		AS	Trajet	AS + Trajet
Contractuels	contractuels doctorants		1	1
	BIATSS	5	7	12
	enseignants/Chef clinique	5	1	6
Sous total contractuels		10	9	19
Titulaires	enseignants 2° degré			
	enseignants chercheurs	2	9	11
	enseignants HU			
	AENES	1	1	2
	ITRF	16	10	26
	médicaux sociaux			
	pers des Bibliothèques	1	1	2
Sous total titulaires		20	21	41
Total		30	30	60

Nombre d'agents en arrêt	9	17	26
Nombre de jours d'arrêt	155	469	624

Type d'activités	2018		2017		2016	2015	2014	2013	2012
	AS	Trajets	AT	Trajets					
Activités administratives	10	12	24	14	26	18	21	36	10
Activités de recherche	2	7	3	1	11	10	21	5	4
Services Techniques	7	1	4	2	19	2	12	17	23
Activités de santé	5	1	1	0	3	4	9	16	8
Enseignements	4	9	10	7	7	8	16	21	7
Entretiens des locaux	2		0	0	2	1	0	6	0
Total	30	30	42	24	68	43	79	101	52
	60		66						

ACCIDENTS DE SERVICE (déclarés au SPS) – ANNÉE 2018

Date AT Heure	Date envoi déclaration au SPS Papier Mail	Nom victime	Service Laboratoire	Statut	Trajet	AT lieu de travail	Type d'acciden t - Lieu	Nature lésion	Arrêt de travail	Analyse	Inscriptio n registre SST	Actions de prévent ion	Observati ons
26/01/2018 9h	22/02/2018		FSI	MCF HC	oui		Chute vélo	Trauma crânien fracture poignet D	oui				
30/01/2018 16h00	13/02/2018		FSI LCAR 3R1	MCF CN		oui	Nettoyage colle plaque cuivre avec gomme	Plaie pouce G	non				
31/01/2018 8h45	02/02/2018		FSI Bio	MCF		oui mission arctique	Glissade verglas	Jambe G cou	non				
13/02/2018 16h30	19/02/2018		DRH-PGIP	ATRF 2C	oui		Contusion	Epaule bras	oui				
19/02/2018 9h30	20/02/2018		DPL	ATRF 2C		oui	Manutenti on - Doigt coincé	Auriculaire G	non				
08/02/2018	23/02/2018		FSI	MC		oui	Niveau sonore alarme incendie U3	Acouphèn es	non				
27/02/2018 11h15	19/03/2018		Dentaire	Assistant hospitalier Hôtel Dieu		oui		Goutte de sang œil	?				Déclaration illisible

06/02/2018	13/03/2018		LAPLACE	Post doctorant	oui		Chute vélo	Contusion s genou G, jambe D, main	oui				
12/04/2018 8h40	20/04/2018		FSI-EEA	PR 1C	oui		Chute vélo (contre bus)	Visage genou	non				
10/04/2018 8h30	18/04/2018		Fac Médecine Rangueil	ATRF 2C contractuel	oui		Choc AR voiture	Cervicales tête	non				
19/04/2018 10h00	20/04/2018		LCC	Doctorant		oui	Rupture ballon réfrigérant	Coupure paume main D					
17/05/2018	29/05/2018 (mail)		Mission formation FSI	ADTRF		oui		Syndrome dépressif	oui				Pas de détail. Document partiel
29/05/2018 10h30	04/06/2018 (mail)		STI Sciences	Tech chef plombiers		oui	Torsion dos poste de travail informatique	Lumbago	?				
23/05/2018 9h00	05/06/2018		Dpt Chimie IPBS	MCF	oui		Percussion entre Vélos	Fracture épaule	oui				
30/05/2018 h ?	12/06/2018		INSERM 1043	Doctorante		oui	Chute de plain-pied	Annulaire	non				
18/06/2018 h ?	14/07/2018		Chef de clinique	CHU Rangueil		oui	Exposition sang	Lors d'une biopsie	?				Hôpital Rangueil
17/06/2018 15h	14/07/2018		Chef de clinique	CHU Purpan		oui	Blessure main G	Lors d'une inter chirurgicale					Hôpital Purpan
21/06/2018 15h30	04/07/2018		Aide auxiliaire puériculture	Crèche		oui	Doigt coincé dans la porte	Majeur D	non				
19/06/2018 18h00	17/07/2018		Tech	IRIT	oui		Vélo	Fracture poignet D	oui				
20/06/2018 9h20	11/07/2018		ATRF 2C	DSL		oui	Coincé le doigt dans	Œdème auriculaire	non				

15/03/2018 11h50	11/07/2018		Tech	DSL		oui	fenêtre Chute de plain-pied extérieur sur dalle en saillie	Main, genou	?				
26/06/2018 7h50	reçu 03/09/2018		Adt	IUT GEA Rangueil	oui		Chute de plain-pied résidence	genoux	?				
2/10/2018 12h10	4/10/2018		ATRF2C non titulaire DRH-GEM		oui		Chute marche ext	Visage, genou G,poignet	non				
10/10/2018 9h30	8/11/2018		MCU	Fac Pharmacie	oui		Chute moto	Genou	non				
17/09/2018 14h	19/11/2018 (24/9/2018)		PR1	IPBS (CNRS)		oui	Glissade de plain-pied	Poignet, main,hanc he	?				
19/10/2018 13h38	05/12/2018		Plombier	STI Sciences		oui	Choc ferraille sur le pied	Pied droit	non ?				Rappel port EPI
18/10/2018 9H40	06/12/2018		atrf	F2SMH		oui	Manutention meuble	Main gauche	oui				Rappel port EPI
20/11/2018 7h30	04/12/2018			IUT GEII		oui	Doigt dans une porte	Annulaire et majeur gauche	?				
09/11/2018 8h50	13/12/2018		IGE	DGS - Conseils		oui	Glissade couloir	Genou G	non				
06/12/2018 12h20	13/12/2018		MCF	IUT Infocom		oui en se rendant au RU	Collision vélos	Genou D et cuisse G	?				
20/07/2018 7h30	13/12/2018		ATRF	LRSV Auzeville		oui	Chute plain-pied parking	Genou D, main, front	?				
11/10/2018 7h45	13/12/2018		ATRF	SCUIO-IP	oui		Chute escalier métro	Poignet, genou, cou	non				
29/10/2018 16h10	13/12/2018		ATRF	Cardio CHU Rangueil (Hôpital)	oui		Chute devant le bus	Epaule, genou D, main...	non				

24/06/2018 20h05	13/12/2018		ATRF P2	LAPLACE 3R1		oui mission	Secours sur accident routier : chute banquette AR	Dos	oui				
30/05/2016 12h30	13/12/2018		ATRF	FSI		oui	Chute plain-pied trottoir	Cheville G	?				
18/12/2018 6h25	19/12/2018		Contractuel le (agent de service)	IUT STIL		oui	Verre dans un seau en essorant	Coupure main G	?				Soins infirmière IUT
29/11/2018 12h30	19/12/2018		ADTRF	Gymnase		oui	Sport avec le SCAS - Gymnase	Bras D tendinite	oui				
17/12/2018 9h	25/01/2019		Crèche	Aide auxiliaire puériculture		oui	Simpleme nt en se baissant	Genou G	oui				
30/01/2018	30/04/2019		ATRF	2R1		oui	Manutenti on	Pouce G	non				
13/02/2018	30/04/2019		Tech	STI Médecine		oui	Chute escalier	Epaule cheville	non				
06/02/2018	30/04/2019		ATRF	4R3		oui	Brûlure	Av bras G	oui				
23/02/2018	30/04/2019		ATRF			oui	Parking Adm Déchirure musculair e	Cervicales	oui				
22/01/2018	30/04/2019		Tech		oui		Voie publique	Cou	non				
02/05/2017	30/04/2019		ADJENES	Forum		oui	Chute	Main entorses	oui				
20/01/2016	30/04/2019		ADJENES		oui			Rechute	non				
12/02/2018	30/04/2019		IGE	I2MC BAT L4		oui	Agression verbale	Traumatis me	oui				
17/10/2018	30/04/2019		IGR HC	BAT CENTRAL 2ème		oui	Chute	Entorse poignet	non				

				étage									
02/07/2018	30/04/2019		ATRF	Atelier		oui	Manutention	Main G	non				
06/03/2018	30/04/2019		ATRF	Escalier résidence	oui		Chute	Cheville	oui				
16/02/2018	30/04/2019		ATRF	RC	oui		Chute	Cervicales	non				
29/11/2018	30/04/2019		IGE		oui		Chute vélo	Epaule coude	oui				
19/07/2018	30/04/2019		Tech	Laverie crèche		oui	Manipulation	Douleurs colonne vertébrale	oui				
17/04/2018	30/04/2019		CCU AH	Hôpital		oui	Projection sang yeux		non				
18/05/2018	30/04/2019		CCU AH	Hôpital		oui	Piqûre		non				
04/09/2018	30/04/2019		CCU AH	Hôpital	oui		Chute vélo	Fracture	non				
23/05/2018	30/04/2019		BIB	BU		oui	Chute	Entorse cheville	oui				
29/11/2018	30/04/2019		BIB		oui		Chute trottoir	Fracture col du fémur	oui				
12/06/2018	30/04/2019		ASI		oui		Accident voie publique	Torse cervicales	oui				

**TOTAL 2018
INCIDENTS – ACCIDENTS LABORATOIRES - SERVICES**

					Trajet	AT lieu de travail	TOTAL						Observations
					19	36	55						

Des informations sont manquantes, notamment sur les déclarations de l'IUT

Pour mémoire : 2017 : 53 accidents de service dont 35 sur le lieu de travail et 18 accidents de trajets

2016 : 45 accidents de service dont 30 sur le lieu de travail et 15 accidents de trajets

Types d'accidents 2018 (hors trajets) :

- Chutes plain-pied : 12 (dont 1 en mission)
- Coupures/ piqûres : 7 (dont 3 avec doigts dans porte ou fenêtre)
- Bruit : 1 (sirène alarme incendie)
- Exposition sang : 4 (hôpital)
- Syndrome dépressif : 2
- Sport : 1
- Manutention : 6
- Postures : 2
- Chocs divers : 1 (mission)

Pour information :

- les AT surlignés en bleu ne proviennent pas de la DRH qui ne les comptabilise pas. (IUT)
- Le surlignage jaune concerne des accidents d'années précédentes.

Annexe 10 : EVRP

Bilan EvRP			
	Nombre d'entités	EvRP à jour	EvRP non à jour ou inexistante
Structures de recherche (y compris OMP)	72	46	26
Cabinets/DGS/Services centraux, communs et interuniversitaires UPS + SMPP	25	5	20
IUT Paul Sabatier	21	0	21
IUT Tarbes	5	0	5
FSI - Faculté des Sciences et d'Ingénierie	20	6	14
Faculté des sciences pharmaceutiques	12	1	11
Faculté de médecine Rangueil	8	2	6
Faculté de médecine Purpan	1	0	1
Faculté de chirurgie dentaire	3	0	3
F2SMH - Faculté des Sciences du Sport et du Mouvement Humain	1	0	1

BILAN SOCIAL 2018

SERVICE SOCIAL DES PERSONNELS

Assistante de service social

Conseillère en économie sociale et familiale

I ACTIVITE DE L'ASSISTANTE DE SERVICE SOCIAL

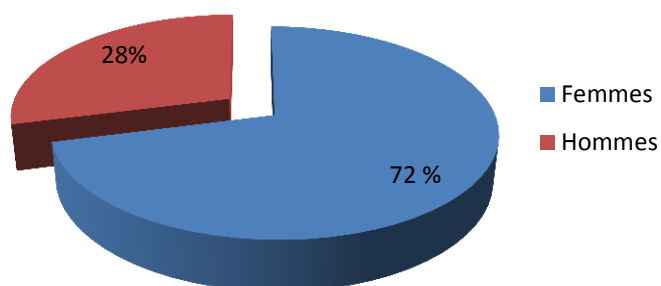
1- Représentation quantitative des personnels :

	2018
<i>Nombre de dossiers ouverts</i>	98
<i>Nombre d'entretiens réalisés</i>	172

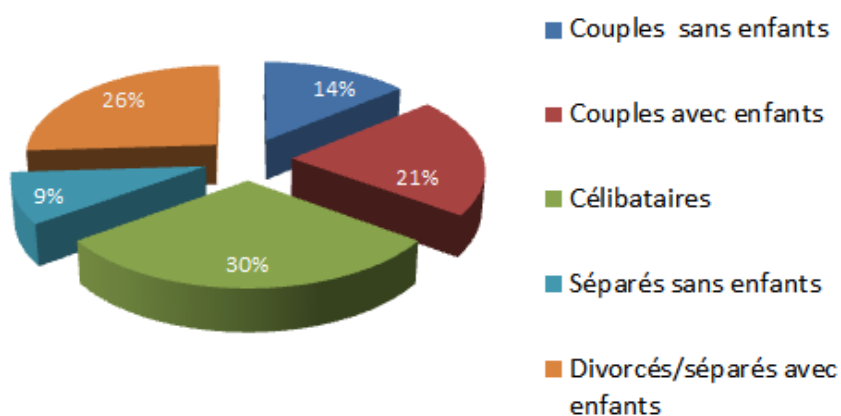
Parmi les 172 entretiens réalisés pour l'année 2018, 16 agents bénéficient d'un accompagnement social régulier. (Agents suivis depuis plusieurs années au service et dont la venue au service est régulière)

Typologie des agents rencontrés.

Effectifs UPS : Femmes : 48,38 % - Hommes : 51,61 %

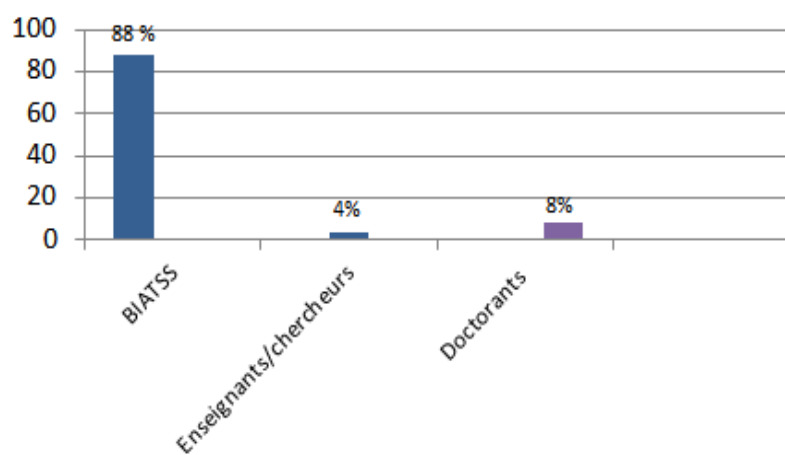


Configuration familiale

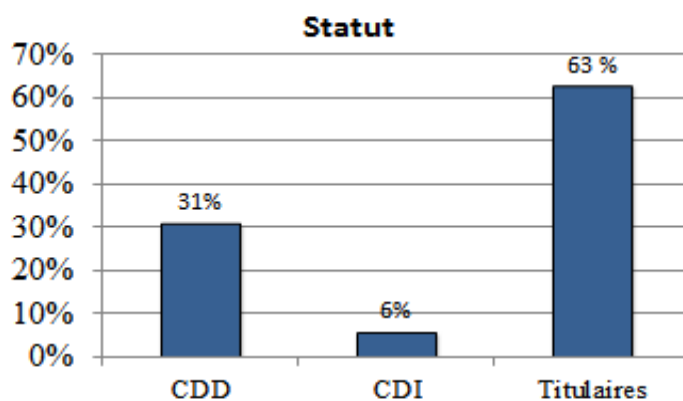


Catégorie professionnelle des agents

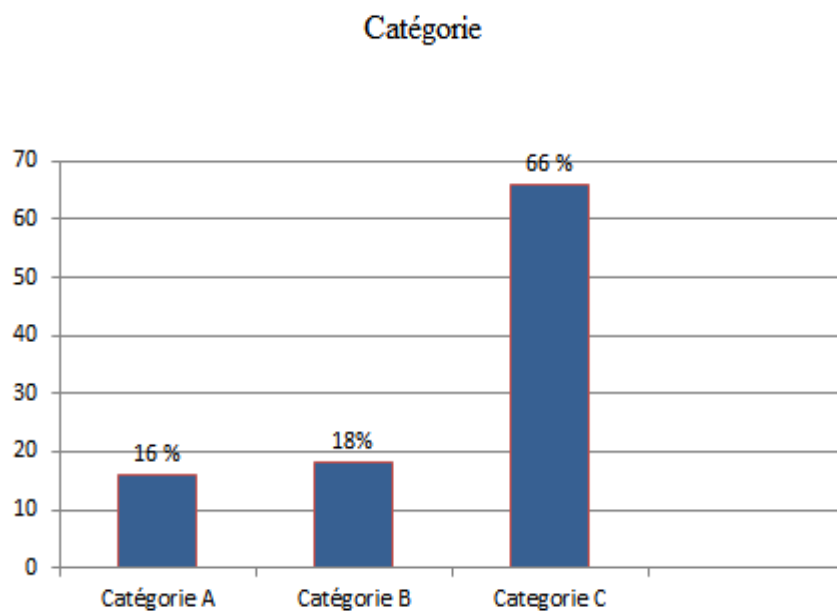
Répartition par type de postes



Statut des agents rencontrés



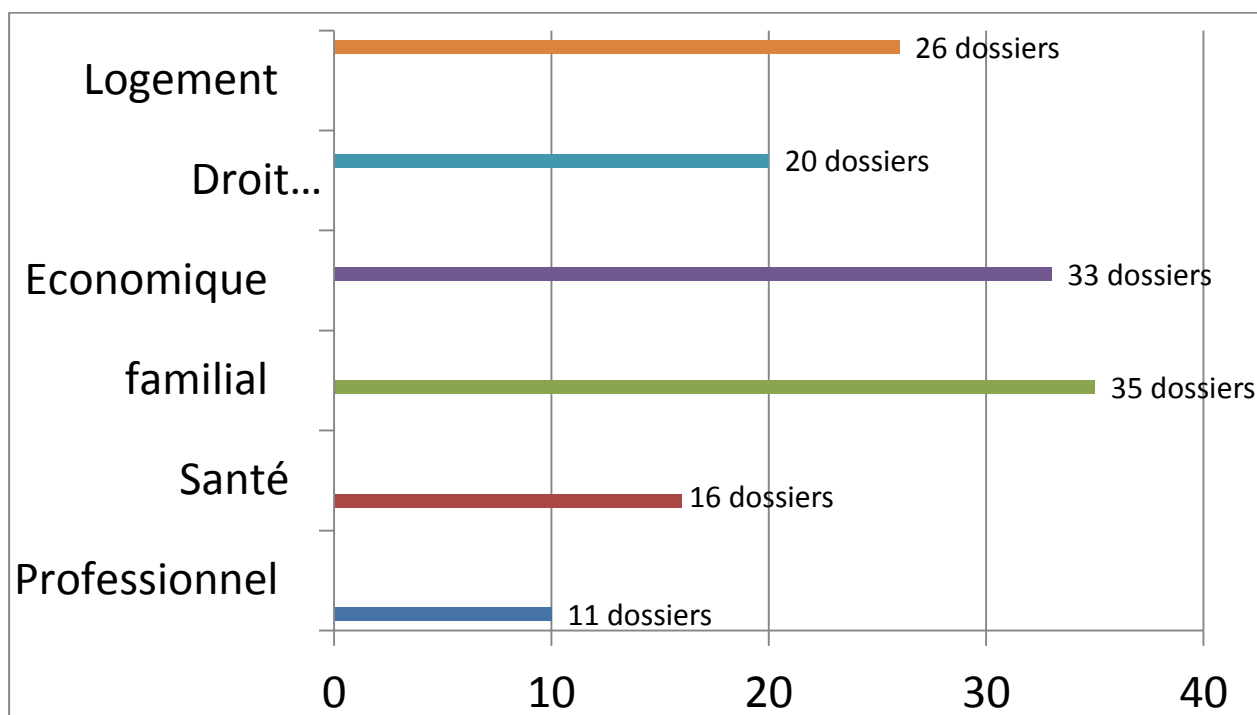
Catégorie des personnes reçues



Les personnels vacataires, les personnels retraités et les conjoints reçus ne sont pas comptabilisés

2- Intervention sociale

- **Problématiques abordées en entretien**



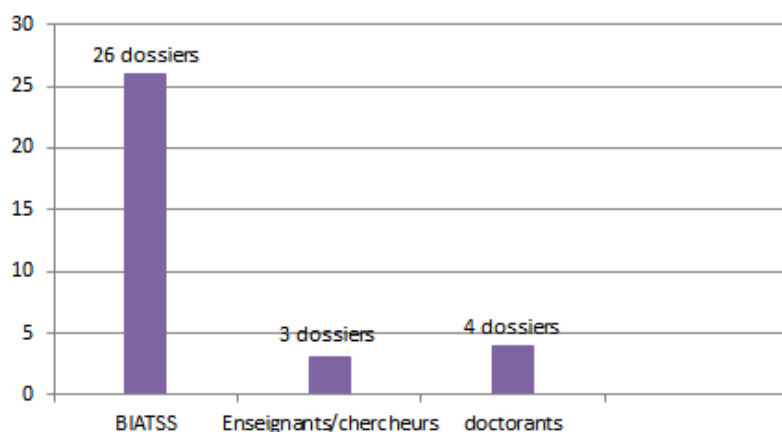
- **Actions réalisées :**

- **Accompagnement dans le cadre des procédures de séparation, liens avec les partenaires extérieurs (permanences juridiques, CAF, bailleurs sociaux...) 28 dossiers**
- **Informations, montage dossiers logement 26 dossiers**
- **Relance des dossiers logements auprès des bailleurs sociaux : 49 dossiers (relance des dossiers 2017 + 2018)**
- **Orientations /infos/ accès aux droits : 20 dossiers**
 - **Infos congé maladie /suivis des agents en arrêts maladies**
 - **Liaisons partenaires extérieurs (téléphoniques / courriers)**
- **Aide à la constitution des dossiers RQTH, contacts avec les services MDPH si difficultés administratives et aide pour la rédaction du projet de vie : 16 dossiers**

Domaine économique :

33 agents ont été reçus pour une problématique financière

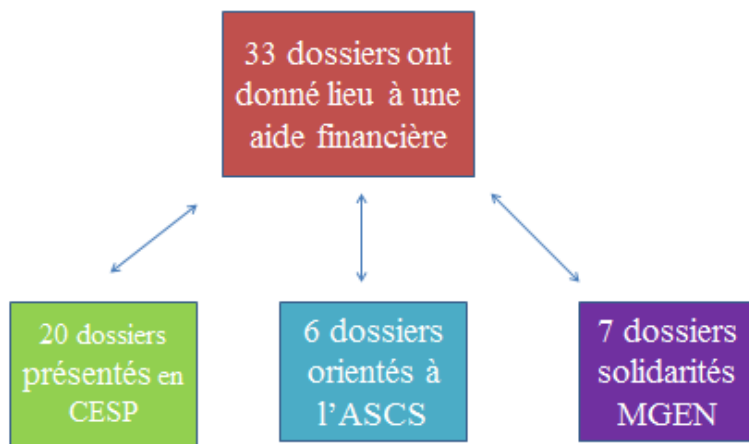
Personnels rencontrés pour des problématiques financières



➤ Aides financières attribuées :

- **par l'université : 20 dossiers**
 - Instructions et présentations des dossiers sociaux à la commission d'aide financière de l'UPS
 - Liaisons avec le service mis en paiement

- **par les partenaires : 13 dossiers**
 - Evaluation, rédaction notes sociales, liaisons et suivis avec les services partenaires



Les principaux motifs de demande de secours sont :

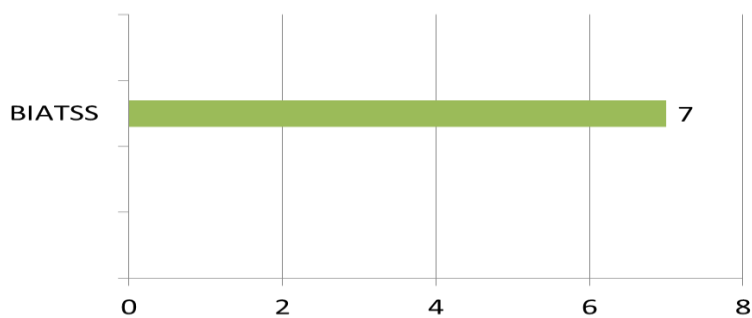
- **Familiaux** : La grande majorité des demandes d'aides financières sont liées à la conséquence des séparations / divorces de plus en plus fréquents (changement de logement, caution, frais d'installation, comptes bloqués dus à la séparation, frais de procédure d'avocat ...).
- ❖ Les familles monoparentales et les personnes seules sont les plus fragiles. Toutes dépenses imprévues déséquilibrent le budget.
- **Financiers** : factures impayées (EDF, dettes de loyers) surendettement, gestion du budget difficile, frais divers (réparation de voiture...) impôts...
- En lien avec les difficultés de **santé** : handicap, perte de salaire suite à arrêt maladie (passage à demi-traitement), frais médicaux importants...

II ACTIVITE DE LA CONSEILLERE EN ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE

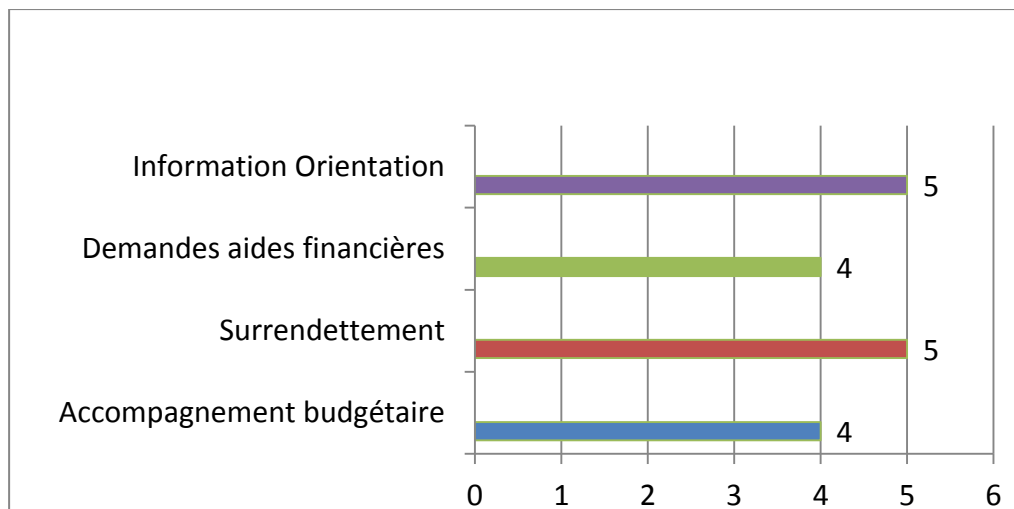
1- Représentation quantitative des personnels :

	2018
<i>Nombre de nouveaux dossiers ouverts</i>	9
<i>Nombre d'entretiens réalisés</i>	22

REPARTITION PAR POSTES



2- Principales problématiques abordées :



3- Actions réalisées :

- Information / orientation vers partenaires institutionnels (CAF, Banque de France, Trésor Public...) et associatifs (CRESUS...) avec proposition d'accompagnement physique lors des rendez-vous
- Demands aides financières attribuées : 4 en 2018 dont
 - . 3 dossiers par l'université :
 - Instructions et présentations des dossiers sociaux à la commission d'aide financière de l'UPS
 - Liaisons avec le service mis en paiement
 - . 1 dossier par la MGEN :
 - Evaluation, rédaction note sociale
 - Liaison avec le service partenaire
- Surendettement :
 - Evaluation, instruction avec rédaction note sociale, envoi des dossiers
 - Suivi technique des dossiers avec liaisons téléphoniques avec Banque de France, créanciers, établissements bancaires, organismes rachats de crédits...
- Accompagnement budgétaire : état des lieux du budget, évaluation avec conseils budgétaires, mise en place et suivi de plan d'apurement pour impayés...



RAPPORT D'ACTIVITE

Crèche UPSIMÔMES

UNIVERSITE PAUL SABATIER

118 route de Narbonne

31062 TOULOUSE Cedex 09

Tel : 05.61.55.72.10

creche@adm.ups-tlse.fr

Gestionnaire Président de l'Université

Jean-Pierre VINEL

Directeur Général des Services

Stéphane MINABERRY

Directrice de la crèche

Valérie ZAMMIT

SOMMAIRE

LES FAMILLES

L'ACTIVITE

LES ACTIVITES MARQUANTES EN 2018

L'ORGANIGRAMME

LES MOUVEMENTS DU PERSONNEL

LES FORMATIONS DU PERSONNEL

LES POINTS A AMELIORER

LES OBJECTIFS 2019

LES FAMILLES

- ▣ Provenance des familles

Typologie des familles

Répartition par situation familiale

Répartition par taux horaire du contrat (plancher 2019 pour 1 enfant=0.41€, plafond 2019 pour 1 enfant 2.92€):

Répartition étudiants et personnel de l'Université :

L'ACTIVITE

▣ Les taux d'occupation

Réel : 102 572 heures de présence effective (77.32%)

*En hausse/ 2017= (+1230h) □ **Ratio 1.16***

Facturé : 119 084 heures facturées (89.77%)

En hausse/ 2017= (+585h)

▣ (2074h de dépassement 1.56%)

▣ Répartition mensuelle du taux d'occupation

Année 2018

janvier	88.47%	juillet	93.67%
fevrier	88.67%	aout	65.53%
mars	91.21%	septembre	84.17%
avril	91.88%	octobre	92.85%
mai	92%	novembre	92.39%
juin	93.85%	décembre	92.26%

Les activités marquantes en 2018

Un accueil d'urgence

Accueil d'un enfant autiste

Une déclaration préoccupante à la PMI

Contrôle CAF

Contrôle PMI

LES SORTIES:

Sorties Quai des savoirs

Sortie cinéma

Sorties à la Bibliothèque de Ranguel 1 fois/mois

Fête de fin d'année à la salle du CAP suivie d'une auberge espagnole

Sorties aux terrains de Beach Volley de l'Université

Exposition au FORUM

Les parents sont toujours conviés en tant qu'accompagnateurs!

LES ATELIERS PROPOSES AUX ENFANTS

Création d'un potager

Nouveau protocole matinée des grands (Victor en retraite)

Invitation de deux grands tous les jeudis matin en transversalité

Décloisonnements supplémentaires avec EJE volante en petit groupe en activité (atelier des grands 1 fois/sem, 1 fois/sem atelier bibliothèque dans chaque unité)

Notion « du groupe qui sort » et « du groupe qui reste »

Rituels du coucher pour le groupe des grands

Kit jeux/unité (continuité pastilles)

LES PARENTS:

Ateliers avec les parents: anniversaire, pâte à papier...

Les fêtes d'unité avec un goûter animé par les professionnelles et invitation des parents

Les pique-niques

Conseil de crèche 03.07.2018

Rencontre des nouvelles familles avec les familles présentes à la crèche

Feu rouge/feu vert

Nous ne réveillons pas un enfant qui dort

Diffusion du Reportage M6 sur les parents/étudiants

PARTENARIAT:

Prêt aux collectivités avec la bibliothèque Nomade de Toulouse
Ecole de Formation EJE, BAC PRO, CAP PE
Crèche ROSA PARK SORTIE CINEMA

TRAVAIL EN EQUIPE :

Formation aux gestes d'urgence pédiatrique pour toute l'équipe

Le coin des parents

Réaménagement de l'entrée

Formation en transversalité

Le personnel de la crèche au 01/01/2019

1 Directrice

Infirmière Puéricultrice →

Valérie ZAMMIT

1 Directrice Adjointe

Educatrice de Jeunes Enfants →

Claire RAPPEZI
80%

5 Educatrices de
Jeunes Enfants →

Marie
MALBOS
80%

Cindie
MEFFERT

Myriam
VAYSSE
80%

Estelle
PEYRUCHAUD

Maëva
MONGIS
80%

5 Auxiliaires
de Puériculture →

Claire
TOURENQ

Kariné
TADEVOSSIAN

Fanny
VAUTRIN

Olga
NGUYEN

Fatima
DANOS
80%

Sylvie
BAMANA

10 Agents
Techniques PE →

Jeanne
BEGAULT

LOSBAR
Jennings

Luxmi
LEGENDRE

Sandra
GONCALVES
80%

Edwige
LOYER
80%

Alexia
JASPARD

Sylvie
LEBESNERAIS

Laurie
DEBAT

Marion
PEYRIERE

2 Cuisinières →

Florence
HOANG

Fukuko
SAKAI

2 Agents
Entretien →

Anah
SUKIASYAN

Thi Phuong
NGUYEN
218/235

Les mouvements de personnel dans l'année

DEPARTS :

- 1 Auxiliaires de Puériculture en retraite
- 1 CAP PE (projet création d'une M.A.M)
- 1 CAP PE (Congé maternité)
- 1 CAP (Intervention suivie d'un long arrêt maladie)
- 1 CAP PE (réussite concours AP)

ARRIVEES :

- La directrice adjointe EJE (retour congé maternité)
- 1 Auxiliaire de Puériculture
- 4 CAP PE

CDISATION :

Une Cuisinière(10.12.2012)

Une Educatrice de Jeunes Enfants(CDD depuis le 23.08.2013)

Une CAP PE (CDD depuis le 26.08.2013)

LES TEMPS PARTIELS :

7 temps partiels à 80% en 2018

EN PREVISION:

Avril 2019 Retour CAP PE (long arrêt maladie)

1CAP PE congé maternité suivi congé parental

Départ 1 CAP PE (en février 2019 ne souhaite pas renouveler)

FORMATION DU PERSONNEL 2018

Toutes les professionnelles: sensibilisation aux gestes d'urgence pédiatrique

Pour toutes les professionnelles: Communication professionnelle

et Analyse des pratiques professionnelles à partir de septembre 2018(1h15/mois)

3 Professionnelles : Participation au Jury oral concours EJE et Auxiliaire de puériculture, intervention école EJE sur multi âge

1 VAE Auxiliaire de puériculture validée, une en cours

1 Professionnelle: 23ième journée Toulousaine(Prof RAYNAUD) »Si tu m'accueilles, prend soin de moi »

1 Professionnelle »Hygiène et prévention des maladies infectieuses en collectivité »

1 Professionnelle: Projet Babil Babel(Agence Nationale Quand les livres relient)

1 Professionnelle: Prévention des risques liés à l'activité physique

1 Professionnelle: Accueillir un enfant porteur de handicap en EAPE

1 Professionnelle: Accompagner les 4 émotions des enfants

1 Professionnelle: Quelle distance dans le toucher avec les enfants de 0 à 4 ans

1 Professionnelle: Troubles psychosociaux

1 Professionnelle: Sommeil

POINTS A AMELIORER

Faire évoluer le projet multi-âge « en fonction de l'évolution des enfants dans l'unité »

Améliorer la communication orale et écrite d'équipe en travaillant avec la psychologue sociale du travail

La dynamique autour du projet jardinage (parents/équipe)

La gestion des photos

Règlement intérieur et la facturation des parents (demande suite contrôle CAF)

Transversalité avec les professionnelles des 3 unités autour de la créativité

OBJECTIFS 2019

Au niveau des professionnelles et des enfants :

Maintenir le travail sur l'analyse des pratiques professionnelles avec une psychologue du travail

Formation collective autour de la prévention des troubles musculosqueletiques

Continuer à favoriser les sorties extérieures culturelles (quai des savoirs, cinéma, muséum, forum)

Proposer des ateliers animés par l'EJE volante pour le groupe des bébés

Mise en place du brossage des dents dans les 3 unités

En terme d'accompagnement à la parentalité :

Elections en mars des parents usagers pour le conseil de crèche

Continuer à dynamiser la place des parents à la crèche.

Partager des moments de convivialité

Continuer les actions de préventions (échange avec un ostéopathe et école de puériculture)

En terme d'ouverture:

Créer un partenariat avec les écoles de formation auxiliaire de puériculture Hélène Boucher et Puériculture IFRASS

En terme de gestion :

Proposer une facturation détaillée aux parents

Continuer d'améliorer avec le Service de Gestion financière le suivi de la participation financière des parents crèche

Suite Expertise

Bilan Social 2018

Action Sociale

Séjour Famille	984,00 €
Séjour Educatif	3 528,00 €
CLSH	8 502,00 €
Camp de Vacances	5 661,00 €
Séjour Linguistique	1 108,00 €
Aide enfants Hand.	46 476,00 €
Ch Naissance	6 640,00 €
Billetterie Culture Noel	7 527,00 €
Aide séjour ski SCAS	1 911,60 €

Total **82 337,60 €**

Restauration

	Montant TTC
R2C	340 826 €
INSEE (APIT)	6 057 €
CHU	7 863 €
CNRS	121 812 €
CROUS	11 907 €
INRA	19 034 €
ICR	20 161 €
TISSEO (API)	141 €
Total	527 801 €

Bilan des CESP 2018

séance du ...	aide exceptionnelle	prêt remboursable
16/03/2018 5 dossiers	884	1 500
	300	
	500	
	600	
	447	
15/06/2018	269	1 500
	1 100	1 000
	215,31	1 500
	600	
	1 000	
12/10/2018	600	
	300	
	600	
17/12/2018	500	1500
	600	
	700	

Bilan :
nombre de dossier : 21
total aide exceptionnelle : 9 215,31
total prêt remboursable : 7000

Adhérents aux activités sportives et culturelles

2018

ACTIVITES	SUBVENTION SCAS	INSCRITS UPS
Afropop	534,00 €	19
Arts Plastiques	105,00 €	8
Badminton	215,00 €	35
Bollywood	140,00 €	4
Cardio Training	417,00 €	14
Céramique	370,00 €	22
Escalade	103,00 €	15
Futsal	93,00 €	13
Musique	215,00 €	10
Œnologie	79,00 €	13
Pelote	39,00 €	3
Photo	49,00 €	7
Pilates	712,00 €	25
Plongée	32,00 €	5
Qi-Gong	148,00 €	13
Roller	65,00 €	8
Salsa	320,00 €	12
Self Défense	664,00 €	21
Sophrologie	570,00 €	22
Tir a l'arc	65,00 €	11
Tir sportif	107,00 €	18
Vannerie	144,00 €	8
Yoga	1 246,00 €	40
Total	6 432,00 €	346

Rapport d'activité 2018

Médecine de prévention

Domaine Ressources Humaines et Développement social

Novembre 2019



MEDECINE DE PREVENTION

Chiffres clé 2018

Effectif total de l'établissement: **4380 agents**

	2016	2017	2018
Nombre de visites	1181	978	770
Dont visites réalisées à la demande de l'agent	437 37%	420 43%	385 50%

En 2018, la **moitié** des visites sont réalisées à la demande directe des agents.

Ces visites sont complexes, plus longues que les visites dites systématiques.

Elles associent en général l'intervention de l'assistante sociale (**approche pluridisciplinaire**)

MEDECINE DE PREVENTION

Chiffres clé 2018

Réalisation d'une **veille sociale** tous les 2 mois:

- Médecine de prévention
- Assistante sociale
- Responsable Développement RH
- Responsables RH des composantes

Traitement individualisé de chaque situation complexe

Recherche de solutions adaptées

⇒ **201** aménagements de poste

⇒ **10** changements de poste (reconversions / reclassements)

⇒ **11** avis d'inaptitude

MEDECINE DE PREVENTION

Chiffres clé 2018

Premières consultations après embauche : **98**

Visites au titre de la surveillance quinquennale : **17**

Visites des agents reconnus RQTH: **91**

- Rencontre annuelle dans le cadre du suivi médical renforcé

Visites pour exposition aux risques professionnels (chimique, physique, biologique, rayonnements ionisants...) : **613**

Nombre d'accidents du travail : **33**

Nombre d'accidents de trajet : **30**

MEDECINE DE PREVENTION

Chiffres clé 2018

Actions sur les lieux de travail : **35% du temps de travail du médecin de prévention**

⇒ Etudes de postes de travail : **12**

⇒ Visites de locaux : **20**

La médecine de prévention pour les personnels - Bilan 2018

Effectifs théoriques 2018 des agents relevant de la surveillance médicale particulière	Agents titulaires	Agents non titulaires
Agents handicapés ou handicap en cours de reconnaissance	134	25
Femmes enceintes	21	25
Agents réintégrés après congé de longue maladie, congé de longue durée et 6 mois consécutifs de congé ordinaire de maladie	11	2
Agents victimes d'un accident de service ou de travail	23	10
Agents victimes d'un accident de trajet	20	10
Agents avec reconnaissance de maladie professionnelle ou à caractère professionnel	2	
Agents souffrants de pathologie particulière déterminée par le médecin de prévention		
Agents identifiés comme exposés à des risques professionnels		1136

Synthèse des données relatives aux visites médicales

Nombre total de visites médicales réalisées	770
Nombre total de personnes vues	672
Nombre total de premières consultations après embauches, ouverture de dossiers : hors visites d'aptitude réalisées par le médecin agréé	98

Synthèse des données relatives à l'activité des infirmières affectées à la médecine de prévention

Nombre total d'agents ayant bénéficié d'actes infirmiers	25
Nombre conseils /entretiens	
Nombre d'actions d'information ou de formation animées ou co-animées par les infirmiers	
Nombre de jours consacrés aux séances d'information et de formation animées ou co-animées par les infirmiers	

Origine des demandes de visites médicales tous types confondus (SMP, visites quinquennales et visites en référence à l'article 22 du décret du 28 mai 1982)

Pourcentage des visites médicales faites à la demande des intéressés sur le total des visites	50%
Pourcentage des visites médicales faites à la demande de l'administration sur le total des visites	4%
Pourcentage des visites médicales faites à la demande du médecin de prévention sur le total des visites	46%

Les convocations planifiées

Taux de réponse aux convocations visites quinquennales: nb agents vus /nb agents convoqués	88%
Taux de réponse aux convocations visites SMP : nb agents vus /nb agents convoqués	75%
Taux total de réponse aux convocations : nb agents vus /nb agents convoqués	76%
Taux de couverture des agents par un médecin de prévention	16%

Visites au titre de la surveillance médicale particulière

Nombre de visites au titre de la surveillance médicale particulière	118
---	-----

Données issues du Rapport d'Activité CHIMED 20..

? : plus d'infirmière depuis le 30 juin 2011 / 1 médecin depuis octobre 2012

Jean-Marie Rigaud
Médiateur
Université Paul Sabatier

Bilan année 2018

Le médiateur a en charge les saisines des personnels et des usagers de l'université. Cette mission est précisée dans une charte adoptée par le conseil d'administration de l'université.

A la demande du président, le médiateur a aussi pour mission d'analyser les recours gracieux des usagers et de proposer un avis pour une réponse officielle.

La grande majorité de l'activité du médiateur a consisté à traiter les saisines des usagers :

- Des recours pour des demandes d'inscription tardive et hors procédure administrative normale (environ 180) ;
- Des recours pour des contestations de refus d'inscription par les commissions pédagogiques (environ 85) plus des contestations Campus-France (environ 160) ;
- Des contestations pédagogiques et plus particulièrement, une méconnaissance des modalités de contrôle de connaissance (4) ;
- Des alertes sur certains comportements répréhensibles (2) .

D'autres saisines concernent des contestations de résultats d'examen, non recevables par le médiateur car du seul ressort du jury de diplôme.

Concernant les personnels de l'université, l'activité du médiateur a été beaucoup plus réduite et se limite à quelques cas relationnels difficiles.

Reconnaissance de l'expertise et de l'ancienneté des contractuels enseignants du 2nd degré en CDI.

Conseil d'administration du 16 décembre 2019

Délibération 2019/12/CA-140

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu le décret 81-535 du 12 décembre 1981 relatif au recrutement de professeurs contractuels ;

Vu le décret 92-131 du 5 février 1992 relatif au recrutement d'enseignants contractuels dans les établissements d'enseignement supérieur ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

Vu l'avis du Comité Technique d'Etablissement du 13 décembre 2019 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers décident les critères suivants de reconnaissance de l'expertise et de l'ancienneté des contractuels enseignants du second degré en contrat à durée indéterminée :

- **Réévaluation de la rémunération tous les 3 ans au vu de la manière de servir, à la date d'anniversaire du contrat ;**
- **Augmentation de la rémunération tous les 3 ans par tranche de 20 points (comme pour les IGE car la grille de rémunération des IGE correspond à celle des professeurs certifiés) ;**
- **Formulaire de réévaluation comportant l'avis du chef de département et le visa du directeur de la composante ;**
- **Réévaluation exceptionnelle au 1^{er} janvier 2019 basée sur l'ancienneté de services en tant que CDI à l'université ;**
- **La rémunération ne doit pas conduire à un niveau de rémunération plus attractif que celle des fonctionnaires.**

Toulouse, le 16 décembre 2019
La Présidente,




Régine ANDRÉ-OBRECHT

Nombre de membres : 37

Nombre de membres présents ou représentés : 22

Nombre de voix favorables : 22

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Processus de création de la Faculté de Santé.

Conseil d'administration du 16 décembre 2019

Délibération 2019/12/CA-141

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;
Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;
Vu l'avis de la faculté de Chirurgie Dentaire du 12 novembre 2019 ;
Vu l'avis de la faculté de Médecine Rangueil du 12 novembre 2019 ;
Vu l'avis de la faculté de Médecine Purpan du 12 novembre 2019 ;
Vu l'avis de la faculté des Sciences Pharmaceutiques du 22 novembre 2019 ;
Vu l'avis du Conseil Académique du 3 décembre 2019 ;
Vu l'avis du Comité Technique d'Etablissement du 13 décembre 2019 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers valident le processus de création de la Faculté de Santé de l'Université Toulouse III-Paul Sabatier ainsi que le projet de statuts et le calendrier d'organisation (documents joints).

Toulouse, le 16 décembre 2019
 La Présidente,




Régine ANDRÉ-OBRECHT

Nombre de membres : 37
 Nombre de membres présents ou représentés : 22

Nombre de voix favorables : 22
 Nombre de voix défavorables : 0
 Nombre d'abstentions : 0
 Ne prennent pas part au vote : 0

Statuts
Projet d'organisation
de la
Faculté de Santé

Table des matières

VISAS (À COMPLÉTER)	5
PRÉAMBULE	6
TITRE 1 : DÉNOMINATION JURIDIQUE, MISSIONS, ORGANISATION	7
CHAPITRE 1 : DÉNOMINATION, STRUCTURATION ET GOUVERNANCE	7
Article 1: Dénomination de l'UFR.....	7
Article 2: Structuration.....	7
Article 3: Gouvernance	7
CHAPITRE 2 : MISSIONS DE L'UFR	8
Article 4: Missions de l'UFR.....	8
CHAPITRE 3 : ORGANISATION DE L'UFR	8
Article 5: La communauté universitaire	8
Article 6: Personnels et usagers	8
Article 7: Départements.....	8
Article 8: Structures de recherche.....	9
CHAPITRE 4 : LES RÈGLES COMMUNES RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DES INSTANCES COLLÉGIALES	9
Article 9: Périmètre	9
Article 10: Durée des mandats.....	9
Article 11: Quorum	9
Article 12: Mandat	9
Article 13: Modalités des débats.....	10
Article 14: Délibérations	10
Article 15: Modalité d'élection en cas d'appel à candidatures ouvert	10
Article 16: Fonctionnement.....	10
TITRE 2 : LE CONSEIL D'UFR	11
CHAPITRE 1 : COMPOSITION DU CONSEIL	11
Article 17: Composition du conseil.....	11
CHAPITRE 2 : MISSIONS DU CONSEIL	12
Article 18: en formation plénière.....	12
Article 19: en formation restreinte	13
CHAPITRE 3 : MODALITÉS DE DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL	14
Article 20: Modalités d'élection des représentants des personnels et des usagers.....	14
Article 21: Modalités de désignation des personnalités extérieures.....	14

CHAPITRE 4 : FONCTIONNEMENT DU CONSEIL	15
Article 22: Fréquence.....	15
Article 23: Convocation et ordre du jour.....	15
Article 24: Organisation	15
Article 25: Invités	15
Article 26: Publication	15
Article 27: Convocation d'une session extraordinaire	15
CHAPITRE 5 : LE BUREAU DU CONSEIL DE LA FACULTÉ.....	16
Article 28: Fonctions.....	16
Article 29: Composition du bureau.....	16
TITRE 3 : LE DOYEN, LES VICE-DOYENS ET LE COMITÉ EXÉCUTIF	17
CHAPITRE 1 : LE DIRECTEUR DE L'UFR	17
Article 30: Titre du directeur de l'UFR.....	17
Article 31: Fonctions du doyen.....	17
Article 32: Élection	18
Article 33: Démission, vacance, empêchement	19
Article 34: Incompatibilités.....	19
Article 35: Le vice-doyen étudiant.....	19
CHAPITRE 2 : LE COMITÉ EXÉCUTIF	19
Article 36: Composition et missions du comité exécutif.....	19
TITRE 4 : LES INSTANCES CONSULTATIVES	20
Article 37: Principes.....	20
CHAPITRE 1 : LE SÉNAT.....	20
Article 38: Missions.....	20
Article 39: Composition, modalités de désignation et durée des mandats	21
Article 40: Fonctionnement du sénat	22
CHAPITRE 2 : LE COMITÉ SCIENTIFIQUE.....	22
Article 41: Missions.....	22
Article 42: Collèges électoraux, composition.....	23
Article 43: Élections.....	23
Article 44: Le président du comité scientifique.....	23
Article 45: Convocation et fonctionnement.....	24
CHAPITRE 3 : LE COMITÉ PÉDAGOGIQUE	24
Article 46: Missions.....	24
Article 47: Collèges électoraux, composition.....	24
Article 48: Élections.....	25
Article 49: Le président du comité pédagogique	25
Article 50: Convocation et fonctionnement.....	25
CHAPITRE 4 : AUTRES INSTANCES CONSULTATIVES	25
Article 51: Instances consultatives décrites dans le règlement intérieur de la faculté	25

TITRE 5 : LES DÉPARTEMENTS	26
CHAPITRE 1 : ORGANISATION	26
Article 52: Les départements	26
CHAPITRE 2 : LE CONSEIL DE DÉPARTEMENT	26
Article 53: Attributions du conseil de département	26
Article 54: Composition du conseil de département	27
Article 55: Désignation	27
Article 56: Fonctionnement du conseil de département	27
CHAPITRE 3 : LE DIRECTEUR DE DÉPARTEMENT	28
Article 57: Attributions du directeur de département.....	28
Article 58: Désignation du directeur de département.....	28
TITRE 6 : SERVICE UNIVERSITAIRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU EN SANTÉ ET SOINS (SUDPC2S).....	30
CHAPITRE 1 : LES MISSIONS	30
Article 59: Missions du SUDPC2S.....	30
CHAPITRE 2 : ORGANISATION	30
Article 60: La direction du SUDPC2S	30
Article 61: Le comité de pilotage du SUDPC2S.....	31
Article 62: Le conseil scientifique	31

Visas (à compléter)

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L.123-3, L.713-1, L.713-3, L713-4 à L713-8, L.719-1 et suivants^[1];

Vu le Code de la Santé Publique, notamment ses articles L6241-1 et suivants ¹;

Vu les statuts modifiés de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier en date du 2 juin 2014;

¹ Ainsi que les articles D719-1 et suivants du code de l'éducation

Préambule

Les présents statuts de la faculté Santé veillent au respect des prérogatives et compétences de chacune des instances prévues par la législation, les statuts de l'université Toulouse 3 - Paul Sabatier et celles mises en place par ces statuts, qu'elles découlent des textes en vigueur ou qu'elles soient à l'initiative de la faculté Santé.

Par l'établissement de ses règles d'organisation et de fonctionnement, la faculté Santé affirme résolument sa volonté d'une gestion démocratique avec le concours de l'ensemble des personnels, des usagers et des membres extérieurs des conseils.

Ces statuts prennent également en compte des valeurs et des principes partagés, favorisant l'accomplissement de ses missions, tels que la collégialité, la subsidiarité, l'égalité et la parité.

Les instances prévues ont aussi vocation à représenter les différents champs disciplinaires existant au sein de la faculté de Santé. La communauté Santé, soucieuse de l'intérêt de cette représentation, y veillera, notamment à l'occasion des renouvellements de ces instances.

Les fonctions et titres mentionnés dans les présents statuts sont indifféremment occupés par les personnes des deux sexes. L'emploi du masculin dans la rédaction des articles doit être entendu comme forme du genre neutre.

**Titre 1 : DÉNOMINATION JURIDIQUE, MISSIONS,
ORGANISATION**

Chapitre 1 : Dénomination, structuration et gouvernance

Article 1: Dénomination de l'UFR

L'Unité de Formation et de Recherche de Santé, dénommée faculté de Santé (et ci-après faculté), créée conformément au Code de l'éducation est une composante de l'Université Toulouse III Paul Sabatier². Elle se substitue aux anciennes UFR (facultés de médecine Toulouse Purpan et Toulouse Rangueil, des sciences pharmaceutiques et des sciences odontologiques).

Article 2: Structuration

La faculté se compose de départements, de structures de recherche, de commissions spécialisées, de services et de centres, tous concourant à l'accomplissement des missions dévolues à la faculté.

La faculté est partie constituante du Centre Hospitalier et Universitaire en application de la convention conclue dans les conditions définies à l'article L.713-4 du Code de l'Éducation. En conséquence, la structure et le fonctionnement de la faculté sont régis par les présents statuts, dans le respect des Lois et Règlements en vigueur.

Article 3: Gouvernance

La gouvernance de la faculté s'articule autour :

- d'un conseil de la faculté,
- d'un bureau de ce conseil,
- d'un directeur qui porte le titre de doyen,
- d'un sénat de la faculté,
- de conseils de département,
- de directeurs de département qui portent le titre de vice-doyen,
- d'un comité exécutif,
- d'un comité pédagogique,
- d'un comité scientifique,
- d'assesseurs et de chargés de mission.

Le conseil de la faculté par ses délibérations et ses avis, les autres organes académiques et techniques de la faculté par leurs avis et orientations et le doyen en les mettant en œuvre, assisté des vice-doyens, assurent la gouvernance de la faculté.

Sauf précision contraire, le terme de vice-doyen, lorsqu'il est utilisé dans les présents statuts, est synonyme de directeur de département.

² conformément au Code de l'éducation (article L. 713-1)

Chapitre 2 : Missions de l'UFR

Article 4: Missions de l'UFR

La faculté de Santé a pour mission :

- d'assurer la formation initiale et continue en sciences médicales, paramédicales, pharmaceutiques, odontologiques, et autres professions de santé et de préparer à tous les diplômes y afférents ;
- de contribuer au développement de la recherche fondamentale ou appliquée, la recherche clinique, en liaison avec le CHU et d'autres composantes de l'Université ainsi qu'avec tous organismes publics et privés régionaux, nationaux et internationaux, et notamment les grands organismes nationaux de recherche ;
- de répondre aux besoins en matière de développement professionnel continu en santé ;
- de participer aux activités d'information, d'orientation et de formation en santé ;
- de contribuer à la coopération internationale en santé.

Concernant l'organisation des enseignements et le contrôle des connaissances, la faculté dispose de l'autonomie pédagogique³ (2ème et 3ème cycles pour les études médicales, 2ème cycle pour les études odontologiques et 3ème cycle pour les études pharmaceutiques).

La faculté réalise des formations dans le cadre de la politique de développement professionnel continu définie⁴.

Chapitre 3 : Organisation de l'UFR

Article 5: La communauté universitaire

L'UFR est composée de personnels et usagers, de départements et de structures de recherche.

Article 6: Personnels et usagers

Il s'agit ;

- d'enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires ou universitaires et de chercheurs qui lui sont affectés pour assurer ses missions d'enseignement et de recherche,
- de personnels BIATSS affectés dans l'UFR,
- des étudiants régulièrement inscrits à l'université dans les formations de l'UFR.

Tous font partie du corps électoral de la faculté et ont donc vocation à participer à la gouvernance de l'UFR.

Article 7: Départements

La faculté est organisée en départements qui correspondent aux grandes spécialités de la faculté qui y sont enseignées.

L'UFR se compose des départements suivants :

- Département de Médecine.
- Département d'Odontologie.
- Département de Sciences Pharmaceutiques.

³ telle qu'elle est définie par l'article L713-4 du Code de l'éducation

⁴ conformément aux articles L.4133-1 et L.6155-1 du Code de la Santé Publique

La création d'un nouveau département dans la faculté ou la suppression d'un département existant de la faculté doivent être approuvées par le conseil d'UFR. Il s'agit d'une modification statutaire qui doit être adoptée à la majorité des deux tiers de ses membres en exercice et ensuite approuvée par le conseil d'administration de l'université.

Article 8: Structures de recherche

Les personnels des structures de recherche associées à la faculté sont électeurs et éligibles, dans leurs collèges respectifs, au conseil de l'UFR et ce dans les conditions prévues par le code de l'éducation.

Chapitre 4 : Les règles communes relatives au fonctionnement des instances collégiales

Article 9: Périmètre

Les termes « instance collégiale » désignent les instances listées dans l'article 3 des présents statuts (conseil de faculté, conseil de département, sénat, ...).

Article 10: Durée des mandats

Sauf dispositions particulières expresses, les représentants des usagers sont élus pour deux ans. Tous les autres membres ont un mandat de 4 ans.

Le mandat d'une personnalité extérieure débute à compter de l'installation des représentants élus des personnels et il prend fin, en tout état de cause, en même temps que celui des membres de l'instance à laquelle elles sont appelées à siéger.

Le mandat d'un membre d'une instance collégiale cesse quand la qualité qui justifiait cette élection disparaît. En cas de remplacement, le nouveau membre assure la durée du mandat restant à courir.

Ces mandats sont renouvelables.

Article 11: Quorum

La moitié des membres en exercice d'une instance collégiale doit être présente ou représentée pour la validité des délibérations ou avis. Si ce nombre n'est pas atteint, l'instance collégiale est à nouveau convoquée, avec le même ordre du jour, sans qu'il soit nécessaire de satisfaire au quorum prévu pour la première séance.

Les conditions de quorum fixées par les présents statuts s'apprécient à l'ouverture de la séance.

Dans les cas où des conditions spécifiques de quorum sont fixées réglementairement, le respect de ces règles de quorum est vérifié au moment du vote.

Article 12: Mandat

En cas d'absence, tout membre d'une instance collégiale peut donner procuration écrite à un autre membre sans condition de collège⁵. Personne ne peut être porteur de plus d'une procuration.

Pour les usagers et les personnalités extérieures le membre titulaire et le membre suppléant peuvent établir une procuration. Toutefois, la procuration du membre titulaire est écartée en cas de présence

⁵ Article 23 des statuts modifiés de l'UPS

du membre suppléant. En outre, en l'absence des membres titulaire et suppléant, la procuration du membre titulaire prime sur celle du membre suppléant.

Nul ne peut être porteur de plus d'un mandat.

Article 13: Modalités des débats

Les séances des instances collégiales ne sont pas publiques. Toutefois, dans le cadre des séances plénières de ces instances, le président de séance peut inviter, à l'occasion de l'examen de questions déterminées mises à l'ordre du jour, toute personne dont l'audition paraît utile. Ces invités ne peuvent assister qu'à la partie de l'ordre du jour qui les concerne.

Les directeurs des départements de la faculté ou leurs représentants, sont invités à toutes les séances des instances collégiales.

Article 14: Délibérations

Pour chaque décision, le président d'une instance collégiale appelle ses membres à se prononcer selon les quatre seules modalités suivantes :

- Refus de prendre part au vote.
- Abstention.
- Contre.
- Pour.

Le président a voix délibérative aux séances de l'instance s'il en est membre, sinon il n'a qu'une voix consultative.

Les décisions et délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés (Pour, Contre ou Abstention), sous réserve des dispositions particulières prévues par la loi, les décrets d'application ou les présents statuts.

Les votes ont lieu à mains levées, sauf demande de vote à bulletin secret exprimée par l'un des membres ou dans les hypothèses prévues par la réglementation.

Les questions intéressant des personnes nominativement identifiables font nécessairement l'objet d'un vote à bulletin secret.

Article 15: Modalité d'élection en cas d'appel à candidatures ouvert

Sauf dispositions prévues dans les présents statuts, réglementaires ou législatives contraires, lorsqu'une élection fait suite à un appel à candidatures ouvert, le scrutin s'effectue selon les modalités suivantes. La majorité absolue des membres présents ou représentés est requise au premier tour. Si, à l'issue du scrutin, l'élection est infructueuse, la majorité relative des suffrages exprimés est requise aux tours suivants. Si on n'arrive pas à départager les candidats au troisième tour, le président de la séance peut reporter la désignation à une prochaine séance qui se tiendra au moins 48 heures après pour départager les candidats. De nouveaux candidats peuvent se faire connaître pendant ce délai. La majorité relative des suffrages exprimés sera requise. En cas d'égalité, le plus jeune d'entre eux sera désigné.

Article 16: Fonctionnement

Chaque instance collégiale adopte, lors de la première séance, ses règles particulières de fonctionnement.

Titre 2 : LE CONSEIL D'UFR

Chapitre 1 : Composition du conseil

Article 17: Composition du conseil

La faculté est administrée par un conseil composé de 40 membres dont 32 membres élus appartenant aux collèges électoraux prévus par les articles D 719-1 à D 719-4 du code de l'éducation et 8 personnalités extérieures.

1) 32 membres élus qui se répartissent de la façon suivante :

a) 20 représentants des personnels enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs dont :

- Collège A : 10 sièges pour les professeurs et personnels assimilés.
- Collège B : 8 sièges pour les autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés, ainsi répartis :
 - Collège B1 : 6 sièges pour les enseignants ou enseignants-chercheurs relevant du Collège B à l'exception des chercheurs des établissements publics scientifiques et technologiques ou de tout autre établissement public, ou reconnu d'utilité publique de recherche relevant du collège B2.
 - Collège B2⁶ : 2 sièges pour les chercheurs des établissements publics scientifiques et technologiques ou de tout autre établissement public, ou reconnu d'utilité publique de recherche.
- 2 sièges de praticiens hospitaliers responsables des services ou d'une formation pratique dispensée aux étudiants des seconds et troisièmes cycles des Études Médicales collège P⁷.

b) Collège C : 4 représentants des personnels BIATSS;

c) Collège D : 8 représentants des usagers ;

2) 8 personnalités extérieures :

a) 2 personnalités extérieures désignées ès qualités par les collectivités territoriales :

- 1 représentant du Conseil Régional Occitanie
- 1 représentant du Conseil municipal de la Ville de Toulouse

b) 3 représentants ès qualités des grands services publics :

- Un(e) représentant(e) de l'INSERM,
- Un(e) représentant(e) du CHU,
- Un(e) représentant(e) de l'ARS,

c) 3 personnalités extérieures, désignées par le conseil à titre personnel

⁶ à condition que les effectifs représentent plus de 10% de l'effectif total du collège B

⁷ Article D719-11 du code de l'éducation. Les personnels du collège P défini au I de l'article D. 719-4 sont électeurs dans le collège correspondant, sous réserve qu'ils en fassent la demande

Chapitre 2 : Missions du conseil

Le conseil de la faculté traite de toutes les questions qui concernent les affaires de la faculté. Selon les points traités, il siège en formation plénière ou en formation restreinte.

Préalablement à sa saisine, d'autres instances de la faculté sont saisies par le doyen pour un avis consultatif sur des points qui seront à traiter.

Article 18: en formation plénière

Le conseil de la faculté:

- Élit le doyen de la faculté dans les conditions fixées par les présents statuts.
- Élit le vice-doyen étudiant conformément aux dispositions prévues par l'article 35 des présents statuts.
- Détermine les orientations stratégiques de la faculté en ce qui concerne la formation et la recherche, dans le cadre défini par le conseil d'administration.
- Vote le contrat d'objectifs et de moyens soumis à l'approbation du conseil d'administration de l'université.
- Adopte, à la majorité des membres en exercice, les statuts de la faculté soumis à l'approbation du conseil d'administration de l'université.
- Élabore, modifie et adopte le règlement intérieur de la faculté.
- Approuve la convention de structure passée entre la faculté de Santé d'une part, et le Centre Hospitalier Régional d'autre part en cohérence avec leurs contrats d'objectifs et de moyen et les contrats de projet État-Région. Cette convention constitue le Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse. Elle ne peut être exécutée qu'après avoir été approuvée par le président de l'université et votée par le conseil d'administration⁸.
- Approuve les statuts et les règlements intérieurs proposés par les conseils des composantes internes à la faculté (départements, structures de recherche, ...).
- Est consulté pour toute modification ou création de filières dans les enseignements relevant de la faculté et vote les maquettes d'enseignement.
- Adopte la tarification soumise au conseil d'administration de l'université pour les formations autres que celles qui délivrent un diplôme national.
- Prépare le projet d'accréditation pour les formations le concernant, accompagné du volet relatif à leur soutenabilité.
- Approuve les activités d'enseignement, les méthodes pédagogiques, les procédés de contrôle et de vérification des connaissances et des aptitudes, sous réserve des dispositions légales et réglementaires, sur proposition des conseils de département et après consultation du comité pédagogique.
- Émet un avis sur tous les projets de contrats, de conventions ou d'ententes avec tous autres établissements, U.F.R. ou organismes publics ou privés.
- Vote le budget de l'UFR proposé par le doyen et la répartition des crédits de fonctionnement et d'équipement entre les différentes composantes de la faculté (départements, laboratoires, services, ...).
- Approuve le profil et la répartition des postes d'enseignants-chercheurs et personnels assimilés et d'enseignants ouverts au recrutement au sein de la faculté.
- Approuve le profil et la répartition des postes de personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs et techniques ouverts au recrutement au sein de la faculté.

⁸ [1] Article L713-4 du Code de l'éducation

- Adopte les mesures de qualité et de santé au travail de ses personnels.
- Approuve les évolutions de l'organisation de la faculté, telles que la création ou la suppression de structures internes (département, recherche, administration de la faculté, ...).
- Approuve les nominations des chargés de mission proposées par le doyen.
- Est informé des changements de direction dans les départements.
- Est informé de la désignation au sein des départements des principaux responsables d'enseignement.
- Propose les conditions d'affectation et d'utilisation des locaux universitaires gérés par la faculté, pour les activités liées à l'enseignement et/ou à la recherche, selon les dispositions légales et réglementaires.
- Créé, sur proposition du doyen ou d'un vice-doyen, toute commission utile au fonctionnement de l'UFR. Ces commissions ont un rôle consultatif et peuvent être temporaires ou permanentes.
- Approuve le bilan des actions de formation continue.
- Donne un avis sur les propositions aux ministères compétents de création, de transformation ou de suppression des emplois pour les hospitaliers-universitaires et de leurs affectations. La commission « Prospective et révision des effectifs » décrite dans le règlement intérieur de la faculté participe à l'élaboration de ces propositions.
- Approuve le rapport annuel d'activité présenté par le doyen.

Article 19: en formation restreinte

Lorsqu'il procède à l'examen de questions individuelles relatives au recrutement et à la carrière des personnels enseignants et intéressant une catégorie déterminée, le conseil siège en formation restreinte aux seuls représentants des enseignants-chercheurs et personnels assimilés, d'un rang au moins égal à celui de cette catégorie.

Le décret n° 84 135 du 24 février 1984, portant statut des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires précise les avis et les classements requis du conseil de la faculté. Le règlement intérieur de la faculté de Santé décrit l'essentiel de ces compétences.

En formation restreinte, le conseil donnera aussi un avis sur les services d'enseignement des personnels hospitalo-universitaires.

Chapitre 3 : Modalités de désignation des membres du conseil

Article 20: Modalités d'élection des représentants des personnels et des usagers⁹

Les membres du conseil sont élus¹⁰ au scrutin de liste à un tour avec représentation proportionnelle avec répartition des sièges restant au plus fort reste, sans panachage, avec possibilité de listes incomplètes.

Le dépôt des candidatures est obligatoire.

Les listes doivent être composées alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Le vote par procuration¹¹ est possible pour les électeurs empêchés de voter personnellement. Le mandataire doit être inscrit sur la même liste électorale que le mandant. Nul ne peut être porteur de plus de deux mandats.

Pour chaque représentant des usagers, un suppléant est élu dans les mêmes conditions que le titulaire¹².

Nul, parmi les enseignants chercheurs, enseignants et chercheurs ne peut exercer plus de deux fois son droit de vote pour l'élection des conseils d'UFR¹³.

Article 21: Modalités de désignation des personnalités extérieures

Le respect de l'obligation d'assurer la parité entre les femmes et les hommes s'apprécie sur l'ensemble des personnalités extérieures¹⁴ siégeant au sein d'un même conseil.

Représentants des collectivités, institutions, organismes

Les collectivités territoriales, institutions et organismes désignent nommément leurs représentants et la (les) personne(s) de même sexe chargée(s) de remplacer la (les) personnalité(s) désignées par elle(s) en cas d'empêchement temporaire¹⁵.

Trois mois avant l'échéance des mandats en cours le doyen peut solliciter auprès des collectivités territoriales, institutions et organismes la désignation de leurs représentants.

Les personnalités extérieures désignées à titre personnel :

Les statuts doivent préciser le mode de désignation, par le conseil, des personnalités extérieures qui siègent à titre personnel¹⁶.

Le choix final des personnalités extérieures désignées à titre personnel du conseil tient compte de la répartition par sexe des personnalités extérieures désignées par les collectivités territoriales, institutions et organismes, appelés à nommer leurs représentants

⁹ Articles L719-1 et D719-20 et suivants du code de l'éducation

¹⁰ Article L719-1 du Code de l'éducation

¹¹ Article D719-17 du code l'éducation

¹² Article D719-20 DU Code de l'éducation

¹³ Article D719-9 du Code de l'éducation

¹⁴ Article D719-47-1 du code de l'éducation

¹⁵ Lorsqu'une personnalité extérieure perd la qualité au titre de laquelle elle avait été désignée, ou cesse définitivement de siéger pour quelque cause que ce soit, un représentant du même sexe est désigné pour la durée du mandat restant à courir.

¹⁶ Articles L719-1 et D719-43

Les propositions de candidature des personnalités extérieures devant siéger à titre personnel devront émaner des membres élus du conseil. Elles seront élues par le Conseil à la majorité absolue des membres présents ou représentés au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour.

Les 2 personnalités désignées à titre personnel sont élues par les membres du conseil de l'UFR à la majorité des suffrages exprimés. Le choix de ces personnalités doit tenir compte de la répartition par sexe des personnes désignées par les collectivités territoriales, institutions et organismes. Le doyen peut procéder à un appel à candidature pour les personnalités extérieures désignées à titre personnel 15 jours avant la fin du mandat en cours des membres du conseil.

Chapitre 4 : Fonctionnement du conseil

Article 22: Fréquence

Le conseil se réunit au moins quatre fois par an, en particulier pour traiter des questions concernant le budget et les modalités de contrôle des connaissances en formation plénière et, en formation restreinte, pour la validation des services d'enseignement, la campagne d'emplois et la révision des effectifs hospitalo-universitaires.

Article 23: Convocation et ordre du jour

Le conseil de la faculté est convoqué par le doyen, au moins 7 jours avant la séance, sauf cas d'urgence. La convocation comporte l'ordre du jour établi par le doyen.

Les membres du conseil peuvent demander l'inscription d'un point à l'ordre du jour sur demande écrite adressée au doyen au moins 8 jours avant la réunion du conseil. Toute proposition de modification de l'ordre du jour doit être proposée à l'approbation du Conseil en début de séance sur proposition du doyen

En cas d'urgence, ces modalités de convocation peuvent ne pas être respectées, mais la discussion et les votes n'interviennent que sur l'ordre du jour qui motive cette convocation extraordinaire.

Article 24: Organisation

Les séances sont présidées par le doyen. En cas d'indisponibilité du doyen, le conseil est présidé par le vice-doyen le plus âgé.

Les séances du conseil ne sont pas publiques. La confidentialité des débats doit être respectée.

Article 25: Invités

Un vice-doyen, s'il n'est pas membre du conseil, assiste au conseil sans voix délibérative.

Le directeur administratif de la faculté est invité aux réunions du conseil. Il veille en particulier à la conformité des délibérations prises aux textes légaux en vigueur, mais ne prend pas part aux débats.

Le doyen peut inviter à participer à une séance du conseil sur un point à l'ordre du jour, toute autre personne dont la présence peut lui paraître utile. L'invité ne peut pas assister au vote éventuel sur le point examiné.

Article 26: Publication

Chaque séance du conseil fait l'objet d'un relevé de décisions public validé par le doyen dans un délai d'une semaine et d'un procès-verbal diffusé aux membres de l'UFR lorsqu'il a été approuvé par le conseil par consultation électronique des conseillers ou lors de sa séance suivante.

Article 27: Convocation d'une session extraordinaire

Le conseil peut être réuni en session extraordinaire à la demande du doyen ou d'un tiers des membres du conseil.

Chapitre 5 : Le bureau du conseil de la faculté

Article 28: Fonctions

Le Bureau de la faculté assiste le doyen dans ses activités.

Article 29: Composition du bureau

Le bureau est composé du doyen, des vice-doyens, du vice-doyen étudiant et de trois conseillers élus par le conseil de faculté, dont un appartenant au collège A, un au collège B1 et un au collège C.

Le directeur administratif de la faculté est invité aux réunions du bureau, mais ne prend pas part aux débats. Il :

- apporte aux membres du bureau les éléments d'information nécessaires pour leurs travaux et répond à leurs éventuelles questions.
- veille à la conformité des analyses et propositions faites relativement aux textes légaux en vigueur.
- assure la gestion administrative des travaux du bureau (convocations, documents, demandes d'étude, etc.)

Le doyen peut aussi inviter à participer à une réunion du bureau, toute personne dont la présence peut lui paraître utile.

La durée du mandat des membres du bureau est la même que celle des membres du conseil, à savoir quatre ans, à l'exception du vice-doyen étudiant dont le mandat est de deux ans.

Titre 3 : LE DOYEN, LES VICE-DOYENS ET LE COMITÉ EXÉCUTIF

Chapitre 1 : Le directeur de l'UFR

Article 30: Titre du directeur de l'UFR

Le directeur de la faculté porte le titre de doyen.

La fonction de doyen est incompatible avec celles de président ou de vice-président de l'université et de directeur (d'une autre composante, d'un département, de laboratoire de recherche, de pôle de recherche, d'école doctorale, le collège doctoral et autre structure de recherche).

Article 31: Fonctions du doyen

Le doyen :

- Dirige et représente la faculté, sous l'autorité du président de l'université.
- Assure le bon fonctionnement des différentes instances de gouvernance prévues dans les présents statuts (conseil, sénat, commissions thématiques, ...), ainsi que la coordination de leurs travaux.
- Concernant le conseil de la faculté :
 - prépare et convoque les séances du conseil de l'UFR,
 - établit les ordres du jour,
 - préside le conseil de l'UFR,
 - met en œuvre les décisions du conseil.
- Concernant le sénat de la faculté :
 - prépare et convoque ses réunions,
 - en établit les ordres du jour,
 - en préside les réunions,
 - transmet les avis émis aux instances concernées.
- Réunit régulièrement le comité exécutif sur toutes les affaires concernant les départements et la faculté,
- Prépare le budget et la répartition des crédits affectés à la composante, qu'il présente au conseil de la faculté après avis du sénat,
- Peut recevoir du président de l'université une délégation de signature pour ordonnancer les recettes et les dépenses de la faculté¹⁷.
- Peut recevoir délégation de signature du Président de l'Université, conformément à l'article L.712-2 du Code de l'éducation.
- A autorité sur l'ensemble des personnels affectés à la faculté ;
- Prend acte des résultats des élections par les conseils de département de leurs directeurs.
- Propose au président de l'université les membres des jurys.
- Dispose et assure la gestion des locaux administratifs, d'enseignement et recherche
- Signe la convention de structure et ses avenants portant création du Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse. En effet, la faculté conclut, conjointement avec le centre hospitalier

¹⁷ Article L713-4 : Le président de l'université peut déléguer sa signature au directeur pour ordonnancer les recettes et les dépenses de l'unité de formation et de recherche ou de la composante.

régional, et, le cas échéant, avec les centres de lutte contre le cancer, les conventions qui ont pour objet de déterminer la structure et les modalités de fonctionnement du centre hospitalier et universitaire. Elles respectent les orientations stratégiques de l'université définies dans le contrat pluriannuel d'établissement.

Le doyen a qualité pour signer ces conventions au nom de l'université¹⁸ et il est compétent pour prendre toute décision découlant de leurs applications.

- Propose au conseil de la faculté, après avis de la commission des personnels et du sénat, la répartition des emplois hospitalo-universitaires, les nominations, les avancements, ainsi que les créations, les transformations, les suppressions d'emplois,
- Propose au conseil de la faculté, après avis de la commission des personnels et du sénat :
 - le profil et la répartition des postes d'enseignants-chercheurs et personnels assimilés et d'enseignants ouverts au recrutement au sein de la faculté,
 - le profil et la répartition des postes de personnels ingénieurs, administratifs et techniques ouverts au recrutement au sein de la faculté.
- Nomme des chargés de missions, principalement parmi les enseignants titulaires et en informe le conseil. Le mandat d'un chargé de mission cesse en même temps que celui du doyen qui l'a désigné.
- Dispose des services de l'UFR qui sont placés sous son autorité.
- Est assisté dans ses fonctions par le directeur administratif de la faculté.
- Rend compte à chaque séance des activités de la faculté dans l'intervalle de temps écoulé depuis la séance précédente et en fait approuver le compte rendu.
- Présente au conseil un rapport annuel d'activité de la faculté.

Article 32: Élection

Le doyen est élu pour une durée de 5 ans, renouvelable une fois, par l'ensemble des membres du conseil¹⁹ parmi les enseignants-chercheurs, les enseignants ou les chercheurs qui participent à l'enseignement, en fonction dans l'UFR.

Il ne peut être procédé à plus de trois tours de scrutin au cours d'une même séance en vue de l'élection du doyen de la faculté.

Il est élu à la majorité absolue des membres en exercice, aux deux premiers tours, à la majorité simple des membres en exercice au tour suivant.

Le conseil est convoqué au moins 15 jours à l'avance par le doyen sortant.

L'élection du doyen doit être organisée au moins un mois avant l'expiration du mandat du directeur en fonction.

Le dépôt des candidatures est obligatoire auprès du doyen d'âge du conseil de la faculté, ce au plus tard sept jours francs avant la date du scrutin.

La séance est présidée par le doyen sortant. Si ce dernier est candidat, la séance est présidée par le doyen d'âge élu non candidat, parmi les enseignants et enseignants chercheurs et les chercheurs.

Si l'élection n'est pas acquise au cours de la première séance, le doyen sortant, ou le doyen d'âge, fixe une date pour la prochaine séance qui doit se tenir dans un délai d'au moins 15 jours suivant la précédente, en respectant les mêmes règles que pour la première séance.

¹⁸ Article L713-4 du code de l'éducation

¹⁹ Article L713-3 du code de l'éducation

Le dépôt de candidature est effectué auprès des services administratifs de la composante. Il intervient au moins 7 jours avant la date fixée pour l'élection

L'élection du doyen de la faculté est effectuée à bulletin secret.

Plus de la moitié des membres élus du conseil doit être présente pour pouvoir valablement procéder à cette élection. Le vote de chaque électeur et électrice est constaté par sa signature ou celle de son mandataire apposée à l'encre sur la liste d'émargement en face de son nom.

Lorsque le doyen est élu en dehors des membres du Conseil, il siège alors avec voix consultative.

Article 33: Démission, vacance, empêchement

En cas de vacance de la fonction de doyen (démission, départ, mutation, décès, absence ou indisponibilité prolongée), le conseil doit procéder, dans les meilleurs délais, à de nouvelles élections pour le remplacement du doyen. Le nouveau doyen est élu selon les mêmes règles que celles prévues par les présents statuts et ce pour le reste du mandat restant à courir.

Article 34: Incompatibilités

La fonction de doyen est incompatible avec celle de directeur de département ou de président de l'université.

Il n'y a pas, par contre, incompatibilité entre être membre d'un conseil de département et être membre du conseil de la faculté.

Article 35: Le vice-doyen étudiant

Le vice-doyen étudiant est l'interlocuteur des diverses instances de la faculté pour toutes les questions qui concernent la faculté, exception faite de celles portant nominativement sur les personnels de la faculté. Il est, en particulier, consulté sur les questions relatives aux formations et à la vie étudiante.

Il participe aussi à l'effort d'information à destination des usagers.

Il est élu parmi les représentants des usagers par le conseil de la faculté. La durée de son mandat est de 2 ans.

Chapitre 2 : Le comité exécutif

Article 36: Composition et missions du comité exécutif

Le comité exécutif réunit le doyen et les vice-doyens directeurs des départements de la faculté de Santé.

Le comité exécutif :

- Met en œuvre la politique générale de la faculté.
- Prépare les travaux des différentes instances de pilotage de la faculté (bureau, conseil, sénat, comité pédagogique et comité scientifique).
- Prend en compte leurs décisions ou avis.
- Émet, en cas d'avis divergents entre le conseil et le sénat, des propositions pour arriver à un consensus, dans la limite de deux navettes.

En fonction des questions traitées, le comité exécutif peut inviter toute personne pouvant éclairer sa réflexion.

Un relevé de ses décisions sera établi sous la responsabilité du doyen.

Titre 4 : LES INSTANCES CONSULTATIVES

Article 37: Principes

Pour favoriser l'expression et la prise en compte des différents secteurs de santé existant au sein de la faculté et aussi pour permettre un pilotage collégial et transparent dans lequel la communauté santé pourra se reconnaître et s'impliquer, la faculté se dote d'instances consultatives dont les avis constitueront une aide à la décision pour le conseil de la faculté et son doyen.

Ces instances sont associées à la préparation et à la mise en œuvre des décisions du conseil de faculté, en particulier en ce qui concerne la définition de la stratégie globale de la faculté et la répartition des moyens, tant financiers qu'humains.

Elles participent, par ailleurs, à la définition des modalités de mise en œuvre opérationnelle des décisions stratégiques de la faculté.

Chapitre 1 : Le sénat

Article 38: Missions

Le sénat a pour vocation à être sollicité pour avis consultatif sur toutes les questions qui concernent les affaires de la faculté. Selon les points traités, il siège en formation plénière ou en formation restreinte.

1) Réunion en formation plénière

Le sénat de la faculté donne un avis sur les points suivants, préalablement à leur examen par le conseil de la faculté :

- Les orientations stratégiques de la faculté en ce qui concerne la formation et la recherche.
- Le contrat d'objectifs et de moyens.
- Les statuts de la faculté et le règlement intérieur de la faculté.
- La convention de structure passée entre la faculté de Santé et le Centre Hospitalier Régional.
- Les statuts et les règlements intérieurs proposés par les conseils des composantes internes à la faculté (départements, structures de recherche, ...).
- Toute modification ou création de filières dans les enseignements relevant de la faculté et vote les maquettes d'enseignement.
- La tarification soumise des formations autres que celles qui délivrent un diplôme national.
- Le projet d'accréditation pour les formations et le volet relatif à leur soutenabilité.
- Les projets de contrats, de conventions ou d'ententes avec tous autres établissements, U.F.R. ou organismes publics ou privés.
- Le budget de l'UFR proposé par le doyen et la répartition des crédits de fonctionnement et d'équipement entre les différentes composantes de la faculté (départements, laboratoires, services, ...).
- Le profil et la répartition des postes d'enseignants-chercheurs et personnels assimilés et d'enseignants ouverts au recrutement au sein de la faculté,
- Le profil et la répartition des postes de personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs et techniques ouverts au recrutement au sein de la faculté.
- Les mesures de qualité et de santé au travail de ses personnels.
- Les évolutions de l'organisation de la faculté, telles que la création ou la suppression de structures internes (département, recherche, administration de la faculté, ...).
- Les conditions d'affectation et d'utilisation des locaux universitaires gérés par la faculté, pour les activités liées à l'enseignement et/ou à la recherche.

- Des propositions du doyen de la faculté ou d'un vice-doyen, de création de commissions consultatives utiles au fonctionnement de la faculté.
- Le bilan des actions de formation continue.
- Le rapport annuel d'activité présenté par le doyen.

Le sénat de la faculté est informé :

- Des changements de direction au sein des départements.
- Des propositions de nomination de chargés de mission par le doyen.
- Des désignation au sein des départements des principaux responsables d'enseignement.

2) Réunion en formation restreinte

Lorsqu'il est consulté pour avis sur les questions individuelles relatives au recrutement et à la carrière des personnels enseignants et intéressant une catégorie déterminée, le sénat siège en formation restreinte aux seuls représentants des enseignants-chercheurs et personnels assimilés, d'un rang au moins égal à celui de cette catégorie.

Les questions nécessitant une réunion en formation restreinte sont les mêmes que celles listées dans l'article 19 des présents statuts.

Article 39: Composition, modalités de désignation et durée des mandats

Le sénat de la faculté est composé de membres de droit et de membre élus, ainsi déterminés :

1) Les membres de droit

Avec voix délibérative

- Le doyen de la faculté.
- Les vice-doyens.
- La directrice de l'école de maïeutique.
- Un représentant des formations paramédicales universitaires.

Avec voix consultative

- Le président du comité pédagogique.
- Le président du comité scientifique.
- Le directeur du Service Universitaire de Développement Professionnel Continu en Santé et Soins (SUDPC2S).
- Le directeur des services administratifs.

2) Les membres désignés par les départements (circonscription)

Les départements de la faculté désignent, selon des règles propres définies dans leurs statuts ou règlement intérieur, leurs représentants au sénat selon la répartition suivante :

Département	Collège A	Collège B	Usagers	BIATSS
Médecine	2	2	3 (1 par cycle) 1 maïeutique 1 paramédical	2
Odontologie	2	2	3	1
Pharmacie	2 dont 1 universitaire et 1 hospitalo- universitaire	2 dont 1 universitaire et 1 hospitalo- universitaire	3	1

La durée du mandat est de 4 ans, sauf pour les usagers dont le mandat est de 2 ans.

Leurs mandats cessent en temps que ceux des conseils de département qui les ont proposés.

Article 40: Fonctionnement du sénat

Le conseil se réunit mensuellement.

Tous les autres éléments de son fonctionnement sont à l'identique de ceux présentés dans ces statuts pour le conseil de la faculté (convocation et ordre du jour, organisation, quorum, vote, procuration, invités, publication et convocation d'une session extraordinaire).

Le bureau de la faculté assiste le doyen dans le pilotage du sénat.

Chapitre 2 : Le comité scientifique

Article 41: Missions

Le comité scientifique de la faculté de Santé propose au sénat et au conseil de la faculté la politique de recherche de la faculté, ainsi que les formations à la recherche qu'il faudrait mettre en place (double parcours, ..) et le soutien qu'il faudrait leur apporter (bourses, ..).

Le comité scientifique propose au conseil d'UFR les nominations au titre d'*honoris causa*.

Le comité scientifique participe aux travaux de la commission « Prospective et révision des effectifs » mise en place par la faculté de Santé. Cette commission est décrite dans le règlement intérieur de la faculté.

Le conseil de la faculté peut charger le comité scientifique de missions ponctuelles dans le cadre de la recherche.

Ses travaux sont animés par un président, élu par le comité scientifique.

Article 42: Collèges électoraux, composition

Collèges électoraux

Les collèges électoraux du conseil scientifique sont :

- Le collège A comprend les professeurs des universités – praticiens hospitaliers et les professeurs des universités.
- Le collège B comprend les maîtres de conférences des universités – praticiens hospitaliers, les maîtres de conférences des universités, les chefs de cliniques – praticiens hospitaliers, les praticiens hospitalo-universitaires et personnels assimilés.

Composition

Le comité scientifique de la faculté comprend :

- 22 membres avec voix délibérative :
 - o de droit : le doyen de la faculté et les trois vice-doyens des départements de médecine, d'odontologie et de pharmacie.
 - o Six personnels appartenant au collège A: trois élus par le département de médecine, un par le département d'odontologie et deux par le département de pharmacie.
 - o Six personnels appartenant au collège B: trois élus par le département de médecine, un par le département d'odontologie et deux par le département de pharmacie.
 - o Deux directeurs de recherche ou assimilés exerçant au sein d'une unité de recherche rattachée à la faculté de Santé.
 - o Deux chargés de recherche ou assimilés exerçant au sein d'une unité de recherche rattachée à la faculté de Santé.
 - o Deux personnalités extérieures à la faculté, choisies en raison de leur compétence scientifique. Elles sont élues par les membres décrits aux alinéas précédents, lors d'une réunion convoquée à cet effet par le doyen.

Une même structure (institut, laboratoire ...) ne peut avoir plus d'un représentant dans ce comité.

Tous les membres élus du conseil scientifique le sont pour une période de quatre ans.
- 5 membres invités : à l'université Paul Sabatier, la recherche étant structurée en 5 comités de recherche (BABS, UPEE, MST2I, SDM et ACTIHS), les responsables de ces comités ou leurs représentants sont membres invités, avec voix consultative.

Article 43: Élections

Les élections se dérouleront dans un délai d'un mois après celles du conseil de faculté.

En cas de démission d'un membre ou d'une vacance de poste, il est procédé à une élection partielle dans les trente jours suivants cette démission ou cette vacance, pour couvrir la durée d'un mandat restant à courir.

Les élections se font au scrutin uninominal à deux tours au sein de chaque collège.

Article 44: Le président du comité scientifique

Une fois le comité scientifique totalement constitué, le doyen convoque sa première réunion, avec pour ordre du jour l'élection de son président.

Le comité scientifique élit son président parmi ses membres élus.

Le mandat du président du conseil scientifique est de quatre ans.

En cas de vacance (démission, décès, etc...), un nouveau président est élu pour la période du mandat restant à courir.

Article 45: Convocation et fonctionnement

Le comité scientifique se réunit au moins deux fois par an sur convocation de son président.

La convocation est transmise au moins une semaine avant la date prévue pour sa réunion.

Les votes ont lieu à bulletin secret.

Le président du comité scientifique peut inviter selon l'ordre du jour toute personne compétente.

Chapitre 3 : Le comité pédagogique

Article 46: Missions

Le comité pédagogique participe à la définition de la politique de formation de la faculté de Santé et assure une mission générale de coordination entre les différentes structures en charge de la formation, qu'elle soit initiale ou continue (départements, SUDPC2S, ...).

Il a aussi pour but de donner tout avis permettant d'améliorer l'efficacité des enseignements en prenant en compte les besoins exprimés par les acteurs de la formation au sein de la faculté.

En particulier, il propose au sénat et au conseil de la faculté:

- Les évolutions à apporter, dans l'intérêt des étudiants et de la qualité des formations, à la forme et au contenu des enseignements, ainsi qu'aux méthodes et aux moyens pédagogiques.
- La création de nouvelles formations.
- Les critères de recrutement des étudiants.
- Des créations et/ou des transformations de poste.
- L'organisation de l'année universitaire pour la faculté.

Le comité pédagogique participe aux travaux de la commission « Prospective et révision des effectifs » mise en place par la faculté de Santé. Cette commission est décrite dans le règlement intérieur de la faculté.

Le conseil de la faculté peut charger le comité pédagogique de missions ponctuelles concernant la formation.

Ses travaux sont animés par un président, élu par le comité pédagogique.

Article 47: Collèges électoraux, composition

Collèges électoraux

Les collèges électoraux du conseil pédagogique sont :

- Le collège A comprend les professeurs des universités – praticiens hospitaliers et les professeurs des universités.
- Le collège B comprend les maîtres de conférences des universités – praticiens hospitaliers, les maîtres de conférences des universités, les chefs de cliniques – praticiens hospitaliers, les praticiens hospitalo-universitaires et personnels assimilés.

Composition

Le comité pédagogique de la faculté comprend 20 membres :

- de droit : le doyen de la faculté, les trois vice-doyens des départements de médecine, d'odontologie et de pharmacie et le directeur du SUDPC2S.
- Six personnels appartenant au collège A: trois élus par le département de médecine, un par le département d'odontologie et deux par le département de pharmacie.

- Six personnels appartenant au collège B: trois élus par le département de médecine, un par le département d'odontologie et deux par le département de pharmacie.
- Pour chacun des trois départements de la faculté, deux représentants usagers et leurs deux suppléants, élus par le conseil de son département.
- Pour chacun des trois départements de la faculté, un représentant BIATSS, élu par le conseil de son département.

Article 48: Élections

Les élections se dérouleront dans un délai d'un mois après celles du conseil de faculté.

En cas de démission d'un membre ou d'une vacance de poste, il est procédé à une élection partielle dans les trente jours suivants cette démission ou cette vacance, pour couvrir la durée d'un mandat restant à courir.

Les élections se font au scrutin uninominal à deux tours au sein de chaque collège.

Article 49: Le président du comité pédagogique

Le doyen convoque la première réunion du comité pédagogique, avec pour ordre du jour l'élection de son président.

Le comité pédagogique élit son président parmi ses membres enseignants-chercheurs élus. Les votes ont lieu à bulletin secret.

Le mandat du président du conseil pédagogique est de quatre ans.

En cas de vacance (démission, décès, etc...), un nouveau président est élu pour la période du mandat restant à courir.

Article 50: Convocation et fonctionnement

Le comité pédagogique se réunit au moins trois fois par an sur convocation de son président.

La convocation est transmise au moins une semaine avant la date prévue pour sa réunion.

Le président du comité pédagogique peut inviter selon l'ordre du jour toute personne compétente.

Chapitre 4 : Autres instances consultatives

Article 51: Instances consultatives décrites dans le règlement intérieur de la faculté

Le règlement intérieur de la faculté de Santé, outre qu'il peut apporter des précisions sur la mise en œuvre des présents statuts, décrit les autres instances consultatives mises en place et qui participent à la gouvernance de la faculté, en particulier :

- La commission « Prospective et révision des effectifs ».
- La commission des personnels.
- La commission des finances.
- La commission du patrimoine.
- La commission des relations internationales.
- La commission de la vie dans la faculté.
- La commission communication.

Le règlement intérieur en précisera les missions, les compositions et les modalités de leurs sollicitations.

Titre 5 : LES DÉPARTEMENTS

Chapitre 1 : Organisation

Article 52: Les départements

La faculté de Santé est composée de départements.

Tout enseignant chercheur et enseignant est rattaché à un seul département.

Tout usager est rattaché à un seul département.

Les statuts des départements déterminent leurs intitulés et leurs périmètres.

A sa création, la faculté de Santé comprend les trois départements suivants :

- le département Médecine auquel sont actuellement rattachées les formations de maïeutique et les formations paramédicales universitaires (orthophonie, infirmier de pratiques avancées, orthoptie, audioprothèse) et psychomotricité,
- le département d'odontologie,
- le département de sciences pharmaceutiques,

Chaque département est dirigé, sous l'autorité du doyen, par un directeur de département élu pour 4 ans, assisté d'un conseil de département.

Les directeurs des départements, qui ont le titre de vice-doyen, mettent en œuvre les décisions prises par leurs conseils respectifs pour les compétences qui en relèvent et par le conseil de la faculté.

Les conseils de ces départements par leurs délibérations et leurs avis assurent l'administration des départements, conformément aux présents statuts et à l'ensemble des textes régissant le fonctionnement de la faculté et de l'université. Ils participent ainsi à l'administration de la faculté de Santé.

Chapitre 2 : Le conseil de département

Article 53: Attributions du conseil de département

Le conseil de département assiste le directeur de département pour la coordination des activités pédagogiques, en accord avec les décisions du conseil de l'UFR.

Dans le cadre de ses attributions, il :

- Répartit les crédits conformément au budget alloué et s'assure de la bonne exécution de celui-ci.
- Assure la gestion pédagogique des formations et des enseignements dans les secteurs qui le concernent. Il élabore les projets pédagogiques relatifs aux formations initiale, continue, en présentiel et à distance, et assure la mise en œuvre des enseignements.
- Élabore, puis propose aux autres instances compétentes de la faculté (sénat, conseil, ...):
 - o les modalités de contrôle des connaissances des diplômes préparés au sein du département dans le respect de la réglementation en vigueur.
 - o la création de diplômes d'université, ainsi que les demandes d'accréditation de diplômes nationaux.
 - o une politique d'échange et de coopération avec les formations ayant la même vocation en France et à l'étranger, en lien avec la direction générale déléguée aux relations territoriales et internationales.

- des projets de conventions, en vue d'assurer le développement des activités qui relèvent de ses missions, avec tout établissement ou organisme extérieur, sous réserve que soient préservées la vocation et l'indépendance de l'université ainsi que son caractère de service public d'enseignement supérieur.

Article 54: Composition du conseil de département

Le conseil de département est composé de :

- membres de droit :
 - le directeur de département,
 - Le responsable administratif du département qui y assiste avec voix consultative.
- membres élus, dont la composition est déterminée par les statuts du département.

Article 55: Désignation

Un enseignant ne peut siéger qu'au conseil de son département de rattachement.

Tous les mandats sont renouvelables.

Le doyen de la faculté organise les élections pour les conseils de départements.

Les membres élus du conseil le sont par un vote à bulletin secret.

Les élections ont lieu par collège et au scrutin majoritaire plurinominal à un tour. Les électeurs disposent d'autant de voix que de sièges à pourvoir dans leur collège d'appartenance.

Sont déclarés élus les candidats ayant obtenu le plus de voix. Les candidats non élus sont classés par ordre décroissant du nombre de voix obtenues. Tout cas d'égalité de voix est tranché au bénéfice du plus âgé des candidats.

Lorsqu'un siège devient vacant, il est pourvu, pour la durée du mandat restant à courir, par le candidat venant immédiatement après le dernier candidat élu.

Sur décision du conseil de la faculté, des renouvellements partiels peuvent avoir lieu lorsqu'un siège n'a pas pu être pourvu selon cette procédure, sauf si la vacance survient moins de trois mois avant la date prévue pour le renouvellement du conseil de département.

Article 56: Fonctionnement du conseil de département

Le conseil de département se réunit à l'initiative du directeur du département, chaque fois qu'il le juge utile, mais au moins trois fois par an.

Le directeur de département est aussi tenu de réunir le conseil sur demande signée d'un tiers de ses membres.

Dans tous les cas, l'ordre du jour est affiché au moins trois jours ouvrables avant la réunion.

En cas d'absence, tout membre du conseil peut donner procuration écrite à un autre membre sans condition de collège. Personne ne peut être porteur de plus d'une procuration.

Le directeur du département peut inviter à participer à une séance du conseil sur un point à l'ordre du jour, toute personne dont la présence peut lui paraître utile. L'invité ne peut pas assister au vote éventuel sur le point examiné.

Le responsable administratif du département est invité aux réunions du conseil. Il veille en particulier à la conformité des délibérations prises aux textes légaux en vigueur, mais ne prend pas part aux débats.

Le conseil de département ne peut délibérer valablement que lorsque la majorité absolue de ses membres élus en exercice est présente ou représentée (un seul mandat par personne présente). Si le

quorum n'est pas atteint, le conseil sera re-convoqué dans un délai de 8 jours sur le même sujet. Lors de cette deuxième séance, il n'y a plus d'exigence de quorum.

Un relevé des avis du conseil de département, réalisé sous la responsabilité du directeur du département, est communiqué au doyen de la faculté, au plus tard une semaine après la réunion. Le compte rendu des délibérations sera, quant à lui, communiqué au doyen de la faculté dès son adoption par le conseil de département lors de sa réunion suivante.

Chapitre 3 : Le directeur de département

Article 57: Attributions du directeur de département

Le directeur de département est responsable de l'organisation pédagogique et du fonctionnement du département. A ce titre, il :

- Dirige le département, assisté par le conseil de département
- Représente le département dans les instances internes de la faculté, en particulier au bureau du conseil, au comité exécutif et au sénat.
- Représente la faculté dans les conférences des doyens correspondantes à la thématique du département et, sur proposition du doyen de la faculté, dans toute autre instance concernée par la thématique du département.
- Prépare les travaux du conseil de département.
- Informe le conseil de département des décisions du conseil de l'UFR.
- Met en œuvre les décisions qui lui sont transmises par le directeur de l'UFR.
- Coordonne l'ensemble des activités pédagogiques du département.
- Exécute le budget du département, dans le respect des délégations accordées par le président de l'université.

Article 58: Désignation du directeur de département

La fonction de directeur de département est incompatible avec celles de président ou de vice-président de l'université et de directeur (d'une autre composante, d'un département, de laboratoire de recherche, de pôle de recherche, d'école doctorale, le collège doctoral et autre structure de recherche).

Le directeur de département est élu pour une durée de 4 ans, renouvelable une fois, par l'ensemble des membres du conseil de département et doit appartenir à l'une des catégories de personnels ayant vocation à enseigner dans le département.

L'élection du directeur doit être organisée au moins un mois avant l'expiration du mandat du directeur en fonction. Le conseil de département est lui convoqué au moins 15 jours à l'avance par le directeur sortant pour procéder à l'élection du nouveau directeur.

Il ne peut être procédé à plus de trois tours de scrutin au cours d'une même séance en vue de l'élection du directeur.

Il est élu à la majorité absolue des membres en exercice, aux deux premiers tours, à la majorité simple des membres en exercice au tour suivant.

Il prend le titre de Vice-Doyen.

- Candidature

L'appel à candidatures devra intervenir 15 jours au minimum avant le vote en Conseil de département.

Les personnes faisant acte de candidature devront déposer auprès du directeur de l'UFR leur demande qui devra être rendue publique dix jours avant la réunion du conseil de département.

Après avis du conseil de département, il peut proposer une équipe de direction comportant notamment un (ou des) directeur(s) adjoint(s) de département. La nomination du (ou des) directeur(s) adjoint(s) de département est actée par le doyen de la faculté, qui en informe le conseil de l'UFR.

- Démission - intérim

En cas de démission d'un directeur de département, le doyen de la faculté mandate le directeur adjoint doyen d'âge pour assurer l'intérim jusqu'à l'élection du nouveau directeur. Cette élection est organisé conformément aux dispositions prévues dans cet article.

**Titre 6 : SERVICE UNIVERSITAIRE DE DÉVELOPPEMENT
PROFESSIONNEL CONTINU EN SANTÉ ET SOINS (SUDPC2S)**

Chapitre 1 : Les Missions

Article 59: Missions du SUDPC2S

Il est créé un Service Universitaire de Développement Professionnel Continu en Santé et Soins (SUDPC2S). Il a pour mission principale le développement de la formation continue en santé «Tout au Long de la Vie ». Cette structure à la fois scientifique et pédagogique est destinée à coordonner et à porter les offres de formation proposées en DPC.

Le SUDPC2S a pour missions, en relation avec la Mission Formation Continue et Apprentissage de l'Université, de :

- Coordonner les actions de Formation Médicale Continue de la Faculté.
- Mettre en place des actions de Développement Professionnel Continu (DPC) en cohérence avec les orientations proposées par l'Agence National de Développement Professionnel Continu (ANDPC) et avec les recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS).
- Apporter un soutien et une assistance scientifique, pédagogique et technique pour tout projet de DPC et aider les porteurs de programmes dans le développement d'actions nouvelles, voire expérimentales.
- Apporter son concours à la validation des acquis de l'expérience.
- Mettre en relation toutes les structures investies dans la formation continue en santé, y compris l'ANDPC du CHU de Toulouse.
- Recenser et contribuer au développement et à la valorisation des moyens et matériels pédagogiques associés aux actions de formations et de DPC.
- Assurer la gestion administrative et financière de la formation continue et du DPC des professionnels de santé.

Chapitre 2 : Organisation

Article 60: La direction du SUDPC2S

L'équipe de direction du SUDPC2S est constituée d'un directeur et de deux directeurs-adjoints.

Elle est assistée par :

- Un comité de pilotage, décrit par l'article 57.
- Un conseil scientifique, présenté par l'article 58.

Le directeur du SUDPC2S doit être professeur des universités – praticiens hospitaliers ou professeur des universités.

Les directeurs-adjoints doivent être professionnels du champ de la santé.

L'équipe de direction est élue par le conseil de la faculté, sur proposition du doyen et après avis du Sénat. Son mandat est d'une durée de quatre ans, renouvelable une fois.

Conformément aux statuts du service de la Mission formation Continue et Apprentissage (MFCA) de l'Université, le directeur du SUDPC2S est membre permanent du conseil de la MFCA.

Article 61: Le comité de pilotage du SUDPC2S

Le comité de pilotage assure les suivis pédagogique et budgétaire du service. Il réalise chaque année un bilan qu'il adresse au doyen.

Le comité de pilotage se réunit deux fois par an et aussi souvent que de besoin. Il est convoqué à la demande du directeur du SUDPC2S ou du doyen de la faculté.

Le comité de pilotage du comprend :

1. Neuf membres de droit

- Le comité exécutif de la faculté de Santé.
- Le directeur du SUDPC2S.
- 3 enseignants-chercheurs désignés par chacun des trois conseils de département de la faculté.
- Le directeur du service commun MFCA.

2. Quatre membres invités

- Le président du conseil de l'ordre de chaque département ou son représentant.
- Un représentant de l'Union Régionale des Médecins, pharmaciens et odontologie Libéraux de la région Occitanie.

Article 62: Le conseil scientifique

1. Missions du conseil scientifique

Le Conseil scientifique propose aux instances de la faculté la stratégie de développement du SUDPC2S.

Il exerce un rôle d'évaluation, d'ingénierie pédagogique, de mise en cohérence et conformité avec des orientations professionnelles définies par l'ANDPC.

Il recense les compétences susceptibles d'être mobilisées.

Il apporte un conseil pédagogique (outils et méthodologies) aux concepteurs de DPC.

Il évalue les moyens nécessaires à la politique et aux actions retenues.

Il participe à la réflexion, l'élaboration et les choix des méthodes et des outils pédagogiques (outils supports, outils d'enseignement, outils de mesure et d'évaluation).

Il assiste la conduite pratique des actions de formation et leur évaluation.

2. Composition du conseil scientifique

Le conseil scientifique comprend au maximum 25 membres.

a) Membres de droit

- Le comité exécutif de la faculté de Santé.
- Le directeur du SUDPC2S.
- Des représentants des départements, désignés par leurs conseils de département :
 - 4 pour le département médecine, dont un représentant les formations relevant de l'école de sages-femmes et un celles assurées par les trois instituts de soins paramédicaux (orthophonie, orthoptie, et audioprothèse).
 - 2 pour le département d'odontologie.
 - 2 pour le département en sciences pharmaceutiques.

b) Membres invités

Les membres de droit du conseil scientifique du SUDPC2S peuvent coopter des membres invités permanents sur proposition du directeur du SUDPC2S.

En tant que de besoin, le conseil scientifique peut inviter ponctuellement tout enseignant-chercheur ou professionnel de santé ayant une compétence en pédagogie.

c) Mandat

Tous les membres du conseil ont un mandat de quatre ans renouvelable une fois.

Si un membre du conseil ne peut plus siéger, son remplaçant est désigné dans les mêmes conditions et cela uniquement pour la durée restante du mandat en cours.

3. Présidence du conseil scientifique

Le président du conseil scientifique est élu par et parmi l'ensemble des membres permanents de ce conseil.

Projet d'organisation de la Faculté de Santé

Table des matières

VISAS (À COMPLÉTER)	3
PRÉAMBULE	4
TITRE 1 : LA COMMISSION D'AUDITION POUR LES EMPLOIS D'HOSPITALO-UNIVERSITAIRES . ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.	
Article 1: Missions.....	5
Article 2: Composition.....	6
Article 3: La présidence de la commission d'audition	6
TITRE 2 : LES COMMISSIONS TECHNIQUES	7
CHAPITRE 1 :..... DISPOSITIONS COMMUNES	7
CHAPITRE 2 :..... LA COMMISSION DES PERSONNELS	7
CHAPITRE 3 :..... LA COMMISSION DES FINANCES	7
CHAPITRE 4 :..... LA COMMISSION DU PATRIMOINE	7
CHAPITRE 5 :..... LA COMMISSION DE LA VIE DANS LA FACULTÉ	7
CHAPITRE 6 :..... LA COMMISSION COMMUNICATION	7

Visas (à compléter)

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L.123-3, L.713-1, L.713-3, L713-4 à L713-8, L.719-1 et suivants^[1];

Vu le Code de la Santé Publique, notamment ses articles L6241-1 et suivants ¹;

Vu les statuts modifiés de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier en date du 2 juin 2014;

¹ Ainsi que les articles D719-1 et suivants du code de l'éducation

Préambule

Les fonctions et titres mentionnés dans le présent règlement intérieur sont indifféremment occupés par les personnes des deux sexes. L'emploi du masculin dans la rédaction des articles doit être entendu comme forme du genre neutre.

Titre 1 : INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES RELATIVES AUX STATUTS DE LA FACULTÉ DE SANTÉ

Article 1: Les attributions en formation restreinte du conseil de faculté

Lorsqu'il procède à l'examen de questions individuelles relatives au recrutement et à la carrière des personnels enseignants et intéressant une catégorie déterminée, le conseil siège en formation restreinte aux seuls représentants des enseignants-chercheurs et personnels assimilés, d'un rang au moins égal à celui de cette catégorie.

Le décret n° 84 135 du 24 février 1984, portant statut des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires précise les avis et classements requis du conseil de la faculté, dont :

- Avis sur les demandes de détachement, délégation, mise en disponibilité, ainsi que sur les promotions ;
- Avis sur les propositions du praticien hospitalier exerçant les fonctions de chef de service pour le recrutement des chefs de clinique des universités-assistants des hôpitaux et des assistants hospitaliers universitaires.
- Audition des candidats pour les emplois de praticiens hospitaliers universitaires et classement des candidats retenus.
- Pour les emplois de maîtres de conférences des universités-praticiens hospitaliers et de professeurs des universités-praticiens hospitaliers professeur :
 - o Avis sur les demandes de mutation au sein de la faculté et sur la dérogation à l'obligation de trois ans de fonctions en position d'activité pour pouvoir candidater à une mutation hors de la faculté.
 - o Pour des emplois mis au concours au sein de la faculté, avis sur chaque candidat inscrit par le jury national sur la liste d'admission.
- Avis sur la titularisation de maître de conférences des universités-praticiens hospitaliers à la fin de son année de stage.
- Avis sur l'attribution du titre de professeur émérite aux professeurs des universités-praticiens hospitaliers admis à la retraite.

En formation restreinte, le conseil donnera aussi un avis sur les services d'enseignement des personnels hospitalo-universitaires.

Titre 2 : LA COMMISSION PROSPECTIVE ET RÉVISION DES EFFECTIFS

Article 2: Missions

Cette commission participe au sein de la faculté à la réflexion sur la définition des emplois d'hospitalo-universitaires.

Pour réaliser sa mission, la commission pourra, en particulier, procéder à des auditions lui permettant d'évaluer les besoins à satisfaire, tant universitaires qu'hospitaliers et les potentiels existants.

Ses avis sont tracés et transmis pour information et aide à la décision au doyen et au comité exécutif de la faculté. Ceux-ci rédigent alors la proposition d'emplois qu'ils discuteront avec les

instances hospitalières pour élaborer une proposition commune qui sera soumise aux instances de la faculté.

La publication de la proposition adoptée sera ensuite proposée aux ministères de tutelle concernés.

Article 3: Composition

La commission « Prospective et révision des effectifs » comprend :

- Les 20 membres élus du conseil de la faculté, représentant les personnels enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs.
- Le doyen et les vice-doyens des différents départements de la faculté.
- Les enseignants-chercheurs ou assimilés élus du comité scientifique de la faculté.
- Les enseignants-chercheurs ou assimilés élus du comité pédagogique de la faculté.

Article 4: La présidence de la commission

Les travaux de la commission sont animés par un président, assisté d'un vice-président. Ils sont élus parmi les membres issus du comité scientifique ou du comité pédagogique. A l'issue des travaux, ils rédigent l'avis attendu de cette commission.

Titre 3 : LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Chapitre 1 : Dispositions communes

Chapitre 2 : La commission des personnels

Chapitre 3 : La commission des finances

Chapitre 4 : La commission du patrimoine

Chapitre 5 : La commission de la vie dans la faculté

Chapitre 6 : La commission communication

Projet UFR Santé

Organisation « administrative »

	06-2019	07-2019	08-2019	09-2019	10-2019	11-2019	12-2019	01-2020	***	11-2020	12-2020	01-2021	***	05-2021	06-2021	07-2021	08-2021	09-2021	10-2021	11-2021	12-2021	01-2022	
Information aux conseils actuels	■																						
Présentation du projet aux conseils actuels				■			■																
Présentation du projet à la communauté Santé				■			■																
Présentation du projet au CA et CAC				■			■																
Conception de l'organisation administrative de la faculté Santé				■																			
Préparation de la phase 1						■																	
Phase 1									■														
Processus juridique de création de la faculté (conseils de faculté, CAC, CA, CNESER ..)															■								
Préparation de la phase 2									■														
Phase 2																							■

Nomination du Doyen-préfigurateur de la
Faculté de Santé.

Conseil d'administration du 16 décembre 2019
Délibération 2019/12/CA-142

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

Vu la délibération 2019/12/CA-141 relative au processus de création de la Faculté de Santé ;

Après en avoir délibéré, les conseillers nomment Monsieur Amal SAYAH en tant que Doyen-préfigurateur chargé de piloter la phase 1 du projet de Faculté de Santé.

Toulouse, le 16 décembre 2019
La Présidente,




Régine ANDRÉ-OBRECHT

Nombre de membres : 37
Nombre de membres présents ou représentés : 22

Nombre de voix favorables : 21
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 1
Ne prennent pas part au vote : 0

Transfert au SIMPPS de l'activité liée au suivi médical des étudiants en situation de handicap définitif.

Conseil d'administration du 16 décembre 2019

Délibération 2019/12/CA-143


Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

Vu l'avis du Comité Technique d'Etablissement du 13 décembre 2019 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers transfèrent au SIMPPS l'activité liée au suivi médical des étudiants en situation de handicap définitif.

Toulouse, le 16 décembre 2019
La Présidente,

Régine ANDRÉ-OBRECHT

Nombre de membres : 37
Nombre de membres présents ou représentés : 22

Nombre de voix favorables : 21
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 1
Ne prennent pas part au vote : 0

Critères d'attribution du congé pour projet pédagogique.

Conseil d'administration du 16 décembre 2019

Délibération 2019/12/CA-144

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, et notamment son article 4-1 ;

Vu le décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat, et notamment le 2°b) de son article 1^{er} ;

Vue l'arrêté du 15 juin 1992 fixant la liste des corps de fonctionnaires assimilés aux professeurs des universités et aux maîtres de conférences pour la désignation des membres du Conseil national des universités ;

Vue l'arrêté du 30 septembre 2019 relatif à la création et aux conditions d'attribution et d'exercice d'un congé pour projet pédagogique applicable aux enseignants-chercheurs et aux autres personnels chargés de fonctions d'enseignement dans les établissements d'enseignement supérieur ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

Vu l'avis de la CFVU du 3 décembre 2019 ;

Vu l'avis du Comité Technique d'Etablissement du 13 décembre 2019 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers décident

Article 1 : Critères d'évaluation des projets

En application directe de l'arrêté en date du 3 octobre 2019, le projet devra permettre d'apprécier notamment les éléments suivants :

- Contexte et/ou place et intérêt de l'initiative au regard des pratiques existantes et de la politique pédagogique et de formation de l'établissement ;
- Positionnement du projet dans le contexte national ;
- Objectifs notamment en matière de dimension novatrice du projet, d'accompagnement à la réussite des étudiants, d'évaluation par les étudiants des enseignements, de création de nouveaux contenus, de transformation des pratiques pédagogiques et des situations d'apprentissages ou encore usage d'outils numériques ;
- Modalités de réalisation du projet ;
- Résultats attendus ;
- Acteurs impliqués / partenaires pédagogiques ou socio-économiques ;
- Nombre d'usagers pouvant bénéficier du projet et niveaux de diplômes concernés ;
- Possibilité de diffusion et d'essaimage des réalisations et des pratiques nouvelles.

.../...

Les critères d'évaluation et d'attribution de l'établissement comprendront notamment :

- Preuve de l'intérêt du projet au regard des axes prioritaires de la politique pédagogique et de formation de l'Université et/ou de la composante ;
- Inscription dans une démarche de transformation de la pédagogie universitaire en cohérence avec la politique de formation de l'établissement et/ou de la composante ;
- Intérêt et caractère innovant de l'initiative au regard des pratiques existantes dans l'établissement et/ou dans la composante ;
- Retombées attendues du projet, notamment, pour le demandeur, la composante et/ou l'établissement ;
- Possibilité de diffusion et d'essaimage des réalisations et des pratiques nouvelles ;
- Faisabilité du projet : identification des éventuels verrous, cohérence avec la durée du projet, existence des moyens de mise en œuvre du projet, y compris en termes matériels et logistiques.

Article 2 : Publication

Conformément à l'article 4 de l'arrêté du 30 septembre 2019 susvisé, les critères d'évaluation et d'attribution feront l'objet d'une publication sur le site Internet et Intranet de l'Université Toulouse III-Paul Sabatier.

Toulouse, le 16 décembre 2019
La Présidente,



Régine ANDRÉ-OBRECHT

Nombre de membres : 37
Nombre de membres présents ou représentés : 22

Nombre de voix favorables : 22
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0